



Rapport d'Activité 2014

I - Le fonctionnement associatif

II - Le rapport du président à l'assemblée générale

III - Le rapport général associatif

IV - Les rapports des Etablissements et Services

Glossaire

I - Le fonctionnement associatif

I.1	Extrait des statuts	Page 5
I.2	Extrait de la Charte Associative	Page 7
I.3	Le Conseil d'Administration	Page 9
I.4	La Commission Permanente	Page 10
I.5	Le Conseil de Direction	Page 11



ACSEA

Association Calvadosienne pour la
Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte

I.1 - Extrait des statuts

L'ACSEA, rattachée au mouvement des Sauvegardes, a pour vocation d'apporter à des enfants, adolescents ou adultes en difficulté les soutiens, accompagnements et protections spécifiques dont ils peuvent avoir besoin, ponctuellement ou durablement, durant leur vie.

A ce titre, elle gère des établissements sociaux et médico-sociaux légalement autorisés, habilités ou conventionnés.

Afin d'atteindre cet objet l'ACSEA, met en oeuvre tous les moyens appropriés nécessaires à son objet en :

- S'inscrivant dans les réseaux de l'économie sociale et solidaire par toutes formes appropriées, notamment par la gestion de restaurants sous forme d'entreprise adaptée ou la formation professionnelle auprès de publics en difficulté.***
- Développant un partenariat inter associatif et en agissant en collaboration avec l'ensemble des personnes morales ou privées poursuivant les mêmes objets.***
- Déployant une gestion patrimoniale indépendante.***

(article 2 des statuts)

Association laïque fondée en 1932, son action est constamment guidée par l'ensemble des droits fondamentaux reconnus à l'être humain.

Depuis une trentaine d'années, l'ACSEA a étendu sa raison d'être aux adultes afin de les soutenir dans leur autonomie via des accompagnements adaptés, en matières de lutte contre les exclusions, d'insertion socio-professionnelle ou de protection.

Dans ce cadre, l'ACSEA :

Accompagne des enfants, des adolescents et des adultes en difficulté au sein d'organismes d'observation, d'investigation, de médiation, d'éducation en milieu ouvert, d'éducation au sein de service de placement, de prévention, de protection, de soins, d'insertion et de formation professionnelle.

Conseille les usagers, mais également, forte de ses observations et de son expertise, contribue à l'élaboration des politiques publiques afin qu'elles apportent des réponses appropriées aux situations individuelles ou collectives concernant les plusfragiles d'entre nous, parfois exclus de la société.

Soutient et protège les personnes. L'ACSEA se veut solidaire de ces dernières. Elle reconnaît l'utilité sociale de chacune, indépendamment de son efficacité économique. Elle collabore aux initiatives et réalisations tendant aux mêmes fins en lien notamment avec les associations et organismes poursuivant un but similaire.

Eduque et place les personnes au coeur de ses interventions en prenant en compte ce qui fait sens pour elles et en s'appuyant sur leurs potentialités.

Aide et guide les personnes en situation de souffrance, de vulnérabilité ou d'exclusion. La militance de l'association et l'énergie des professionnels sont mobilisées pour prévenir les risques d'exclusion, restaurer la personne et la promouvoir.

L'ACSEA souhaite aujourd'hui inscrire son action et ses missions dans le champ de l'économie sociale et solidaire, en promouvant la philosophie et les valeurs de cette dernière.

I.2 - La Charte Associative

L'ACSEA est une association humaniste et militante qui veut promouvoir la citoyenneté active en s'appuyant sur les droits de l'Homme et de l'Enfant, la laïcité et le respect des différences.

Elle s'est dotée d'une charte associative définissant les grands principes de son action, applicable dans l'ensemble des structures gérées.

L'ACSEA, association humaniste

- Place les personnes au cœur de ses interventions, en prenant prioritairement en compte ce qui donne sens à leur existence.
- Les reconnaît dans leur globalité, leur histoire, leur groupe d'appartenance et leur environnement.
- Les situe en tant qu'acteurs des décisions les concernant, de l'organisation de leur accompagnement et de l'évaluation des actions menées.
- Les soutient dans l'exercice de leurs droits.
- Valorise le potentiel de chacun.
- Considère le temps comme l'un des facteurs essentiels de la réalisation de ses projets personnels au-delà de l'intervention de l'Association.

L'ACSEA, association militante

- Fait le choix d'un fonctionnement «co-opératif» qui favorise l'engagement de chacun de ses membres au service d'une cause commune, qu'ils soient usagers, adhérents, administrateurs, professionnels ou partenaires.
- Se veut solidaire des personnes en difficulté :
 - en reconnaissant l'utilité sociale de chacun indépendamment de son efficacité économique ;
 - en contribuant à un développement durable dans lequel les personnes concernées s'impliquent pour prendre en charge leur destinée ;
 - en témoignant de leurs conditions d'existence, de leur souffrance, de leurs aspirations et potentialités ;
 - en mettant en œuvre des dispositifs de proximité qui articulent réponses individuelles et actions sur les environnements.
- Est force de propositions :
 - en s'appuyant sur l'évaluation de ses activités et sur ses capacités d'observation et d'expertise ;
 - en apportant sa contribution à l'élaboration des politiques publiques ;
 - en prenant l'initiative d'innovations et d'expérimentations.

I.3 - Le Conseil d'Administration

(au 31/12/2014)

Président

Jean de BAGNEAUX
 Directeur-Adjoint du Contrôle de Gestion du Groupe
 PROMODES CARREFOUR en retraite

Vice-Président

En charge de la Vie Associative

Patrick FOURMOND
 Directeur d'ADREA MUTI

Vice-Président

En charge des Affaires Financières

Michel DELACOUR
 Retraité

Vice-Président

En charge des Affaires Sociales

Robert VAN STEENWINKEL
 Ancien Chef d'Entreprise en retraite

Secrétaire Général

Didier TRONCHE
 Directeur Général du SYNEAS en retraite
 Chargé d'enseignement à Paris 2 et Paris 13

Membres

Annick BATTEUR
 Professeur de Droit à l'Université de CAEN

Dominique BEYNIER
 Professeur des Universités

Yves BIHEL
 Avocat à la Cour en retraite

Bruno CARABIE
 Retraité

Vincent GAMBET
 Expert Comptable

Gérard GOGIBU
 Commissaire aux Comptes en retraite

Philippe GUERARD
 Président de l'Association ADVOCACY BN

Jean-Pierre GUILLO
 Gérant, Consultant

Jackie IZARD
 Retraité

Jacques JACOB
 Médecin en retraite

Patrick JOFFRE
 Professeur des Universités

Michel LACROIX DEMAZES
 Architecte en retraite

Aline SCOUARNEC
 Professeur des Universités

Jean-Luc TOURBEZ
 Expert Immobilier en retraite

Membre d'Honneur

Marie-Thérèse VALLA-LEQUEUX

I.4 - La Commission Permanente

Administrateurs

Jean de BAGNEAUX
Président

Patrick FOURMOND
Vice-Président en charge de la Vie Associative

Michel DELACOUR
Vice-Président en charge des Affaires Financières

Robert VAN STEEWINKEL
Vice-Président en charge des Affaires Sociales

Didier TRONCHE
Secrétaire Général

Direction Générale

Dominique ROCHE
Directeur Général

Jean-Luc GARNIER
Directeur Administratif et Financier

Eric KNAUS
Directeur Recherche et Développement

Antoine CERCEY
Directeur Ressources humaines

I.5 - Le Conseil de Direction

(au 31/12/2014)

DIRECTION GENERALE

• Directeur Général	Dominique ROCHE
• Directeur Administratif et Financier	Jean-Luc GARNIER
• Directeur Recherche et Développement	Eric KNAUS
• Directeur des Ressources Humaines	Antoine CERCEY
• Adjoint au DRH - Responsable en charge de la GPEMC	Thierry BABIN
• Chargée de Communication	Eve LAFOREST
• Responsable du service Informatique	Jean-Jacques CARRE
• Juriste	Elodie FRAGO

PÔLE PROTECTION ENFANCE FAMILLE

DÉPARTEMENT MILIEU OUVERT	Salvatore STELLA - Directeur
• Action Éducative en Milieu Ouvert	Anaïs HERIN - Directrice adjointe
• Service Éducatif en Milieu Ouvert	
Service de Protection en Milieu Ouvert	Christophe CORNET - Directeur
	Fabienne FORVEILLE - Directrice adjointe
Service d'Investigation, de Médiation et d'Activités Pénales	Valérie PATRIX - Directrice
DÉPARTEMENT FOYERS ÉDUCATIFS	Jean-Luc GODET - Directeur
	Martine FERAY - Directrice adjointe
	(jusqu'au 01/09/14)
	Véronique COUSIN - Directrice adjointe
	(à compter du 01/12/14)
Service de Placement Familial Spécialisé	Pascal LECLERE - Directeur
	Philippe SEGUIER - Directeur adjoint

PÔLE HANDICAP AUTONOMIE ET DÉPENDANCE

SECTEUR HANDICAP ENFANCE	
INSTITUT DE DÉMOUVILLE	Christophe CORNET - Directeur
• Institut Médico-Professionnel de Démouville	Fabienne FORVEILLE - Directrice adjointe
• Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile	
INSTITUT CHAMP GOUBERT	Didier MARGUERITE - Directeur
• Institut Thérapeutique Éducatif Pédagogique	David LEMIERE - Directeur adjoint
INSTITUT CAMILLE BLAISOT	Pascal LECLERE - Directeur
• Institut Thérapeutique Éducatif Pédagogique	Philippe SEGUIER - Directeur adjoint
IME L'ESPOIR	Martine FERAY - Directrice
• Institut Médico-Educatif «L'Espoir»	
DÉPARTEMENT ACCOMPAGNEMENT HANDICAP ADULTE ET DÉPENDANCE	
• Maison d'Accueil Spécialisée	Sylvie LEFRANCOIS - Directeure
• Foyer Occupationnel pour Adultes	

PÔLE PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

DÉPARTEMENT INSERTION PRÉVENTION	Arnaud MARCHAND - Directeur
• Service d'Aide aux Jeunes en Difficulté	
• Service d'Action Préventive	
• Trait d'Union	
DÉPARTEMENT MAJEURS PROTÉGÉS	Valérie PATRIX - Directrice
• Service ATC	
DÉPARTEMENT EMPLOI FORMATION INSERTION	Stéphane TYPHAIGNE - Directeur
• ACSEA Formation	
• Établissement et Service d'Aide par le Travail «Intermédiaire Hors les Murs»	
• Entreprise Adaptée Conchylicole «La Calvadosienne»	

PÔLE SANTÉ

DÉPARTEMENT PRÉVENTION SANTÉ	Véronique DESRAMÉ - Directrice
• Centre de Guidance	Fabrice ZANELLO - Médecin directeur
• Dispositif Maison des Adolescents du Calvados (entité ACSEA)	

II - Le rapport du président à l'assemblée générale

I La démarche, je devrais même dire la marche, entreprise ce jour en introduction à cette assemblée générale exprime bien, je pense, que l'ACSEA est une Association qui rassemble des énergies différentes et d'origines diverses au service d'un projet commun. Avant de développer ce point je voudrais remercier et féliciter tous ceux qui ont participé à cette aventure qui s'inscrit dans la suite de nos grandes fêtes associatives autour de la danse, de la musique, du cirque, du théâtre, etc...

Mme Roche développera l'activité 2014 de votre association et Mr Delacour en présentera les aspects financiers. Je voudrais m'appesantir autour de trois thèmes sur la signification de ce qui a été vécu par l'ACSEA en 2014 en débordant sur l'année 2015.

Trois Thèmes, Trois mots : **ASSOCIATION, COOPERATION, PROGRESSION**

ASSOCIATION. Être une Association, c'est :

AVOIR UN PROJET

Il n'échappe à personne, sauf malheureusement à quelqu'uns, que l'ACSEA est une Association (loi 1901) c'est-à-dire qu'elle est une personne morale autonome, indépendante qui se gère elle-même, bien que soumise à des contraintes d'agrément et de financement pour la plupart de ses établissements. Elle n'est ni une administration, ni une entreprise commerciale. Elle décide des activités ou prestations qu'elle entend mettre en œuvre en rapport avec son projet. C'est au regard de ses valeurs et de son projet qu'elle répond justement aux appels à projet et accepte les demandes qui lui sont faites. Trois opportunités qui se sont présentées à l'ACSEA en 2014 et n'ont pas abouti illustrent ce principe :

1^{ère} opportunité : appel à projet pour la création et la gestion d'un centre d'hébergement à bas coût. Nous avons refusé, du reste avec d'autres associations du département de concourir à cet appel, bien que nous étions dans la continuité de notre hébergement d'urgence pour les personnes à la rue. Mais le prix de 10 € par jour et par personne qui était proposé ne nous paraissait pas cohérent avec un accompagnement à minima (orientation 1-1 de notre projet associatif : « soutenir les usagers en tant que contractant des actions développées avec et pour eux »). Comment fournir à ce tarif le gîte et le couvert, avec surtout un minimum d'accompagnement, à des personnes très désocialisées pour ne pas dire exclues ? C'est une association de Rillieux-la-Pape (département 69) qui a obtenu le projet mais pour un prix semble-t-il de 12 € et non de 10, mais nous n'avions pas compris qu'il s'agissait d'un prix cible et que nous pouvions tirer à côté de la cible !!!

2^{ème} opportunité : reprise d'une association ornaise en liquidation judiciaire : l'ARSA. Cette association adhérente à la FNARS souhaitait que ce soit une autre association de la FNARS Basse Normandie qui la reprenne et sur le papier elle venait compléter l'offre de l'ACSEA avec en particulier un CHRS. Par contre l'ACSEA ne souhaitait pas reprendre une activité ALT. Telle que proposée, notre projet avait l'appui des professionnels de l'ARSA (Accueil et Réinsertion Sociale des Adultes). Mais nous n'avons pas été retenus car nous n'avons pas compris ou plutôt pas voulu comprendre que la préférence du juge liquidateur irait au plus offrant financièrement sans apprécier là encore le projet qui sous-tendait notre offre de reprise. Il semble que l'on ait un peu vite oublié que ce sont les fonds publics qui ont permis le développement de cette association et qu'il n'y avait donc pas lieu de racheter, d'ailleurs à qui ?, des immeubles déjà financés sur fonds publics (orientation 2-1 de notre projet associatif : « Porter les valeurs d'une économie fondée sur le développement de l'utilité sociale...et la non lucrativité »).

3^{ème} occasion plus qu'opportunité : défection annoncée de la ville de Caen dans le financement de l'équipe de Prévention présente sur le quartier de la Grâce de Dieu et, par voie d'entraînement, celle du Conseil Général. Là encore, c'est l'application de notre projet qui ne correspondait pas aux souhaits de la municipalité qui semblait préférer des « médiateurs » à des « éducateurs ».

Ce n'est effectivement pas les mêmes missions : elles ne s'exercent pas dans les mêmes lieux ni surtout dans les mêmes délais (orientation 2-4 de notre projet associatif : « Promouvoir les actions à visée préventive en lien avec les projets de vie des usagers et les potentialités des territoires » , les quartiers dans le cas présent) Depuis, les choses se sont apaisées, chacun ayant mieux perçu les enjeux de l'autre : nous avons redéfini le projet d'intervention sur ce quartier et la ville souhaite que nous étendions notre expertise sur les quartiers nord de Caen.

AVOIR DES ADMINISTRATEURS

Compte tenu du principe de non lucrativité inscrit dans la loi de 1901 sur les associations, mais compte tenu aussi de la complexité des activités entreprises, être administrateur, c'est-à-dire gestionnaire de la personne morale, c'est être à la fois bénévole, disponible et compétent, la compétence des administrateurs venant compléter la compétence « professionnelle » des salariés et non s'y substituer. Et nous faisons d'ailleurs figurer dans l'annexe aux documents financiers le temps passé par l'ensemble des administrateurs entre les conseils, les commissions et les participations à différents instances. D'autres associations vont même plus loin en valorisant ce temps passé et en le faisant apparaître en charge et en produits, ce qui a l'avantage de faire apparaître des ressources propres et donc que nous ne vivons pas seulement sur des fonds publics. C'est aussi un signe envoyé à nos autorités de contrôle qui, habitués à la comptabilité publique, auraient parfois sinon souvent tendance à penser que la vie sociale de la personne morale ne consomme pas d'énergie ou que cela relève du seul Directeur Général. Encore faut-il quelqu'un pour le recruter et ensuite le contrôler. Les exemples d'association transformées ainsi en « potestat » individuel sont malheureusement fréquents. C'est un de nos gros problèmes associatifs que de trouver et de garder des administrateurs et la nécessité de mutualisation commence souvent par celle des Conseils d'Administration. Dans ce cadre, votre association a enrichi son conseil par l'arrivée de 4 nouveaux administrateurs. Par contre Mme Maugeais qui s'est longtemps investie comme secrétaire et donc membre de la commission permanente a souhaité se retirer de cette fonction pour se consacrer plus pleinement à d'autres engagements qu'elle a par ailleurs.

AVOIR DES REGLES DE FONCTIONNEMENT

*L'assemblée générale de l'an passée a été complétée par une assemblée extraordinaire au cours de laquelle ont été adoptés les nouveaux statuts avec un changement de dénomination : **Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte** en lieu et place de Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence : nous affirmons ainsi que ce qui est au centre de nos actions c'est la personne : enfant, adulte, et non un état « démographique » : enfance, adolescence. Et nous affirmons par cette préposition « à » que c' est la continuité du projet personnel qui doit l'emporter sur toute autre considération plus logistique (orientation 1-4 de notre projet associatif : « Co-construire et évaluer le projet personnalisé en associant les compétences des usagers, des partenaires et des professionnels »). Au cours de l'année 2014 a aussi été finalisé et validé par le Conseil d'Administration le règlement intérieur associatif ainsi que les règlements des commissions. Le travail de mise à jour des procédures et règles de délégation se poursuit.*

AVOIR UNE ORGANISATION COHERENTE AVEC LE PROJET

(orientation 1-5 de notre projet associatif : « penser l'organisation dans le sens de la coopération des acteurs et de la cohérence associative »). Le Conseil d'Administration a définitivement approuvé l'organisation en 4 pôles dont l'objectif est de mettre en proximité de vie et de pratiques les établissements qui ont très largement le même financeur et surtout les mêmes publics dans le but justement de faciliter pour les personnes prises en charge leur parcours individuel. En même temps et chaque fois que cela est possible nous réduisons notre capacité d'hébergement ou nous l'éclatons en petites unités plus propices à l'utilisation des équipements de droit commun ou des services collectifs pour mettre en pratique le but de l'association : LA PRÉVENTION DE TOUTE FORME D'EXCLUSION, et plus précisément l'orientation 2-3 de notre projet associatif : « inscrire l'action de l'association dans des territoires pertinents au regard des problématiques et dans une logique de proximité ». L'application pratique de ce principe est le transfert progressif de l'ITEP Champ Goubert vers le Bessin avec la création de petites unités de vie et la séparation d'avec des ateliers qui pourraient être communs avec l'établissement de l'ESPOIR.

Tout ceci n'a de sens et d'utilité que d'être au service des « usagers ». Ce terme doit être compris comme personnes ayant un droit d'usage à être accompagné dans sa quête d'autonomie et à participer à la vie de l'établissement ou du service (orientation 1-1 de notre projet associatif : « encourager et soutenir les formes de participation des usagers à la vie des établissements de l'association ». c'est pourquoi tous les ans il est fait rapport à votre conseil du fonctionnement des conseils de vie sociale ou des autres formes d'expression. La cohérence de tout ce dispositif est contrôlée et validée par une évaluation externe assurée par le cabinet Périnove, évaluation qui nous est du reste imposée par la loi.

COOPERATION

Il s'agit du deuxième thème que je voudrais évoquer avec vous. Le mot a son importance car les pouvoirs publics parlent eux beaucoup de mutualisation, attendant de ce processus des miracles économiques et financiers. Or mutualiser, c'est perdre une partie de son autonomie sans forcément obtenir une économie car les postes qui peuvent réellement être mis en commun sont rares et faire ensemble n'est pas évident lorsque l'on n'a pas une histoire commune. C'est pourquoi au lieu d'entrer dans des Groupements de Coopération Social et Médico-Social (GCSMS) nous préférons CO-OPERER avec d'autres associations, organismes administratifs, voire entreprises ou personnes physiques que nous appelons partenaires (définition du dictionnaire : personne avec qui on est allié ou associé). Je vous rappelle que nos statuts prévoient une catégorie de membres partenaires : personnes physiques ou morales qui, par le concours qu'elles apportent sous différentes formes au bénéfice des personnes accompagnées par l'ACSEA, manifestent leur intérêt pour l'objet de l'association. Nous n'avons pas encore pris le temps d'organiser cette représentation mais il va falloir nous y mettre pour être dans la cohérence de nos objectifs.

Concrètement cette coopération a pris plusieurs formes en 2014 :

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'ACSEA entend développer sa participation à ce secteur (orientation 2-1 de notre projet associatif : « participer aux organismes et réseaux de l'économie sociale et bénéficier de leur apport »). Celui-ci correspond à la fois à la forme juridique associative de l'ACSEA et à son but de restauration du lien social, plus particulièrement par l'insertion professionnelle. Le pôle lutte contre les exclusions, et plus spécifiquement les départements insertion prévention et emploi formation insertion, sont totalement dans ce champ de l'Économie Sociale et Solidaire. C'est pourquoi, Mme Roche, notre directeur général, participe activement aux travaux de l'UDES (Union des Employeurs de l'Économie Sociale et solidaire) et à ceux de la CRESS (Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire) et nous avons consacré un numéro d'Info ACSEA à ce thème.

- De manière plus opératoire, je rappelle que l'ACSEA participe par 3 de ses administrateurs (Mr Delacour, mM Izard et moi-même) et deux de ses professionnels (Mr Cercey et Mr Typhaigne) au Conseil d'Administration de l'Association Vert Bocage qui, sur le territoire du Bessin, développe des chantiers d'insertion mais aussi des ateliers de promotion sociale et un tutorat pour l'aide à l'amélioration des logements.
- Depuis maintenant deux ans, l'ACSEA est représenté par un administrateur (Mr Vansteenwinckel) au bureau de l'Association R'PUR et son président Mr Ducos est invité à nos conseils. L'Association R'PUR gère une entreprise d'insertion qui traite le tri des déchets ménagers pour l'ensemble du département et depuis septembre 2014 une entreprise adaptée, donc avec des travailleurs handicapés, qui traite le démantèlement partiel ou la remise en état de matériels électroniques. Signe de coopération, l'Association des Amis de Jean Bosco (AAJB) fait également partie des adhérents de l'association R'PUR. Nous réfléchissons avec l'aide de notre commissaire aux comptes à voir par quels moyens nous pouvons renforcer notre coopération avec cette association sans objectif d'intégration.

RESIDENCE ACCUEIL & MAISON DES ADOS

Le projet de résidence accueil pour jeunes adultes de 18 à 25 ans sortant d'IME/ITEP, abouti en 2014, illustre parfaitement l'efficacité de notre coopération avec l'Association des Amis de Jean Bosco mais aussi avec l'association Advocacy, association d'usagers malades psychiques, dont le président Mr Guérard est administrateur de l'ACSEA. Pour gérer cet établissement qui louera des locaux construits par le Foyer Normand sur la commune d'Ifs nous avons créé une association dont les deux membres fondateurs sont l'AAJB et l'ACSEA mais ouverte à d'autres partenaires en tant que de besoin.

Autre exemple de coopération depuis 2006 avec l'EPSM (Etablissement Public de Santé Mentale) l'AAJB et l'Inspection Académique : la Maison des Adolescents du CALVADOS pour l'accueil de jour, le soin, l'hébergement des enfants et des ados accompagnés ou non de leur parents. Chaque partenaire met à disposition de cet ensemble des personnels, ce qui permet la collaboration de professionnels de compétences et formations différentes : éducateurs, psychiatres, psychologues, infirmiers mais aussi personnel administratif, d'entretien, surveillant de nuit...

AUTRES FORMES DE PARTENARIAT

- *Poursuite de nos échanges et travail en commun avec l'ADSEAM (Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche). C'est ce qui reste de notre ambition originelle de créer une structure régionale commune aux trois Sauvegardes de Basse Normandie. Ce Projet a avorté car les potentiels et objectifs réels des 3 associations étaient finalement trop éloignés surtout en ce qui concernait l'ADSEAO (Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de l'Orne). Nous avons perdu du temps à chercher la bonne solution juridique, temps que nous rattrapons avec nos collègues de la Manche par des rencontres sans formalisme autre que des compte rendus sur un site internet commun et consultable.*

- *Participation de Mme ROCHE aux instances de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) en tant que membre titulaire au titre du collège Cohésion Sociale et en tant que présidente de la Commission Spécialisée pour la prise en charge et Accompagnements Médico sociaux, du Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH) dont elle est membre titulaire au titre du collège Handicap et troubles du comportement, de la Commission Exécutive (COMEX) de la maison du Handicap*

- *Nous avons également partagé les soucis, bien que moins concerné directement, des autres associations en conflit avec le Conseil Général suite à la modification unilatérale par celui ci du règlement Départemental de l'Aide Sociale. (orientation 2-2 de notre projet associatif : « participer à la coordination départementale et régionale des réseaux associatifs inscrite dans une dynamique nationale et européenne. »)*

PROGRESSION

L'ACSEA est toujours en mouvement et parfois trop au point de vue des salariés. Maîtriser le rythme de notre développement serait souhaitable car il y a toujours nécessité d'un temps d'adaptation, d'appropriation, mais malheureusement nous sommes rarement maîtres de nos décisions en la matière car il faut répondre aux appels à projets ou opportunités quand elles se présentent mais aussi obtenir à temps les financements et trouver les emplacements fonciers ou immeubles nécessaires à la réalisation des projets.

- *C'est ainsi que nous avons dû abandonner le projet de reconstruction complète sur un autre site de l'établissement l'Espoir de Bayeux, projet dans lequel s'était très fortement investie la directrice de l'époque, Mme Alix qui en a tiré les conséquences en nous présentant sa démission.*

- *Pour l'ARS, ce projet venait en concurrence avec celui de la rénovation et extension de la Maison d'Accueil Spécialisée d'Ellon qui était prioritaire pour nous car l'établissement ne répond pas aux conditions d'accueil d'adultes polyhandicapés et vieillissants. Le nouveau bâtiment sort de terre mais sa réalisation complique sérieusement la vie quotidienne des résidents et surtout du personnel que je tiens ici à remercier pour sa patience.*

• Notre projet phare qui constitue un vrai développement dans le cadre de l'Économie Sociale et Solidaire, c'est L'Entreprise Adaptée de Restauration que nous allons appelé tout simplement l'ACcueil : AC - comme ACSEA et ACcompagnement. Cet établissement situé dans la nouvelle zone artisanale de Bayeux intégrera 10 travailleurs reconnus en situation de handicap et des personnels venant des établissements proches pour lesquels il servira de cuisine centrale : l'Espoir, la MAS, l'ITEP Champ Goubert d'Evrecy, le FOA. Mais il sera aussi un restaurant ouvert au public et assurera le portage de repas pour des entreprises ou des personnes seules.

Nous avons travaillé à cette occasion avec notre commissaire aux comptes la situation fiscale (TVA principalement) de l'ensemble de nos activités dites hors contrôle (de l'administration) d'autres établissements essaient ou se déplacent comme

- Le CMPP ou centre de guidance qui crée une annexe CAMSP (Centre d'Action Medico-Sociale Précoce) à Isigny/mer
- Le SEMO de Lisieux qui rejoint à Trouville dans un bâtiment commun le secteur AEMO
- Les Foyers Educatifs innovent pour répondre plus étroitement à la « commande » formulée par le conseil Général dans le cadre de notre Convention PEF (Protection Enfance Famille) en créant un Placement Éducatif à Domicile (PEAD)
- Le Service Trait d'Union reprend en location directe auprès de la Congrégation de la Charité la totalité des locaux qui était jusqu'alors louée par l'Association ALTHEA qui nous en sous-louait une grande partie.

Tous ces développements ou regroupements en pôle impliquent que nous puissions disposer d'une souplesse immobilière, alors que les deux termes sont antinomiques puisque l'un renvoie à la mobilité et l'autre à l'enracinement. C'est pourquoi nous projetons la création d'une SCI qui n'aura pour le moment comme associé que l'ACSEA et des personnes physiques administrateurs de l'ACSEA. Elle va acquérir sur Bayeux le ou les immeubles nécessaires au recadrage géographique et opérationnel de l'ITEP Champ Goubert et à Caen un immeuble pour l'hébergement des services d'investigation, de médiation, d'action Préventive. L'intérêt d'une SCI est de lisser dans le temps et sur une longue durée (30 ans et plus) les charges immobilières (amortissement, emprunt, entretien, réparations...) et ainsi de simplifier et clarifier la présentation budgétaire.

Et pour terminer une bonne nouvelle qui touche à notre trésorerie et donc à notre capacité de développement pour plus de 2 millions d'euros. Nous étions sous la menace de devoir verser cette somme à l'URSSAF pour non respect des procédures de négociation et donc remise en cause de l'application de la loi FILLON (réduction des cotisations sur les bas salaires). Finalement, disons qu'il s'agissait d'un malentendu concernant le fonctionnement de nos associations sous contrôle de la puissance publique et la décision de recouvrement de cette pénalité a été annulée.

Je laisse Mme Roche vous développer les points importants de notre activité et de notre fonctionnement au cours de l'année 2014.

Jean de Bagneaux,
Président de l'ACSEA.

III - Le Rapport Général Associatif

III.1 Les instances associatives

3.1.1 - L'Assemblée Générale	Page 23
3.1.2 - Le Conseil d'Administration	Page 23
3.1.3 - La Commission Permanente	Page 24
3.1.4 - La Direction Générale	Page 25
3.1.5 - Le Conseil de Direction	Page 54
3.1.6 - La Réunion Générale de l'Encadrement	Page 55
3.1.7 - Le Comité Economique Opérationnel	Page 55

III.2 La vie associative et inter associative

3.2.1 - Les manifestations associatives	Page 56
3.2.2 - La vie associative et les mandats	Page 56
3.2.3 - Les relations avec les administrations	Page 59

III.3 L'activité

Page 60

III.4 Le rapport financier

Page 73

LE RAPPORT GENERAL ASSOCIATIF 2014

L'année 2014 peut être qualifiée de « bonne année », tant sur le plan des projets réalisés qui nous apportent des ouvertures sur la qualité des accompagnements effectués que sur le plan des résultats financiers et de la sécurisation de nos autorisations.

Je souhaitais évoquer ici tout particulièrement la convention « Protection de l'Enfance » signée avec le président du Conseil Général, aujourd'hui Départemental, et qui nous permet de pouvoir conduire de nouveaux projets tout en ayant sécurisé nos autorisations et revu les bases financières des établissements souvent déficitaires, du fait d'une tarification au prix de journée mal évaluée pour certains services et d'activité fluctuante comme c'est le cas dans ce domaine du fait de la non maîtrise des décisions administratives et judiciaires, entre autres éléments.

Cependant, et malheureusement, les effets de la crise se sont faits sentir les années précédentes et les tendances perçues s'installent durablement. Les plus touchés sont les jeunes et les personnes en situation d'errance qui restent durablement exclus même si leur nombre reste stable.

A contrario, les financements, à l'exception de ceux du Département liés au rebasage des établissements de la convention, restent stables, voire baissent. Il est donc nécessaire pour les acteurs associatifs, et c'est le cas de l'ACSEA, d'adapter leurs modes d'intervention pour continuer de poursuivre les buts assignés dans les statuts et les objectifs fixés dans le cadre des orientations du projet associatif.

C'est dans ce souci que les cadres, directeurs et directeurs adjoints d'abord, ainsi que les chefs de service, ensuite en réunion générale de l'encadrement, ont travaillé sous le pilotage de la direction générale au projet d'organisation nouvelle de l'ACSEA.

Chacune des compétences du siège y a été associée pour coordonner ce projet de refondation de notre dirigeance et de préparation de l'avenir.

L'année 2013 avait été l'année pendant laquelle nous avons retravaillé les statuts associatifs et le règlement intérieur associatif toilettant ainsi nos statuts et adaptant les axes de la gouvernance.

Nous sommes donc dans un continuum qui devrait favoriser la bonne articulation des deux axes de notre modèle associatif et permettre une meilleure approche des délégations à venir, chantier conduit en 2015 et qui fixeront les périmètres des domaines de compétences des différents niveaux, leur articulations et la structuration des délégations et subdélégations, certes prévues par les cadres légaux mais nécessaires au bon fonctionnement général de nos organisations.

Pour rappel, cette organisation vise à rendre plus cohérentes ses actions, et être plus lisible pour les salariés, les partenaires et les administrations de contrôle.

Ces pôles ou départements, dont certains se sont mis en place dès avril, permettent le nécessaire décloisonnement entre les services qui participent à une même politique, c'est le cas de la formation/emploi et de la santé.

C'est aussi, naturellement, le socle des prémices au décloisonnement qui va nous occuper les trois prochaines années en travaillant autour des trajectoires et en visant les territoires pertinents qui, à ce jour, sont encore insuffisamment couverts par nos interventions ou qui méritent un développement plus soutenu (Bessin).

Ce travail de mise en cohérence des services et des actions s'appuie sur un principe qui tend à optimiser les moyens immobiliers et matériels pour se concentrer sur les moyens humains nécessaires à la qualité de l'accompagnement.

C'est ainsi qu'un gros travail a été conduit par le conseil d'administration et les équipes de la direction générale sur les questions de patrimoine.

En effet, des travaux pour les mises aux normes ou l'adaptation du bâti ont demandé beaucoup de temps et d'énergie pour trouver les solutions qui devraient dans le futur nous permettre d'accueillir les personnes dans de meilleures conditions, mais aussi de favoriser la transversalité au sein des différentes équipes des services par des implantations communes et des locaux partagés.

Nous évoquions l'an passé « la force de notre collectif » (administrateurs /professionnels), et encore cette année, on peut constater combien nous avons pu continuer d'avancer sur le chemin du changement de façon concertée et cohérente dans le respect des calendriers prévus.

Je souhaite saluer l'engagement de tous ici.

Le changement ne peut être conduit sans dialogue social et sans y associer les salariés.

Nous pouvons constater que nous avons eu des moments forts de négociations, dont toutes n'ont pas abouti, des moments de rudes tensions notamment sur la question de l'organisation nouvelle ; nous avons cependant pu signer de nouveaux accords qui ont été agréés.

Enfin, nous avons été mis à rude épreuve par la nouvelle équipe municipale de CAEN et la menace pour le service d'action préventive de fermeture d'une partie de son activité sur la quartier de la Grâce de Dieu, et donc de suppression de postes. Ceci nous a demandé beaucoup d'énergie quelle que soit, là encore, notre place dans l'organisation.

C'est aussi le contrôle fait par les services de l'URSSAF dont les sommes à recouvrir auraient eu des conséquences graves sur notre trésorerie. Nous avons pu, par notre volonté à faire reconnaître l'erreur manifeste d'appréciation de cette administration, faire annuler la charge (quasiment la totalité du montant exigé).

Dans le contexte qui est celui des associations aujourd'hui, ces menaces ont mis tout à chacun à rude épreuve et montrent combien il convient de se mobiliser conjointement et de s'adapter à ces nouvelles données pour lesquelles nous n'en sommes qu'aux prémices.

C'est bien face à ces menaces que nous devons être à la fois dans la veille, l'anticipation, l'innovation et l'adaptation permanente.

C'est aussi la raison pour laquelle les alliances doivent pouvoir se faire avec les autres acteurs associatifs sur le territoire.

C'est l'ouverture sur l'environnement préconisée dans le projet et mise en oeuvre ces quatre dernières années.

C'est ainsi que si le projet de Sauvegarde régional a été abandonné, celui de continuer à travailler avec la Sauvegarde de la Manche s'est maintenu par des rencontres régulières, certes plus espacées mais plus soutenues ; en effet, notre conseillère technique juridique a pu être mise à la disposition du siège pour travailler sur les questions d'informatique et de liberté ; c'est également le cas avec la mise à disposition de notre responsable des systèmes d'information qui a guidé les professionnels dans leur analyse d'organisation des systèmes d'information, même si ces derniers sont très différents de ceux mis en place à l'ACSEA. Nous avons pu également faire se rencontrer les deux conseils de direction pour des échanges entre nos organisations et penser, via nos DRH, une journée de formation sur la réforme de la formation professionnelle.

Il en va de même avec l'Association des Amis de Jean Bosco (AAJB).

En effet, les deux conseils ont décidé de créer une association de gestion « ad hoc » pour un projet commun, ce dernier a été accepté par les administrations, validant ainsi le vieil adage selon lequel « l'union fait la force » et sans qu'il faille penser des modèles économiques lourds et peu opérants comme les groupements de coopération par exemple.

Enfin, nous avons, dès l'an passé, anticipé les changements à venir dans la réforme du paysage des représentations employeurs en prenant le mandat de la délégation régionale de l'UDES.

Aujourd'hui, nous sommes une des délégations régionales les plus actives avec un rassemblement important des différentes composantes et une volonté des acteurs de s'investir dans la représentation employeur mise en place par la loi, sous l'animation des DIRECTTE et qui visent à organiser l'adaptation des formations à celle de l'emploi sur les territoires régionaux en siégeant dans les différentes instances coprésidées par le Président de Région et le Préfet.

Nous évoquons l'adaptabilité et nous verrons qu'en 2015 avec la réforme de l'Etat, la réforme territoriale et la nouvelle Normandie, bien des choses vont bouger et nous devons encore savoir adapter nos réponses à ces évolutions.

Même si l'on peut se poser aujourd'hui la question des moyens à venir, nous avons collectivement la conviction que l'évolution est inexorable et rapide et je sais que nous en aurons la compétence tous ensemble.

III.1 – LES INSTANCES ASSOCIATIVES

3.1.1 – L'Assemblée Générale :

C'est tout d'abord la fête associative « Faites de la danse » qui a été un vrai succès. La coordination par la chargée de communication, appuyée par la commission communication, a permis que nous puissions organiser cette manifestation dans un bel endroit « Le Cargö », espace valorisant, qui a permis d'accueillir environ 700 personnes dont 600 familles et personnes accompagnées par les services.

Le président et le directeur général ont accepté que les représentants des syndicats SUD/CGT puissent s'exprimer par la voix des délégués centraux qui ont souhaité faire remonter « *l'inquiétude des salariés sur les changements que la nouvelle organisation va induire* ». Un courrier signé du président sera proposé à la validation du conseil afin de pouvoir leur répondre et les rassurer, y compris sur les liens entre la gouvernance et la dirigeance.

C'est également un second point fort que celui de la validation par l'assemblée générale réunie, cette fois en sa forme extraordinaire et dont le taux de participation est plus fort cette année que l'an passé, de nos nouveaux statuts qui consacrent, notamment, l'évolution de notre nom : ACSEA devient dorénavant l'Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte consacrant ainsi son évolution importante dans le secteur des adultes.

Ces statuts nous permettent également, au-delà du nom qui évolue, de penser notre développement tant dans nos activités (restauration) que dans la constitution et la gestion de notre patrimoine immobilier.

Ces nouveaux statuts traduisent également la volonté des membres de mettre en évidence la réalité associative par l'ouverture d'un nouveau collège : celui des partenaires ; enfin de se conformer aux obligations juridiques qui sont celles des associations et de clarifier les rôles.

3.1.2 – Le Conseil d'Administration :

L'activité du conseil, cette année, a été intense puisqu'il s'est réuni à 7 reprises en session ordinaire, un conseil s'est fait par consultation via le net et qui avait trait à la mise en place de la nouvelle organisation, les administrateurs ayant largement travaillé et validé le projet en amont.

Un conseil a également été organisé de façon extraordinaire pour travailler sur les projets de statuts et de règlement intérieur associatif en la présence et sous l'animation de la juriste du siège, Elodie FRAGO, dont la compétence et l'expertise nous ont permis de mener à bien tous ces travaux dans un cadre juridique très rigoureux.

Le conseil a enregistré la démission de Madame Dominique MAUGEAIS en mars 2014 ; elle avait les fonctions de secrétaire générale. Elle reste cependant membre actif de notre association.

Des arrivées sont également à noter, ce sont celles de :

- Madame Annick BATTEUR, professeur d'Université - Droit
- Madame Aline SCOUARNEC, professeur des Universités - Prospective des métiers
- Monsieur le Docteur Jacques JACOB, oncologue à la retraite
- Monsieur Michel LACROIX, architecte à la retraite
- Monsieur Didier TRONCHE, ex directeur général du SYNEAS, chargé d'enseignement et expert auprès de la direction de la Cohésion Sociale - Ministère Santé/Social.

Une activité qui serait incomplète si nous n'évoquions pas les visites d'établissements. Cette année, c'est le service de l'AEMO et le département des Foyers Educatifs qui ont reçu les administrateurs.

Ces rencontres sont très appréciées des salariés qui peuvent échanger sur leur quotidien et nourrir ainsi la perception qu'ont les administrateurs du fonctionnement des établissements et services de l'association dans laquelle ils ont choisi de rentrer.

L'activité de ses membres **a surtout porté cette année sur les projets** au-delà des missions « obligatoires » (statutaires et d'approbations classiques) qui sont le socle des travaux des conseils.

En effet, il a fallu travailler de façon très approfondie compte tenu des enjeux sur le projet d'entreprise adaptée de restauration collective sur le territoire de Bayeux.

Un gros travail a été également réalisé sur le département « Emploi /Formation » suite au départ de Monsieur NABAT et à la mise en place de ce nouveau département avec la création d'un poste de directeur adjoint mais aussi le renouvellement de quasiment tous les cadres intermédiaires sur notre secteur formation.

Le troisième grand chantier et qui concerne l'organisation, impulsé par le directeur général, a fait également l'objet d'un travail de validation par le conseil au cours du mois de février.

Le quatrième projet a été celui de la création par l'ACSEA et l'AAJB d'une résidence accueil destinée à accompagner des majeurs, handicapés psychiques pour 14 places sur le territoire de Caen agglomération (commune d'Ifs). Ce projet a été accepté par l'administration en fin d'année. Sa concrétisation devrait se faire au cours de l'année 2017.

Le cinquième projet concernait la reprise par l'ACSEA de l'offre d'insertion proposée par l'ARSA (Association de Réinsertion Sociale d'Alençon), mise en redressement judiciaire. Ce projet visait à permettre à l'ACSEA de se déployer dans un département voisin, préfigurant ainsi nos développements futurs et favorisant l'accroissement de l'activité de notre action d'urgence sociale par l'adjonction à ce service de moyens complémentaires dans une coordination régionale avec l'AAJB et l'ADSEAM également acteurs de l'urgence sociale pour le Calvados et la Manche.

Deux dossiers ont fait l'objet d'un suivi tout particulier, celui concernant le contrôle de l'URSSAF et la mise en redressement de l'association pour un montant dépassant les deux millions d'euros et la situation du Service d'Action Préventive qui s'est trouvé menacé dans son fonctionnement, et donc dans ses moyens humains, par la volonté de la nouvelle équipe municipale d'instaurer de nouvelles formes d'intervention sur les quartiers.

Enfin, le conseil a validé le travail d'écriture du projet de service du SPMO, présenté par son directeur, lors du conseil d'administration d'octobre.

3.1.3 – La Commission Permanente

Suite à l'assemblée générale et au conseil de juillet, il a été procédé à l'élection des membres de la commission permanente.

Sont membres de la CPCA :

- Monsieur de BAGNEAUX, président
- Messieurs DELACOUR et FOURMOND, vice-présidents, respectivement en charge des Affaires Financières et Patrimoniales, et en charge des Affaires Associatives
- Monsieur VAN STEENWINKEL, vice-président, en charge des Affaires Sociales
- Monsieur TRONCHE, secrétaire général, en remplacement de Madame MAUGEAIS.

Cette instance participe aux orientations politiques et prépare les décisions du conseil.

Son activité se répartit dans trois grands domaines :

- Les affaires associatives
- Les affaires financières et de patrimoine,
- Les affaires de personnel.

Elle permet également les retours sur les différents dossiers suivis tant à l'interne qu'à l'externe ainsi que sur les différentes rencontres.

Cette instance se réunit chaque année une fois par mois ; elle a organisé une rencontre extraordinaire pour travailler sur la reprise de l'association ornaise.

3.1.4 – La Direction Générale :

L'organisation voulue et débutée dès mars 2012 porte ses fruits et permet que les fonctions de représentation politique et l'exercice des mandats détenus par le directeur général puissent s'exercer, positionnant ainsi l'association au coeur des centres de décision et favorisant par conséquent l'exercice de la veille stratégique nécessaire à la compréhension des évolutions à anticiper.

C'est ainsi qu'ont pu se faire tous les travaux sur le développement du travail en réseaux pour la mise en synergie des acteurs pour les nouveaux projets (reprise de l'ARSA, résidence accueil, réforme de la formation, politiques régionales de santé entre autres.)

La volonté d'avoir trois directions techniques, qui sont au centre du métier de la direction générale mais aussi par l'adjonction d'expertise de métiers supplémentaires, favorise les regards croisés et les complémentarités d'action qui permettent ainsi au conseil d'administration de prendre des décisions plus éclairées et aux fondements solides.

Le soutien que chacun apporte dans son domaine de spécialisation aux établissements et à leurs directions est également une force considérable. Enfin, on peut noter que dans ces conditions les transversalités se mettent en place et permettent ainsi une approche globale et décloisonnée.

A – L'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION RECHERCHE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS

En 2014, l'activité de la direction recherche et développement s'est principalement articulée autour :

- de la mise en œuvre et du suivi des grands projets transversaux associatifs :
- la réorganisation associative,
- le CPOMM ARS-ACSEA,
- la Convention Protection Enfance Famille avec le Conseil Général du Calvados,
- la création de l'Entreprise Adaptée Restauration,
- de l'accompagnement des démarches d'évaluations interne et externe,
- du suivi de la mise en oeuvre des droits des usagers,

La réorganisation associative

L'ACSEA a poursuivi ses travaux autour de la réorganisation de ses établissements et services, pour une meilleure lisibilité des missions de chacun conformément aux orientations validées par le conseil d'administration et rendues nécessaires par l'évidente adaptation de nos organisations aux évolutions des politiques publiques.

Plusieurs documents et « visuels » ont été créés à destination des différentes instances associatives (conseil d'administration, conseil de direction, CCE, CE, etc.) explicitant les choix arrêtés par l'association et permettant une présentation des pôles et des départements nouvellement constitués.

À terme, et une fois adaptés, ces outils serviront également à la communication externe.

En 2014, se sont ainsi mis en place :

- le Département Emploi Formation Insertion, dès mars, avec le regroupement, sous la même direction, de l'ESAT Intermédiaire Hors les Murs, d'ACSEA Formation, de l'Entreprise Adaptée Conchylicole La Calvadosienne (et à sa création de l'Entreprise Adaptée Restauration L'Accueil),
- le Département Prévention Santé, dès avril, intégrant sous une même direction administrative le Centre de Guidance et l'entité ACSEA de la Maison des Adolescents du Calvados (chacune de ces entités ayant également une direction médicale),
- le Département Accompagnement Handicap Adulte et Dépendance qui permet une meilleure identification de la MAS et du FOA déjà sous la même direction.

Les regroupements intervenant au 1er janvier 2015 ont été travaillés en collaboration par les directions des établissements et services concernés, et en lien avec leurs différentes équipes.

Le pôle Protection Enfance Famille étant principalement impacté avec :

- le regroupement du SIMAP, du SPMO, du SEMO et de l'AEMO au sein du Département Milieu Ouvert,
- le regroupement du SPFS et des Foyers Educatifs au sein du Département Accueil Familial et Hébergement Éducatif (nouvelle appellation),

La réorganisation associative a été plusieurs fois abordée lors des comités de pilotage Protection Enfance Famille, notamment en terme de communication interne et externe.

Enfin, les cadres hiérarchiques ont été associés à la réflexion au travers de la RGE et ont travaillé en 2014 par pôle (première approche retenue). Il s'agissait dans un premier temps d'apprendre à se connaître et d'explorer les pistes d'animation possibles permettant de développer une dynamique au sein de chaque pôle. Compte tenu de l'enjeu et du temps nécessaire d'appropriation, plusieurs rencontres seront nécessaires et seront organisées en 2015.

LE CPOMM ARS-ACSEA 2013-2018

Notre CPOMM repose sur une nouvelle méthode de travail alliant la coconstruction avec l'administration régionale de la santé des projets que l'association souhaite mener à bien mais également nourrir une nouvelle forme de dialogue de gestion. Du coup, cette méthode, très transversale à l'interne et structurée sur des rencontres régulières avec les représentants de l'administration, est très exigeante dans son pilotage et dans son animation.

Elle nécessite de nombreuses rencontres.

Le suivi de sa mise en œuvre s'est dynamisé tout au long de l'année à partir de différentes instances :

- Le comité de pilotage CPOMM ARS-ACSEA s'est réuni au moins une fois par mois selon la composition suivante :
 - Le directeur général, le directeur recherche et développement et son assistante, le directeur administratif et financier, le directeur des ressources humaines,
 - L'ensemble des directeurs, directeurs adjoints et des chefs de services administratifs et financiers des établissements,
 - Un administrateur mandaté par le conseil d'administration,

Son objectif est d'échanger autour de problématiques transversales et de faciliter leur coordination, leur mise en œuvre et le suivi des différentes actions, y compris pour ce qui concerne le suivi d'activité et le suivi budgétaire consolidé.

- Une rencontre a été organisée avec l'ensemble des cadres hiérarchiques des établissements et services inscrits dans le CPOMM ARS-ACSEA, afin de présenter l'avancée de chaque fiche action et de permettre à chacun de mieux se connaître.
- Conformément aux engagements du contrat, le comité de suivi conjoint ARS-ACSEA s'est réuni à deux reprises et un dialogue de gestion a eu lieu en juillet 2014.
- Dans le respect de « l'accord d'entreprise sur la mise en œuvre du CPOMM ARS-ACSEA », 3 réunions ont eu lieu avec les délégations syndicales (le 21 février et le 27 juin 2014 ; la réunion prévue en décembre s'est déroulée le 16 janvier 2015).

La mise en œuvre du CPOMM

A la fin de l'année 2014, il est constaté que :

L'ARS a transmis en décembre les arrêtés portant modification des autorisations pour l'ensemble des établissements et services concernés sécurisant ainsi nos autorisations.

Plusieurs projets ont pu aboutir :

- Le dispositif Pays d'Auge (ITEP Camille Blaisot) a été travaillé tout au long de l'année. L'installation à Pont l'Évêque est effective depuis septembre, après des recherches de locaux difficiles.
- Le développement du dispositif ITEP sur le Bessin (ITEP Champ Goubert) est engagé avec l'ouverture du SESSAD sur la commune de Saint-Vigor le Grand en septembre et dans les mêmes locaux que le CAMSP à Isigny sur Mer en fin d'année. Le projet de service a été finalisé.

Les premières évaluations se mettent en place :

- Les deux Unités de Soutien à l'Inclusion de l'IMPro de Démouville et de l'ITEP Champ Goubert ont atteint un effectif complet. Après un an de fonctionnement, les deux établissements vont procéder conjointement à l'évaluation de cette expérimentation.
- Un bilan de la première année d'expérimentation de la "passerelle" entre l'IME l'Espoir et la pédopsychiatrie est en cours.

La mise en œuvre de nouvelles actions s'est engagée ou poursuivie :

- Le projet "dispositif Hébergement Lisieux" (ITEP Camille Blaisot) est travaillé depuis l'automne. L'installation est prévue en 2015 dans les locaux actuels du SEMO garçons au déménagement de ce service.
- Le projet de "création d'une halte garderie pour jeunes enfants avec autisme" (IME l'Espoir) est retravaillé du fait de la non installation de l'IME sur la commune de Vaucelles. Une nouvelle réflexion va s'engager conjointement avec l'IME de Saint-Vigor.
- Le projet d'insertion professionnelle et sociale (IME l'Espoir) est en cours de rédaction.
- L'écriture du projet global du dispositif ITEP Bessin (ITEP Champ Goubert) s'est engagée à l'automne. Le développement de classes externalisées sur le Bessin (en primaire et en secondaire) est au travail et rencontre certaines difficultés avec l'Éducation Nationale et avec les collèges-lycées de Bayeux.
- La réécriture du projet SESSAD est en cours, conformément aux engagements pris.
- L'élaboration du projet de Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelles (IMPro) a été lancée début 2015 avec un groupe projet participatif.
- La recherche de locaux pour y installer le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce à sa création et l'antenne du CMPP (Centre de Guidance) a été compliquée et a entraîné plusieurs reports de l'ouverture du CAMSP (envisagée désormais dans le premier semestre 2015). Le projet de service a été réécrit en collaboration avec l'équipe des Etablissements Hospitaliers du Bessin (service de pédiatrie) et en lien avec le CGS "Soigner ensemble dans le Bessin". La visite de conformité sera effectuée par l'ARS début janvier 2015.

Certaines actions ont été différées dans le temps :

- Le projet de développement d'un Espace de Prévention des Ruptures Scolaires est mis actuellement en sommeil compte tenu de l'absence de financement.
- La phase d'écriture du projet de développement du Semi Internat à Temps Partagés Professionnels (IMPro) a été reportée à janvier 2015.
- Le dossier sur l'écocitoyenneté et le développement durable n'a pas été travaillé associativement, mais demeure cependant un axe prioritaire (mise en place d'un agenda 21 associatif). Au sein de chaque établissement, des actions (parfois éducatives) sont mises en place, mais ne sont pas valorisées. À cet effet, un travail de centralisation et d'identification de ces actions est à développer.

Enfin, concernant les projets architecturaux inclus dans le CPOMM (en lien avec le projet d'Entreprise Adaptée Restauration qui desservira l'établissement en repas) :

- Les travaux de la MAS d'Ellon ont pu débuter courant novembre après que le projet architectural ait été revu.
- Les travaux de mises aux normes du site de Bayeux de l'IME l'Espoir sont également engagés.

À noter que l'ensemble des projets nécessite des rencontres régulières avec les différents partenaires et acteurs des territoires, ce qui a mobilisé très sensiblement tant les directeurs fonctionnels du siège que les directeurs d'établissement.

Par ailleurs, plusieurs groupes de travail ont engagé une réflexion autour de la méthodologie de mise en œuvre des actions transversales concernant :

- la définition de l'offre de services TCC associative en lien avec le projet de redéploiement de l'ITEP Champ Goubert.
- la mise en place du CAFS unique regroupant les 3 CAFS existants (ITEP Champ Goubert, ITEP Camille Blaisot, IME l'Espoir).

LA CONVENTION PROTECTION ENFANCE FAMILLE ENTRE LE CONSEIL GÉNÉRAL DU CALVADOS ET L'ACSEA

2014 est la 1^{ère} année de la convention triennale signée avec le Conseil Général du Calvados.

Fait rare en France et suffisamment pour être souligné, la même méthode de coconstruction a été retenue par la Direction Générale Famille Enfance et permet une meilleure approche des contraintes et des opportunités possibles de parts et d'autres. Concernant les modalités de rendu compte, la convention s'inspire du CPOMM.

Les rencontres

Le suivi de la mise en œuvre de la convention Protection Enfance Famille s'est dynamisé tout au long de l'année à partir de différentes instances :

- Le comité de pilotage s'est réuni une fois par mois en moyenne pour suivre l'avancée des actions, de l'activité et du budget, et regroupe :
 - le directeur général, le directeur recherche et développement et son assistante, le directeur administratif et financier, le directeur des ressources humaines,
 - l'ensemble des directeurs, directeurs adjoints et des chefs de services administratifs et financiers des établissements,
 - un administrateur mandaté par le conseil d'administration,
- Au-delà, il a été convenu entre les membres que ce comité doit permettre de :
- définir collectivement un socle référentiel "d'éléments, d'informations, d'indicateurs, etc." à partager,
 - de dynamiser et d'optimiser les échanges entre les différents membres,
 - de créer des outils.

- Une rencontre avec les cadres hiérarchiques et une avec les salariés des établissements et services inscrits dans la convention ont été organisées pour permettre à chacun de connaître le cadrage général et d'appréhender l'ensemble des projets.
- Un comité de suivi associant les services du Conseil Général du Calvados et ceux de l'ACSEA s'est réuni 2 fois, conformément aux attendus de la Convention.

La mise en œuvre de la convention

Plusieurs actions concernant le développement de nouveaux projets ou de services inscrits dans la convention ont pu être finalisées en 2014 :

- Augmentation de la capacité du Service Éducatif en Milieu Ouvert (SEMO) à 180 mesures (+30),
- Finalisation du projet de création d'un foyer de préadolescents (11-14 ans) et de celui de Placement Éducatif à Domicile (PEAD), et préparation de leur mise en œuvre pour un début d'activité au 1er janvier 2015.

D'autres sont toujours en cours :

- Déménagement du SEMO garçons Lisieux à Trouville et réécriture du projet de service,
- Renforcement de l'offre d'intervention systémique (AEMO)

Concernant les autres fiches action :

- Mieux repéré grâce à la convention, le dispositif d'Accueil Intégré et d'Accompagnement (DAIA) de l'Institut Camille Blaisot maintient une activité régulière.
- Liée à la mise en œuvre de la réorganisation associative, l'intégration du Service de Placement Familial Spécialisé (SPFS) et du Service d'Action Préventive (SAP) à la convention permet de renforcer l'appartenance de ces services à la mission de protection de l'enfance.
- La Médiation Familiale et l'Accueil Relais Parents Enfants du Service d'Investigation, de Médiation et d'Activités Pénales (SIMAP), le SPMO sont désormais bien identifiés comme services intervenant en milieu ouvert dans le champ de la protection de l'enfance, ceci en lien avec la réorganisation associative.
- Le travail autour du développement durable (écocitoyenneté, responsabilité sociale) n'a pu s'engager au niveau associatif, mais reste un axe prioritaire avec notamment la mise en place d'un agenda 21 associatif. Parallèlement, l'un des premiers objectifs est de recenser l'ensemble des pratiques mises en œuvre dans chaque établissement.

Bien que hors Convention Protection Enfance Famille, des suivis réguliers du Dispositif Alternatif à la Liste d'Attente de l'AEMO (qui fait l'objet d'une convention spécifique avec le Conseil Général du Calvados) et du Dispositif d'Observation en Situation de Crise de l'ICB ont été effectués. Ces deux dispositifs constituent désormais des annexes du document de suivi de la Convention Protection Enfance Famille.

Enfin, une réorganisation des locaux accueillant les bureaux a également été pensée pour plusieurs services (SPFS, SIMAP, SAP, SPMO), services qui rencontrent différentes difficultés dans leur locaux actuels (budgétaires, d'aménagement, etc.).

Plusieurs choix ont été arrêtés :

- le SPFS rejoindra les Foyers Éducatifs dans les locaux du département accueil familial et hébergement éducatif,
- le SAP, le SPMO et le SIMAP seront regroupés pour mutualiser les espaces et l'accueil.

LE PROJET DE CRÉATION D'UNE ENTREPRISE ADAPTÉE RESTAURATION

L'année a été consacrée à la mise en œuvre du projet. Le dossier de présentation et le contrat d'objectifs triennal ont été réalisés et ont été validés par la DIRECCTE en vue de la création des 10 postes de travailleurs en situation de handicap.

Afin d'optimiser cette création, l'ACSEA a souhaité répondre à l'appel à projets pour la "création d'un pôle territorial de coopération économique émergent à partir de la création d'une entreprise adaptée dans le champ de la restauration sociale et solidaire". Bien que l'association n'ait pas reçu un avis favorable, ce travail a permis de nouer des contacts pour de futurs partenariats.

La partie architecturale a été également largement étudiée sur l'ensemble de l'année avec :

- l'élaboration des plans en association avec l'agence d'architectes Exo et le bureau d'études GCI Construction, en lien avec la Direction Départementale de la Protection des Populations
- et le dépôt du permis de construire.

L'ensemble des dossiers administratifs a été réalisé par la SHEMA.

La partie juridique, et notamment le choix de la structure, a nécessité de nombreux échanges et recherches.

La deuxième partie de l'année a été consacrée à l'élaboration du plan de communication à développer au sein des établissements et services.

Dès septembre, une information a été transmise aux personnels de cuisine des établissements et services concernés (IME L'Espoir, MAS et FOA, ITEP Champ Goubert) précisant leur desserte par la cuisine centrale et le reclassement des cuisiniers, avant que ne soient consultés les comités d'entreprise de ces mêmes établissements et le comité central d'entreprise.

Le nom commercial a été défini : "L'Accueil". La charte graphique et les supports de communication vont être déclinés.

L'embauche du responsable du site a été effective au 1er novembre, ce qui a permis d'élaborer les premières procédures internes de la cuisine centrale et des sites satellites, d'établir un diagnostic des cuisines des établissements et services qui seront desservis par l'EAR, de planifier les recrutements des personnels encadrants, etc.

Le transfert du pilotage de mise en œuvre a été délégué en novembre au directeur du département emploi formation insertion, département qui inclura à sa création l'EAR.

La construction ayant pris du retard, le calendrier a été décalé et l'ouverture est désormais prévue en août 2015. L'intégration des établissements se fera de façon progressive de septembre 2015 à janvier 2016.

LA DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ ET L'ÉVALUATION

La direction recherche et développement a entrepris en 2014, en lien avec la conseillère technique juridique et l'assistante communication, une actualisation du recensement de l'ensemble des autorisations (habilitations, conventions) par établissement et service de l'association.

Un document est en cours de réalisation permettant le croisement des autorisations avec les obligations légales s'y référant en matière de renouvellement, d'évaluations interne et externe, etc., afin de pouvoir centraliser l'ensemble des données et de suivre de façon rigoureuse les travaux à mener en vue des différentes échéances.

Outre un rappel du cadre réglementaire, ce document de synthèse devra être un véritable outil de pilotage pour chaque directeur.

Parallèlement, la direction recherche et développement a engagé une réflexion autour de la démarche d'évaluation au sein de l'association pour la dynamiser et l'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la qualité du service rendu à l'utilisateur.

Après un retour d'expériences de l'ADSEAM sur sa démarche mise en œuvre depuis 2002 dans l'ensemble des établissements et services, la méthode utilisée (VALORIS), le choix a été fait d'une sensibilisation à la Valorisation des Rôles Sociaux, approche pouvant être une porte d'entrée à la démarche d'évaluation.

2015 devrait permettre de définir une véritable méthodologie co-construite associativement prévoyant notamment la refonte du guide actuellement utilisé pour la conduite des évaluations internes.

L'évaluation interne

La direction recherche et développement a accompagné durant l'année 2014 plusieurs établissements et services dans la mise en œuvre ou la finalisation de leur démarche d'évaluation interne.

2014 a été une année charnière puisqu'elle correspondait à la première échéance réglementaire des évaluations internes (établissements et services créés avant et jusqu'en 2002).

Pour mémoire, dès 2009, l'association avait voulu mettre en place au sein de l'ensemble de ses établissements et services la démarche d'évaluation interne avec l'accompagnement de l'assistant à l'évaluation interne. Mais, pour plusieurs établissements et services, les résultats n'avaient pas été consignés, permettant une traçabilité des travaux et le rendu d'un rapport écrit.

Au regard de l'implication des équipes et des améliorations qui se sont mises en place à l'issue de ces évaluations, il était important de pouvoir en témoigner. Ainsi, le SEMO, le FOA et la MAS ont pu remettre leur rapport d'évaluation interne tout en précisant les raisons du décalage entre la conduite de l'évaluation et l'écriture du rapport.

Commencée fin 2013, le SAP a finalisé début 2014 son évaluation interne ciblée sur 2 territoires d'intervention (Lisieux et le quartier de la Guérinière à Caen). Le service s'est engagé à étendre son évaluation à l'ensemble de ses secteurs d'intervention.

A noter que les établissements regroupés au sein du CPOMM Handicap et Éducation Adaptée 2008-2012 (IMPro, ITEP Champ Goubert, ITEP Camille Blaisot, IME l'Espoir, SESSAD) avaient anticipé en 2011 la conduite de la démarche en la faisant coïncider avec le renouvellement du contrat. Aucun rapport n'a donc été déposé en 2014.

Enfin, la direction recherche et développement a également repris avec le chef de service du SPFS l'ensemble des éléments produits par les professionnels pour formaliser un écrit. Le rapport final devra être transmis au Conseil Général du Calvados avant juin 2015.

L'évaluation externe

Au regard des obligations légales ou par choix stratégiques au sein d'un même département, plusieurs établissements et services ont engagé une démarche d'évaluation externe qui devait être finalisée initialement avant le 3 janvier 2015 :

L'AEMO, le SEMO, le SPMO, le FOA, la MAS, le SAJD, le SAP et le Centre de Guidance.

L'association a fait le choix de faire appel au cabinet PÉRINOVE pour mener ces évaluations. Ce prestataire extérieur avait déjà effectué celles des établissements du CPOMM HEA et connaissait de ce fait l'ACSEA et son fonctionnement.

L'EXPRESSION DES DROITS DES USAGERS

Une réflexion s'est engagée sur la dynamisation des outils de la loi 2002-2 et leur adaptation aux différents publics visés (enfants, adolescents, adultes, parents, partenaires, etc.).

Ce travail sera à poursuivre en 2015, en lien avec le service communication, afin de développer et mettre en place des outils prenant en compte la spécificité de chaque établissement et service.

Comme chaque année, un rapport annuel d'évaluation de la mise en œuvre du droit des usagers au sein des établissements et services de l'association a été réalisé.

Les Conseils de Vie Sociale

Ils sont mis en place au sein des établissements constituant le Pôle Handicap Autonomie et Dépendance :

- Ils fonctionnent de façon régulière et dynamique à l'IME, l'IMPro, la MAS et le FOA. Les thèmes abordés sont variés et touchent tous les aspects de la vie des structures. Ce sont des lieux d'information, d'échanges et d'invitation à participer à la vie de l'établissement.
- Ils sont difficiles à faire vivre et à maintenir dans les ITEP. Malgré les sollicitations faites auprès des familles, il y a peu de parents prêts à s'investir. Cela peut affecter la tenue régulière des réunions et la dynamique de participation recherchée. Toutefois, lors des réunions, les sujets abordés restent aussi variés.

Depuis sa création, l'ESAT a investi de manière dynamique les CVS et les représentants des usagers se mobilisent. Les comptes rendus témoignent de la diversité des sujets abordés et il est constaté que depuis 2011, 4 réunions sont organisées chaque année.

Au sein des Foyers Éducatifs, les tentatives de faire vivre un CVS ont échoué du fait de l'absence de mobilisation des familles malgré les sollicitations de l'établissement. Une autre forme de participation collective s'est développée à travers les réunions d'expression des jeunes au sein de chaque foyer, mais elle nécessite aujourd'hui de se formaliser davantage afin de l'installer dans le fonctionnement de l'établissement.

Les autres modes de participation

Le SESSAD a profité pleinement de la réécriture de son projet de service (qui doit être finalisée en 2015) pour associer les parents et les jeunes. Cette proposition de participation a donné lieu à 2 réunions auxquelles plusieurs parents et jeunes ont participé.

Dans le cadre de son évaluation interne, le SAJD avait inscrit comme axe d'amélioration, la mise en place chaque année, d'un questionnaire de satisfaction à destination des jeunes afin de recueillir leurs avis. Le premier questionnaire proposé a montré que les jeunes pouvaient investir cette forme de participation et formuler des propositions d'amélioration concrètes.

Pour les services de milieu ouvert du champ de la protection de l'enfance (AEMO, SEMO, SPMO), les expériences passées montrent que les formes collectives de participation sont difficiles à mettre en place. Cependant, l'équipe de direction souhaite solliciter des représentants d'usagers dans la phase de réécriture des projets de l'AEMO et du SEMO qui s'engagera début 2015 et profiter de ce temps pour réfléchir avec eux à des formes de participation adaptées. Le SPMO ayant rejoint le département milieu ouvert, pourrait aussi profiter de cette dynamique.

B – LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

B.1 - LE COMITÉ CENTRAL D'ENTREPRISE

Les attributions du CCE concernent la marche générale de l'ACSEA et les champs qui excèdent les limites des pouvoirs des Directeurs d'établissement. Les autres questions sont traitées au niveau des comités d'établissement qui ont les mêmes attributions que les comités d'entreprise.

La compétence du CCE n'est généralement pas exclusive de celle des comités d'établissement. Dans les matières où la décision appartient à l'association ou à la direction générale, les comités d'établissement sont consultés lorsque la mise en œuvre de la décision ou du projet ou son application à l'établissement nécessite l'élaboration de dispositions particulières relevant normalement du Directeur d'établissement ou de mesures d'adaptation à ce niveau.

Six réunions du CCE se sont déroulées au cours de l'année 2014.

Les ordres du jour ont permis d'aborder notamment les points suivants :

- Point d'étape sur le CPOMM-ARS ACSEA ;
- Point sur la nouvelle organisation associative par Pôles ;
- Consultations sur le projet accord d'entreprise « pacte générationnel » ;
- Consultations sur le projet de création d'une Entreprise Adaptée de Restauration ;
- Consultation sur un projet de reprise des activités de l'ARSA, association de l'Orne ;
- Consultation des membres élus sur les orientations associatives de la formation professionnelle, le prévisionnel du GPAF (fonds mutualisés de formation) et ses bilans provisoires et définitifs ;
- Consultations sur le Bilan social 2013 de l'ACSEA et sur les différents indicateurs RH ;
- Consultations sur les comptes administratifs 2013 des établissements et services de l'association ;
- Consultations sur les budgets prévisionnels 2015 des établissements et services ;
- Installation du nouveau CCE suite aux dernières élections professionnelles, quitus des comptes et bilan des différentes commissions ;
- Consultations du CCE à la demande des élus sur la mise en place d'une expertise en vue de l'assister dans l'examen des comptes administratifs : comparatifs des comptes annuels 2012 et 2013 et plus particulièrement l'analyse de la politique salariale ;
- Présentation du compte administratif 2013 du CCE en présence de l'Expert Comptable ;
- Points spécifiques d'informations :
 - Informations sur la démarche de gestion de temps et la mise en place d'OCTIME, outil associatif de gestion du temps ;
 - Information sur la situation du Service d'Action Préventive ;
 - Informations sur le redressement URSSAF ;
 - Information sur la démarche de prévention des Risques psychosociaux ;
 - Informations sur le décompte de la pénibilité ;
 - Information sur l'avenant 328 CCN 66 : mise en place d'une complémentaire santé conventionnelle au 1er janvier 2016 ;
 - Information d'une enquête sur les conditions de travail et leurs impacts sur la santé des salariés relevant de la CCN 66 par le cabinet Technologia.

B.2 – LE DIALOGUE SOCIAL : NÉGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE 2014 ET AUTRES ACCORDS

La Négociation Annuelle Obligatoire - NAO 2014 - a débuté le 2 juillet 2014 par sa réunion préparatoire.

Bien que l'ACSEA et les partenaires sociaux se soient entendus sur un certain nombre de thèmes, il n'en ressort pas d'accord à proprement parler, cela se traduira par un procès-verbal de désaccord.

Toutefois, les parties conviennent que la valeur faciale des titres restaurants doit être valorisée. L'ACSEA proposera au cours de l'année 2015 une nouvelle évolution à 7,30 Euros, sur la même répartition, à l'avis de la Commission Nationale d'Agrément.

Lors de la NAO, un projet d'accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle Homme-Femme a également été remis aux organisations syndicales. Le dialogue social abordera ce thème dans un champ spécifique de négociation.

L'accord d'entreprise sur la mise en œuvre du CPOMM ARS-ACSEA

La promotion du dialogue social passe par l'innovation : la création d'un espace extra-légal. Conformément aux engagements pris dans cet accord d'entreprise signé à l'unanimité des organisations syndicales, un comité de suivi CPOMM a été mis en place afin d'accompagner les évolutions pensées par cette convention. A cet effet, deux comités ont eu lieu en 2014, les 21 février et 27 juin.

Cette instance est présidée par le Directeur Général, assisté des trois Directeurs fonctionnels. Elle est également composée des Directeurs des établissements du CPOMM et de trois représentants par organisation syndicale. Les séances de travail sont organisées en deux temps :

- Présentation par chaque Directeur de l'avancée des projets, complétée par le Directeur des Ressources Humaines pour ce qui concerne l'impact sur les effectifs.
- Echanges ouverts sur l'avancée du contrat, les objectifs visés étant : l'information, l'évaluation partagée, la construction de la démarche de dialogue social.

L'Accord d'entreprise sur le pacte générationnel

Suite à son homologation par la DIRECCTE, puis un avis favorable de la Commission Nationale d'Agrément et sa publication au Journal Officiel, cet accord d'entreprise sur le pacte générationnel, signé à l'unanimité des Organisations syndicales, est entré en application au 1er décembre 2014, pour une durée de 3 ans.

Face à une aggravation continue de la situation de l'emploi des jeunes et des seniors, l'ACSEA porte une triple ambition à travers cet accord d'entreprise à savoir permettre un accès durable des jeunes professionnels à l'emploi, maintenir les salariés dits seniors dans l'emploi, et favoriser, dans l'association, une transmission des savoirs et de l'expérience entre les générations.

Notons une nouvelle formule des modalités d'aménagement de fin de carrière pour les salariés de 57 ans et plus, possédant une ancienneté au sein de l'association d'au moins 10 ans et ne pouvant prétendre à une retraite à taux plein à la date de leur demande. Cela vient compléter une autre mesure, celle de la retraite progressive rénovée récemment par le Législateur et accessible sous conditions aux salariés de 60 ans et plus. L'évaluation annuelle des indicateurs de cet accord viendra démontrer l'attractivité de cette évolution. Dans le cadre du contrat de génération, l'ACSEA s'est aussi donnée pour objectif d'embaucher en CDI au moins 45 jeunes professionnels de 26 ans et moins au cours des trois prochaines années. Cette dynamique est renforcée par un engagement en faveur des emplois d'avenir.

B.3 - LA POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

En 2014, dans la continuité des priorités de l'année 2013, le développement de la politique R.H. s'est poursuivie et déclinée autour de plusieurs grandes thématiques :

1. Le développement de la communication R.H. (I.1)
2. L'évolution du dispositif institutionnel de prévention (I.2)
3. L'évaluation et la mise en œuvre des dispositions légales relatives à la pénibilité du travail (I.3)
4. La Formation professionnelle et sa nouvelle réforme (I.4)
5. Les travaux de développement du Système d'Information Ressources Humaines (S.I.R.H.) associatif (I.5)
6. La démarche de gestion du temps de travail (I.6)

I.1. LE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION R.H.

Cet axe vise à renforcer la dimension communication dans le travail quotidien de la Direction des Ressources Humaines en mobilisant différents outils pour optimiser la circulation, la compréhension et l'adhésion aux informations.

Pour exemple, des « fiches réflexe » thématiques sont régulièrement produites à destination des directions et de l'encadrement.

En complément des espaces collectifs, il s'agit également d'utiliser les outils et supports déjà à disposition comme le journal interne mensuel ou le support mail pour expliciter des thématiques RH au travail (ex. : la démarche associative de prévention des risques), faire le point sur des évolutions réglementaires (ex. : réforme de la formation professionnelle, compte personnel de prévention de la pénibilité), communiquer sur des points d'étape dans un processus engagé (démarche de gestion du temps, thèmes et calendrier des actions de formation associatives).

Un nouveau format de note « info RH » est aussi utilisé comme vecteur en annexe des bulletins de salaire. Ainsi, sur 2014, des notes « info RH » ont porté sur le fonctionnement du Compte Personnel de Formation (CPF) issu de la réforme de la formation professionnelle, la procédure à suivre par chaque salarié pour créer son compte sur internet, les dispositifs d'aménagement de fin de carrière.

La communication RH sera prochainement renforcée par un Espace salarié réservé dans le nouveau site internet de l'ACSEA.

Concernant la communication des offres d'emploi, la Direction des Ressources Humaines garantit aux salariés des établissements et services une diffusion automatique à l'interne par une mise en ligne sur son site internet et une diffusion pour affichage sur l'ensemble des sites de l'association, mais aussi à l'externe via :

- Le portail de l'emploi dans l'Economie Sociale et Solidaire administré par l'UDES ;
- Le portail de la formation, de l'emploi et des métiers de l'ESS en Basse-Normandie porté par la CRESS ;
- L'espace offres d'emploi du site internet OETH.

I.2. L'EVOLUTION DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE PREVENTION

Pour rappel, le Pôle prévention, inscrit dans un dispositif institutionnel de prévention, est une ressource interne transversale et mutualisée de l'association. Il est au service de tous les établissements et de tous les salariés, en lien étroit avec les instances de direction (CD, DG, DRH) et les instances représentatives du personnel (CCE, CHSCT, CE, DP).

L'objectif du Pôle prévention est de contribuer à la prévention des troubles psychosociaux et de l'usure professionnelle, à travers des interventions à la demande des établissements (salariés, encadrement, CHSCT) via une fiche de saisine et la mise en circulation de connaissances issues du terrain auprès des instances associatives. Les problématiques de santé au travail sont instruites sous l'angle du lien entre les évolutions du contexte professionnel et les situations concrètes d'activité (ressources, contraintes, savoir-faire de métier, coopérations, etc.).

L'intervention du Pôle prévention vise deux registres d'action :

- favoriser une dynamique de dialogue ouvert sur les enjeux du travail,
- produire des connaissances utiles à une capitalisation associative.

2014 a été l'occasion pour les préventeurs internes de renforcer la communication auprès des différents CHSCT tout en diagnostiquant une huitième situation « les ressources de développement d'un projet innovant » suite à la création d'une nouvelle structure expérimentale, l'Hébergement Thérapeutique. La synthèse du diagnostic associatif pour prévention des RPS est désormais enrichie des enseignements de cette nouvelle intervention.

Trois registres de questions peuvent être retenus :

- dans un projet innovant, qu'est-ce que cela demande comme nouvelles compétences à développer (collectives et dans chaque métier), tout en s'appuyant sur les compétences acquises ?
- comment inscrire la coopération verticale dans la relation managériale, en s'appuyant sur l'animation des échanges, le développement d'espaces d'écoute et de parole sur le travail (retour d'expériences), la capitalisation des expériences (innovation des pratiques), la reconnaissance de la contribution de chacun au projet sur la base du travail réel ?
- qu'est-ce que cela demande dans l'organisation du travail.

Faire vivre globalement ces pistes au quotidien revient notamment aux directions et aux CHSCT dans leurs prérogatives à construire la prévention en proximité des spécificités des établissements. Les thèmes abordés alimentent l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels de chaque établissement et service. Si d'autres problématiques sont à explorer, chaque instance CHSCT peut saisir l'instance opérationnelle par la fiche de saisine prévue à cet effet.

L'objectif est désormais de pérenniser la démarche par une approche plus en phase avec la réalité économique de l'ACSEA. Bien qu'il ne soit pas possible budgétairement de maintenir la fonction de préventeur interne, l'architecture institutionnelle du dispositif de prévention et les liens fonctionnels entre les différentes instances doivent pouvoir être maintenus. L'instance d'orientation pourrait se saisir de 3 ressources externes afin de répondre aux besoins en diagnostics des CHSCT de l'ACSEA et, ainsi, poursuivre sa démarche opérationnelle de prévention : les Services de Santé au travail, la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail, et l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail pourraient être des ressources d'intervention.

En complément des réponses possibles aux problématiques apportées par les diagnostics, il est constant que prévenir les risques psychosociaux c'est aussi valoriser les ressources psychosociales, et donc les rôles sociaux des professionnels dans leur environnement de travail ; là prend sens la dimension de la Qualité de Vie au Travail. Une qualité de vie au travail préservée est une des dimensions contribuant largement à la qualité de l'accompagnement des usagers et à la préservation de la santé tant physique que mentale des professionnels. La Qualité de Vie au Travail et la Qualité du Travail sont étroitement liées.

C'est dans cette ambition QVT que l'ACSEA souhaite poursuivre son engagement. On y trouve les notions de bien-être et de performance, c'est en s'attachant à lier le développement humain et celui de son organisation que l'ACSEA, employeur de l'économie sociale et solidaire, prépare l'avenir.

I.3. L'ÉVALUATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS RELATIVES A LA PRÉVENTION DE LA PÉNIBILITÉ DU TRAVAIL

La pénibilité est définie à l'article L.4121-3-1 du code du travail comme l'exposition à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels liés à des contraintes physiques marquées, à un environnement physique agressif ou à certains rythmes de travail susceptibles de laisser des traces durables identifiables et irréversibles sur la santé du salarié.

L'employeur, afin de remplir son obligation de prévention, doit réaliser un diagnostic préalable afin de décompter les situations de pénibilité sur la base des 10 facteurs de risque et les seuils fixés par la Loi.

Depuis le 1er janvier 2012, les entreprises qui emploient au moins 25 salariés sont tenues d'être couvertes par un accord collectif ou un plan d'action de prévention de la pénibilité si au moins 50% de leurs salariés sont exposés aux facteurs de risques liés à la pénibilité. Le diagnostic associatif permettant de déterminer la proportion de salariés exposés dans l'association a été réalisé et a permis à l'ACSEA de s'exonérer de cette obligation.

Le résultat du diagnostic par établissement doit être annexé au document unique d'évaluation des risques professionnels.

Une entrée en application progressive des facteurs de pénibilité est prévue :

- Au 1er janvier 2015 : le travail de nuit, le travail en équipes successives alternantes, le travail répétitif, le risque hyperbare ;
- Au 1er janvier 2016 : manutention manuelle de charges, postures pénibles, vibrations mécaniques, agents chimiques dangereux, températures extrêmes, bruit.

Dans ce cadre, sur la base des situations d'emploi étudiées, et des descriptions légales des 10 facteurs de pénibilité, il ressort que certains effectifs de l'association peuvent être soumis à deux critères : le travail de nuit, la manutention manuelle de charges.

Le travail d'identification, de formalisation et de recensement des mesures correctives (individuelles et collectives) doit se poursuivre en 2015, dans le respect des échéances légales.

I.4. LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET SA NOUVELLE REFORME

L'année 2014 a été marquée par la Loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale. Il est souvent noté que cette Loi fait passer les entreprises d'une obligation de payer à une obligation de former, mais l'ACSEA s'était déjà engagée dans cet investissement social en optimisant annuellement ses différents plans de formation par des fonds spéciaux. L'ACSEA considère en effet que la formation est une contribution directe et précise à la réussite du projet associatif et des projets d'établissements et services. La politique RH associative s'inscrit donc en faveur de la professionnalisation de ses acteurs et d'un développement professionnel basé sur les compétences individuelles et collectives.

Cette nouvelle réforme pousse plus loin ce qui avait déjà été mis en œuvre en 2009 pour orienter les financements vers les salariés qui en ont le plus besoin.

La Loi du 5 mars 2014 amène des nouveautés :

- L'entretien professionnel évolue : obligatoire tous les deux ans, il est complété par une évaluation du parcours du salarié tous les 6 ans, qui crée un droit à la formation ou à l'évolution professionnelle pour tous.
- Le CPF (compte personnel de formation) est créé : se substituant au DIF, il pense un droit universel d'évolution professionnelle attaché à la personne tout au long de la vie active jusqu'à la retraite. En donnant une place accrue à l'initiative du salarié, il a pour ambition d'accroître le niveau de qualification de chacun et de sécuriser le parcours professionnel.
- Le CEP (conseil en évolution professionnelle) est également créé.
- Les règles de financement de la formation professionnelle sont revisitées : bien que difficiles, des négociations au sein de la branche professionnelle (BASS) sont en cours afin de maintenir des contributions supplémentaires au-delà de l'obligation légale.
- La gouvernance de la formation professionnelle est revue avec la création du Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CNEFOP). Une déclinaison régionale est également créée, le CREFOP au sein duquel l'ACSEA est représentée par son investissement au sein de la délégation régionale de l'UDES.
- Le financement de la formation est désormais déconnecté de celui du paritarisme.

La nécessité de s'approprier ce nouveau cadre applicable en matière de formation professionnelle s'est concrétisée notamment par une présentation contextualisée et argumentée de la réforme à l'ensemble des membres des conseils de direction de l'ADSEAM et de l'ACSEA lors d'un séminaire commun en novembre 2014.

De nouveaux supports et outils ont été présentés à l'occasion de ce temps de travail de l'Espace coopératif inter-départemental :

- une nouvelle trame associative d'entretien professionnel ;
- un outil de programmation et de suivi de ces entretiens obligatoires ;
- 2 guides pratiques, un destiné au salarié, l'autre à l'encadrement ;
- un courrier type de convocation et d'explication à l'entretien professionnel.

Même si la réforme amène des évolutions de fond et de forme, il est important de noter, qu'en 2013, tous les personnels de direction et d'encadrement avaient été formés à la conduite d'entretien par un organisme de formation spécialisé, et que deux sessions avaient été conduites à destination des salariés.

Pour l'année 2014, après échanges avec les directions des établissements et services, et consultation du CCE, les orientations stratégiques se sont déclinées notamment autour des thèmes de travail et enjeux suivants : Direction et Management – Administration-Gestion – Interventions auprès des publics – Prévention et maintien dans l'emploi – Emplois d'avenir et synergies inter-générationnelles.

A ces fins, des dispositifs associatifs, véritables outils de mutualisation, complètent et accompagnent les plans de formation des établissements et services : **le plan de formation associatif (GPAF) ,la transversalité des plans prévisionnels de formation (PPF)** pour organiser et mettre en oeuvre au niveau associatif des actions communes à plusieurs établissements et services, et enfin, **la dispense de formations internes par les services spécialisés de la direction générale** dans le cadre de leur mission d'accompagnement et de soutien.

Dans ce cadre, après validation par le conseil de direction de l'association et l'avis du comité central d'entreprise, le plan de formation associatif « GPAF » a permis la mise en œuvre des actions suivantes dans le courant de l'année 2014 :

- **Les mixités (IRTS BN & intervenants extérieurs)**
- **La bientraitance (IRFA Evolution)**
- **Etre secrétaire d'accueil en établissement social et médico-social (AFPA Transition)**
- **Animer un groupe / une réunion (EURINFAC)**
- **Prévenir et gérer la violence et situations de crise (BEG Consultant)**
- **Maîtrise des outils bureautiques Word et Excel (Par Expérience)**
- **Travailler en dispositifs territoriaux**

Ce plan a été complété par des formations transversales et internes plus nombreuses que les années précédentes en terme de sessions de formation, et portant sur d'autres thématiques partagées et/ou à destination de publics salariés différents.

L'activité formation mutualisée associative 2014 en quelques chiffres :

	PPF Associatif (GPAF)	Formations Transversales (inter PPFs)	Formations internes (dispensées par la DG)
Fonds utilisés (budgets)	23.143,87 € <i>dont 1.500,00 € de fonds d'intervention Unifaf</i>	14.157,00 €	-
Nbre d'actions de formation	7 <i>soit 18 sessions distinctes</i>	5 <i>soit 10 sessions distinctes</i>	7 <i>soit 17 sessions distinctes</i>
Nbre d'heures de formation	1652 heures	1330 heures	605,50 heures
Nbre de personnes formées	201 salariés <i>soit 17% de l'effectif total moyen associatif</i>	107 salariés <i>soit 9% de l'effectif total moyen associatif</i>	175 salariés <i>soit 14,80% de l'effectif total moyen associatif</i>

Les changements majeurs introduits par la Loi du 5 mars 2014 relative notamment à la réforme de la formation professionnelle, l'incertitude liée au contexte de négociation de l'accord de branche, la dénonciation des accords formation, et les mesures transitoires adoptées au sein du conseil d'administration paritaire d'Unifaf vont avoir des impacts sans précédent sur l'investissement formation des associations et a fortiori, sur la gestion des plans de formation 2015.

1.5 – LE DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION RESSOURCES HUMAINES (S.I.R.H.) ET DE LA BASE DE DONNEES ECONOMIQUES ET SOCIALES UNIQUE (B.D.E.S.U.)

Les actions de développement du SIRH se sont poursuivies par l'actualisation et la vérification des données du logiciel GRH afin de les sécuriser et de les structurer selon des critères communs associatifs. De plus, l'ajout d'informations supplémentaires a permis de renseigner des tableaux de bord associatifs constituant des éclairages fiables pour les directions dans leurs prises de décision.

Par ailleurs, un travail d'adaptation de l'exploitation du logiciel GRH en fonction des orientations et des besoins associatifs a été mené en profondeur avec les partenaires d'EIG (fournisseurs du logiciel GRH). Il a notamment permis d'optimiser l'exploitation des données du bilan social associatif afin qu'il puisse constituer une véritable source d'analyse à destination des directions et des instances représentatives du personnel.

Dans un souci d'optimisation et de sécurisation du circuit d'information en matière de données contractuelles et de paie, l'interface intranet unique a été actualisée et complétée. En effet, un système a été développé en interne pour automatiser la rédaction des contrats de travail les plus courants sur des trames sécurisées. Il sera mis en test dans un établissement de l'association au premier semestre 2015, avant d'effectuer son déploiement général.

La consultation du Comité d'Entreprise sur les orientations stratégiques et leurs conséquences sur l'activité, l'emploi, l'évolution des métiers et des compétences, l'organisation du travail, le recours à des sous-traitants, à l'intérim, aux contrats temporaires et aux stagiaires a été introduite par la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013. Pour la préparation de cette consultation, le législateur a prévu la mise à disposition du Comité d'Entreprise d'un ensemble d'informations. La base de données économiques et sociales unique est l'outil qui devra permettre à l'employeur d'organiser cette mise à disposition d'informations. L'objectif affiché par cet outil est de permettre une facilité d'accès aux informations et de garantir un même niveau d'information pour les consultations précitées du CE. Les consultations ponctuelles dans le cadre des attributions du CE continueront de faire l'objet d'envois particuliers aux échéances habituelles. A cette fin, l'architecture globale de la BDESU de l'ACSEA a été élaborée par la Direction des Ressources Humaines dans le respect des dispositions légales, et a été créée sur le serveur interne de l'association par le Service Informatique. Elle continuera à être alimentée en 2015 pour être complètement opérationnelle au 1er janvier 2016.

1.6 – LA DÉMARCHE ASSOCIATIVE DE GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL

La démarche associative engagée en 2014 vise à refonder la logique d'application identique et clarifiée de la réglementation en matière de durée du travail commune à l'ensemble des établissements et services de l'association, l'objectif étant l'application et le respect de l'accord d'entreprise relatif à l'ARTT et les différentes normes qui encadrent l'aménagement du temps de travail.

Le schéma directeur de la démarche emporte plusieurs enjeux primordiaux :

- Assurer la sécurité des personnes : encadrement des activités, des interventions
- Concevoir et mettre en œuvre les organisations au service des projets : penser à l'organisation dans le sens de la coopération et de la cohérence associative
- Etre en conformité lors de contrôles de la DIRECCTE
- Répondre aux enjeux de la santé au travail : qualité de vie au travail (QVT), équilibre des temps de vie, conditions de travail, prévention, sécurité
- Eviter les risques de contentieux du travail et financiers sur ces thèmes
- Travailler à concilier les enjeux de précarité et de continuité d'accompagnement éducatif : gestion des absences, maîtrise du volume des recrutements en contrats à durée déterminée
- Penser un suivi du temps compatible avec les évolutions d'organisation et des activités de l'ACSEA.

Pour y parvenir, la démarche associative décline un processus mobilisant des moyens au service de sa mise en œuvre, et s'appuyant sur une programmation par anticipation et par planification. Ainsi, le Système d'Information Ressources Humaines est enrichi d'un outil spécifique et adapté : le logiciel de gestion du temps de travail OCTIME. Celui-ci fera l'objet d'une implantation dans les établissements et une mise en œuvre progressive.

Les représentants du personnel ont été informés au préalable de l'engagement du travail, de son organisation et de ses finalités.

La démarche repose sur une structure interne de projet spécifique chargé des travaux préparatoires, d'une analyse réglementaire, de la vérification du paramétrage de l'outil OCTIME avec le prestataire externe, de sécuriser et garantir la transversalité et l'opérationnalité technique du système.

La démarche intègre nécessairement un processus de formation, et en priorité celui des personnels de direction et d'encadrement qui ont les responsabilités d'organisation du travail dans le respect de la réglementation. La formation vise aussi à développer des logiques transversales et collectives en matière de gestion du temps de travail et de sa planification et de son suivi, mais aussi à instaurer des logiques et habitudes obligatoires en terme de formalisme et de rigueur dans le suivi. En support, un guide de gestion du temps sera élaboré. Une programmation par étapes a été définie sur la période allant de juillet 2014 à octobre 2016 aboutissant à l'implantation de l'outil Octime dans tous les établissements et services et à l'exploitation effective du système de gestion du temps de travail dans toute l'association.

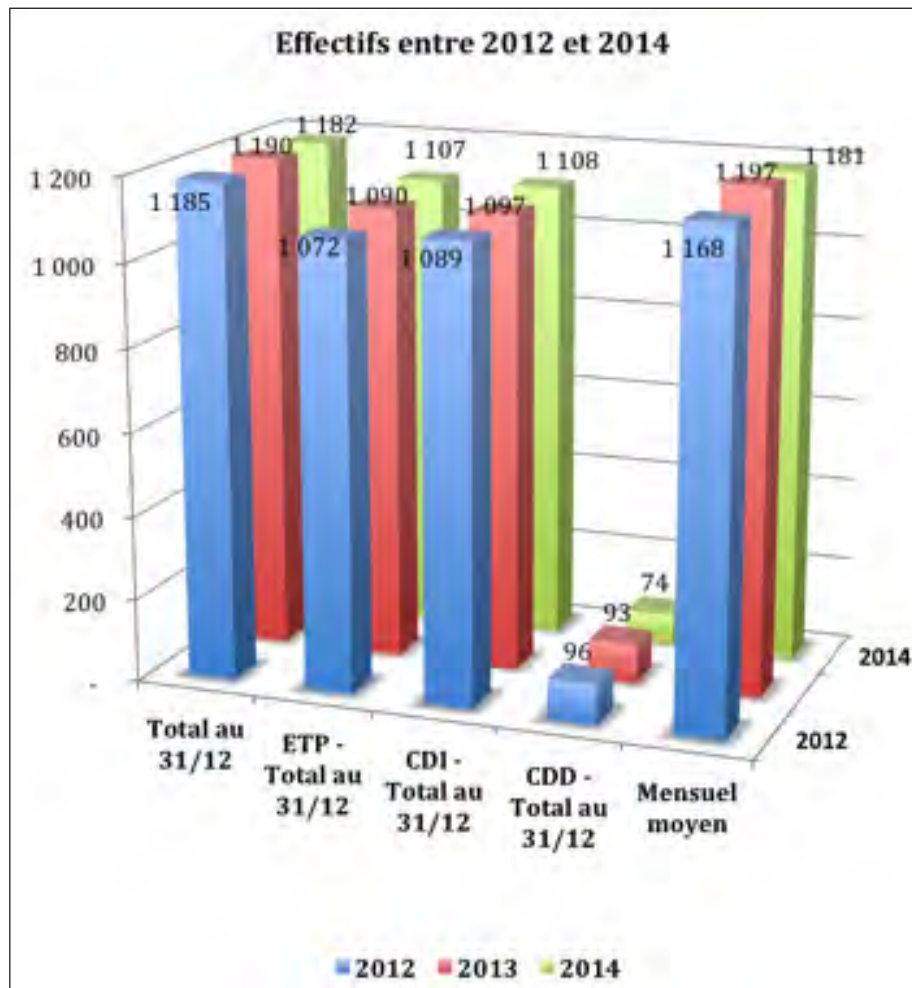
B.4 - BILAN SOCIAL ASSOCIATIF ET TABLEAUX DE BORD SOCIAUX 2014 COMMENTÉS

1 – L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS : UNE STABILITÉ GÉNÉRALE

Le nombre de salariés présents au 31/12/2014 s'élève à 1 182 personnes pour 1 106,80 équivalents temps plein, et pour 93,70% de contrats à durée indéterminée.

Les écarts constatés entre les effectifs totaux 2014 et 2013 s'expliquent principalement par les recrutements en contrat à durée indéterminée consécutifs à la poursuite du développement de l'activité du Département Milieu Ouvert AEMO, du Département Emploi Formation Insertion (D.E.F.I.) notamment de l'ESAT Hors les murs, des évolutions d'activités et d'organisation du Service Trait d'Union, et la variation de salariés en contrat à durée déterminée présents en fin d'année (74 pour 93 au 31/12/2013).

Par ailleurs, dans ce cadre, l'effectif mensuel moyen associatif diminue légèrement cette année et atteint 1 181 salariés (contre 1 196,88 salariés au 31/12/2013).



D'autre part, il convient de noter que, comme le favorise la politique de gestion et de management des ressources humaines de l'association depuis plusieurs années, le rapport des salariés travaillant à temps partiel sur l'effectif global se stabilise autour de 17%, et fléchit même légèrement en 2014 par rapport aux années précédentes. Par ailleurs, la proportion des salariés travaillant à temps partiel de manière non choisie fait l'objet d'un suivi associatif détaillé et annuel. Celle-ci s'établit depuis plusieurs années à hauteur de 40% des effectifs travaillant à temps partiel.

Par ailleurs, et spécifiquement, dans ce cadre, la politique volontariste de l'ACSEA lui permet de dépasser sa simple obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH) pour l'ensemble de l'effectif de l'association. Ainsi, l'Association emploie 66 personnes physiques ayant un handicap reconnu, représentant 59,78 ETP. Cela constitue une progression par rapport au bilan de l'année 2013 du fait principalement de recrutements en contrat à durée indéterminée ou en contrat à durée déterminée « longs » de salariés ayant une reconnaissance T.H. et de la communication par des professionnels déjà embauchés de leur reconnaissance T.H.

Ainsi, prioritairement en 2015, le plan d'action associatif spécifique devra être redynamisé en travaillant sur trois axes : des engagements en matière de contrats d'avenir T.H., de développement de l'apprentissage spécifique, et d'une relance des actions de sensibilisation à la reconnaissance de l'handicap.

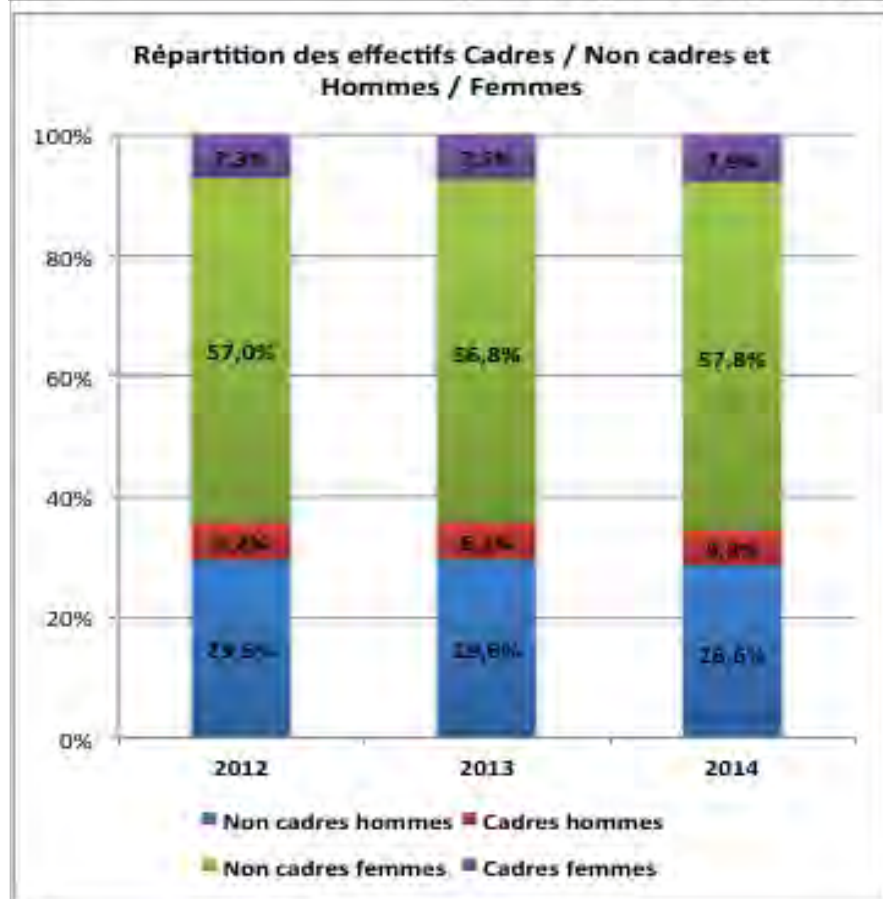
2 – LA RÉPARTITION PAR SEXE : UNE DES QUESTIONS DE PARITÉ PROFESSIONNELLE

De manière générale et proportionnellement, les niveaux d'effectif « hommes » et « femmes » se maintiennent, et ce, dans l'ensemble des catégories d'emplois. Cependant, le taux de féminisation de l'effectif total reste important et progresse pour atteindre 65,65% des effectifs globaux (contre 64,28% en 2013 et 63,89% en 2012). Ainsi, de façon plus précise, la représentation de l'effectif féminin s'établit ainsi :

- pour les employés non cadres : 66,89% de l'effectif total (augmentation par rapport à 2013),
- pour les salariés cadres : 57,76% de l'effectif total (progression par rapport à 2013, 54,94%, et 2012, 53,82%), et notamment 46,15% du personnel de direction et d'encadrement (contre 39,32% en 2013).

Cadres/non cadres - H/F au 31/12	2012	2013	2014
Non cadres hommes	349	352	338
Cadres hommes	74	73	68
Non cadres femmes	676	676	683
Cadres femmes	86	89	93
Total	1 185	1 190	1 182

Cette situation objective du rapport professionnel homme / femme au sein de l'association a été l'objet d'un travail approfondi depuis 2 ans, dans l'optique d'engager des travaux spécifiques portant sur l'égalité professionnelle.



3 – L'ANCIENNETÉ : UN INDICATEUR DE LA FIDÉLISATION DES EFFECTIFS

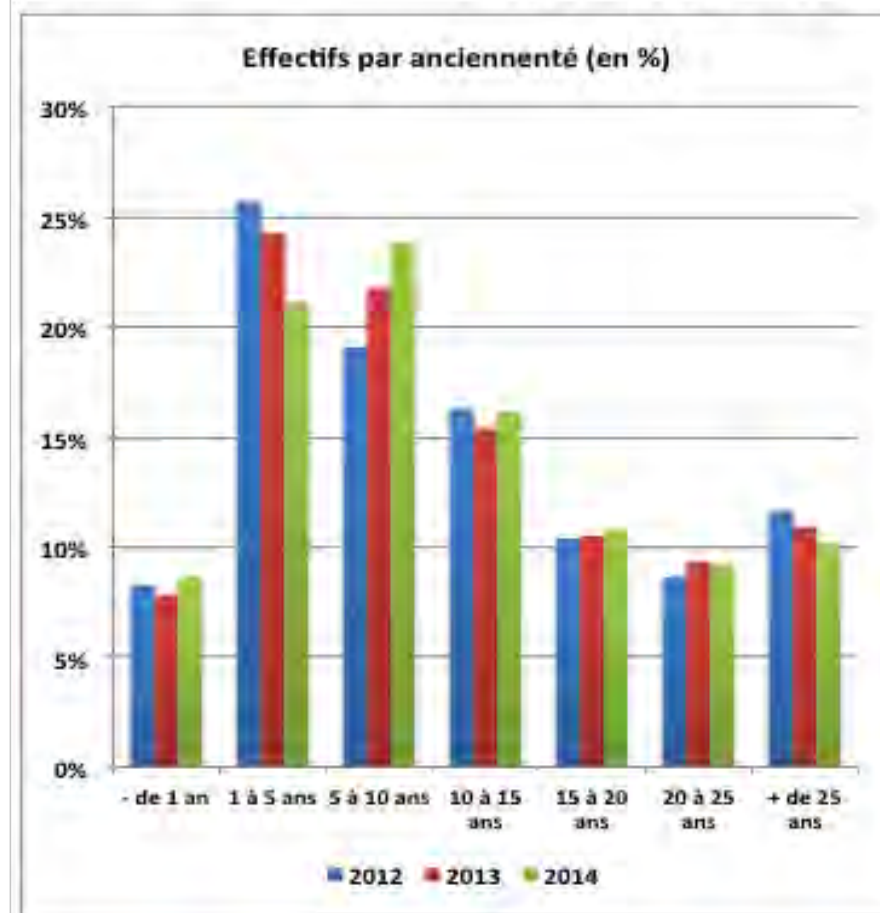
La proportion du personnel ayant moins de 5 ans d'ancienneté, après la légère augmentation enregistrée en 2012 (34% de l'effectif global, contre 33,36% en 2011), confirme sa baisse en 2014 pour ne plus représenter que 29,78% de l'effectif global (contre 32,10% en 2013).

Dans le même temps, si le nombre des salariés ayant plus de 25 ans d'ancienneté confirme la baisse régulière des dernières années et s'affiche à 10,15% (contre 10,92% en 2013, 11,65% en 2012 et 12% en 2011), la tranche de l'effectif associatif des 20 ans d'ancienneté et plus se stabilise globalement autour de 20% de l'effectif total.

Effectifs par ancienneté au 31/12 (en valeur)	2012	2013	2014
- de 1 an	98	93	102
1 à 5 ans	305	289	250
5 à 10 ans	226	259	282
10 à 15 ans	193	183	191
15 à 20 ans	123	125	128
20 à 25 ans	102	111	109
+ de 25 ans	138	130	120
Total	1 185	1 190	1 182

Au global, on constate malgré tout qu'au regard de l'ancienneté, les effectifs se répartissent encore de manière relativement équilibrée en trois tranches :

- moins de 5 ans, 29,78% (contre 32,10 en 2013, et 34% en 2012),
- entre 5 et 15 ans, 40% (contre 35,35% en 2013 et 2012),
- plus de 15 ans, 30,20% (contre 30,75% en 2013, et 30,63% en 2012).

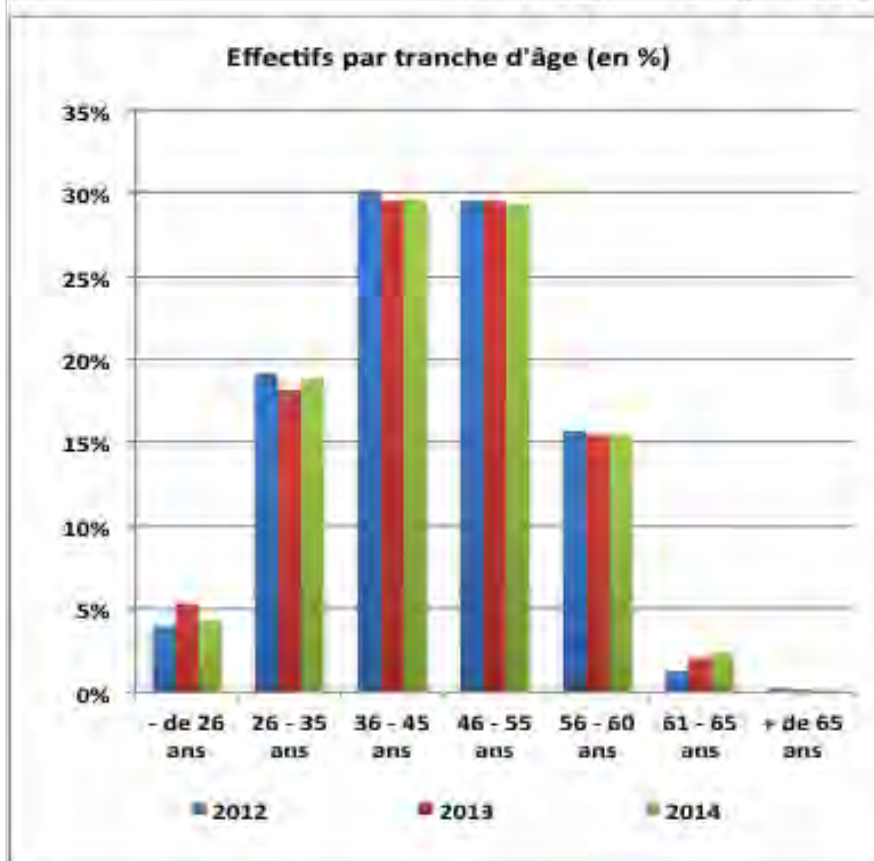


4 – LA COURBE DES ÂGES : UN FRAGILE ÉQUILIBRE, MAIS POTENTIEL DE TRANSMISSION

C'est sur la base de ce constat associatif et du diagnostic préalable réalisé (chiffres 2012 et 2013), qu'a été engagée la négociation relative au pacte générationnel.

Il convient de noter que les extrémités de la courbe (les moins de 26 ans et les plus de 60 ans) rencontrent la même tendance d'évolution et se renforcent ainsi légèrement. Par ailleurs, compte tenu des fluctuations d'effectif passées, et proportionnellement, les tranches centrales couvrant les 36–55 ans restent fortement majoritaires et se stabilisent ensemble à hauteur de 59% de l'effectif total.

Effectifs par tranche d'âge au 31/12 (en valeur)	2012	2013	2014
- de 26 ans	47	63	51
26 - 35 ans	227	216	223
36 - 45 ans	357	351	350
46 - 55 ans	350	351	346
56 - 60 ans	186	184	183
61 - 65 ans	15	24	28
+ de 65 ans	3	1	1
Total	1 185	1 190	1 182



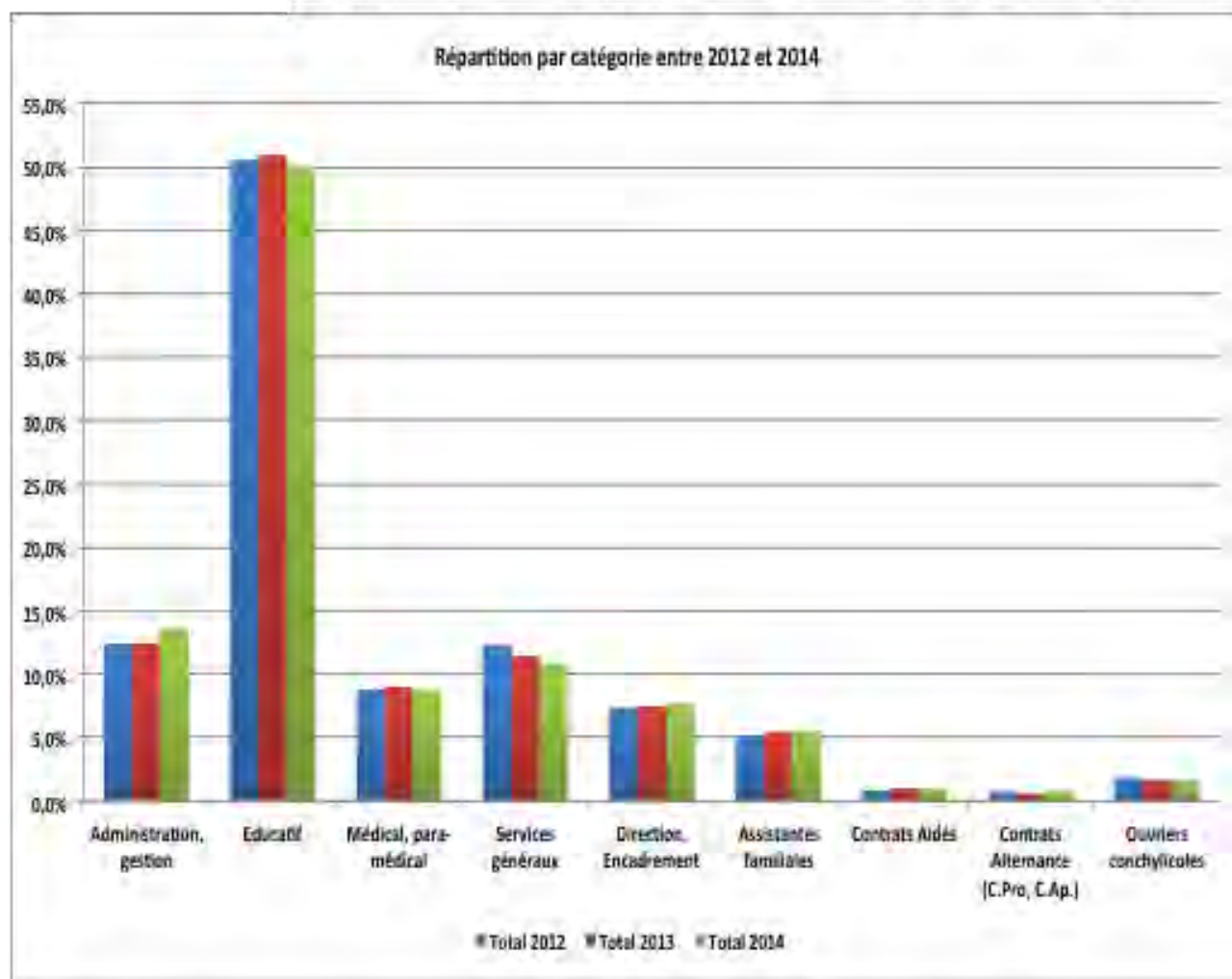
Les plus de 45 ans représentent encore 47,20% en 2014, contre 47,06% de l'effectif en 2013 (46,75% en 2012, 46,71% en 2011, 46,68% en 2010). De plus, la proportion des personnels de moins de 36 ans se stabilise à 23,18% de l'effectif total, suite à la progression enregistrée en 2013 (23,44%) par rapport à la tendance à la baisse des années précédentes (23,12% en 2012, 24,60% en 2011, et 25,28% en 2010), et ce, contre une proportion qui atteignait 27,40% en 2008.

Ainsi, l'âge moyen reste relativement stable cette année encore à 43 ans, comme depuis 2009 malgré l'enregistrement de différentes fluctuations depuis lors, contre 42 ans en 2008, et pondère le calcul de 2012 qui tendait à se rapprocher de l'unité supérieure.

5 – LA RÉPARTITION PAR TYPE D'EMPLOI : LE MAINTIEN CATÉGORIEL DES EFFECTIFS

De manière générale, la situation des effectifs par catégories d'emploi se maintient globalement en prenant en compte les remarques explicitées ci-avant sur les modifications d'effectifs par sexe notamment, et les évolutions d'activité des établissements et services. Pour rappel, les données suivantes tiennent compte des CDD présents au 31/12 :

Effectifs par catégorie	2012			2013			2014		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Administration, gestion	147	15	132	148	16	132	161	16	145
Educatif	599	247	352	606	248	358	592	239	353
Médical, para-médical	104	24	80	107	24	83	103	23	80
Services généraux	146	51	95	136	51	85	128	47	81
Direction, Encadrement	87	54	33	89	54	35	91	49	42
Assistantes familiales	61	6	55	65	9	56	66	10	56
Contrats Aidés	10	5	5	12	5	7	12	4	8
Contrats Alternance (C.Pro, C.Ap.)	9	4	5	7	2	5	9	3	6
Ouvriers conchylicoles	22	17	5	20	16	4	20	15	5
Total	1 185	423	762	1 190	425	765	1 182	406	776

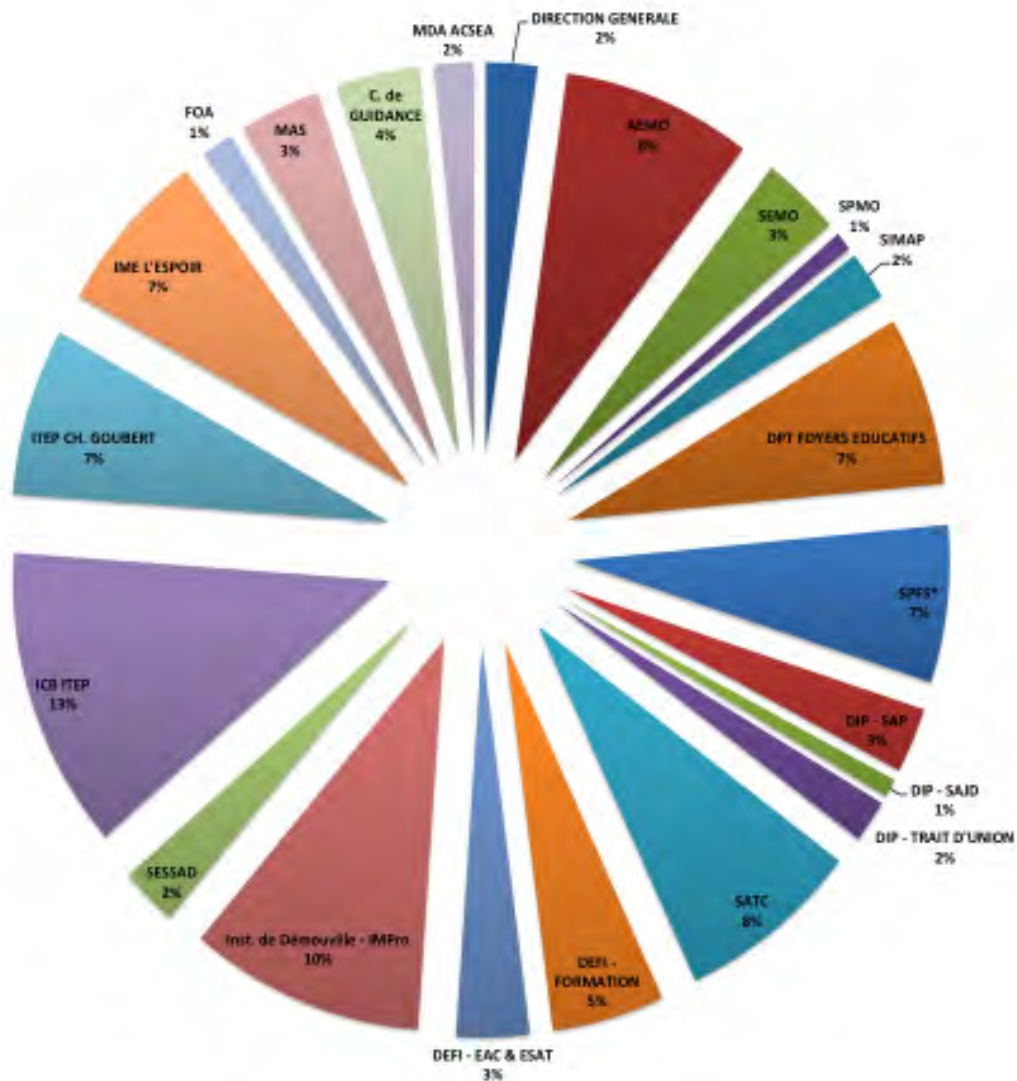


6 – LA RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ÉTABLISSEMENT : UNE VISION DE L'ORGANISATION ASSOCIATIVE

De même que dans le point précédent, la répartition des effectifs reste stable de manière générale et globale, les variations étant principalement dues à la poursuite du développement d'activités sur l'année 2014, mais aussi dues plus classiquement aux écarts constatés sur les contrats à durée déterminée présents aux 31/12.

Effectif au 31/12/2014	Adm. / Gestion	Educatif	Médical / Paramédical	Services Généraux	Direction / Encadrement	Assistances familiales	Contrats aidés	Contract. Pro. App.	Quiniers ambulatoires	TOTAL
DIRECTION GENERALE	21			1	4					26
AEMO	15	59	10	2	10					96
SEMO	5	26	2	3	4					40
SPMO	1	5	1		1			1		9
SIMAP	3	14	4		2		1			24
DPT FOYERS EDUCATIFS	7	57	3	8	7		1			83
SPFS*	3	6	1		1	66				77
DIP - SAP	3	23		1	4			1		32
DIP - SAJD	1	4	1	1	1		1			9
DIP - TRAIT D'UNION	1	8		11	1					21
SATC	36	46			3			1		86
DEFI - FORMATION	10	36		4	6		1			57
DEFI - EAC & ESAT	2	8		3	4				20	37
Inst. de Dénouille - IMPro	8	69	10	21	3		1	2		114
SESSAD	0	19	4		2			1		26
ICB / IEP	12	82	12	27	9		4	2		148
ITEP CH. GOUBERT	7	40	8	20	5		1	1		82
IVE L'ESPOIR	7	44	12	10	7		1			81
FDA		11	1	2	2					16
MAS	4	20	4	10	2		1			41
C. de GUIDANCE	8	1	26	3	2					40
MDA ACSEA	4	12	2	1	1					20
* Les Assistantes Familiales sont toutes regroupées au SPFS qui assure la fonction d'employeur unique (pour les 3 CAFS et la SPFS)										1182

Répartition des effectifs par établissement



Dans ce cadre, compte tenu de ses effectifs, du nombre d'établissements et services, de la diversité des emplois, et des contextes de travail, l'ambition de l'association est aussi de favoriser la mobilité professionnelle interne.

Ainsi, le nombre de mobilités inter-établissement en 2014 est établi à 23 situations correspondant à des changements d'affectations définitives, dont 2 mobilités promotionnelles incluses.

Il est à noter que s'ajoutent à ce compte en complément plusieurs changements ou compléments d'affectation temporaires, d'une durée moyenne de 6 mois, suivis d'un retour à un poste de travail dans l'établissement ou le service d'origine.

En 2014, 57% de ces mobilités ont concerné des professionnels de la fonction éducative (contre 70% en 2013, 63 % en 2012, et 83% en 2011).

C – LA POLITIQUE PATRIMONIALE ET FINANCIÈRE

Dans une conjoncture économique difficile, le marché immobilier s'est stabilisé en 2014. En effet, nous avons assisté à une bonne résistance du marché tirée par des prix en baisse de 1,7 %. Néanmoins, de grandes disparités ont été observées selon les secteurs géographiques.

Les perspectives 2015 annoncent une année identique à 2014. Le marché de l'immobilier, notamment de l'ancien, devrait repartir sur les mêmes bases selon les professionnels qui prévoient un volume de ventes très proche de celui de 2014 et des prix stables, voire en baisse de 2 à 3 % au maximum.

De son côté, l'ACSEA a poursuivi son engagement dans la mise en œuvre et la concrétisation de nombreux projets immobiliers débutés en 2013 ou nés au cours de l'année 2014. Au sein de notre association, les investissements liés aux travaux restent primordiaux pour l'adaptation des locaux afin de répondre au mieux aux besoins des usagers et aux normes d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité et ainsi de favoriser un meilleur développement des activités de l'ensemble des établissements et services.

Vue Bilancielle :

Le taux de vétusté des immobilisations en 2014 reste quelque peu équivalent à celui de 2013 soit 55 %, ce qui montre un renouvellement qui reste régulier du matériel et qui est dans les normes du secteur d'activité. Quant à notre taux d'endettement, il s'élève à 30 %. C'est un taux qui nous permet d'avoir recours à l'emprunt sans aucun problème pour nos futurs projets immobiliers.

Dans le cadre de la réorganisation de l'association en pôle de compétences et en départements l'ACSEA a vu ses projets immobiliers évoluer au fil de l'année 2014, dans une vision patrimoniale de collectif d'établissements plutôt que par établissement avec des échéances qui se poursuivront au cours des années 2015 à 2018.

I. ACTIONS TERMINEES

L'adaptation des moyens matériels et architecturaux reste une priorité pour l'association afin de permettre un accueil des usagers dans les meilleures conditions.

Cet engagement a d'ailleurs été renouvelé dans le Contrat Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens Mutualisés ARS-ACSEA signé le 26 juin 2013. Il est également inscrit dans la Convention Cadre Protection Enfance Famille signée en janvier 2014.

1. SAP : AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE DE SPORT

Le Service d'Action Préventive a vu son projet de création d'une salle de boxe se concrétiser au cours de cette année 2014. L'ouverture au public a eu lieu au cours du mois de septembre et ce sont des locaux situés sur le Plateau et appartenant à la commune à Colombelles qui ont été choisis pour héberger cette salle dont l'ACSEA est locataire. L'association ayant pris à sa charge les travaux de réhabilitation totale de ce bâtiment, elle se voit octroyée une gratuité de loyer et ce, pendant les dix premières années du bail.

La réalisation de ces travaux a été menée par le Cabinet d'Architecte EXO en lien avec le GCI Construction et leur coût s'élève à 215 000 € TTC. Ils ont eu lieu dans les délais escomptés à savoir sur 6 mois.

Le financement de cette action se décompose comme suit :

- des fonds mutualisés à hauteur de 110 000 €,
- une subvention CNDS pour 70 000 €,
- une subvention de la ville de Mondeville pour 5 000 €,
- le Conseil Général (résultat excédentaire) pour 20 000 €.

2. DISPOSITIF ITEP PAYS D'AUGE – CRÉATION D'UN NOUVEAU DISPOSITIF DE CONSULTATION ÉDUCATIVE

Dans le cadre du déploiement du dispositif ITEP, l'établissement Camille Blaisot souhaite implanter un nouveau dispositif sur le Pays d'Auge dédié à la consultation éducative.

Après avoir effectué des recherches de locaux répondant aux besoins de l'activité dédiée à la première partie du déploiement, une location provisoire permettant d'accueillir 10 jeunes en journée a été choisie.

En effet, le choix s'est porté sur une propriété de 225 m² située à Pont l'Évêque sise 20 rue de la Chaussée Nival.

Le bail de type professionnel a été consenti pour une durée de 6 ans à compter du 15 juillet 2014 et le loyer mensuel hors charges s'élève à 760 € par mois.

3. CMPP-CAMSP : DÉMÉNAGEMENT DE LA STRUCTURE AU SEIN DE LA COMMUNE D'ISIGNY

Après plusieurs mois de recherche, de nouveaux locaux ont été trouvés à ISIGNY pour y installer d'une part, le CMPP qui bénéficiait jusqu'alors d'un local situé rue des écoles jugé trop étroit et d'autre part, le CAMSP. Le service s'installera donc dans des locaux situés Place de Gaulle, d'une surface de 161 m² composés d'un RDC comprenant un local anciennement à usage de pharmacie, une pièce à usage de laboratoire de préparation, une réserve, une salle d'essayage, un bureau, un WC et une entrée de sécurité avec salle d'attente et d'un premier étage comportant un logement de fonction et enfin d'un deuxième étage comprenant un local mansardé à usage de stockage.

Un bail professionnel a été consenti pour une durée de 9 ans débutant le 1er octobre 2014 pour s'achever le 30 septembre 2023.

Le loyer mensuel est estimé à 2 224 € charges comprises.

La réalisation des travaux débutée mi-novembre 2014 et achevée début du mois de janvier 2015 a permis le déménagement et la continuité de l'activité de l'antenne du CMPP en attente de l'ouverture dans ces mêmes locaux du CAMSP qui pourra avoir lieu à la suite du passage de la Commission de Sécurité.

II. ACTIONS EN COURS OU PREVUES

1. MAS D'ELLON: PROJET DE RÉHABILITATION DU LIEU DE VIE

Ce projet initial portant sur l'extension de 5 places supplémentaires et la création d'une balnéothérapie a été réétudié en 2013 en concertation avec l'Agence Régionale de la Santé de Basse Normandie. Cette dernière, dans le cadre du CPOMM ARS-ACSEA, n'a pas retenu ce projet en l'état mais a cependant autorisé la restructuration des locaux existants. Effectivement, les moyens financiers ne permettent pas à l'heure actuelle à l'ARS, de développer des places supplémentaires en Maison d'Accueil Spécialisée dans le Département du Calvados.

Le projet architectural a été étudié et mené par le cabinet d'architecte BERNARD, THOUIN, BOSSUYT. Il se décompose en deux parties : d'une part, la réhabilitation d'unités de vie non adaptées à l'accueil des adultes handicapés et d'autre part, la suppression de la cuisine centrale puisque l'établissement, dans un proche avenir, bénéficiera d'une livraison de repas par l'Entreprise Adaptée Restauration qui ouvrira ses portes au cours de l'année 2015.

Un permis de construire a été déposé le 29 avril 2014 et l'arrêté nous est parvenu le 8 août 2014.

La déclaration d'ouverture de chantier a donc pu être réalisée le 22 octobre 2014 et les travaux ont débuté ce même jour.

Le montant des travaux s'élève à 2 798 000 € et ils devraient s'achever au cours du dernier trimestre 2015.

Ces travaux sont financés pour la majorité par un emprunt réalisé auprès du Crédit Coopératif de 2 600 000 € et des apports de fonds propres d'investissement mutualisés associatifs pour 198 000 €. L'optimisation du coût par rapport aux prévisions d'origine s'est faite par une diminution de la TVA assujettie à la construction de ce bien.

2. EAR : CRÉATION D'UNE ENTREPRISE ADAPTÉE RESTAURATION

C'est au cours de l'année 2013 que ce projet de création d'un Restaurant d'Entreprise permettant l'insertion de dix travailleurs handicapés a été remis à l'étude et ses objectifs ont été revus avec l'accord de la DIRECCTE. Ce projet comporte trois axes ; la mise en place d'une cuisine centrale visant à desservir des repas aux quatre établissements de l'association situés sur le Bessin (FOA, MAS La Vallière, IME ESPOIR et CHAMP GOUBERT), la création d'un restaurant d'Entreprise et enfin le portage de plateaux repas constituera l'un des gros chantiers de l'année 2014.

Après validation de ce projet par le Maire de Bayeux et Bayeux Intercom, l'ACSEA a mandaté, au cours du second trimestre 2014, la SHEMA, organisme spécialisé dans l'aménagement, la construction et le développement économique ainsi que la Cabinet d'Architecte EXO basé sur Bayeux pour mener à bien ce projet.

L'ACSEA a opté par ailleurs, pour l'acquisition d'un terrain sur la zone de Bellefontaine à Bayeux en vue de construire un bâtiment d'une surface de 650 m². Une option a été formulée au cours de l'année 2014 auprès de Bayeux Intercom et la signature de l'acte a eu lieu le 12 décembre 2014.

En parallèle, un permis de construire a été déposé au mois d'avril 2014 et l'arrêté nous est parvenu le 24 juillet 2014.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 1 900 000 €. Les travaux ont débuté en octobre 2014.

Le financement de ces travaux est réalisé majoritairement par deux emprunts : l'un auprès du Crédit Coopératif pour un montant de 1 433 000 € et l'autre, auprès de Basse Normandie active pour un montant de 320 000 €. De plus, deux avances remboursables auprès de Bayeux Intercom nous ont également été octroyées: l'une, au titre de l'investissement productif pour un montant de 32 000 € et l'autre, au titre de l'investissement immobilier pour un montant de 63 200 €. Le solde sera, quant à lui, financé par les fonds propres associatifs.

3. DMO : ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ DE TROUVILLE

A la suite de l'accord du Plan Pluriannuel d'Investissement par le Conseil Général du Calvados, l'ACSEA a acheté, le 11 décembre 2013, la propriété située 20 rue du Général de Gaulle à Trouville Sur Mer. Ces locaux permettront de transférer deux services : d'une part, une antenne de l'AEMO basée au 34 rue Désiré le Hoc à Trouville et d'autre part, un SEMO garçons localisé 20 boulevard Duchesne Fournet à Lisieux.

L'association a choisi de mandater le Cabinet d'architecte Dimitri DANGER pour réaliser un avant projet de travaux sur 2014. Pour ce faire, un permis de construire a été déposé le 8 décembre 2014 et l'arrêté devrait être réceptionné par l'association au cours du premier semestre 2015. Les travaux estimés à 650 000 € pourront débuter à l'issue grâce notamment à un emprunt de 214 000 € contracté auprès du Crédit Coopératif en janvier 2014. Le solde est financé par des résultats excédentaires extérieurs et des fonds mutualisés associatifs.

4. DISPOSITIF ITEP BESSIN BAYEUX - SESSAD

L'établissement CHAMP GOUBERT, dans le cadre de la mise en place du Dispositif Bessin, a souhaité implanter son activité SESSAD sur la commune de Bayeux en premier lieu.

Une location provisoire a été choisie dans des locaux anciennement occupés par la CARSAT. Celle-ci a pris effet à compter du 15 août 2014 et le bail consenti est acté pour une durée d'un an et demi soit à échéance du 31 décembre 2015 avec un préavis de départ d'un mois. Le loyer s'élève à 11 640 € annuel, soit 970 € mensuel.

Des locaux supplémentaires occupés actuellement par le SEROC, pourraient se libérer prochainement et ainsi offrir une surface complémentaire au service si d'aventure, il souhaiterait poursuivre sa location.

5. DISPOSITIF ITEP BESSIN ISIGNY

Dans la continuité du projet précédent, l'établissement CHAMP GOUBERT, dans le cadre de son activité SESSAD, a également souhaité implanter son activité dans un nouveau secteur géographique en complément des locaux déjà existants sur Bayeux.

En effet, ce lieu vise à accueillir des jeunes en consultation et sera occupé, à tour de rôle, par différents professionnels.

C'est l'option de la location qui a été choisie par l'association et ainsi des locaux basés à Isigny, Place de Gaulle ont été retenus et répondent aux différents critères souhaités par l'établissement.

Il s'agit d'un bail professionnel consenti pour une durée de 9 ans débutant le 1er décembre 2014 pour s'achever le 30 novembre 2023. Le loyer mensuel est estimé à 757 € TTC.

6. TRAIT D'UNION

Au départ de l'association ALTHEA, Trait d'Union a récupéré l'intégralité des locaux loués par la Congrégation des Sœurs de la Charité situés rue de la Charité à Caen. Un projet de réaménagement et de mise aux normes du bâtiment a été acté. Pour ce faire, une demande d'autorisation de travaux a été faite en date du 28 novembre 2014.

Les travaux pourraient débuter début 2015 après avis de la Commission de Sécurité. L'étude de financement fait état d'un investissement situé entre 300 000 € et 400 000 €. Ce financement doit être validé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale avant tout engagement de l'association.

7. DEFI : LOCATION

Dans le cadre de la création du « Département Emploi, Formation, Insertion » regroupant l'ESAT, l'EAC, l'EAR et ACSEA Formation, la direction de ce département a souhaité louer des bureaux sur l'agglomération caennaise. Ce sont des locaux d'une surface de 136 m², situés au 2ème étage d'un ensemble immobilier et soumis au régime de la copropriété, qui ont été retenus.

Cette location est régie par un bail professionnel d'une durée de six ans prenant effet à compter du 3 novembre 2014. Le loyer s'élève à un montant de 5 302,80 € TTC trimestriel.

8. REGROUPEMENT GÉOGRAPHIQUE DU SAP, SPMO, SIMAP

Afin de regrouper trois des établissements constituant une partie du pôle Protection Enfance Famille, une recherche active de locaux a été menée au cours de cette année 2014, le but étant de mutualiser les moyens et les ressources entrant dans les champs de la protection de l'enfance et de Protection Judiciaire et de la Jeunesse. Cette recherche aboutira très certainement en 2015.

9. DÉPARTEMENT ACCUEIL FAMILIAL ET HÉBERGEMENT FAMILIAL

Au départ du Service d'Action Préventive de Cormelles Le Royal, il est envisagé que le Service de Placement Spécialisé Familial rejoigne les Foyers Educatifs au 33 rue des Ecoles, afin de regrouper le département Accueil Familial et Hébergement Familial. Cette action devrait se réaliser en 2015. Cela permettrait à l'ACSEA de résilier sa location du 72 rue des Rosiers, hébergeant actuellement le SPFS et ainsi de respecter les orientations prises conjointement avec le Conseil Général lors de la signature de la Convention PEF.

D – LES MISSIONS JURIDIQUES

Le poste de conseiller technique juridique (0,60%) et de correspondant informatique et liberté (0,20%) existe depuis le 1er janvier 2013. Il intervient sur l'ensemble des questionnements juridiques autres que ceux relevant du droit social pur, traités principalement par le Directeur des Ressources Humaines et son adjoint.

MISSIONS RÉALISÉES AU TITRE DE CONSEILLER TECHNIQUE JURIDIQUE.

A LA DEMANDE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Comme en 2013, le conseiller technique juridique a fortement contribué à l'élaboration des textes socles de l'association. Après avoir travaillé les statuts et le règlement intérieur associatif, tous deux votés et adoptés en 2014, il s'est attaché à proposer un document unique de délégation « martyr » ainsi qu'une réécriture du règlement général de fonctionnement, textes qui devraient être définitivement adoptés courant 2015. Il a également pris part aux chantiers en cours afin d'apporter un éclairage à leurs dimensions juridiques l'amenant parfois à en piloter certains. Ainsi, suite à la parution de deux décrets en octobre 2013 concernant les travaux règlementés sur la tranche d'âge 15-18 ans, le conseiller technique juridique a accompagné les directions d'établissements et de services dans la mise en conformité des ateliers de préformation concernant notamment la sécurité et la santé des publics accueillis. Si le travail n'est pas encore totalement finalisé, une réelle prise de conscience collective a permis que des améliorations s'opèrent en terme de sécurité et ce, dans l'intérêt de tous, usagers et salariés.

Par ailleurs et dans le cadre du contrôle a priori souhaité par le Directeur Général de l'association, le conseiller technique juridique relit et amende, avant signature, l'ensemble des conventions qui lient l'association et/ou les établissements. Il s'assure ainsi de l'équilibre des obligations arrêtées et veille au respect des clauses nécessaires à leurs bonnes exécutions. Il s'agit essentiellement de conventions de prêt de locaux et de conventions de partenariat dans des cadres divers. A l'inverse et dans le cadre du contrôle a posteriori, le conseiller technique juridique peut être amené à s'occuper et à superviser, en lien avec les avocats, les contentieux autres que ceux relevant du droit social. Il lui arrive également de traiter et de résoudre des différends en amont afin d'éviter d'éventuels contentieux.

Le conseiller technique est également investi de missions pérennes. Ainsi, mensuellement, il anime et supervise de manière transversale le groupe des infirmiers de l'ACSEA. Celui-ci a pour objet d'harmoniser et de dégager des axes d'amélioration et d'évolution des pratiques des IDE dans le champ médico-social. De la même manière, il tient chaque mois une permanence dédiée au cyber harcèlement et au droit de la famille au sein de la Maison des Adolescents du Calvados. Il reçoit ainsi adolescents et/ou parents dans le cadre d'entretiens confidentiels visant à les soutenir et/ou à les orienter.

A LA DEMANDE DES DIRECTEURS D'ÉTABLISSEMENTS ET DE SERVICES

Tout au long de l'année 2014, le conseiller technique juridique est venu en appui des directeurs et des chefs de services, soit pour soutenir techniquement et juridiquement les équipes, soit pour finaliser des documents comportant une dimension juridique. Ces consultations, très diverses et variées, ne peuvent être recensées exhaustivement au sein du présent rapport d'activité mais elles amènent parfois le conseiller technique juridique à une gymnastique juridique complexe !

MISSIONS RÉALISÉES AU TITRE DU CORRESPONDANT INFORMATIQUE ET LIBERTÉ (CIL)

Afin de garantir la protection des données à caractère personnel, le CIL de l'ACSEA pilote de manière continue deux chantiers principaux.

Le premier a pour objet la correcte application de la Loi I&L au sein des établissements et services de l'ACSEA. Le second concerne la conservation et l'archivage des données collectées et traitées.

En 2014, le CIL a effectué un tour de l'ensemble des établissements et services de l'ACSEA (à l'exception d'ACSEA Formation et du SESSAD) pour appréhender avec exactitude la réalité des données collectées au sein des dossiers des usagers. Cet inventaire général lui a permis d'une part, de mesurer les écarts entre les formalités préalables réalisées par son prédécesseur et la réalité des données traitées et d'autre part, de nourrir le guide archivage. En 2014, le CIL a pris part à l'élaboration des « packs de conformité » du médico-social à l'initiative de la CNIL. A ce titre, il détient un mandat de la CNAPE, conformément au souhait du Directeur Général de l'ACSEA.

GARDIEN DE LA LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ (I&L)

Pour mémoire, cette loi s'applique autant aux traitements papiers qu'aux traitements informatiques.

La correcte mise en œuvre de la Loi Informatique et Liberté, dont le CIL est le premier gardien à l'interne, consiste en premier lieu à porter à la connaissance de la CNIL la réalité des traitements réalisés par l'ACSEA et à tenir le registre de l'ACSEA, lequel peut être consulté par les usagers ou des tiers à tout moment. Après avoir fait une demande d'article 31 en juillet 2014, le CIL ajuste et rectifie peu à peu les formalités préalables accomplies par son prédécesseur. Par ailleurs il s'assure que les droits des personnes accompagnées et/ou accueillies sont bien respectés (articles 38, 39 et 40 de la L I&L). En collaboration avec le RSSI, il veille à la sécurité de l'ensemble des données (article 34 L I&L). Enfin, il s'efforce d'insuffler une culture I&L au sein de l'association.

DURÉE DE CONSERVATION ET POLITIQUE D'ARCHIVAGE DES DONNÉES

En principe, une donnée à caractère personnel a une durée de vie limitée. La Loi I&L dispose que chaque donnée doit se voir attribuer une durée de conservation (article 36 L I&L). Passée cette durée de conservation, il nous faut définir une durée d'archivage. En effet, le droit à l'oubli ne doit pas faire obstacle au devoir de mémoire ! En ce sens, l'ACSEA travaille de concert avec le service des archives départementales du Calvados, en la personne de Madame ENDERLE, depuis quelques années maintenant. Si nous tentons d'attribuer des durées aux archives intermédiaires, la conservation indéterminée est possible à des fins historiques, scientifiques ou statistiques.

Pour réaliser l'ensemble de ces missions, le CIL pilote et anime le groupe « référents protection des données à caractère personnel ». Véritable relais du CIL sur la structure, chaque Directeur désigne un référent pour accompagner le Cil dans sa mission.

E – LES MISSIONS DU SERVICE « INFORMATIQUE »

Nous ne pouvons encore pour cette année 2014 que renforcer le constat qui a déjà été fait les trois dernières années de besoins de formation aux outils aussi bien pour les utilisateurs administratifs que pédagogiques. Non seulement sur le fonctionnement de l'outil, c'est aussi et surtout sur l'organisation des outils dans notre système d'information associatif.

Malgré tous nos efforts de communication (plan de formation biannuel, supports de communication, guides d'utilisation, modes opératoires et formations obligatoires, etc..) et après avoir travaillé sur l'organisation et la communication du plan de formation associatif interne avec le service formation de la Direction Générale, nous ne pouvons que constater un intérêt limité alors que nous mettons en évidence un manque de connaissances non seulement sur le fonctionnement mais aussi et surtout sur la disponibilité et sur l'organisation de ces outils.

D'autre part, nous avons pu constater un aspect très positif de la maintenance préventive mise en place depuis trois ans. Dans les établissements qui l'ont souhaité, le service informatique de la Direction Générale effectue une maintenance préventive tous les deux à trois ans sur les outils constituant une partie du système d'information.

Nous pouvons constater une amélioration du fonctionnement au quotidien. Cela permet de résoudre, voire d'anticiper des problèmes de compatibilité de version des logiciels systèmes et de productivité, donc de diminuer l'insatisfaction des utilisateurs mais aussi de diminuer les interventions des correspondants informatiques dans leur établissement et du service informatique de la Direction Générale. Nous avons l'intention de programmer au minimum une intervention par mois et par établissement, ce qui nous permettrait d'avoir un cycle sur trois ans par établissement.

Nous observons de plus en plus l'utilisation d'outils nouveaux ou même d'outils personnels dans un cadre professionnel, ce qui est très dangereux pour la sécurité physique des matériels mais aussi et surtout pour la sécurité des données nominatives. Il faut avoir un regard très prudent sur le phénomène mais nous ne pouvons pas nous permettre de l'ignorer. Cela peut mettre en cause l'intégrité des données des usagers et des données personnelles que nous devons utiliser dans nos différentes activités. Il faut intégrer ce phénomène dans nos réflexions au niveau de nos obligations légales et sur la législation du travail toujours en rapport avec les investissements éventuels afin de garantir la sécurité des données nominatives.

L'année 2014 a été aussi une année charnière pour la préparation au changement et à la réorganisation des établissements et services de l'association. Nous avons été obligés d'anticiper la réorganisation de certains outils informatiques et téléphoniques. Cela nous a demandé du temps afin d'assurer une transition progressive en fonction des établissements et services.

Une année encore bien chargée pour le service informatique concernant l'accompagnement de l'ensemble des établissements et des associations partenaires dans le développement de leurs propres outils numériques constituant une partie du système d'information. Une période importante a été consacrée à la sécurisation des données informatisées des établissements en terme de sauvegarde, d'accessibilité et de sécurisation des matériels et des logiciels utilisés.

En permanence, le service informatique assure l'amélioration des outils pour les rendre plus simples, plus fiables, plus rapides et toujours avec l'objectif principal d'optimiser les coûts de fonctionnement et d'investissement. Cela passe par une collaboration active aux réflexions économiques de l'ensemble des établissements et services afin de négocier les contrats auprès de nos différents fournisseurs et/ou opérateurs. Une fonction de contrôle est indispensable afin de garantir et d'assurer les accords passés avec ceux-ci.

Une des charges les plus importantes du service informatique reste celle d'assurer en permanence un ensemble de tâches permettant de garantir le bon fonctionnement et la sécurité de l'ensemble.

Le service informatique assure le déploiement des matériels dans les établissements et travaille en collaboration avec les responsables des établissements aux études et aux réflexions stratégiques autour de l'organisation des documents et des supports numériques (écrits, visuels et sonores) faisant partie du système d'information de l'établissement et toujours au regard de celui de l'association.

Une autre tâche reste encore chronophage, c'est la partie téléphonie de l'ensemble de l'association. Nous sommes encore dans la phase de déploiement, celle-ci ayant démarré il y a 6 ans. Notre projet, qui arrive à son terme, est d'équiper tous les établissements et services de l'association afin de tirer partie des avantages fonctionnels mais aussi et surtout de diminuer les coûts.

Depuis plusieurs années, le responsable du système d'information et du service informatique propose aux établissements qui le désirent, d'organiser des réunions périodiques sur le développement et l'organisation du système d'information de l'établissement. Nous avons constaté au fil des différentes réunions, une meilleure appréhension et compréhension des outils mis en place.

Aujourd'hui, les outils du système d'information sont uniquement destinés à l'usage des professionnels de l'association (utilisation à des fins administratives ou pédagogiques). Nous pouvons observer de plus en plus de demandes sur la mise à disposition de supports ou d'outils répondant à des besoins personnels des usagers. Il faut avoir un regard très prudent mais toujours objectif. Nous n'aurons pas le choix dans un avenir proche que de fournir des services à nos usagers voire même aux salariés mais toujours au regard des obligations légales et en tenant compte des investissements que cela demandera.

LISTE NON EXHAUSTIVE PAR THÈME DES TRAVAUX EFFECTUÉS SUR 2014 :

Formation

- o Initiation aux outils du système d'information
- o lcal
- o Mail et serveurs de fichiers (intra établissements)
- o Comptabilité (deux demi-journées)
- o Correspondants informatiques (3 journées)

Maintenance Préventive

- o Maison des Adolescents
- o IME l'Espoir
- o ITEP Champ Goubert
- o ICB
- o Service ATC
- o Direction Générale (changement des trois serveurs)

Installation de nouvelles machines et téléphonie IP

- o ICB
- o IME l'Espoir
- o ITEP Champ Goubert et SESSAD Bayeux
- o Institut de Démouville (IMPRO et SESSAD)
- o DMO (sur l'ensemble des sites)
- o DIP
- o Foyers éducatifs
- o ACSEA Formation
- o CMPP Caen et Isigny
- o Maison des Adolescents

- o Changement du Firewall afin de mettre en place des règles spécifiques d'utilisation d'Internet sur le réseau administratif
- o migration du lien ADSL, de 6 M° à 84 M°, reliant l'ensemble des réseaux de l'association afin d'améliorer l'utilisation d'Internet.

Installation et maintenance de serveurs d'applications

- o Formagest
- o Aurora
- o Informatique service
- o AIB/Vert Bocage
- o Virtualisation d'un serveur pédagogique « Bétisoft »

Développement

- o Maison des Adolescents Statistiques
- o Base de données de la Maison des Adolescents de la Manche
- o Maintenance et perfectionnement de la base de données gestion des usagers du DMO
- o Gestion des contrats CDD pour l'ITEP Champ Goubert pour une mise en production sur l'ensemble de l'association
- o Statistiques et extractions diverses pour la gestion des tableaux de bord administratifs

Réunions trimestrielles sur les systèmes d'informations d'établissements

- o Direction Générale
- o IME l'Espoir
- o Service ATC
- o Foyers Educatifs

E – LES MISSIONS DU SERVICE COMMUNICATION

COMMISSION COMMUNICATION

La Commission Communication s'est réunie 6 fois en 2014 : janvier, mars, mai, juin, octobre et décembre.

Le Conseil d'Administration du mois de Mars 2014 a validé le renouvellement de la Commission Communication, lié aux départs de M. GUILLO et de M. JOFFRE, Administrateurs, et de M. MAHIER, ancien Directeur du DMO. La Commission Communication compte désormais 10 personnes : le directeur général, 2 administrateurs, 3 directeurs d'établissements, un directeur adjoint, 2 secrétaires et la chargée de communication.

En 2014, la Commission Communication a apporté son concours au délégué régional de la CNAPE pour l'organisation d'une demi journée de colloque en avril 2014, au café des images, à Hérouville Saint-Clair sur le thème : "Quelle clinique pour la prise en compte des enfants violents ?" en présence de Mme DESQUESNES, du Docteur GENVRESSE et du Docteur BERGER.

La Commission Communication a également apporté son concours pour l'organisation d'une demi journée de réflexion associative le 7 novembre 2014, au centre de congrès de Caen sur le thème des "Nouvelles logiques d'intervention sociales", en présence de Marcel JAEGER.

FÊTE ASSOCIATIVE

Le groupe projet pour la fête associative "Faîtes de la danse" s'est réuni 5 fois en 2014 : janvier, mars, avril, mai et juin.

La fête associative a eu lieu le mercredi 11 juin 2014, au Cargö, salle des musiques actuelles de Caen, et a remporté un franc succès.

ACCUEIL DES NOUVEAUX SALARIES

En 2014, il y a eu 3 accueils des nouveaux salariés : février, juin et octobre.

La "nouvelle formule" se déroule à la direction générale, sur une demi journée, riche en informations.

De nombreux intervenants : le Président, le Directeur Général, le Directeur des Affaires Financières, le Directeur des Ressources Humaines, le Directeur Recherche et Développement, le Responsable du Service Informatique et un (ou deux) représentant(s) du CCE.

Projection du film à destination de l'accueil nouveaux salariés réalisé par Matthias WYSTRACH, éducateur à l'ITEP Champ Goubert.

INFO ACSEA

Les 11 numéros de la lettre d'information associative « Info ACSEA » sont parus régulièrement au cours de l'année 2014 : 1 numéro de 4 pages, 2 numéros de 8 pages, 6 numéros de 12 pages et 2 numéros de 16 pages.

Le comité de rédaction s'est très peu renouvelé en 2014 et souffre toujours d'un manque de représentativité associative.

Les thèmes principaux ont porté essentiellement sur : la nouvelle organisation associative, les projets, la dirigeance et la gouvernance associatives, les partenariats et réseaux, l'économie sociale et solidaire...

CAFES DE L'ACSEA

Organisation du deuxième "CAFES de l'ACSEA" suite aux réflexions du groupe de travail "fonction éducative" sur le thème : "Distance de sécurité".

Ce "CAFES de l'ACSEA" a eu lieu le 13 mai 2014, de 19h à 21h, au Golf de Caen (qui nous a gracieusement prêté une salle) et a rassemblé 42 participants (différentes fonctions et différents établissements représentés).

SITE INTERNET DE L'ACSEA

Sur proposition de la commission communication, nous mettons en place un groupe de travail sur le projet "site internet".

2 réunions ont eu lieu en juin et en octobre afin de constituer un cahier des charges de nos besoins.

Ce cahier des charges a été présenté en décembre 2014 au conseil de direction et envoyé ensuite à une sélection de prestataires pour un appel d'offres.

3.1.5 – Le Conseil de Direction

Tout d'abord, il convient de citer ici les arrivées des nouveaux directeurs adjoints, conformément à notre structure nouvelle d'organisation qui prévoit l'augmentation des périmètres des départements et la création de ces nouveaux postes devant à la fois soutenir l'action de pilotage des directeurs mais aussi assurer, de façon organisée, la continuité de service dans le cadre du remplacement permanent du directeur.

C'est ainsi que nous avons accueilli :

- pour le DEFI : Madame Dominique BORDET,
- pour le DMO : Madame Anaïs HERIN,

deux créations de postes faites par redéploiements (un poste de directeur et de chef de service).

- pour le DAFHE : Madame Véronique COUSIN, en remplacement de Madame Martine FERAY.

Madame Jacqueline ALIX, directrice de l'I.M.E. a pris sa retraite ; elle a été remplacée par Madame Martine FERAY après un intérim de plusieurs semaines effectué par Monsieur Didier MARGUERITE, que je souhaite remercier car les intérim de direction représentent un engagement fort et un investissement important afin d'assurer, là encore, la continuité du fonctionnement de l'établissement.

Le conseil a été réuni 10 fois dans sa forme « ordinaire ». Cependant, et au delà des questions générales qui sont vues pendant ses travaux (informations générales, ressources humaines, systèmes d'information, communication et partage des dossiers transversaux), cette année a été très largement consacrée à la mise en oeuvre de l'organisation associative et à la préparation des rencontres avec les cadres de la réunion générale de l'encadrement afin de s'associer toutes les compétences face à ce profond changement qui est conduit actuellement.

Un conseil a également été consacré aux suites du séminaire d'octobre (du 8 au 10 à GRANVILLE) intitulé « l'ACSEA en mouvement : nouveau statut, nouvelle organisation stratégie et management ». Les travaux ayant porté principalement sur le document unique de délégation (D.U.D.) rendu obligatoire par un décret de 1997 et le règlement général de fonctionnement.

Les objectifs poursuivis par ces travaux étant de mettre ce document en conformité avec l'organisation nouvelle (y compris celle de la direction générale) et d'y introduire les nouvelles fonctions de médecin directeur et de directeur adjoint.

Enfin, il convient également de pouvoir capitaliser les travaux produits par les chefs de service lors des cycles de travaux de la RGE et de viser le toilettage de l'ancien règlement.

3.1.6 – La Réunion Générale de l'Encadrement

Cette année, la RGE s'est réunie à trois reprises, avec toujours cet objectif de travailler avec les cadres à l'évolution de l'organisation et des changements à conduire avec les équipes pour les accompagner à évoluer dans leurs pratiques, mais aussi de faire de ces moments des temps de formation qui leur permettent d'appréhender les évolutions avec plus de ressources managériales.

La formation :

- Point sur l'archivage
- Point sur la CNIL,
- Point sur l'utilisation des machines dangereuses.
- Présentation du logiciel de gestion de temps « OCTIME » actuellement en cours d'expérimentation et qui sera déployé dans l'ensemble des établissements et services en 2015.
- Un temps de réflexion sur le décloisonnement et les articulations dans la relation d'aide introduit par une conférence de M. JAEGER.

Les travaux :

- Travailler en pôles et en départements
- Dispositifs et territoires.

3.1.7 – Le Comité Economique Opérationnel

Le Comité Economique Opérationnel regroupe l'ensemble des Chefs de Services Administratifs et Financiers et Responsables Financiers sous la présidence du Directeur Général et du Directeur Administratif et Financier qui en assure l'animation. Les membres se sont réunis 5 fois au cours de l'année 2014.

Ainsi, dans la continuité des années précédentes, les échanges ont porté sur l'amélioration et le suivi des systèmes d'informations financiers, ressources humaines et informatiques.

Le groupe est resté vigilant, comme chaque année, non seulement au respect des échéances liées au Décret de tarification de 2003 en matière de Budget Prévisionnel, Compte Administratif, Plan Pluriannuel d'Investissement et indicateurs de convergences tarifaires mais également au suivi d'activité et au contrôle budgétaire.

Les membres du CEO ont également porté leur attention sur les différents points liés à la Gestion des Ressources Humaines et à la Formation professionnelle comme l'OETH, les Emplois d'Avenir, la mutuelle, la mobilité, le plan de formation,...) mais aussi sur des sujets transversaux et internes tels que la gestion de temps.

Par ailleurs, un point régulier sur les affaires immobilières a également été réalisé.

En outre, les membres du CEO ont échangé sur plusieurs sujets relatifs à l'informatique tels que la téléphonie, le SIRH, la CNIL, les commandes de matériel, le logiciel EIG...

Les membres ont enfin travaillé, à plusieurs reprises, sur le suivi du CPOMM ARS-ACSEA d'une part, et sur la Convention Protection de l'Enfance d'autre part.

III.2 – LA VIE ASSOCIATIVE et INTER ASSOCIATIVE

3.2.1 – Les manifestations associatives

Organisées soit par notre chargée de communication, soit par les établissements, cette année encore a vu plusieurs manifestations dont :

- « La fête associative » qui fut une réelle réussite et il est important de remercier notre chargée de communication pour son inventivité et son organisation mais aussi tous ceux qui se sont mobilisés à ses côtés pour faire de ce moment un beau moment qui restera marqué dans notre histoire. Les enfants, les personnes accompagnées mais aussi leurs familles ont largement participé et c'est aussi cette communion de tous qui a rendu cet événement fabuleux.
- L'inauguration de la salle d'expression sportive et culturelle avec les jeunes suivis par notre service de Prévention Spécialisée montrant ainsi notre implication sur le terrain et les réussites positives des jeunes accompagnés.
- Monsieur le Questeur du Sénat et Sénateur du Calvados, Jean-Léonce Dupont, Président du Conseil Départemental, a accepté de présider la cérémonie d'anniversaire des vingt ans du Foyer Occupationnel d'Accueil. Là encore, l'engagement de tous auprès de la directrice et la qualité de l'accueil des personnes qui ont participé à cette rencontre, ont fait de ce moment un bon moment que nous avons eu plaisir à partager.
- Monsieur COURSEAUX, alors Vice-Président du Conseil Général, Président de la Commission de l'action sociale et de la santé, a accepté de présider l'anniversaire de notre S.E.M.O qui fêtait ses quarante années. Service pionnier et qui reste dans les annales de l'expérimentation, il est important de noter que toutes ces nombreuses années, nous avons su démontrer de notre efficacité et de la pertinence de la réponse puisque le représentant du Département a souhaité se déplacer pour l'occasion.

3.2.2 – La vie inter associative et les mandats

- **Le collectif inter associatif** : ce collectif s'est réuni à 4 reprises en 2014. Il a vu l'arrivée de l'ESSOR dont les activités sur le département justifient de sa présence lors de nos rencontres notamment lorsqu'il s'agit des questions en faveur de la politique à destination des personnes vivant avec une déficience. Deux rencontres ont eu lieu, l'une en présence de Monsieur le Directeur des services départementaux de l'Education Nationale et l'autre avec Madame le Directeur Général de l'ARS dans le cadre de sa prise de fonction.
- **L'ACSEA a soutenu le délégué régional de la CNAPE** (Directeur Général de l'association des Amis de Jean Bosco) pour l'organisation d'une rencontre au Café des Images à Hérouville Saint-Clair-sur le thème « Quelle clinique pour la prise en compte des enfants violents » avec la présence des docteurs en pédopsychiatrie : Maurice BERGER et Patrick GENVRESSE.
- **Toujours dans un souci de travailler de façon concertée et coopérative, l'ACSEA et l'AAJB** ont travaillé à l'élaboration de statuts en vue de pouvoir créer une association « ad hoc » permettant ainsi de répondre ensemble aux appels à projets. C'est ainsi qu'elles ont été retenues pour la création d'une « maison relais » à IFS visant à l'accueil de 14 personnes handicapées psychiques.
- **La collaboration s'est également poursuivie avec l'ADSEAM** : une réunion de présentation du Wiki, une rencontre Directeurs Généraux/Présidents, deux rencontres du groupe de travail « Cellule de Veille », deux rencontres du groupe de travail « systèmes d'information » et trois rencontres de « l'équipe projet. Les Conseils de Direction des deux associations se sont réunis une fois et également sur une journée dans le cadre d'un séminaire sur la réforme de la formation. Enfin des contacts permanents ont lieu entre les deux Directeurs Généraux.

Par ailleurs, et compte tenu des difficultés de la Sauvegarde de l'ORNE, de son retrait du projet S.B.N. et de ses fonctionnements internes, il a été mis fin à la collaboration engagée entre nos trois associations mais également à la convention qui avait été élaborée pour ce qui concerne les systèmes d'information entre nos deux sièges.

Les mandats des administrateurs :

L'Association Vert-Bocage a revu ses statuts composés dorénavant de quatre collèges. Trois Administrateurs de l'ACSEA participent au Conseil d'Administration dans le collège des représentants des associations ACSEA, AIB et SVB : Messieurs de BAGNEAUX, DELACOUR et IZARD.

Monsieur VAN STEENWINKEL représente l'ACSEA au Bureau de l'Association R'PUR où il a la fonction de Vice-Président.

Monsieur de BAGNEAUX est Trésorier de la FNARS (Fédération Nationale des Associations d'accueil et de Réinsertion Sociale) de Basse-Normandie.

A la Maison des Adolescents, Messieurs de BAGNEAUX et BIHEL sont Administrateurs, Monsieur de BAGNEAUX occupant par ailleurs le poste de Trésorier.

Messieurs de BAGNEAUX et IZARD ont été réélus à la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées), au titre de la déficience intellectuelle et des troubles du comportement.

Par ailleurs, Monsieur de BAGNEAUX est Administrateur de Calvados Habitat au titre des associations d'insertion et Conseiller Prud'homal dans la section activités diverses, élu sur la liste portée par l'Economie Sociale et Solidaire.

Enfin, la plupart des Administrateurs sont membres des Conseils de Vie Sociale ou Groupes d'Expressions des Etablissements de l'Association et participent aux Commissions, Comités de Pilotage et groupes de travail mis en place par l'ACSEA.

A noter que des changements sont intervenus au Conseil de Vie Sociale de certains Etablissements de l'ACSEA : ainsi, Dominique MAUGEAIS a été remplacée au CVS de l'IME l'ESPOIR par le Docteur JACOB et au CVS de l'ITEP CHAMP-GOUBERT par Monsieur de BAGNEAUX. Monsieur GUERARD a remplacé Monsieur de BAGNEAUX au CVS de l'IMPro de Démouville.

Les mandats du directeur général :

- L'Economie Sociale et Solidaire, la CRESS et l'UDES : le directeur général a pu tout au long de cette année participer aux bureaux de la Chambre Régionale de l'ESS au titre d'un mandat URIOPSS. Les travaux conduits lui ont permis de participer aux navettes de la loi sur l'ESS de juillet 2014 mais aussi de pouvoir s'associer tant aux travaux préparatoires au Tour de Normandie de l'ESS, qu'à ceux visant à unir par fusion les deux CRESS Haute et Basse Normandie.

- L'UDES : adhérente au SYNEAS, syndicat employeur de la branche et membre de la délégation régionale, l'ACSEA, s'est vue confier, par l'intermédiaire de son directeur général, le mandat de délégué régional. A ce titre, plusieurs réunions de la DR ont eu lieu à Caen, une rencontre des deux délégations s'est tenue à Rouen et deux réunions parisiennes ont permis de préparer la mise en place des CREFOF (Comité Régional de l'Emploi et de la Formation).

- La CRSA (Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie) : instance de démocratie sanitaire participant à l'élaboration des politiques de santé au plan régional, la candidature du directeur général a été retenue dans le cadre du renouvellement de cette instance qui a par ailleurs été élue à la présidence de la Commission Spécialisée pour la prise en charge et Accompagnements Médico-Sociaux (CSAMS) pour représenter le secteur privé non lucratif. De nombreuses rencontres ont eu lieu permettant ainsi que les acteurs de la Prévention, Santé, du Médicosocial mais aussi les Usagers puissent travailler à l'émergence d'une politique territoriale plus concertée et mieux entendue par l'administration régionale de la Santé. Les travaux qui seront conduits dans le cadre des débats publics devraient également favoriser l'émergence d'une réflexion avec les habitants plus ouverte sur les grands sujets qui fondent le décroisement nécessaire à une prise en charge de qualité.

- Le directeur général est également Administrateur de l'ARRFIS (Association Régionale de Recherche et de Formation à l'Intervention Sociale).

L'ACSEA a d'autres mandats qui sont délégués avec une participation relativement soutenue dans certaines instances. Il convient de noter cependant que les emplois du temps des uns et des autres nous conduisent à se fixer des priorités et c'est ainsi que le mandat au sein du Bureau de l'ORS et du CA de l'URIOPSS n'ont pas permis de suivre les travaux de ces deux instances avec la rigueur et l'engagement qui sont nécessaires en telle circonstances.

Il en va de même de la CDCPH, de la commission exécutive de la MDPH.

La CDAPH, par contre, a fonctionné avec une présence régulière des administrateurs mais aussi des directeurs qui y siègent.

Les mandats des directeurs :

Monsieur GARNIER, Directeur Administratif et Financier, est Administrateur

- o De EIG
- o De Logiliance.

Il est par ailleurs Conseiller du Crédit Coopératif et Délégué élu des Sociétaires du Conseil d'Administration de la MAIF.

Monsieur KNAUS, Directeur Recherche Développement Projets, est Administrateur de la Maison des Adolescents du Calvados.

Il participe aux travaux de l'observatoire départemental « Enfance Famille » mis en place par le Conseil Général.

Il est également associé au groupe participant à l'évaluation des établissements mis en place par le Département.

Il est par ailleurs membre de la Commission Evaluation du GNDA (Groupement National des Directeurs généraux d'Association).

Monsieur CERCEY, Directeur des Ressources Humaines

- o Est membre coopté des délégations régionales BN SYNEAS – UNIFED et UDES
- o Occupe le poste de Trésorier au CFA Bas-Normand des professions sanitaires et sociales
- o Est représentant du SYNEAS à l'Assemblée Générale d'OETH
- o Est membre de la Commission RH du SYNEAS
- o Anime le groupe de travail « Dialogue Social » du SYNEAS
- o Participe au Groupe de travail « Transformation et accompagnement du changement » du SYNEAS
- o Est administrateur de l'Association Vert-Bocage.

Monsieur BABIN, Adjoint au DRH et Responsable GPEMC,

- o Est membre de la délégation régionale BN du SYNEAS
- o Est Administrateur de la Délégation Régionale Paritaire (DRP) UNIFAF, Collège Employeur, au titre de l'UNIFED, pour la composante SYNEAS.

Monsieur LECLERE, directeur de l'ITEP Camille Blaisot, participe aux travaux de la Commission « Médico-Sociale » de la CNAPE.

Monsieur GODET, directeur du DAFHE, participe aux travaux de la commission « Délinquance » conduite par la CNAPE.

Monsieur STELLA, directeur du DMO, représente l'ACSEA au CA et au Bureau au sein du collège des personnes morales au Carrefour National de l'Aide Educative en Milieu Ouvert (CNAEMO).

Il participe également à la Commission « Protection de l'Enfance » de la CNAPE et représente l'ACSEA au CA de l'Ecole des Parents et des Educateurs (EPE).

Monsieur CORNET, Directeur de l'Institut de Démouville, représente l'ACSEA au sein du Conseil d'Administration de l'Association Alternance Formation Apprentissage Handicap (ALFAH).

Il pilote par ailleurs le groupe de travail sur la scolarisation des jeunes handicapés dans le cadre du Groupe Scolarisation issu du Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées.

Monsieur MARGUERITE est membre suppléant à la CDAPH en tant que représentant d'établissements ou de services pour personnes handicapées.

Il pilote également le groupe de travail sur la scolarisation des jeunes handicapés dans le cadre du Groupe Scolarisation issu du Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées

Monsieur MARCHAND, directeur du DIP

- siège au sein du CNLAPS (Comité National de Liaisons des Associations de Prévention Spécialisée).
- est membre du Conseil d'Administration et de la délégation régionale de la FNARS.
- représente l'ACSEA à la Mission Locale et est secrétaire adjoint au Bureau du CA.

Par ailleurs, l'ACSEA siège au Conseil d'Administration du CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) via son Directeur Général représenté par la Chef de Service du SAJD.

Les Directeurs des Etablissements du Médico-Social sur le Bessin représentent l'ACSEA à l'Association « le Médico-Social dans le Bessin et le Pré-Bocage » et sont membres du Groupement de Coopération Sanitaire.

Monsieur TYPHAIGNE, Directeur du DEFI, est Administrateur de l'Association Vert-Bocage.

Monsieur SEGUIER, directeur adjoint de l'ITEP Camille Blaisot, participe régulièrement aux séances de l'équipe technique chargée de faire des propositions en matière d'orientation et d'allocation des personnes vivant avec une déficience.

Il participe aux groupes de travail chargés de conduire l'expérimentation « dispositif ITEP » menée pour le compte du ministère et de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie)

Enfin, il assure le pilotage de la Charte « éducation populaire/éducation spécialisée » pour le compte de la direction départementale de la cohésion sociale.

Il est important de noter qu'il s'agit ici de mandats donnés et non de missions liées à des activités professionnelles exercées par ailleurs.

3.2.3 – Les relations avec les administrations :

- Protection Judiciaire de la Jeunesse : c'est tout d'abord, le retour de l'audit sur les mesures de réparation au pénal. Un retour positif et peu de remarques sont les caractéristiques de cet audit.
- PJJ/CG : un audit conjoint sur le foyer « Villey » des Foyers Educatifs dont les conclusions provisoires ont été rendues en octobre et font l'objet d'une procédure contradictoire.
- L'URSSAF : Dominique ROCHE et Jean-Luc GARNIER ont rencontré le 2 Octobre 2014 Monsieur DELANGE, Directeur Régional Adjoint de l'URSSAF, rencontre qui a été fructueuse puisque le redressement opéré au titre de la négociation annuelle obligatoire a été annulé en totalité, soit la somme de 2 163 207 €, suite au justificatif fourni par notre syndicat employeur, le SYNEAS qui confirmait que des négociations sur les mesures salariales de l'année considérée ont bien été ouvertes au niveau national.
Le redressement sur les œuvres sociales du CCE (forfait bien-être) a été transformé en observation pour l'avenir.
Dès le 3 Octobre, l'ACSEA a transmis un courrier de désistement du recours porté devant la Commission de Recours Amiable (CRA) en recommandé avec AR.
Par courrier du 6 Octobre, l'URSSAF a accusé réception de ce courrier de désistement, rappelant ce qui a été acté lors de la rencontre du 2 Octobre et demandant à l'ACSEA de se désister également du recours introduit devant le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale (TASS) pour les mêmes raisons, désistement que l'ACSEA a effectué après aval de la Commission Permanente réunie le 14 Octobre dernier.

- La DIRRECTE : plusieurs inspections ont eu lieu :
La première à l'IMPro de Démouville qui a fait suite à la sollicitation d'autorisation d'ouverture des ateliers : vérification du respect de la nouvelle législation concernant les machines dangereuses suivie d'une inspection plus large sur le pilotage des Instances Représentatives du Personnel et sur la gestion du temps et l'actualisation du temps de travail.
La seconde à l'ICB sur la façon dont le Directeur préside les Instances Représentatives du Personnel.
La troisième aux Foyers Educatifs et la quatrième en cours à l'ITEP Champ-Goubert.
Une rencontre avec le Directeur de la DIRECCTE a eu lieu pour lui démontrer les objectifs de progrès de l'Association (mise en place d'un logiciel de temps, retour au respect des accords, ...) et lui demander de nous octroyer du temps (environ 2 ans) pour mener à bien ce chantier.

III.3 – L'ACTIVITE

A l'instar de l'année dernière, on peut dire que, globalement, l'activité reste relativement stable, allant de 785 246 JOURNÉES en 2009 à 807 421 JOURNÉES en 2012 pour atteindre le chiffre de 794 954 JOURNÉES en 2013 et enfin celui de **837 164**, ce dernier chiffre consacrant une légère augmentation de notre activité (5,31%), hausse principalement due aux deux ITEP, au SPFS et au SPMO.

Il convient de noter que le CPOMM avec l'ARS et la Convention « PEF » avec le Conseil Général embrassent tous ces domaines, l'activité a été revue pour les activités de la Protection de l'Enfance, notamment le DMO et le DFE aujourd'hui dénommé le DAFHE.

Ces chiffres concernent le « secteur contrôlé » c'est-à-dire en financement par dotation globalisée ou en prix de journée financé par l'Assurance Maladie ou le Conseil Général.

Pour ce qui concerne l'activité du secteur contrôlé, la constante du choix de la méthode de calcul permet d'avoir des éléments de comparaison stables entre les années de référence.

Néanmoins, et si on regarde le nombre de personnes suivies au global, on constate une légère augmentation des personnes accompagnées : 14 935 en 2012 contre 14 158 en 2013 pour 14 640 en 2014, ce qui représente une légère augmentation de 1,5%.

Cependant les personnes accompagnées en plus concernent les secteurs de « l'insertion - urgence sociale, formation » ainsi que le milieu ouvert et la médiation familiale.

Pour ce qui concerne l'activité du département « Santé » et le financement « à l'acte », le CMPP/BAPU a également augmenté sensiblement son activité ainsi que celle de la Maison des Adolescents – pour la partie « ACSEA » de son activité, avec une augmentation forte de son activité sans rendez vous.

Enfin, et pour ce qui concerne la médiation familiale, même si le pourcentage est fort (42% d'augmentation) sur des chiffres faibles, cette augmentation témoigne d'une tendance forte des magistrats à saisir notre service.

Les grandes tendances sont les suivantes :

Pour ce qui concerne les instances ou organismes qui « orientent » ou « ordonnent », une tendance nette s'affirme :

- Celle de prioriser la médiation,
- Celle de choisir la prévention,
- Les formes souples d'intervention (dispositifs ITEP par exemple),

Encore une fois, nous constatons cette année :

- Une paupérisation qui s'installe pour les jeunes (SAJD, ATC),
- Une augmentation de l'installation dans la grande exclusion (Trait d'Union)

Ces deux points sont conformes à toutes les analyses faites au national (ATD, FNARS, Observatoire de la Pauvreté, ...).

Mais aussi son corollaire :

- Plus de mesures d'action éducative en milieu ouvert (DMO/SEMO/SPMO),
- Une activité plus soutenue dans les ITEP comme dit plus haut et plus de placements en familles d'accueil,
- Une augmentation des placements (à noter toutefois qu'il convient de pondérer cela par une confirmation de notre autorisation sur les foyers) mais qui cependant est réelle,
- Plus de personnes majeures bénéficiant d'une mesure de protection.

Enfin, et pour ce qui concerne notre service « formation », nous avons eu une augmentation du nombre de stagiaires de presque 2%, constatant ainsi, tant la confiance des financeurs que celle des organismes qui nous orientent les stagiaires.

Il en va de même pour les heures travaillées dans les entreprises par les travailleurs de notre ESAT qui croît sensiblement (+25,8%) grâce notamment à l'activité renforcée d'un de nos partenaires historiques.

Enfin, alors que l'origine géographique des personnes accompagnées restait très centrée sur le département et notamment sur l'agglomération, on constate cette année 71,7% de personnes originaires de l'Orne ou de la Manche et également une augmentation de 49% d'autres départements.

Les établissements ou services concernés sont les mêmes que les années précédentes, à savoir : l'IMPRo, le SPFS, l'ARPE, et cette année le DFE.

Pour l'IMPRo, ceci s'explique par une tradition de son ITEP Pro à recruter en Haute Normandie et dans la couronne parisienne faute de ce type de structures sur le territoire, et pour le SPFS en raison de son caractère départemental ; il conviendra d'analyser les raisons de cette évolution.

L'ARPE est située à Lisieux et donc recrute au large sur le périmètre ; il restera à regarder qui sont les jeunes du DFE afin de mesurer quel sera l'impact à l'avenir sur ce département (mineurs isolés étrangers pour lesquels il y aura une solution départementale avec le Conseil Général ou mineurs provenant d'autres départements, ce qui risque de s'installer durablement dans l'analyse de l'activité et donc de nos ressources).

L'activité financée par l'Assurance Maladie : celle-ci représente 41,5% des financements généraux reçus. On constate encore cette année une légère baisse par rapport à 2013 de 3%, ce qui est important au regard des chiffres en valeur absolue de budget.

Pour ce qui concerne le financement Etat/Assurance Maladie, on constate que l'activité en dispositif est bien avancée et que les établissements qui y participent ont une activité très positive. A noter que Champ-Goubert a largement inversé ce fait ses résultats, le SESSAD est également concerné mais cette activité est fortement corrélée au manque de places connu sur le département.

L'activité financée par le Conseil Général augmente.

Cette activité représentait 32,45 % de l'activité financée contre 33,39% cette année.

Le principe de dotation globalisée a par ailleurs considérablement amélioré notre trésorerie consolidée.

On a constaté par ailleurs l'effondrement des financements « justice » l'année dernière qui se vérifie également cette année y compris pour le seul dispositif prévu dans le cadre de l'ordonnance de 1945 : le FREIA dont l'activité est encore en deçà du nombre prévu même si le dispositif est largement utilisé pour des jeunes placés.

Enfin les financements de l'Etat (Cohésion Sociale) ont également baissé cette année allant de 9,96% en 2013 à 9,76%, soit 0,20% de moins alors que c'est dans ce domaine que l'augmentation de l'activité est forte.

ACTIVITÉ PAR DOMAINE DE POLITIQUE PUBLIQUE

L'Aide Sociale à l'Enfance :

Le **DMO** constate une légère diminution de son activité encore cette année 2014 avec la montée en charge progressive du dispositif DALA et de la mise en place d'un SEMO supplémentaire.

Pour ce qui concerne le **Département des Foyers Educatifs**, a contrario, l'activité moyenne ayant été revue et rapportée à la réalité des trois dernières années, il ressort que nous pouvons constater une augmentation de l'activité de ce département encore cette année. Il conviendra de faire une analyse fine dans le temps pour suivre cette tendance et vérifier si elle est structurelle ou conjoncturelle.

Il en va de même du **Service de Placement Familial Spécialisé** toujours excédentaire ces dernières années.

C'est également le cas du **SPMO** qui s'est vu doter de moyens renforcés par le Conseil Général dès 2013 afin de limiter les listes d'attente, et ce, malgré le retrait de la P.J.J. du dispositif.

Toutefois, la politique du Département dans le domaine des **jeunes majeurs** commence à se faire sentir dès la fin de l'année compte tenu des évolutions restrictives de l'accès à la mesure « jeunes majeurs » et des soutiens financiers qui en découlent pour l'accompagnement de ces jeunes par nos équipes.

Elle concerne tous ces services.

Enfin, l'activité « **ASE** » de **Camille Blaisot (hors placement familial)** reste importante témoignant ainsi de la pertinence de cette spécificité de décroisement au bénéfice des mineurs accueillis.

Le Handicap :

Globalement la renégociation de notre contrat d'objectif a permis que tous les établissements d'enfants voient leur activité ramenée à un taux de 97% plus proche de la réalité objective de leur fonctionnement (maladie, fugues, grèves).

Cette remarque, déjà évoquée l'an passé, confirme les tendances d'activité très bonnes et parfois supérieures à la projection.

Cette amélioration est multifactorielle, à considérer aussi que ces deux dernières années ont été sans neige et sans grève dont les impacts sont très importants sur nos établissements éloignés de l'agglomération.

Cependant, deux établissements sont depuis pénalisés : l'IME de BAYEUX ainsi que la M.A.S. d'ELLON qui avaient des taux inférieurs aux autres et qui présentent ainsi les mêmes légères baisses.

L'IME présente un déficit de 493 journées, la MAS de 120 journées (121 l'an passé).

Un autre facteur explique cela, il s'agit des personnes accueillies qui présentent des pathologies plus lourdes que dans les autres établissements et génèrent plus d'hospitalisations.

Le manque de journées réalisées est le même d'une année sur l'autre, c'est donc bien la modification du système de calcul qui l'explique.

Pour ce qui concerne les autres établissements du CPOMM ARS/ACSEA :

On note une activité régulée, au général, pour l'**IMPRO de Démouville** à 114 journées près.

L'**ITEP de Champ Goubert** enregistre une augmentation d'activité liée au fonctionnement à plein de l'USI mais aussi au fonctionnement en dispositif.

L'**ICB** est en suractivité tant pour ses places ARS/ITEP et pour les mêmes raisons que pour celles financées dans le cadre du Conseil Général/Justice.

L'activité des **CAFS** n'est pas isolée, elle est intégrée au sein des établissements auxquels elle est rattachée, et l'activité du **SESSAD** présente près de 650 journées de plus que prévues (700 en plus l'an passé) tout en sachant que les listes d'attente n'arrivent pas à se résorber du fait du manque constant de places dans le département.

Le Handicap Adulte :

La **MAS** est rentrée dans le CPOMM en 2013 et son activité vient d'être évoquée. La pénalisation du nouveau système de calcul est cependant largement compensée par les mutualisations au sein du contrat. On note cependant un manque de moyens humains (Groupe 2 insuffisamment doté qu'il conviendra de corriger).

Le **FOA** est cette année en augmentation d'activité si l'on agrège les deux activités (dont l'atelier), ceci n'est pas significatif mais mérite cependant d'être visé ici pour information.

Pour ce qui concerne l'**ESAT** : l'activité réalisée est inférieure à celle prévue comme l'an passé, elle reste en augmentation cependant si l'on comptabilise les heures facturées. Toutefois, les places nouvelles ouvertes l'année dernière ainsi que la bonne activité de « Legallais Bouchard » et le développement des « autres partenaires » font qu'il existe une très bonne adéquation entre le prévu et le réalisé.

Enfin, les sorties de cette année (nouvel indicateur qui fera l'objet d'un suivi chaque année) sont au nombre de deux et concernent une sortie vers le milieu ordinaire et une orientation vers un autre ESAT.

La Santé :

Le **Centre de Guidance/BAPU** : l'an passé, nous notions une légère baisse liée aux travaux ainsi qu'aux congés de maternité.

Cette année, il convient de constater une augmentation du nombre d'actes de 3,42%, ce qui appuie la tendance évoquée en introduction que de renforcer la prévention à destination des plus jeunes.

La Maison des Adolescents : elle présente comme chaque année une augmentation, très importante notamment de l'accueil sans rendez-vous ainsi que l'Espace de soin (dans sa partie de fonctionnement « dispositif » et hors fonctionnement hospitalier).

Le malaise des jeunes, de leurs familles, les recours des acteurs de l'ASE à ce type de dispositif, mais aussi les liens avec l'Education Nationale ainsi qu'avec le secteur de la Santé, sa forte notoriété, expliquent en grande partie ce constat.

Cette activité représentait globalement 15,46% d'augmentation en 2013, c'est encore 22,8% de plus en 2014.

A noter que les moyens restent stables pour une activité exponentielle d'année en année.

Les actions conduites dans le cadre judiciaire des mineurs :

Comme nous l'indiquions l'an passé, 2013 a été une année charnière dans ce cadre du fait de la transformation des enquêtes sociales et de mesures d'investigation en Mesures Judiciaires d'Investigation Educative (**MJIE**). L'autorisation du nombre de mesures (430 mesures) ne permet pas un dépassement, l'activité est donc conforme à l'autorisation.

Il en va de même des mesures de **réparation pénale** fixées à 130 mesures. On note, là-aussi, que l'activité est conforme.

On trouve, traditionnellement dans ce chapitre, les suivis du service de « **Médiation familiale** », dont le point Rencontre sur Lisieux (**ARPE**).

Cette année, l'ARPE a vu son activité augmenter et celle du service de Médiation en constante augmentation chaque année depuis 2012.

L'évolution des politiques publiques visant à générer de plus en plus de traitements de situations complexes en « amont » préférant ainsi prévenir les conflits que les traiter au fond nous conforte dans l'idée que l'ACSEA, qui a soutenu ce service déficitaire pendant de nombreuses années, a fait le bon choix compte tenu de son développement à venir dont on voit ici l'amorce de la tendance.

La Prévention et la lutte contre les exclusions :

Le service de Prévention Spécialisée :

D'une année sur l'autre, le service suit sensiblement le même nombre de jeunes. (730 environ).

Compte tenu de son intervention territorialisée, il est intéressant de noter que cette année, contrairement à l'année passée, plus de jeunes ont été suivis sur Caen que l'année dernière (76,3%).

Le S.A.J.D. :

Même si ce service a augmenté dans de faibles proportions son activité par le passé, il n'en va pas de même de cette année qui annonce une baisse de 24 jeunes (- 3%).

Véritable C.A.O. pour les « jeunes » avec des moyens assez stables, il conviendra en 2015 d'analyser les effets de la politique « jeunes majeurs » dans le département qui devrait avoir des effets induits forts sur le service (notamment au niveau des demandes nouvelles d'accompagnement).

Trait d'Union :

Il est important de noter que l'augmentation d'activité qui était très forte l'année dernière s'accroît peu, l'effet crise ayant donné le plein effet entre 2012 et 2013. Cependant les situations sociales sont de plus en plus dégradées et les outils de l'insertion peu ou pas accessibles pour ces catégories de personnes démontrent, s'il le fallait, la paupérisation et l'exclusion sans cesse plus dure de personnes qui, par ailleurs, sont toujours issues de Caen et de son agglomération, (cf. tableau sur les origines géographiques des personnes accompagnées).

Il faudra l'année prochaine faire des « analyses croisées » avec les personnes accompagnées à l'ATC pour analyser cette population plus finement.

Les Majeurs Protégés/La MASP :

Pour ce qui concerne la mesure de soutien dite « MASP », le nombre de suivi n'augmente pas, voire baisse cette année. Cette baisse, connue également par l'UDAF qui gère les autres mesures du territoire, a conduit à refonder l'organigramme pour s'adapter à cette nouvelle donne.

Pour ce qui concerne les majeurs protégés, l'augmentation reste également contenue dans un ensemble de 2 400 mesures, soit +1,9% d'augmentation.

Elle touche cependant de plus en plus de jeunes majeurs, sans revenus, au passé institutionnel et dans l'errance.

Ceci justifie notre intérêt pour faire évoluer nos réponses dans le sens d'une plus forte implication dans le champ de l'insertion.

Il est à noter que la baisse enregistrée sur le territoire de Lisieux s'est stabilisée avec l'arrivée de nouveaux juges, mais c'est le territoire de CAEN/Agglo qui reste prépondérant.

A l'avenir, il conviendra d'étudier ces évolutions pour voir si la tendance s'installe ou non et comment évolue cette question. Elle justifie cependant le décloisonnement entre nos différents départements s'il fallait encore le démontrer.

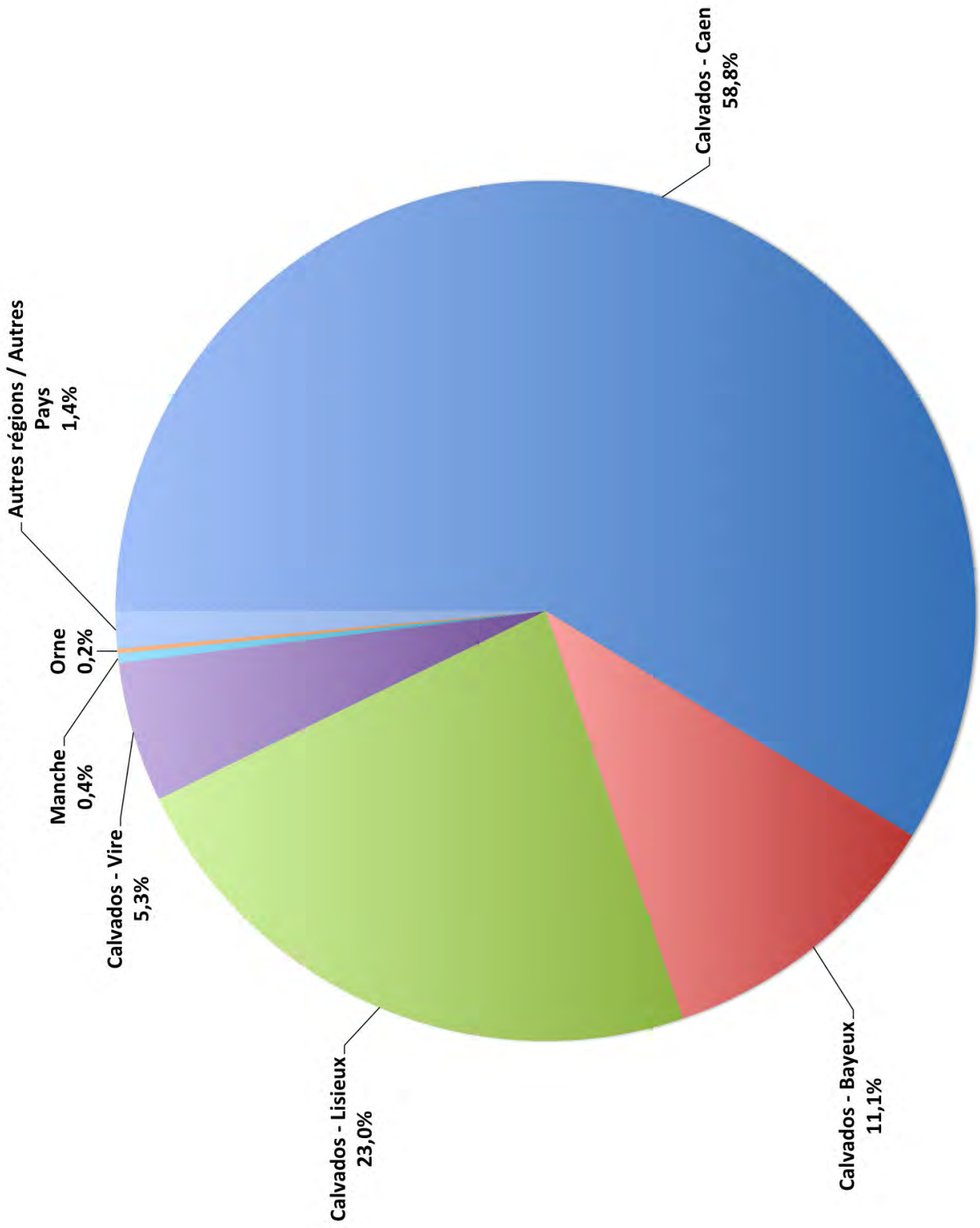
En guise de conclusion

Et sur ce dernier point, l'activité de l'ACSEA reste départementale, ce caractère se renforce (+ 0,8%) mais semble attirer des personnes d'autres départements.

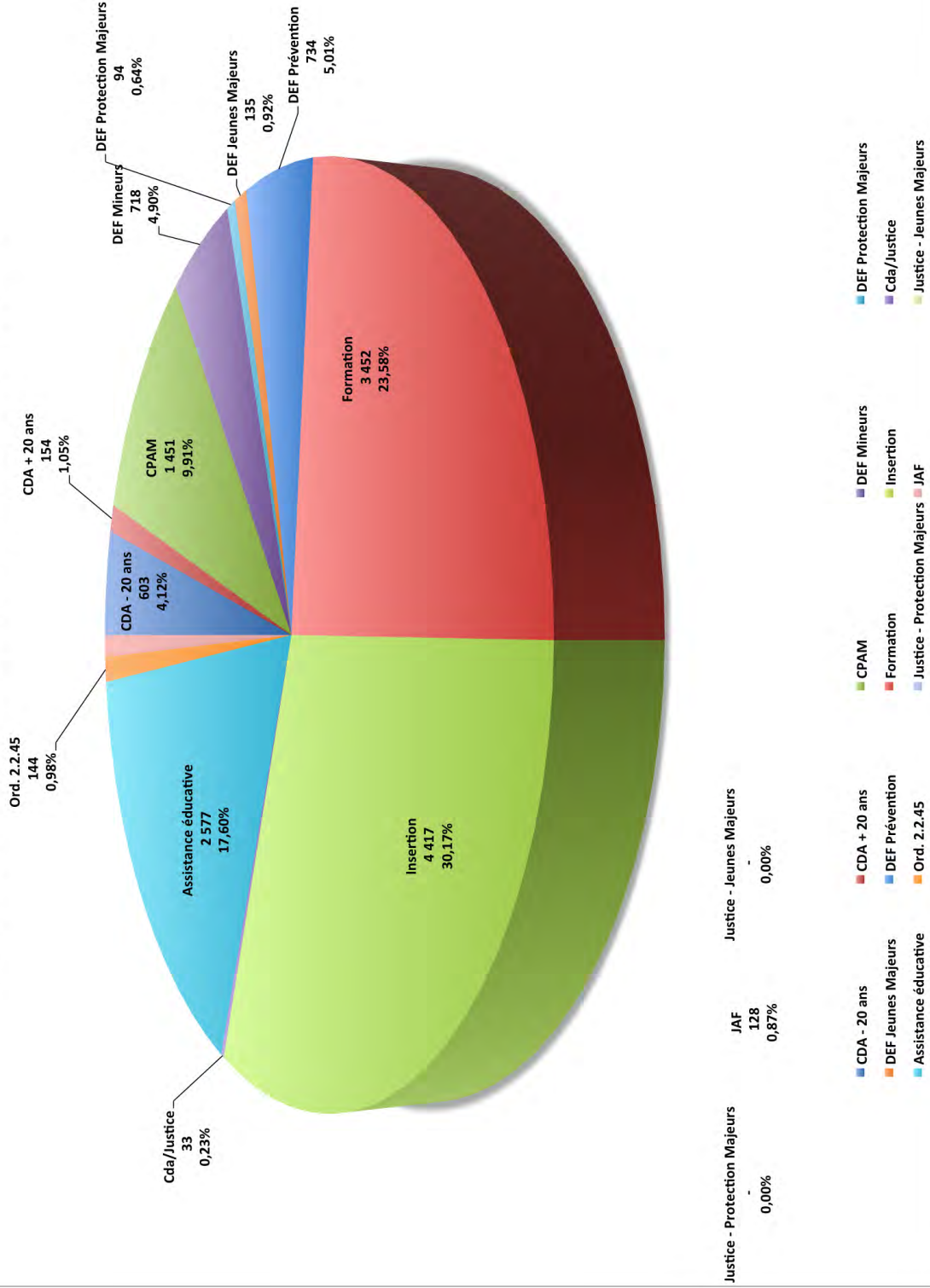
Les convergences de problèmes et de difficultés rencontrées par les jeunes adultes notamment, dans un espace de politiques publiques qui ne prend pas assez en compte cette question centrale en s'attaquant à une véritable politique en faveur de la jeunesse qui soit globale, coordonnée avec un chef de file désigné, nous conduit à penser nos projets d'avenir dans le continuum d'accompagnement, à augmenter nos réponses en terme de prévention et de médiation mais surtout en décloisonnant à l'interne et à l'externe nos fonctionnements pour une meilleure coordination des acteurs.

L'année 2015 devra s'appuyer sur ces constats pour continuer à faire évoluer son organisation, s'ouvrir sur des compétences voisines et s'orienter vers des projets qui nous permettent de faire évoluer nos réponses de façon ciblée, adaptée et cohérente.

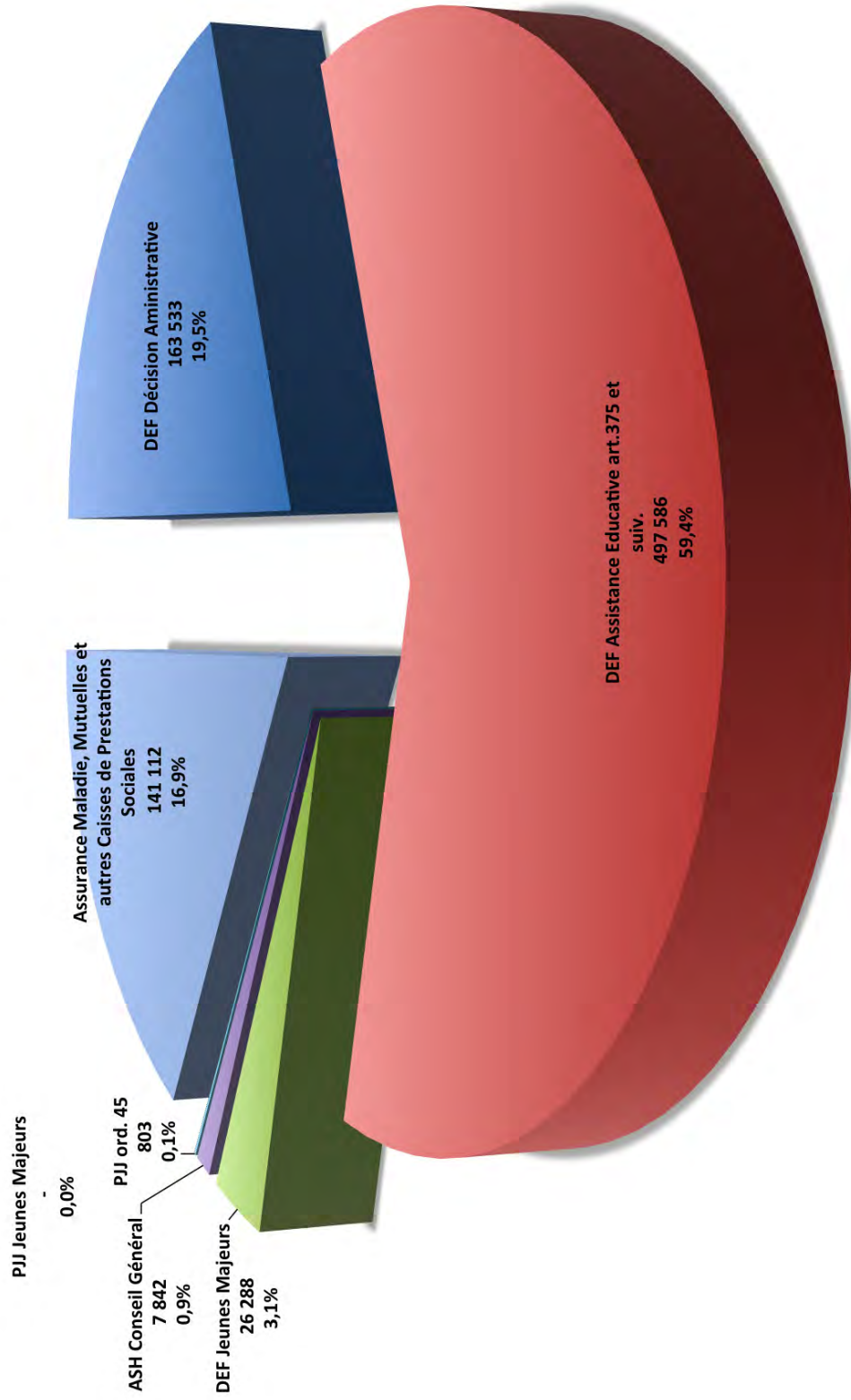
PERSONNES SUIVIES par LIEU GEOGRAPHIQUE en 2014



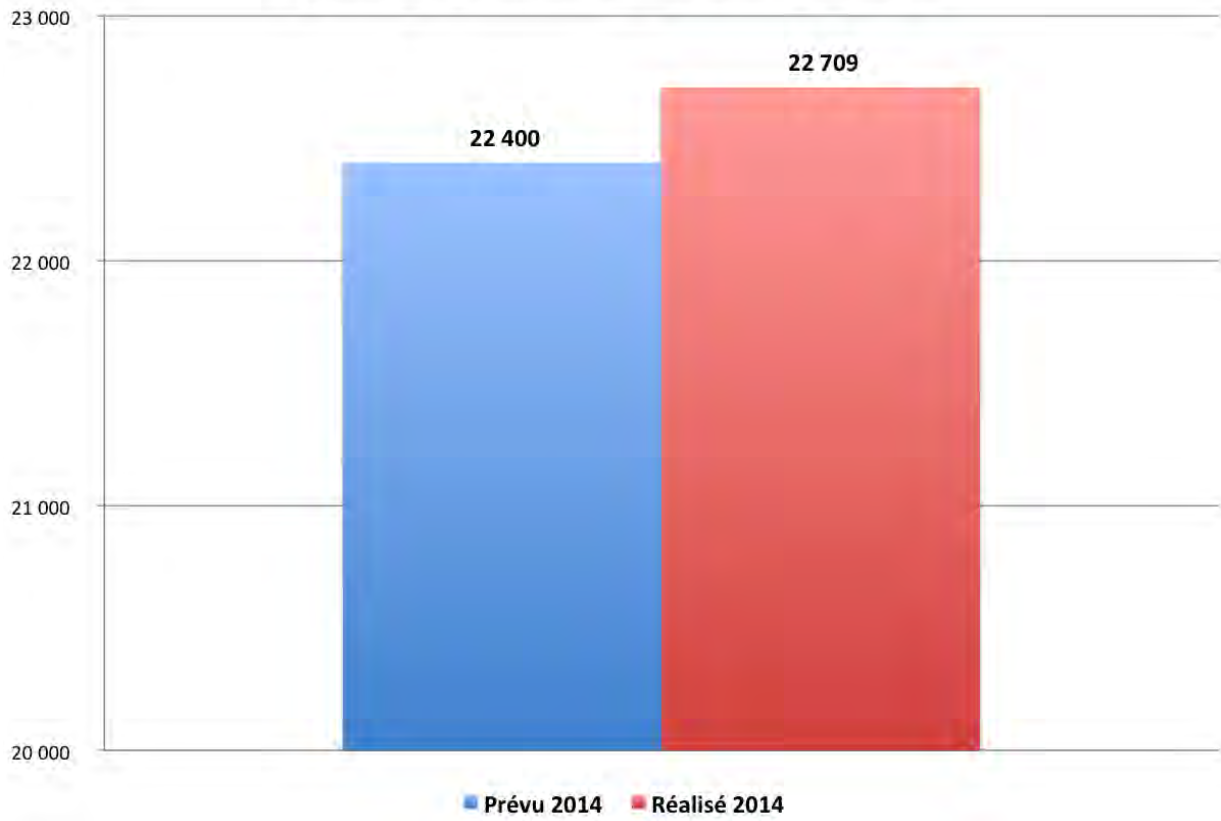
PERSONNES SUIVIES par TYPE DE MISSIONS ou ORIGINE de PLACEMENT en 2014



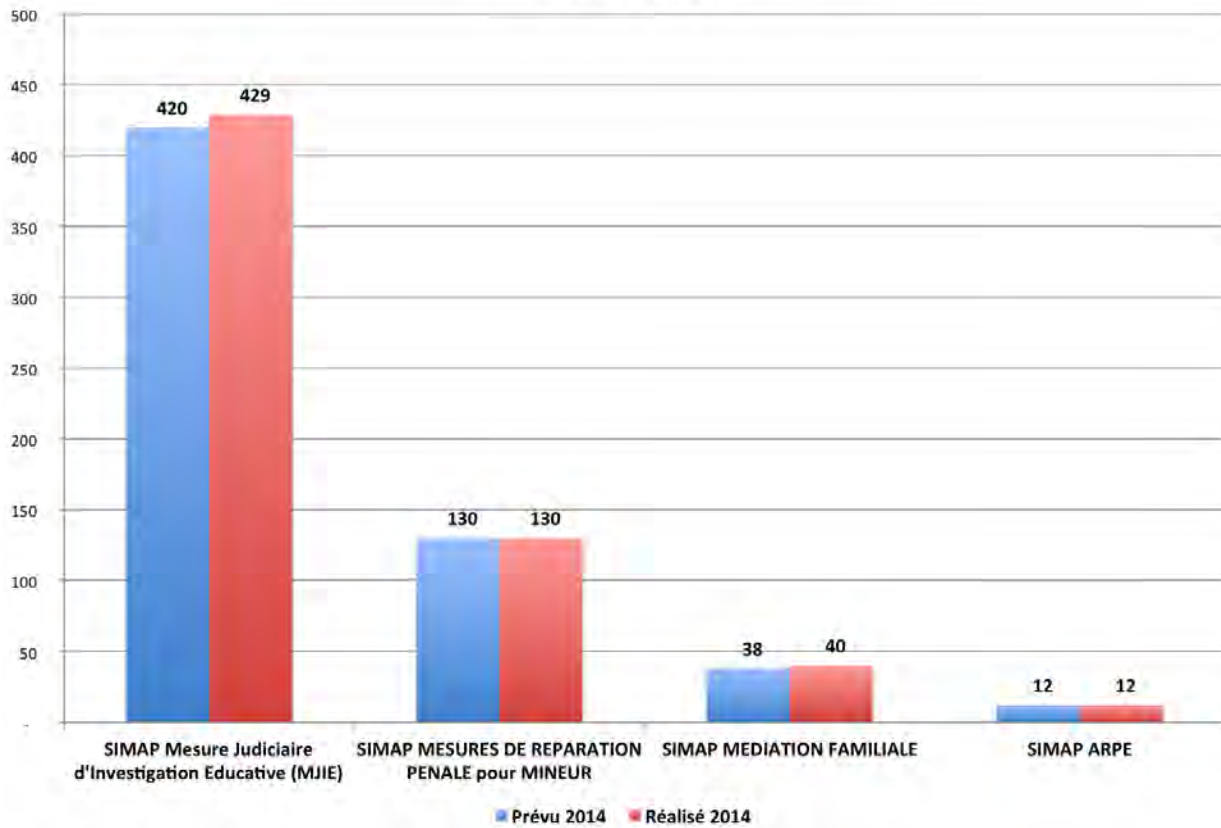
ACTIVITE 2014 DES ETABLISSEMENTS et SERVICES à PRIX de JOURNEE ou à la MESURE par BLOC de COMPETENCE



Centre de Guidance - Assurance Maladie

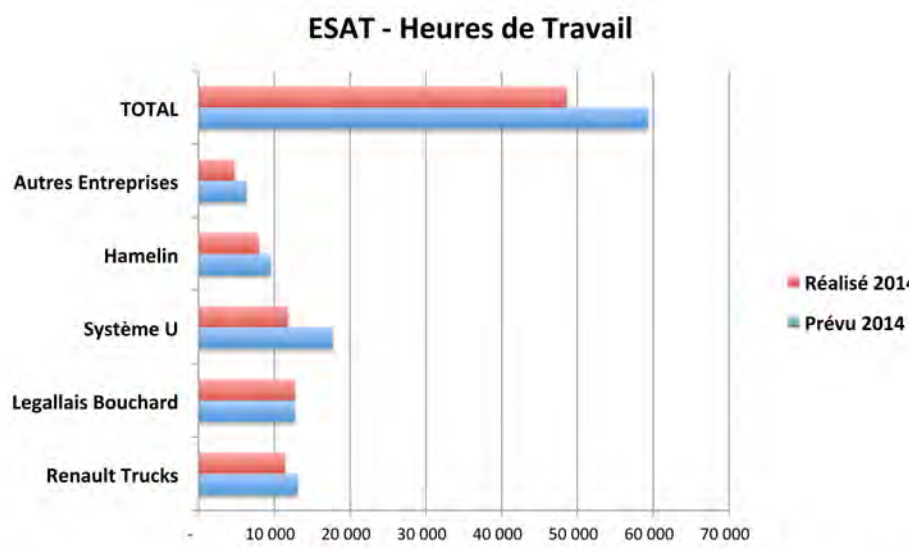


Service Investigation Médiation Activités Pénales - Activité 2014

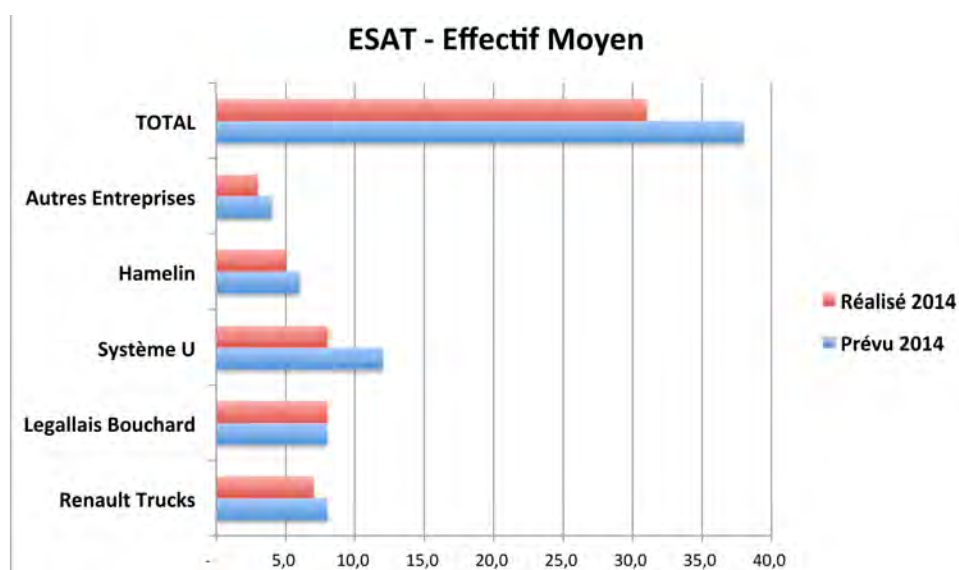


Activités 2014 de l'ESAT hors les murs

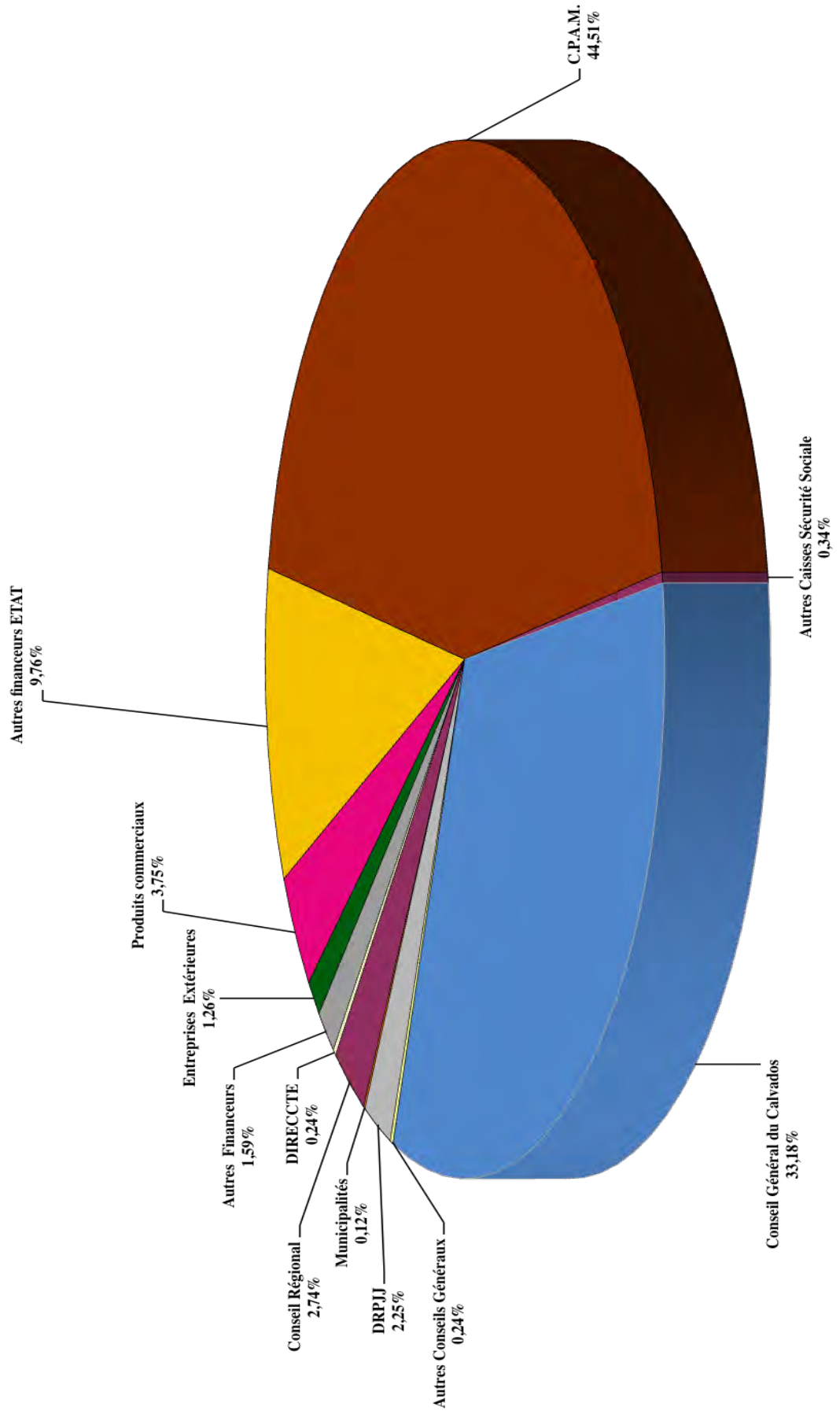
Heures de Travail	Prévu 2014	Réalisé 2014	Ecart en valeur	Ecart en %	Réalisé 2013	Ecart en valeur
Renault Trucks	13 060	11 427	- 1 632	-12,5%	11 935	- 508
Legallais Bouchard	12 696	12 696	-	0,0%	9 696	3 000
Système U	17 712	11 808	- 5 904	-33,3%	16 217	- 4 409
Hamelin	9 521	7 934	- 1 587	-16,7%	7 364	570
Autres Entreprises	6 300	4 725	- 1 575	-25,0%	1 638	3 087
TOTAL	59 288	48 590	- 10 698	-18,0%	46 850	1 740



Effectif	Prévu 2014	Réalisé 2014	Ecart en valeur	Ecart en %	Réalisé 2013	Ecart en valeur	Ecart e
Renault Trucks	8,0	7,0	- 1,0	-12,5%	8,0	- 1,0	-12,5
Legallais Bouchard	8,0	8,0	-	0,0%	6,0	2,0	33,3
Système U	12,0	8,0	- 4,0	-33,3%	11,0	- 3,0	-27,3
Hamelin	6,0	5,0	- 1,0	-16,7%	6,0	- 1,0	-16,7
Autres Entreprises	4,0	3,0	- 1,0	-25,0%	1,0	2,0	200,0
TOTAL	38,0	31,0	- 5,0	-18,4%	32,0	- 1,0	-3,1



RECETTES 2014 PAR ORGANISMES PAYEURS



III.4 – LE RAPPORT FINANCIER

**Comptes de Résultats
et bilan 2014**

ACSEA: Résultat
en milliers d'EUROS

	2 014	2013	2012	2011	2010
	année n				
RECETTES D'ACTIVITE	66 112	64 998	64 418	64 307	62 697
VARIATION STOCK	9	206	107	123	438
AUTRES PRODUITS	2 790	2 570	2 137	2 403	2 681
PERSONNEL	(53 667)	(52 636)	(50 825)	(51 059)	(50 609)
		78,34%	77,42%	76,74%	78,52%
AUTRES CHARGES	(11 702)	(11 967)	(11 760)	(11 589)	(11 117)
AMORT.& PROVISIONS	(3 132)	(3 384)	(3 234)	(3 887)	(2 728)
RESULTATS REPRIS	232	0	(294)	431	29
RESULTAT EXPLOITATION	258	(216)	548	729	1 391
RESULTAT FINANCIER	(237)	(267)	(271)	(278)	(239)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	450	375	240	107	176
RESULTAT ap fonds dédiés	471	(108)	517	558	1 328

les chiffres entre () sont des dépenses, des charges ou des pertes

RESULTAT 2014

L'activité 2014 enregistre un résultat bénéficiaire de **471 K€**.

De ce résultat pourront être prélevé **542 K€** de demandes supplémentaires comme l'autorise le décret relatif à la gestion budgétaire, comptable et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux sur les excédents excédentaires.

RESULTAT COMPTABLE par DOMAINE D'INTERVENTION POLITIQUES PUBLIQUES

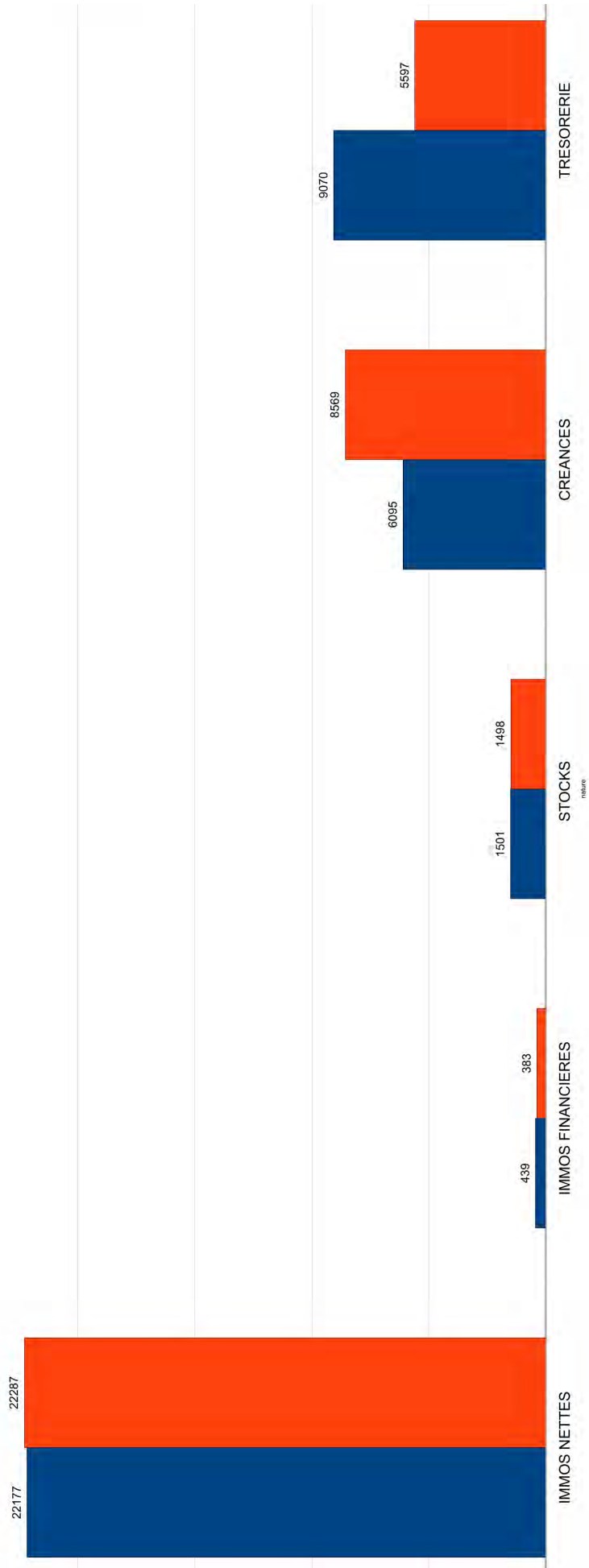
en milliers

	2 014	2 013	2 012	2 011
1 RESULTAT ASSOCIATIF & RETRAITEMENT	56	51	(3)	68
2 FORMATION	(226)	(264)	7	44
3 ACTIVITE PRODUCTION (EAC, ESAT, EAR)	139	(17)	(2)	(129)
4 AUTRES ACTIVITES POLE MEDIATION	(3)	(2)	(16)	3
RESULTAT ASSOCIATIF	(34)	(231)	(14)	(14)
5 PREVENTION & LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS	(77)	(173)	76	32
6 CADRE JUDICIAIRE DES MINEURS	68	33	7	(268)
7 AIDE SOCIALE à l'ENFANCE	527	(121)	(101)	203
8 HANDICAP ENFANTS	409	455	320	699
9 HANDICAP ADULTES	(73)	(65)	(59)	(38)
10 SANTE	3	43	1	225
11 PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS	71	186	376	237
12 DIRECTION GENERALE	(36)	6	12	177
RESULTAT SOUS contrôle DES TIERS	891	364	632	1 267
RESULTAT BILAN	857	132	618	1 253

1: SIEGE associatif; 2: FORMATION; 3: EAC, EAR, ESAT (commercial); 4: TGI, JAF, MEDIATION, ARPE; 5: Prévention, SAJD, TDU, MASP; 6: SIMAP; 7: AEMO, SEMO, FOYERS, SPFS, SPMO; 8: ITEP ch Goubert et ICB, IMPRO, IME, SESSAD; 9: MAS, FOA, ESAT (social); 10: CMPP, Contribution MADO; 11: SATC, MASP; 12: DIRECTION GENERALE

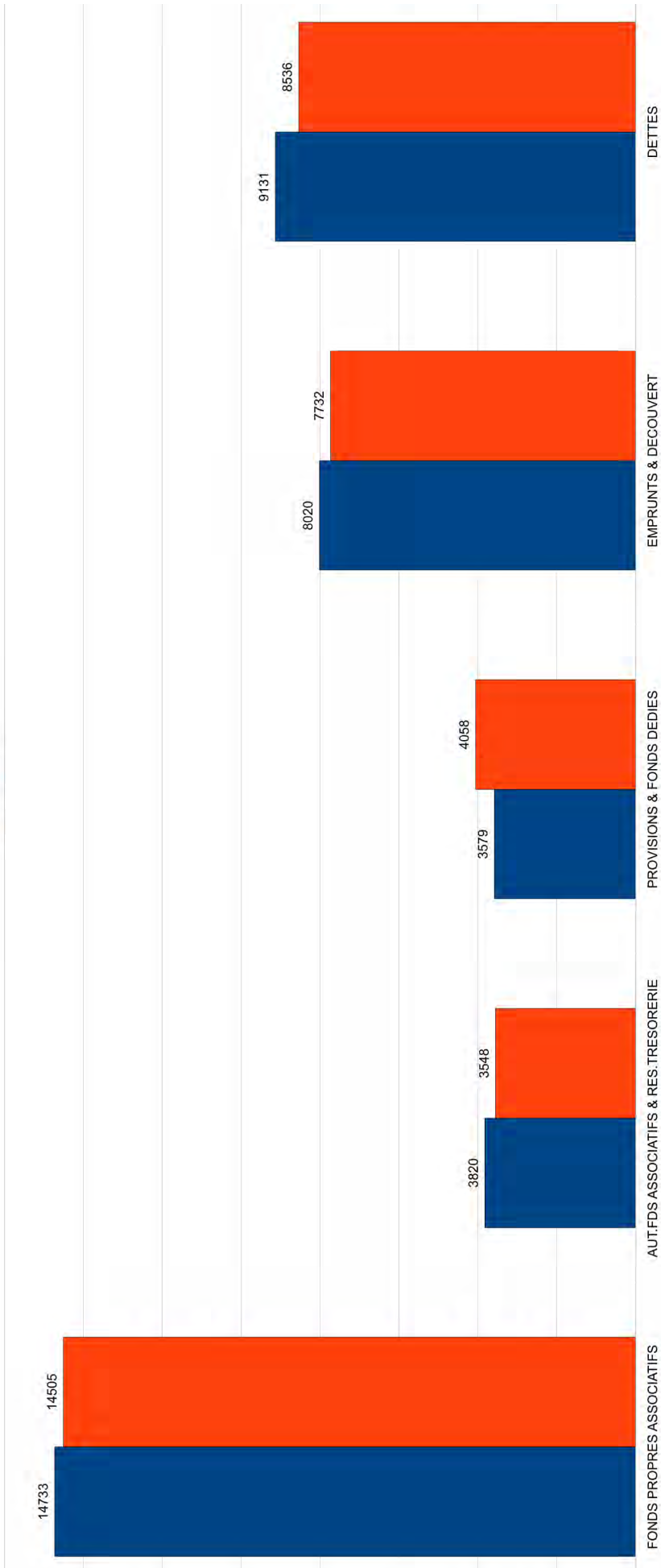
Pôles d'Intervention	Résultat 2014	Résultat 2013	Commentaires
Résultats associatifs et retraitements Formation Activité production (EAC, ESAT, EAR) Pôle médiation Autres Activités	56 (226) 139 (3)	51 (264) (17) (2)	très faible variation par rapport à l'année précédente amélioration sensible mais conséquente par rapport au budget de (-366K€) léger déficit à ESAT (-3) très bon résultat à l'EAC (+141 K€) RAS
Insertion Investigation Protection Enfance Handicap et dépendance Santé Adulte Handicap Service des majeurs protégés Hébergement d'urgence Direction Générale	(41) 68 573 302 3 37 71 (86) (36)	0 33 (207) 401 43 43 186 (56) 6	MASP (38) ESAT SOCIAL (3) excédentaire à la MJIE et les réparations pénales dont AEMO 159 - SEMO 229 - Foyer 74 - SPFS (3) - SPMO 68 - SAP 46 dont Champ Goubert 6 - ICB 233 - IMPRO 89 - IME 3 - SESSAD 77 - MAS (107) à l'équilibre FOA excédent FP 49 dépassement charges structures (12) SATC économie de charge 14 participation des majeurs 57 Trait d'union (99) - SAJD 13 dont ch. Exp (URSAAF 18) - dotation Fr siège (7) - FP (11)

ACTIF ACSEA



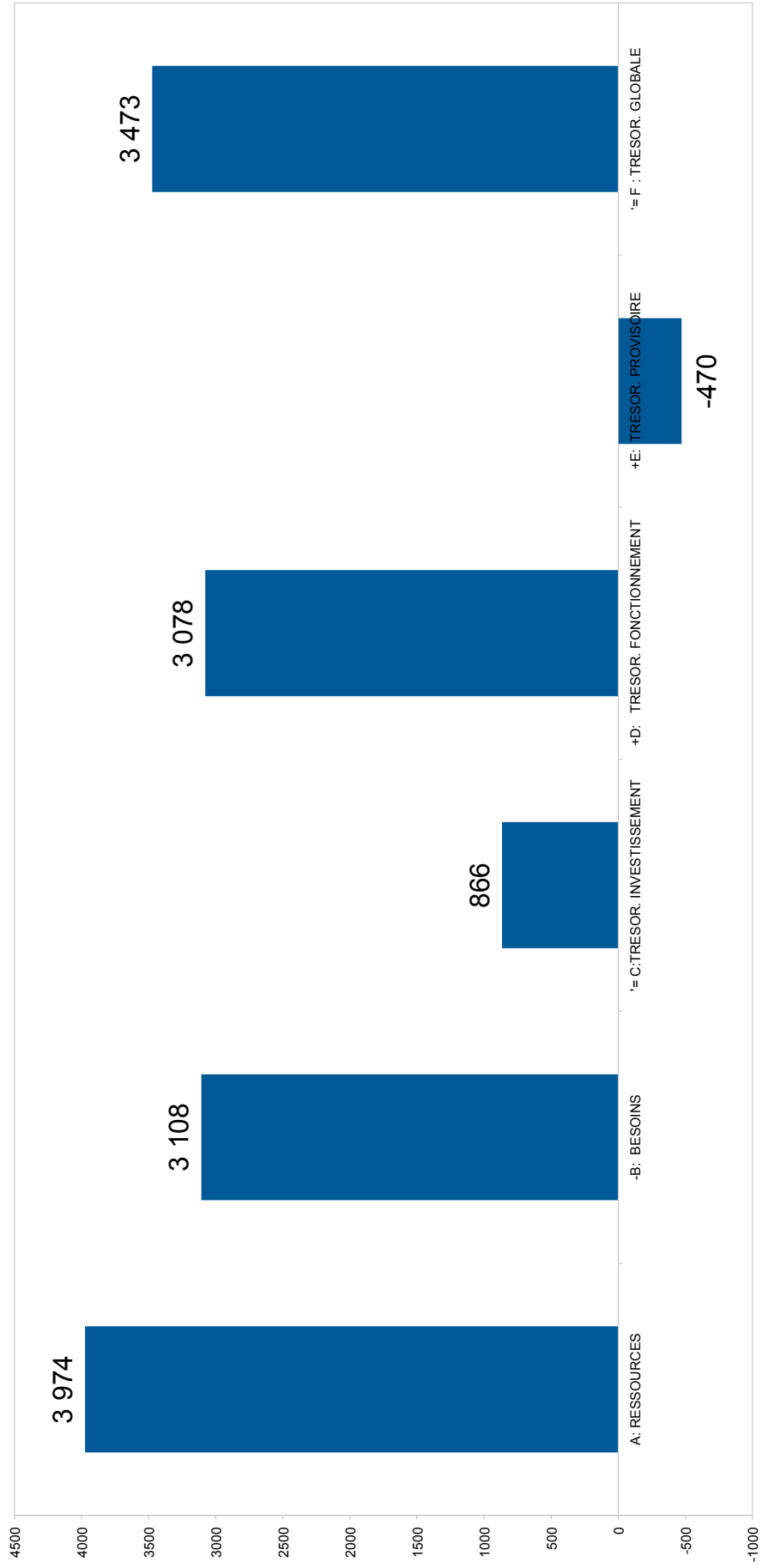
Postes	Fin 2014	Fin 2013	Commentaires
Immobilisations Nettes	22 177	22 287	Investissements réalisés égalent les amortissements de l'exercice
Immobilisations Financières	439	383	dont 271 K€ de dépôts et cautionnement par rapport à 215 K€ en 2013
Stock	1 501	1 498	Stock de l'activité ostréicole (EAC) correspondant à un an de chiffre d'affaires
Créances	6 095	8 569	Baisse conséquente (2096 K€) des organismes payeurs Stabilité sur les créances sociales et fiscales (- 38 K€) Baisse (340 K€) des autres collectivités ou débiteurs divers
Trésorerie	9 070	5 597	Malgré l'augmentation, les ressources de trésorerie restent inférieures à nos besoins (voir graphique et commentaires détaillés en pages 78-79)

PASSIF ACSEA



Postes	Fin 2014	Fin 2013	Commentaires
Fonds propres de l'Association	14 733	14 505	RAS
Autres fonds associatifs et réserve de trésorerie	3 820	3 548	Baisse de 272 K€ dont principalement : Provisions réglementées : 296
Provisions et fonds dédiés	3 579	4 058	Baisse : des provisions pour risque (- 90K€), des fonds dédiés sur résultat affecté (- 389K€)
Emprunts	8 020	7 732	Augmentation de 288 K€ liés à de nouveaux emprunts
Dettes	9 131	8 536	Variation de 595 K€ : Fournisseurs : 745 Charges personnelles : - 323 Dettes sociales et fiscales : 177 Produits constatés d'avance : - 4

ACSEA
variation trésorerie en 2013



A -B ' = C +D +E ' = F

Origines	Fin 2013	Commentaires
A - Ressources	3 984	Provenant : Des dotations aux amortissements 2665 Résultat conservé (34) Autre variation fonds propres ASS 45 Subventions acquises nettes 216 Plus values 296 Emprunts 796
B - Besoins	3 108	Constitué des : Investissements 2544 Remboursements emprunts 508 Immobilisation financière 56
C - Variation trésorerie Investissements	866	Différence A - B
D - Trésorerie de fonctionnement	3 078	Dont : Dettes d'exploitations 607 Variation de stock (3) Autres créances 2474
E - Variation trésorerie Provisoire	(470)	Dont : Résultats sous contrôle 6 Résultats dédiés à ouverture de charge (497) Dettes réduction temps de travail (13) Dotation provisions congés payés 33
F = A-B+D+E	3 474	Conséquence de ce qui précède : trésorerie globale

AFFECTION RESULTAT ACSEA par FINANCEUR
en milliers d'euros 2014

	Résultat opérationnel	Provisions retraite	AFFECTATION				REPORT à NOUVEAU après affectation
			« subventions » amortissables	charges non prises en compte	mesures exploitation non reconductibles	Reserve de compensation	
RESULTAT ASSOCIATIF & RETRAITEMENT	56						56
FINANCEMENT MULTIPLES dont ENTREPRISES (FORMATION)	-226				100		-126
PRESTATIONS (EAC, ESAT, EAR)	139						139
FINANCEMENT ETAT & AUTRES (ACTIVITES POLE MEDIATION)	-3						-3
RESULTAT ASSOCIATIF	-34	0	0	0	100		66
ASSURANCES MALADIE	302	-302					0
CONSEIL GENERAL	586	-50	-373		-200		-37
PROTECTION JUDICIAIRE JEUNESSE	68	-34		-34			0
DIRECTION DEPARTEMENTALE de la COHESION SOCIALE	-99						-99
DIRECTION REGIONALE de la COHESION SOCIALE	71			-71			0
ETAT : ESAT	-3,151						-3
FINANCEMENT MIXTE : MAISON DES ADOLESCENTS	3						3
DIRECTION GENERALE 2,75 % sur FONCTIONNEMENT TOTAL	-36			0	36		0
RESULTAT SOUS	891	-386	-373	-105	-200	36	-137
CONTROLE de TIERS							
TOTAL GENERAL	857	-386	-373	-105	-200	136	-71
RESULTAT BILAN							-71

471

-542

Demandes et Affectations du Résultat de 471 K€

Dotation

- Subventions amortissables : 105 K€
- Charges non prises en compte : 373 K€
- Mesures d'exploitation non reconductible : 200 K€

Reprise

- Réserve de compensation (136 K€)

Soit un solde net de 542 K€

Ce qui amène le résultat global de l'association au déficit de 71 K€

III - Les rapports des Etablissements et Services

PÔLE PROTECTION ENFANCE FAMILLE

DÉPARTEMENT MILIEU OUVERT

- Action Éducative en Milieu Ouvert - AEMO page 5
- Service Éducatif en Milieu Ouvert - SEMO page 13

Service de Protection en Milieu Ouvert - SPMO page 21

Service d'Investigation, de Médiation et d'Activités Pénales - SIMAP page 29

DÉPARTEMENT FOYERS ÉDUCATIFS - DFE page 37

Service de Placement Familial Spécialisé - SPFS page 45

PÔLE HANDICAP AUTONOMIE ET DÉPENDANCE

SECTEUR HANDICAP ENFANCE

INSTITUT DE DÉMOUVILLE

- Institut Médico-Professionnel de Démouville - IMPro page 53
- Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile - SESSAD page 61

INSTITUT CHAMP GOUBERT

- Institut Thérapeutique Éducatif Pédagogique - ITEP page 67

INSTITUT CAMILLE BLAISOT

- Institut Thérapeutique Éducatif Pédagogique - ITEP page 79

IME L'ESPOIR

- Institut Médico-Educatif «L'Espoir» - IME page 85

DÉPARTEMENT ACCOMPAGNEMENT HANDICAP ADULTE ET DÉPENDANCE

- Maison d'Accueil Spécialisée - MAS page 93
- Foyer Occupationnel pour Adultes - FOA page 99

PÔLE PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

DÉPARTEMENT INSERTION PRÉVENTION

- Service d'Aide aux Jeunes en Difficulté - SAJD page 107
- Service d'Action Préventive - SAP page 115
- Trait d'Union page 123

DÉPARTEMENT MAJEURS PROTÉGÉS

- Service ATC page 129

DÉPARTEMENT EMPLOI FORMATION INSERTION

- ACSEA Formation page 137
- Établissement et Service d'Aide par le Travail «Intermédiaire Hors les Murs» - ESAT page 145
- Entreprise Adaptée Conchylicole «La Calvadosienne» - EAC page 153

PÔLE SANTÉ

DÉPARTEMENT PRÉVENTION SANTÉ

- Centre de Guidance page 159
- Dispositif Maison des Adolescents du Calvados (entité ACSEA) page 167

GLOSSAIRE page 174

PÔLE
PROTECTION ENFANCE FAMILLE



DÉPARTEMENT MILIEU OUVERT

Action Éducative en Milieu Ouvert

78 Quai Vendeuvre

14000 CAEN

Tél. 02 31 15 67 67

Fax. 02 31 15 67 60

Directeur : Salvatore STELLA

E-mail : directeur.dmo@acsea.asso.fr

Directrice adjointe : Anaïs HERIN

www.acsea.asso.fr

N° CNIL : 1503605

Année de création : 1961

AUTORISATION / HABILITATION

Convention avec le Conseil Général, en date du 4 juin 1965, prorogée en 1983.

Protocole entre le CG14/DRPJJ/ACSEA, en date du 7 juillet 1993, portant habilitation pour intervenir en AEMO au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance pour 1365 jeunes.

Arrêté préfectoral, portant habilitation Protection Judiciaire de la Jeunesse, en date du 10 juillet 1998, à prendre en charge 1505 jeunes, filles ou garçons, âgés de 0 à 20 ans, dont 105 dans le cadre de l'approche systémique.

Arrêté préfectoral, portant habilitation Protection Judiciaire de la Jeunesse, en date du 6 octobre 2014, à prendre en charge 1400 jeunes, filles ou garçons, âgés de 0 à 20 ans, dont 105 dans le cadre de l'approche systémique.

POPULATION

L'action interdisciplinaire itinérante s'adresse à des familles qui éprouvent de grandes difficultés dans l'éducation de leurs enfants, en danger ou risquant de l'être. Elle peut, parfois, concerner, par des mesures courtes et individuelles, des jeunes majeurs qui le demandent, à titre judiciaire ou administratif.

FINANCEMENT

Conseils Généraux.

OBJECTIFS

L'action du service consiste à apporter un soutien éducatif interdisciplinaire et temporaire à l'ensemble familial considéré dans sa globalité.

Elle vise à restaurer l'autorité parentale, dans l'intérêt de chacun des enfants.

Elle facilite le changement dans le respect des personnes à leur rythme spécifique en s'appuyant sur leurs potentiels.

ACTIONS

Le service d'A.E.M.O intervient :

- À partir des décisions émanant des Magistrats pour Enfants (Aemo Judiciaire), la mission étant "d'apporter aide et conseil à la famille, de suivre le développement de l'enfant, quand sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont en danger ou si les conditions de son éducation sont gravement compromises". "Chaque fois qu'il est possible, le mineur doit être maintenu dans son milieu actuel". "Le Juge des Enfants est périodiquement informé de la situation"(articles 375 et suivants du Code Civil).
- À partir des demandes émanant du Président du Conseil Général – Direction de l'Enfance et de la Famille (AED). Dans le cadre de l'aide à domicile, l'A.E.M.O "est une prestation attribuée à la demande ou avec l'accord de la famille, lorsque la santé, l'entretien ou l'éducation de l'enfant l'exigent « (loi du 6.01.1986). En AED, l'aide s'effectue à partir d'un mandat confié au service AEMO consécutif au contrat établi entre la famille et les services du Conseil Général.

L'action du service est assurée par des équipes interdisciplinaires rapprochées se déplaçant la plupart du temps dans les familles. Elle est engagée par un travailleur social de l'A.E.M.O. Elle peut être élargie après évaluation en équipe pluridisciplinaire, à d'autres intervenants médico psychologiques. L'action du service s'exerce en complémentarité et en partenariat avec l'ensemble des autres dispositifs d'aide dont peuvent bénéficier les familles.

L'A.E.M.O offre également des soutiens individuels et collectifs aux enfants et aux adultes grâce :

- à des activités, clubs ou ateliers (clubs d'activités ménagères, clubs d'éveil, de rattrapages scolaires).
- à des suivis médico-psychologiques en cas de nécessité.

Une équipe de travail social systémique suit simultanément 105 enfants, dans environ 45 familles du département. Par des séances réparties sur l'année, utilisant un matériel audiovisuel, cette équipe est une prestation complémentaire de l'AEMO, aux fins d'aider les familles calvadosiennes à clarifier et dénouer les difficultés intra ou extra familiales et d'en faire rapport aux mandants.

Animées et organisées chacune par un Chef de service, les 8 équipes de travail sont composées de travailleurs sociaux et de divers techniciens médicaux et paramédicaux.

SECTEURS D'INTERVENTION

CAEN-EST

78 Quai Venduvre - 14000 CAEN

tél. 02 31 15 67 90 - fax. 02 31 15 67 60

CAEN-ouest

78 Quai Venduvre - 14000 CAEN

tél. 02 31 15 67 80 - fax. 02 31 15 67 60

CAEN-SUD

78 Quai Venduvre - 14000 CAEN

tél. 02 31 15 67 75 - fax. 02 31 15 67 60

BAYEUX

13 Rue Dr Michel - 14400 BAYEUX

tél. 02 31 15 67 99 - fax. 02 31 51 70 42

DEAUVILLE

34 Rue Désiré le Hoc - 14800 DEAUVILLE

tél. 02 31 88 24 42 - fax. 02 31 55 58 91

LISIEUX

7 Quai des Remparts - 14100 LISIEUX

tél. 02 31 15 67 66 - fax. 02 31 62 36 40

VIRE

6 Rue des Déportés - 14500 VIRE

tél. 02 31 68 10 09 - fax. 02 31 67 21 08

ÉQUIPE SYSTEMIQUE

78 Quai Venduvre - 14000 CAEN

tél. 02 31 15 67 70 - fax. 02 31 15 67 60

Rapport d'activité de l'année 2014 en chiffres

Nombre de journées réalisées : 530920 (-1,04% p/r à la prévision)

Nombre d'enfants ayant bénéficié, en 2014, de l'action du service : 2184

	2009		2010		2011		2012		2013		2014	
Jud	1502	73,70%	1463	72,97%	1444	71,777%	1461	72,40%	1541	75,61%	1626	74,45%
Adm	536	26,30%	542	27,03%	568	28,23%	557	27,60%	497	24,39%	558	25,55%
Total	2038		2005		2012		2018		2038		2184	

DUREE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE

	DUREE DES PRISES EN CHARGE TERMINEES								
	moins de 1 mois	De 1 à mins de 3 mois	De 3 à moins de 6 mois	De 6 à moins de 9 mois	De 9 à moins de 12 mois	De 1 an à moins de 2 ans	De 2 ans à moins de 3 ans	3 ans et plus	Total
Décision judiciaire	11	21	43	43	66	112	81	82	459
Décision administrative	1	6	11	14	2	58	24	63	179

ORIGINE DES PRISES EN CHARGE majoritairement département du Calvados :

Judiciaires : 1 626 (dont 54 sur délégation de compétence émanant des départements : région Basse-Normandie : 50, départements hors région : 06-09-13-17-27-29-34-35-40-48-56-57-59-60-62-73-75-76-78-87)

Administratives : 558 dont 12 jeunes majeurs.

TOTAL ENFANTS SUIVIS DANS L'ANNÉE - PAR ORIGINE -					
JUD	CALVADOS	REGION 50/61	HORS RÉGION	JEUNES MAJEURS	
au 01/01/14	1041	1	19	0	1061
entrées	531	4	30	0	565
sorties	433	1	25	0	459
Présents au 31/12/2014	1139	4	24	0	1167
Suivis dans l'année	1572	5	49	0	1626
ADM	CALVADOS			JEUNES MAJEURS	
au 01/01/14	334			10	344
entrées	212			2	214
sorties	172			7	179
Présents au 31/12/2014	374			5	379
Suivis dans l'année	546			12	558

REPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES en cours d'année (par sexe et tranche d'âge)

AGE ET SEXE DES JEUNES PRIS EN CHARGE AU 31/12/2014												
		moins 6 ans	plus de 6 à moins de 16 ans				plus de 16 ans			Total	Nbre familles	moyenne fratrie
			6 ans et moins 10 ans	10 ans et moins 13 ans	13 ans et moins 16 ans	Total des + 6 et - 16 ans	16 ans et moins 18 ans	18 ans et plus	Total + 16 ans			
A-	garçons	140	194	112	112	418	65	0	62	623	639	1,83
Décision d'une juridiction de l'enfance	filles	149	135	114	105	354	41	0	41	544		
	total	289	329	226	217	772	106	0	106	1167		
B-	garçons	31	52	47	44	143	19	6	25	199	191	1,98
Autre décision	filles	36	55	40	35	130	13	1	14	180		
	total	67	107	87	79	273	32	7	39	379		

ANALYSE DES PROBLEMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET LEURS ÉVOLUTIONS

Pour l'AEMO cette année, nous notons une hausse de son activité avec un léger déficit d'activité puisque nous avons réalisé 530 920 journées soit -1,04%. L'activité 2014 a été tributaire des aléas avec un premier trimestre très en deçà (pas d'AED sur le pays d'Auge et du retard dans l'élaboration des jugements sur un des cabinets du TPE) et un second semestre en forte hausse d'activité (judiciaire et administratif).

Des rencontres avec les magistrats et avec la Direction Enfance Famille ont eu lieu pendant l'année afin d'expliquer le projet de service de l'AEMO, d'échanger sur les problèmes de fluctuation d'activité et de maintenir une dynamique collaborative.

En 2014, un travail important a été réalisé par l'ensemble des équipes qui ont poursuivi leur concertation entre les différents territoires dans le souci de ne pas avoir de liste d'attente et d'avoir un DALA fluide et réactif. Néanmoins, si l'activité reste légèrement déficitaire, nous ne pouvons nous satisfaire de la gestion de la liste d'attente, comme nous le soulignons depuis de nombreuses années maintenant. 2014 a été l'occasion de trouver une réponse à ce problème avec le Conseil Général, très à l'écoute et engagé sur cette problématique, avec la mise en place depuis fin 2013 pour 2 ans du dispositif expérimental : le DALA (Dispositif Alternatif à la Liste d'Attente).

Le protocole ad hoc que nous présentons dans ce dispositif n'est, en aucune manière, identifiable à l'accompagnement que propose traditionnellement le service AEMO. Limité dans le temps et dans l'espace de son intervention, il relève plus d'une mise en vigilance associée à une évaluation de l'urgence, que d'une intervention socio-éducative. Cet engagement de notre responsabilité, à distinguer de la compétence de notre dispositif pluridisciplinaire, doit être envisagé comme une disposition par défaut, qui permet d'inscrire le service dans l'environnement des familles et des partenaires, sans prétendre à une véritable mise au travail de la problématique. Son principe met l'accent sur la dimension stratégique qui s'inscrit dans une double préoccupation :

- Réactivité et vigilance au bénéfice des usagers.
- Affirmation de notre inscription dans les territoires en tant qu'acteur majeur des dispositifs de protection de l'enfance.

Nous proposons, dès que le secteur concerné est en incapacité de prendre la situation en charge, car à 100% de l'activité, et dès la réception du mandat judiciaire, ou à la signature d'une AED (Aide Educative à Domicile), un accompagnement sur vingt semaines qui se décline en trois phases:

- Mise en place d'un intervenant dans l'environnement familial et partenarial. Le service se donne six semaines pour faire connaissance avec la famille, joindre les différents partenaires socioéducatifs et recueillir les informations institutionnelles (dossier du TPE ou éléments émanant des services du CG14).
- Evaluation qualitative de la situation de danger et du niveau d'acuité de la problématique éducative. De la semaine 7 à la semaine 16 l'éducateur rend deux visites au domicile de la famille (VAD), s'associe au chef de service et au psychologue dans une première évaluation et reste vigilant aux sollicitations des partenaires et de la famille.
- Préparation de la passation dans le dispositif ordinaire de la semaine 17 à la semaine 20. Les deux marqueurs de cette transmission seront la construction d'une note de synthèse et la participation à un temps de réflexion pluridisciplinaire aux fins d'attribution de la mesure à un référent et le calage des premières priorités du projet personnalisé.

Concernant l'organisation fonctionnelle :

Ce protocole tient compte :

- De facteurs institutionnels attachés au projet de service de l'AEMO, à savoir la territorialisation.
- D'éléments fonctionnels comme l'articulation des différents acteurs du dispositif.
- De contraintes opératoires concrètes au regard de la charge de travail acceptable pour chacun et de la nécessaire fluidité des passations dans la procédure « ordinaire ».

Pour intégrer ces trois dimensions, l'intervention « DALA » doit :

- Etre rattachée au secteur concerné par le domicile des enfants bénéficiaires de la mesure.
- Permettre une gestion simple des liaisons administratives en limitant le nombre d'opérateurs et les transmissions de dossiers.
- Autoriser une accessibilité au psychologue et au CSE. Ceci n'est envisageable que si la liste d'attente concerne un nombre de mesures proportionné à la capacité de chaque secteur.

Le découpage territorial a été conçu de la manière suivante :

Agglomération caennaise : 1 ETP

Pays d'Auge : 1 ETP

Bessin, Bocage et Pré-bocage : 1ETP

Afin d'équilibrer et optimiser la prise en charge de la liste d'attente, l'équipe de direction de l'AEMO maintient une souplesse au sujet des frontières de ses territoires. Au dernier trimestre 2014, et suite à une très forte hausse de l'activité à partir de l'été 2014, un redécoupage géographique a eu lieu en forme d'étoile à partir d'un territoire : le territoire Caennais qui concentre les 2 tiers du DALA.

L'intervenant « couvre » à minima trois secteurs. Chacun d'entre eux prend en charge, la liaison administrative, le lien hiérarchique et l'apport technique pour les situations qui lui seront dévolues à l'échéance du protocole « liste d'attente ».

Il convient de rappeler que ce Dispositif a pu voir le jour dans le cadre du protocole passé entre le Conseil Général et le service AEMO en juin 2013 avec une ouverture en Octobre 2013. Les moyens dédiés sont le dégel de 2 postes de travailleurs sociaux et la création d'un nouveau poste.

Le dispositif est évalué en permanence par la mise en place de 2 instances :

- Le groupe de suivi (interne au DMO se réunissant tous les mois) afin d'être réactif et adapter le dispositif si nécessaire dans sa partie technique. Il s'est réuni 11 fois en 2014.
- Le Copil se réunissant tous les 6 mois avec la direction du Département Milieu Ouvert, le Conseil Général et les magistrats. Il peut prendre toute décision concernant un changement majeur dans le dispositif et fera un rapport d'étape d'évaluation tous les 6 mois ainsi que le rapport final en fin d'expérimentation afin d'évaluer la pertinence de ce dispositif. Il s'est réuni 2 fois en 2015.

Pour conclure sur le DALA, après 16 mois d'existence fin 2014, la liste d'attente a été résorbée (près de 600 enfants ont pu en bénéficier pendant cette période).

Enfin, cette année encore, l'équipe systémique a redoublé d'effort pour réaliser un excédent, confirmant ainsi très fortement la tendance des dernières années, et un regain des demandes de la part de nos partenaires.

Sur l'activité en général, nous remarquons toujours une certaine hétérogénéité en fonction des territoires (activité dense sur le Pays d'Auge et les secteurs Caennais ou en baisse sur le secteur de Bayeux et stable à Vire).

Il est à noter également, comme je le citais l'an dernier, la nécessité d'une qualité de travail avec les partenaires, avec l'ensemble des acteurs de l'Education Nationale, du Conseil Général ... qui n'ont de cesse de nous interpeller sur les situations éducatives.

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

Le Copil AEMO a été réactivé en 2014.

Il a pour mission de superviser les chantiers déjà en cours (sur l'expérimentation DALA, réécriture du projet de service, comité suivi sur les outils loi 2002-2, évaluation externe).

Le travail d'évaluation externe a eu lieu durant l'année 2014. Le rapport finalisé sera présenté au cours d'une journée institutionnelle en 2015.

Le groupe de suivi sur l'expérimentation DALA est entrain d'évaluer à la fois la qualité de la prise en charge, l'adéquation avec le projet de service AEMO.

Le groupe de suivi Projet de service s'est constitué fin 2014 afin de mettre en place une méthodologie et une dynamique de réécriture de projet de service sous l'animation et la responsabilité de la directrice-adjointe, nouvellement arrivée en Septembre 2014.

Ce groupe est constitué de professionnels représentant tous les territoires (travailleurs sociaux, secrétaires, comptables, chefs de service, psychologue, agents de service...) ainsi que la direction du service (directeur, directeur-adjoint, chef de service administratif, secrétaire de direction).

Je tiens à remercier tous les membres de ce groupe de travail.

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR 2015 OU POUR L'AVENIR

Après la réflexion sur une convention AED ayant abouti en juin 2013, après la décision du Conseil Général de ne pas contractualiser un CPOMM, l'ACSEA a établi avec le CG du Calvados une Convention Protection de l'Enfance pour une durée de 3 ans sur l'ensemble du périmètre des services de l'ACSEA de la PEF. C'est dans ce cadre que nous avons présenté une fiche action autour de la réorganisation de l'offre systémique ayant pour objectifs:

- d'ouvrir les mesures d'intervention systémique auprès des jeunes enfants de -6ans relevant de la protection de l'enfance et suivis/accompagnés par la PMI,
- et de renforcer le travail de pratique en réseau.

Elle devrait aboutir par un ajustement de l'organisation de l'offre systémique dans les prochaines années plus en adéquation par rapport aux besoins repérés. Une rencontre a eu lieu en juin 2014 avec l'ensemble de la DEF et la PMI afin d'expliquer le protocole systémique. En 2015, un chef de service du DMO sera nommé chef de service également de l'équipe systémique.

Le déménagement vers la Côte Fleurie du secteur d'AEMO de Deauville se fera au cours du deuxième semestre 2015 ; les travaux ont démarré suite à l'achat en décembre 2013 de l'ancienne Maison des Jeunes de la ville de Trouville. Un travail d'élaboration des plans a été effectué en collaboration avec les équipes concernées par cette nouvelle territorialisation sur le Pays d'Auge Nord.

Enfin, le Département Milieu Ouvert a été très mobilisé en 2014 sur la réorganisation associative devant aboutir en 2015 à l'élargissement du DMO au SPMO et au SIMAP.

Une dynamique a été engagée afin de commencer à intégrer les salariés de ces 2 services au DMO (staffs élargis, réunions entre directions, réunions entre CSAF et secrétaires, rencontre avec les équipes...) et d'être opérationnel dès janvier 2015.

• La formation

La formation reste pour le Département Milieu Ouvert un élément essentiel de la GPEMC. C'est pourquoi nous mobilisons, comme chaque année, l'ensemble des moyens permettant un accès au plus grand nombre de personnes à la formation, tant dans le cadre du PPF, que du GPAF, et bien évidemment en favorisant la participation aux journées d'étude et colloques.

L'Association est très engagée dans l'instance du Carrefour National de l'AEMO (CNAEMO) puisque deux personnels du Département Milieu Ouvert sont administrateurs au Conseil d'Administration du CNAEMO dont, notamment, Mr Jean-Marc LEPINEY, chef de service de l'AEMO Caen sud, en qualité de président et Mr Salvatore STELLA, comme administrateur et membre du bureau représentant l'ACSEA dans le collège des personnes morales. Rappelons, à l'occasion, qu'en 2014 se sont tenues à CLERMONT FERRAND les XXXIV^{èmes} Assises dont le thème était « AEMO-AED : une aventure collective. De la nécessaire disciplinarité à la transdisciplinarité ».

Le grand chantier initié en 2012 autour des « gestes de premiers secours » s'est poursuivi en 2014 afin de bénéficier de la session « recyclage » pour certains d'entre eux. A ce jour deux professionnels sont formés à ces gestes de premiers secours par équipe.

• La GPEMC

Nous prévoyons dans les 3 ans à venir, environ 15 départs à la retraite et dans cette perspective, un travail à mener afin que la transmission des savoir-faire puisse s'opérer.

Plusieurs de nos salariés ont pu bénéficier, à l'occasion de départs en retraite notamment, de la mobilité interne au Département Milieu Ouvert.

La création d'un poste de directeur-adjoint a été actée et finalisée courant 2014. Anais HERIN a été embauchée sur ce poste. Elle fut précédemment Responsable Territoriale au sein de la Direction Enfance Famille puis Responsable à l'UDAF.

Enfin, un des grands chantiers depuis plusieurs années, concernait la difficulté permanente de recruter un médecin psychiatre dans une période de plus en plus tendue pour les familles et les jeunes suivis. Dans un temps où les problématiques sont marquées par les difficultés psychiques et psychiatriques, cette absence est d'autant plus ressentie. C'est dans ce sens que nous avons déployé beaucoup d'efforts dans une communication nationale pour trouver des candidats psychiatres. Cela a porté ses fruits par l'embauche de trois nouveaux psychiatres au sein du Département Milieu Ouvert. Le 1^{er} psychiatre est arrivé en décembre 2013 et deux autres sont arrivés au premier trimestre 2014 avec pour conséquence que tous les postes sont pourvus.

• Les locaux / les travaux

Pour répondre également aux besoins matériels de cette nouvelle organisation associative qui se dessine à l'horizon 2015 mais aussi dans le cadre de la mise en conformité des locaux accessibles aux handicapés, nous avons prévu un certain nombre de travaux sur les différents secteurs AEMO.

Dans le cadre de la réflexion immobilière, un travail est en cours afin de trouver des locaux adaptés, partagés pour le SPMO et le SIMAP (ayant rejoint le Département Milieu Ouvert en janvier 2015).

Tableau comparatif des évolutions entre 2010 et 2014

	2010	2011	2012	2013	2014
ADMISSIONS					
Demandes étudiées					
Demandes sans suite					
Demandes restant à l'étude au 31/12/N					
Admissions Totales	613	679	602	686	779
Départs et orientations					
retour en famille					
suivi éducatif en milieu ouvert					
orientation secteur médico-social					
TOTAUX	-	-	-	-	-
Origine des demandes (en %)					
MDPH / CDA					
Conseil Général	33	30	24	21	27
Formation					
Justice	67	70	76	79	73
Durée moyenne de prise en charge					
En années					
En mois	26	21	24	27	25
Suivi d'activité					
Total Prévisionnel - Journées	502 240	502 240	503 616	510 342	536 550
Total Réalisé - Journées	496 370	505 332	505 224	494 716	530 920
Total Prévisionnel - Actes					
Total Réalisé - Actes					
Total Prévisionnel - En heures					
Total Réalisé - En heures					
Suivi d'activité - Ecart	- 5 870	3 092	1 608	- 15 626	- 5 630



DÉPARTEMENT MILIEU OUVERT

Service Éducatif en Milieu Ouvert

78 Quai Vendeuvre

14000 CAEN

Tél. 02 31 15 67 67

Fax. 02 31 15 67 60

Directeur : Salvatore STELLA

E-mail : directeur.dmo@acsea.asso.fr

Directrice adjointe : Anaïs HERIN

www.acsea.asso.fr

N° CNIL : 1503584

Année de création : 1974

AUTORISATION / HABILITATION

Autorisation du Conseil Général, en date du 14 novembre 2002, donnant habilitation à prendre en charge 120 jeunes (30 places SEMO filles à Caen, 60 places SEMO à Lisieux dont 30 filles et 30 garçons et extension d'un SEMO mixte de 30 places à Bayeux).

Arrêté du CG14 en date du 26 avril 2006, portant extension à 150 places (30 places mixtes supplémentaires sur Caen).

Arrêté préfectoral en date du 5 septembre 2014 portant habilitation du SEMO pour 180 garçons et filles de 13 à 21 ans.

POPULATION

Jeunes filles ou jeunes garçons, résidant dans le Département du Calvados, dont les capacités d'insertion sont gravement compromises par des difficultés d'ordre familial, personnel ou social.

FINANCEMENT

Conseils Généraux.

OBJECTIFS

L'objectif général du SEMO est de favoriser l'émergence des facultés personnelles de chacun des jeunes accueillis afin de les conduire à se prendre en charge seuls en vue d'obtenir une meilleure intégration sociale. La pédagogie mise en œuvre s'appuie sur des objectifs individualisés de prises en charge, déterminés entre les autorités administratives ou judiciaires, le jeune, sa famille et l'équipe pluridisciplinaire.

Ces objectifs individualisés s'organisent autour de la santé, de la vie quotidienne, du traitement des problèmes familiaux, de l'élaboration de projets scolaires ou professionnels et de l'intégration sociale de chacun des jeunes.

ACTIONS

• MILIEU OUVERT PERMANENT

30 places par équipe, fonctionnement continu 24 h / 24 h, 365 jours par an.

Outil privilégié du SEMO, l'intervention en milieu ouvert est assurée par deux éducateurs de référence pour chaque jeune qui sont chargés de toutes les tâches d'accompagnement nécessaires à la réalisation des objectifs. Ces différentes démarches sont effectuées en négociation permanente avec les jeunes et leurs familles. La continuité de service est assurée par une présence effective lors des séquences d'hébergement ou par des astreintes éducatives.

• RESEAU D'HÉBERGEMENTS DIVERSIFIÉS

Chaque fois que cela est nécessaire, la forme d'hébergement la plus appropriée et ordinaire est déterminée pour chaque jeune.

• FOYER D'ACTION ÉDUCATIVE DE 5 PLACES

Partie indissociable de l'ensemble des moyens mis en œuvre, le foyer permet d'accueillir momentanément un jeune lors de situation de crise ou lorsqu'une solution d'hébergement ordinaire ne peut être réalisée. A partir du foyer d'action éducative, s'organisent l'accueil de chacun des jeunes et la relation avec leur famille.

• SCOLARITÉ - FORMATION

Tous les jeunes pour lesquels un projet de scolarité a été défini sont scolarisés dans les établissements de la région. Des cours individuels personnalisés de rattrapage ou de soutien scolaire sont organisés en liaison avec les enseignants. Les formations sont mises en œuvre en collaboration avec les organismes de formation ordinaires.

• ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Face à la complexité des difficultés individuelles, familiales et sociales présentées par les jeunes et afin d'éviter l'isolement de chaque intervenant, le travail et l'analyse des situations sont conduits en équipe pluridisciplinaire.

SECTEURS D'INTERVENTION

Département du Calvados, 5 équipes sectorisées :

BAYEUX

27 Rue des Bouchers - 14400 BAYEUX

tél. 02 31 15 67 72 - fax. 02 31 10 00 25

CAEN Leverrier

14 Rue Leverrier - 14000 CAEN

tél. 02 31 15 67 76 - fax. 02 31 38 91 55

CAEN Vendeuvre

2 Rue Henri Brunet - 14000 CAEN

tél. 02 31 15 62 30 - fax. 02 31 15 62 35

LISIEUX

30 Rue Général Leclerc - 14100 LISIEUX

tél. 02 31 15 67 69 - fax. 02 31 31 62 36

COTE FLEURIE

20 Bd Duchesne Fournet -14100 LISIEUX

tél. 02 31 62 88 17 - fax. 02 31 62 43 28

RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2014 DU SEMO

Nombre de journées prévues	62 070
Nombre de journées réalisées	61 020

MOUVEMENT DE L'EFFECTIF

Jeunes prises en charge au 1 ^{er} Janvier 2014	142
Jeunes confiées dans l'année	143 <i>(dont 16 qui ont bénéficié d'un changement de mesure)</i>
Jeunes sorties dans l'année	107 <i>(dont 16 qui ont bénéficié d'un changement de mesure)</i>
Jeunes en charge au 31 décembre 2014	178

TOTAL des jeunes suivis dans l'année 285 *(dont 16 qui ont bénéficié d'un changement de mesure)*

ORIGINE DES MESURES DE L'ANNÉE

D.S.S.-M.P.E	48
Juges pour enfants	95

CHANGEMENT TYPE DE PRISE EN CHARGE INTERNE AU SEMO

Mineur Judiciaire à Mineur Administratif	
Mineur Judiciaire à Majeur Judiciaire	
Mineur Judiciaire à Majeur Administratif	6
Majeur Judiciaire à Majeur Administratif	
Mineur Administratif à Majeur Administratif	7
Mineur Administratif à Mineur Judiciaire	3

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

Calvados	282 soit 98,95 %
Autres départements	3 soit 1,05 %

DUREE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE

en mois	17,16
---------	-------

REPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES

Sexe masculin	158
Sexe féminin	127

Par tranche d'âge

(Jeunes présents au 31/12/14)

- de 10 à moins de 13 ans	0
- de 13 à moins de 16 ans	86
- de 16 à moins de 18 ans	83
- de 18 ans et plus	9

ou au moment de leur sortie

- de 10 à moins de 13 ans	0
- de 13 à moins de 16 ans	13
- de 16 à moins de 18 ans	57
- de 18 ans et plus	37

Nombre de nuits réalisées à l'interne du service en 2014 est de **198**, avec un accueil de 1 à 6 jeunes en simultané soit **346 nuitées** réalisées.

ANALYSE DES PROBLEMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS EVOLUTIONS

Pour le SEMO cette année, nous notons un très léger déficit puisque nous avons réalisé 61 020 journées pour 62 070 prévues. L'activité 2014 a été en hausse de 20% par rapport à l'an dernier (passage dans le cadre de la fiche action SEMO de la convention PEF de 150 à 180 enfants). Le déficit s'expliquant exclusivement sur le secteur de Bayeux du au retard d'envoi des jugements d'un cabinet du TPE.

Nous avons quasiment réussi à maintenir une activité à 100% car nous avons une liste d'attente assez importante qui a été complètement résorbée en fin d'année.

La durée moyenne de prise en charge est de 17 mois (en baisse d'un mois par rapport à 2013).

Une rencontre avec les nouveaux magistrats courant 2014 afin d'expliquer le projet de service du SEMO, de leur en faire visiter un, et de confirmer la nécessité de ce type de structure ; ce que nous savons bien évidemment depuis de nombreuses années déjà (le SEMO a fêté au mois de novembre dernier ses 40 ans d'existences). En effet, la prise en charge spécifique des 5 secteurs SEMO répond aux besoins des publics adolescents et reste à ce jour une innovation alors que la loi 2007 rénovant la protection de l'enfance a engagé les services à apporter des réponses éducatives de ce type.

Toutefois, nous ne pouvons nous satisfaire de notre liste d'attente encore importante par moment sur certains secteurs, notamment sur Caen, bien qu'en baisse conjoncturellement fin 2014 et repartant à la hausse dès début 2015. Dans le cadre de la signature et de l'entrée en vigueur de la convention PEF en janvier 2014, le SEMO a pris en charge par pallier tous les 4 mois (janvier, avril, et septembre) 10 jeunes de plus soit un passage de 150 à 180 jeunes (l'équivalent d'un SEMO supplémentaire).

En ce qui concerne les publics que nous prenons en charge, nous ne pouvons là aussi que nous interroger, comme les années passées et comme dans les autres établissements et services de l'ACSEA, sur l'évolution des troubles psychiques et psychiatriques des adolescents qui ne sont pas sans poser problèmes dans la nature même des prises en charge.

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

Le Copil SEMO a été réactivé en 2014.

Il a pour mission de superviser les chantiers déjà en cours (sur l'expérimentation des nuits avec les EEN, réécriture du projet de service,...) ou d'avoir mis en route d'autres chantiers au deuxième semestre 2014 (évaluation externe...).

Le rapport finalisé de l'évaluation externe sera présenté au cours d'une journée institutionnelle réunissant l'ensemble des équipes du SEMO au cours de l'année 2015.

Le groupe de suivi sur l'expérimentation des nuits au SEMO avec l'arrivée des EEN a évalué à la fois la qualité de la prise en charge, l'adéquation entre le projet SEMO (réactivité, souplesse, possibilité de mettre des nuits en interne mais aussi dans le cadre de l'hébergement diversifié) et l'organisation en cours (avec 2 EEN pour 5 secteurs SEMO), ainsi que la typologie des nuits que les jeunes accueillis ont besoin au SEMO (protection, autonomisation, individuation...).

Le groupe de suivi Projet de service s'est constitué fin 2014 afin de mettre en place une méthodologie et une dynamique de réécriture de projet de service sous l'animation et la responsabilité de la directrice-adjointe, nouvellement arrivée en Septembre 2014.

Ce groupe est constitué de professionnels représentant tous les territoires (travailleurs sociaux, EEN, secrétaires, comptables, chefs de service, psychologues et psychiatres, agents de service...) ainsi que la direction du service (directeur, directeur-adjoint, chef de service administratif, secrétaire de direction).

Je tiens à remercier tous les membres de ce groupe de travail.

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR 2015 OU POUR L'AVENIR

Après la réflexion sur les fondamentaux, après la décision du Conseil Général de ne pas contractualiser un CPOMM, nous avons établi avec le CG du Calvados une Convention Protection de l'Enfance pour une durée de 3 ans sur l'ensemble du périmètre des services de l'ACSEA de la PEF. C'est dans ce cadre que nous avons présenté une fiche action autour de la réorganisation du SEMO avec le déménagement d'une équipe de Lisieux sur la Côte Fleurie en 2015 et la montée en charge progressive de 150 jeunes à 180 jeunes accueillis dans notre service en 2014. Et ceci après les années 2012-2013 où il y a eu notamment le passage à la mixité de toutes les structures, la fin des astreintes éducatives, l'application stricte de la législation du travail en matière d'amplitude horaire et plage de repos et, la fin des nuits exercées par les intervenants socio éducatifs (remplacés par les EEN).

Ces changements organisationnels étaient prévus en plusieurs temps, pour être ramenés à 2 étapes :

- au 01/10/2012 : passage à la mixité, suppression des astreintes éducatives et application de la législation du travail en matière d'amplitude horaire et de plages de repos ;
- au 01/04/2013 : embauche de 2 Encadrants Educatifs de Nuit (EEN).

La réflexion sur les postes d'Encadrants Educatifs de nuit au SEMO a abouti en 2014. Elle devrait aboutir par un ajustement de l'organisation de l'outil nuit au SEMO plus en adéquation par rapport aux besoins repérés (embauche d'un troisième EEN ?).

Une expérimentation d'une fonction supplémentaire de « Moniteur Educateur » est en cours au SEMO Vendevre et devra aboutir en juin 2015 sur la pérennisation ou non de cette fonction au sein du SEMO.

Le déménagement vers la Côte Fleurie se fera au cours de l'année 2015 ; ce projet est en cours avec un démarrage du chantier en 2015 suite à l'achat en décembre 2013 de l'ancienne Maison des Jeunes de la ville de Trouville. Un travail d'élaboration des plans a été effectué avec les équipes concernées en 2014 par cette nouvelle territorialisation sur le Pays d'Auge Nord.

Enfin, le Département Milieu Ouvert a été très mobilisé en 2014 sur la réorganisation associative devant aboutir en 2015 à l'élargissement du DMO au SPMO et au SIMAP.

Une dynamique a été engagée afin de commencer à intégrer les salariés de ces 2 services au DMO (staffs élargis, réunions entre directions, réunions entre CSAF et secrétaires, rencontre avec les équipes...) et d'être opérationnel dès janvier 2015.

• La GPEMC

Dans la perspective de cette nouvelle organisation, mon prédécesseur avait anticipé dès 2011 les nombreux mouvements du personnel en prévoyant la mise en place de mobilité au sein de notre Département Milieu Ouvert.

Nous prévoyons dans les 3 ans à venir, environ 10 départs à la retraite et dans cette perspective, un travail à mener afin que la transmission des savoirs faire puisse s'opérer.

La création d'un poste de directeur-adjoint a été actée et finalisée courant 2014. Anais HERIN a été embauchée sur ce poste. Elle fut précédemment RT au sein de la Direction Enfance Famille puis Responsable à l'UDAF.

Le passage à 1 chef de service pour 2 SEMO a démarré courant de l'été 2014 avec les 2 SEMO du Pays d'Auge. Il se poursuivra au prochain départ à la retraite d'un chef de service sur le territoire Caennais.

Enfin, un des grands chantiers depuis plusieurs années, concernait la difficulté permanente de recruter un médecin psychiatre dans une période de plus en plus tendue pour les familles et les jeunes suivis. Dans un temps où les problématiques sont marquées par les difficultés psychiques et psychiatriques, cette absence est d'autant plus ressentie. C'est dans ce sens que nous avons déployé beaucoup d'efforts dans une communication nationale pour trouver des candidats psychiatres. Cela a porté ses fruits par l'embauche de trois nouveaux psychiatres au sein du Département Milieu Ouvert. Le 1er psychiatre est arrivé en décembre 2013 et deux autres sont arrivés au premier trimestre 2014 avec pour conséquence que tous les postes sont pourvus.

• Les travaux

Pour répondre également aux besoins matériels de cette nouvelle organisation mais aussi dans le cadre de la mise en conformité des locaux accessibles aux handicapés, nous avons prévu un certain nombre de travaux.

Dans le cadre de la réflexion immobilière, nous avons travaillé pour l'aboutissement des travaux à Trouville, qui accueillera à la fois le SEMO Côte Fleurie et l'antenne AEMO de Deauville dans les mêmes locaux. Les travaux démarreront au cours de l'année 2015 et le déménagement se fera avant la fin de l'année en cours.

Dans le cadre de la réflexion immobilière, un travail est en cours afin de trouver des locaux adaptés, partagés pour le SPMO et le SIMAP (ayant rejoint le Département Milieu Ouvert en janvier 2015).

La formation

La formation reste pour le Département Milieu Ouvert un élément essentiel de la GPEMC. C'est pourquoi nous mobilisons, comme chaque année, l'ensemble des moyens permettant un accès pour le plus grand nombre de personnes à la formation, tant dans le cadre du PPF, que du GPAF, et bien évidemment en favorisant la participation aux journées d'études et colloques.

Le Département Milieu Ouvert est très engagée dans l'instance du Carrefour National de l'AEMO (CNAEMO) puisque deux personnels du Département Milieu Ouvert sont administrateurs au Conseil d'Administration du CNAEMO dont, notamment, Mr Jean-Marc LEPINEY, chef de service de l'AEMO Caen sud, en qualité de président et Mr Salvatore STELLA, comme administrateur et membre du bureau représentant l'ACSEA dans le collège des personnes morales. Rappelons, à l'occasion, qu'en 2014 se sont tenues à CLERMONT FERRAND les XXXIV^{èmes} Assises dont le thème était « «AEMO-AED : une aventure collective. De la nécessaire disciplinarité à la transdisciplinarité».

Enfin, le SEMO est également engagé par plusieurs professionnels dans le Réseau Grand Ouest AER (Action Educative Renforcée), se réunissant une fois par trimestre à Rennes regroupant plusieurs SEMO ou service d'AEMO renforcée du grand Ouest. Une journée d'étude en collaboration avec 9 autres services dans le cadre de ce réseau sera organisée à Rennes le 5 Mai prochain avec en prévision 350 participants.

Je remercie ici la qualité de l'engagement de plusieurs professionnels et notamment de Cédric BIMIER, présent depuis le début du réseau AER (depuis 2008/2009).

Tableau comparatif des évolutions entre 2010 et 2014

	2010	2011	2012	2013	2014
ADMISSIONS					
Demands étudiées					
Demands sans suite					
Demands restant à l'étude au 31/12/N					
Admissions Totales	122	99	118	100	143
Départs et orientations					
retour en famille					
suivi éducatif en milieu ouvert					
orientation secteur médico-social					
TOTAUX	-	-	-	-	-
Origine des demandes (en %)					
MDPH / CDA					
Conseil Général	38	39	41	33	34
Formation					
Justice	62	61	59	67	66
Durée moyenne de prise en charge					
En années					
En mois	19	15	16	18	17
Suivi d'activité					
Total Prévisionnel - Journées	54 750	54 750	54 900	54 750	62 070
Total Réalisé - Journées	54 676	55 584	56 225	54 645	61 020
Total Prévisionnel - Actes					
Total Réalisé - Actes					
Total Prévisionnel - En heures					
Total Réalisé - En heures					
Suivi d'activité - Ecart	- 74	834	1 325	- 105	- 1 050



Service de Protection en Milieu Ouvert

88 Boulevard Lyautey (accès par le 3 impasse Pascal)

14000 CAEN

Tél. 02 31 35 83 40

Fax. 02 31 35 83 41

Directeur : Christophe CORNET

E-mail : directeur.spmo@acsea.asso.fr

Directrice adjointe : Fabienne FORVEILLE

E-mail : directrice-adjointe.spmo@acsea.asso.fr

www.acsea.asso.fr

N° CNIL : 1503598

Année de création : 1967

AUTORISATION/HABILITATION

Habilitation Protection Judiciaire de la Jeunesse en coirs de renouvellement.

Assistance Educative : Article 375 et suivants du Code Civil

Jeunes Majeurs : Décret 75-96 du 18/02/1975

Convention Etat/ACSEA, en date du 24 mars 1967, prorogée le 17 octobre 1984 (CG14/ACSEA), donnant habilitation au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

OBJECTIF GENERAL

Le SPMO a pour objectifs le maintien du (de la) jeune dans son milieu de vie, et, suivant son âge, en milieu scolaire ou professionnel, en favorisant son insertion et son autonomie sociale, en lien avec son réseau familial. Les interventions se situent auprès de l'usager et de son environnement habituel. L'accompagnement proposé recherche prioritairement les services et prestations de droit commun afin de répondre aux besoins des jeunes.

PUBLICS et DISPOSITIFS

Le SPMO accompagne 50 jeunes toute l'année, garçons et filles âgés de 16 à 21 ans rencontrant des difficultés familiales et sociales, généralement anciennes et ayant eu des retentissements, importants et toujours prégnants, sur leur capacité à investir leur devenir tant sur les plans de leur maturation personnelle (santé, hygiène, relations aux autres) que sur ceux de leur autonomie et leur participation sociale (scolarité, formation professionnelle, insertion dans le monde du travail, accès au logement...).

Les accompagnements sont soutenus par une équipe pluridisciplinaire (Chefs de Service, Médecin Psychiatre, Psychologue, Intervenants Socio-Educatifs, Secrétaire) et pilotés par les intervenants socio-éducatifs intervenant auprès des usagers et de leur environnement. Chaque usager bénéficie de l'appui d'un intervenant socio-éducatif référent, pour aider et soutenir la réalisation de son projet. Ainsi, chaque référent éducatif accompagne neuf jeunes permettant ainsi un suivi de proximité. Cette importante mobilisation permet de mettre en oeuvre des dynamiques favorables, adaptées aux besoins des jeunes.

En fonction de l'âge du (de la) jeune accompagné, le SPMO oriente prioritairement son action en réponse aux besoins :

- de soutien à la scolarité, à la formation et à l'insertion professionnelle,
- de soutien aux démarches vers la santé, le logement, les loisirs,
- de soutien dans le cadre de difficultés relationnelles au sein de la famille,
- de soutien afin de favoriser l'autonomie et l'inclusion sociale,
- de soutien dans la vie quotidienne.

L'intervention du SPMO nécessite l'adhésion du jeune et de ses parents (ou représentants légaux) s'il est mineur, à un projet d'accompagnement dont il sera partie prenante et qui ne peut, de ce fait, réussir sans une adhésion. Cependant, les mesures judiciaires sont exécutoires et bien que l'adhésion des justiciables soit prépondérante, pour autant l'intervention conserve son caractère impératif.

PRESCRIPTEURS

Conseil Général - Mesures Administratives (mineurs et majeurs)

- à la demande des Services du Conseil Général représentés par la Direction de l'Enfance et de la Famille pour les mineurs sur demande des parents ou représentants légaux (16-18 ans),
- dans le cadre d'un Contrat d'Accueil Social Jeune Majeur (CASJM) signé avec les services de la Direction de l'Enfance et de la Famille du Conseil Général et le jeune majeur (18 - 21 ans) - Décret 75-96 du 18/02/1975

Magistrats - Mesures Judiciaires (mineurs)

- suite à un Jugement en Assistance Educative pour les mineurs (16 -18 ans) dans le cadre de l'Article 375 du Code Civil.

FINANCEUR

Conseil Général du Calvados, facturation selon un prix de journée, puis dotation globalisée du fait de la Convention « Protection de l'Enfance et de la Famille » entre le Conseil Général et l'ACSEA 01/2014.

SECTEUR D'INTERVENTION

Le SPMO intervient auprès des jeunes originaires du Calvados. Son territoire d'intervention se situe sur l'ensemble du département du Calvados

Des contrats spécifiques peuvent être négociés avec les Conseils Généraux des départements limitrophes (Manche-Orne-Eure) dans la mesure où un jeune déciderait de s'installer dans le Calvados. Ceci nécessiterait préalablement l'accord du Conseil Général du Calvados.

PARTENAIRES ET RESEAUX

- Services sociaux du Conseil Général, CCAS, Éducation Nationale, Établissements et Services sociaux habilités, Services du champ de : la santé (CHU, EPSR, CMP Maison des Adolescents du Calvados, Hébergement Thérapeutique, service de santé scolaire, réseau de santé, planning familial, ...), du logement (CLAJ, FJT, bailleurs sociaux, bailleurs privés...), de la formation, des transports (TWISTO, Bus Verts, SNCF...), les institutionnels : CAF, CPAM.

Activité 2013

- **Nombre de journées** : prévues 18 250
 réalisées 18 355

- **Nombre de situations suivies dans l'année** :
 - Jeunes présents au 1er janvier 2014 43
 - Entrées 48
 - Sorties 43
 - Jeunes présents au 31 décembre 2014 48
 - Total des jeunes suivis 91

- **Durée moyenne des prises en charge** : 1 an 1 mois 10 jours

Origine géographique des prises en charge			
	Conseil Général		Magistrat
Calvados (par arrondissement)			
Bayeux	6		3
Caen	46		26
Lisieux	3		0
Vire	3		2
Total Calvados	58		31
Les Deux-Sèvres	1		0
Total Les Deux-Sèvres	1		0
Manche	1		0
Total Manche	1		0
Total Général	60		31

Origine des prises en charge et âge à l'admission			
	Conseil Général		Magistrat
16 < 18	4		21
18 < 21	23		0

Répartition des situations suivies (sexe et âge)							
Conseil Général				Magistrat			
16 - 18 ans		18 - 21 ans		16 - 18 ans		18 - 21 ans	
Garçon	Fille	Garçon	Fille	Garçon	Fille	Garçon	Fille
5	1	36	18	19	12	0	0
60				31			

Répartition des situations suivies (par organisme payeur)	Mineurs		Majeurs	
Conseil Général	10,00%	6	90,00%	54
Magistrat	100%	31	0%	0

Hébergement	A l'admission	Au 31/12 ou à la sortie
Famille naturelle	54	47
Foyer jeunes travailleurs	15	15
Logement indépendant (dont mis à disposition par le Service)	1	5
Famille d'accueil	11	1
CHRS		1
Placement en Foyer de l'Enfance	2	1
SDF ou SDC	2	4
Internat scolaire	2	1
Hôtel		1
Parents petit(e) ami(e)	2	2
Tiers Dignes de Confiance	1	3
Parents ami		1
CROUS	1	2
Hors département		7

Tableau comparatif des évolutions entre 2010 et 2014 - SPMO

	2010	2011	2012	2013	2014
ADMISSIONS					
Demandes étudiées (ensembles demandes reçues)	39	50	63		75
Demandes sans suite	7	7	12		15
Demandes restant à l'étude au 31/12/N	6	8	7		12
Admissions Totales	26	35	44		48
Départs et orientations					
retour en famille	-	-			
suivi éducatif en milieu ouvert	-	-			
orientation secteur médico-social	-	-			
Evolution favorable ne nécessitant plus d'étayage non adhésion de la famille ou du jeune au projet					
Retour dans les dispositifs de droit commun non renseigné			38		
TOTAUX	-	-	38	-	-
Origine des demandes (en %)					
MDPH / CDA					
Conseil Général	72	63	76		
Formation					
Justice	28	37	24		
MDPH / Justice					
Durée moyenne de prise en charge					
En années	2	1	1		1
En mois	9	7	4		10
Suivi d'activité					
Total Prévisionnel - Journées	18 250	18 250	18 300		18 250
Total Réalisé - Journées	18 415	18 463	18 541		18 355
Total Prévisionnel - Actes					
Total Réalisé - Actes					
Total Prévisionnel - En heures					
Total Réalisé - En heures					
Suivi d'activité - Ecart	165	213	241	-	105

COMPTE RENDU CHIFFRÉ DE L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE

Comme l'an passé, l'activité annuelle est légèrement supérieure à celle prévue, avec 18 355 journées réalisées pour 18 250 attendues (soit + 0,57 %).

Cette année, le nombre d'usagers accompagnés a légèrement augmenté, (soit 91 situations au total cette année et pour rappel 87 jeunes suivis en 2013, 94 jeunes suivis en 2012).

Avec moins de jeunes présents en début d'année 2014, le nombre d'entrées en cours d'année a nettement augmenté (de 32 entrées en 2013 à 48 entrées en 2014, soit +37,5 %) alors que les sorties sont restées quasiment identiques : 43 cette année, 42 en 2013.

Comme en 2013, la quasi-totalité des jeunes accompagnés sont originaires du département du Calvados (soit 97,8 %). En effet, seuls deux usagers sont originaires d'un autre département (soit 2,2 %). L'un pour la poursuite d'une orientation via le Conseil Général des Deux-Sèvres, l'autre via le Conseil Général de la Manche. Ces projets très spécifiques ont tous deux auparavant reçu l'accord du Conseil Général du Calvados.

Pour cette année 2014, les usagers calvadosiens se répartissent sur les arrondissements de la manière suivante :

- 80,9 % pour l'arrondissement de Caen (augmentation forte par rapport à 2013 à 77 %),
- 10,1 % pour l'arrondissement de Bayeux (baisse légère par rapport à 2013 à 11,5 %),
- 3,4 % de l'arrondissement de Lisieux (légère augmentation par rapport à 2013 à 2,3 %),
- 5,6 % de l'arrondissement de Vire (baisse certaine par rapport à 2013 à 8 %, mais activité identique à 2012 avec 5,5 %).

Parmi les 91 usagers accompagnés cette année 2014, nous observons, sur l'origine de la demande (administrative et judiciaire) :

- 65,9 % (60 situations) de l'activité à la demande d'un Conseil Général. Rappel pour 2013 : 74,7 % (65 situations) et pour 2012 : 73,4 % (69 situations),
- 34,1 % (31 situations) de l'activité à la demande des Juges pour Enfants du Tribunal de Caen. Rappel pour 2013 : 25,3 % (22 situations) et pour 2012 : 26,6 % (25 situations).

Ces éléments révèlent que, bien qu'elles demeurent largement majoritaires, les interventions à caractère administratif tendent à diminuer, face à une demande à caractère judiciaire, en augmentation.

Parmi les 91 usagers accompagnés au total (suivi administratif et suivi judiciaire) cette année 2014, nous observons la répartition suivante entre nombre de mineurs et de majeurs :

- 59,3 % (54 situations) de l'activité concernent des majeurs de 18 à 21 ans. Rappel pour 2013 : 68,9 % (60 situations) et rappel 2012 : 73,4 % (soit 69 situations),
- 40,7 % (37 situations) de l'activité concerne des mineurs de 16 à 18 ans. Rappel pour 2013 : 31,03 % (27 situations) et rappel 2012 : 26,6 % (soit 25 situations).

Ces éléments mettent en évidence une baisse continue du nombre de jeunes majeurs accompagnés au profit d'une augmentation progressive des mineurs de 16 à 18 ans.

Parmi les 60 situations suivies à la demande d'un Conseil Général, nous notons sur la répartition suivante entre les mineurs et les majeurs :

- 90 % (54 situations) concernent des majeurs. Rappel pour 2013 : 92,30 % (60 situations) et rappel pour 2012 : 95,65 % (66 situations),
- 10 % (6 situations) concernent des mineurs. Rappel pour 2013 : 7,70 % (5 situations) et rappel pour 2012 : 4,35 % (3 situations).

Nous observons une baisse continue du nombre de majeurs adressés par le Conseil Général et une légère augmentation des mineurs orientés par cette même collectivité territoriale.

Tous les Jugements en Assistance Educative concernent des mineurs, depuis l'arrêt décidé en 2012 par le Conseil d'Administration de l'ACSEA de suivre des Jeunes Majeurs sur Ordonnance Judiciaire, non financés par l'Etat (via la Protection Judiciaire de la Jeunesse) depuis 2010. (Pour rappel pour 2012 : 3 % (3 situations concernées).

Parmi les 91 situations suivies globalement cette année, nous observons la répartition suivante entre filles et garçons :

- 65,9 % (60 situations) sont des garçons. Rappel pour 2013 : 71,25 % (62 situations) et rappel pour 2012 : 66 % (62 situations),
- 34,1 % (31 situations) sont des filles. Rappel pour 2013 : 28,75 % (25 situations) et rappel pour 2012 : 34 % (32 situations).

Il apparaît que le rapport entre le nombre de garçons et de filles accompagnés ne montre pas d'évolution notable.

La durée moyenne d'accompagnement s'établit, pour cette année 2014, à 1 an 1 mois et 10 jours.

Il s'agit une nouvelle fois d'une diminution. Pour rappel :

- 2013 : 1 an 2 mois et 21 jours
- 2012 : 1 an 4 mois et 1 jour
- 2011 : 1 an 7 mois
- 2010 : 1 an 9 mois et 27 jours

Cette baisse continue et notable de la durée d'accompagnement, sur les cinq années passées, montre l'application du Service à ne pas inscrire ses interventions d'emblée sur une longue durée, mais à les réduire selon les objectifs à suivre pour chaque projet des jeunes. Aussi, le recours, dès que possible, aux dispositifs de droit commun, permet de ne pas maintenir notre intervention plus que nécessaire.

Cependant, nous avons pu parfois observer que le raccourcissement de plusieurs mesures éducatives, par le prescripteur, ne permettait pas pour autant une intervention éducative suffisamment longue pour mener à bien des objectifs durables fixés au début de l'intervention.

En ce sens, l'importance de prendre soin de chaque situation, dans une approche « sur mesure » évaluable, se révèle un gage de qualité.

Enfin, s'agissant du nombre de demandes d'accompagnement étudiées par le Service durant cette année 2014, nous arrivons à 75, ce qui montre une nette augmentation par rapport aux années antérieures :

- 54 sollicitations en 2013
- 63 sollicitations en 2012
- 50 sollicitations en 2011
- 39 sollicitations en 2010

ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS ET LEURS ÉVOLUTIONS

L'ancrage de la crise économique se fait sentir sur les plus vulnérables, ceux qui n'ont pas d'appuis familiaux, pas de qualification et peu de formation, peu de repères structurants et sécurisants pour affronter une entrée dans la vie de jeune adulte de manière malmenante, parfois violente.

Alors, les jeunes filles et garçons accompagnés par le SPMO cette année 2014, sont pour la plupart très heurtés par leurs difficultés importantes, et les thèmes de la santé, de l'alimentation, des relations familiales et sociales, de la scolarité et de la formation, du logement, de l'insertion et de l'inclusion sociale et professionnelle, sont les plus fréquents que nous traitons.

Les situations sont cette année souvent plus complexes du fait de l'augmentation du nombre d'interventions à caractère judiciaire au profit de mineurs en situation de danger. Le rajeunissement des jeunes suivis, entraînent des problématiques plus centrées sur les dysfonctionnements des relations familiales.

Le doublement du nombre de jeunes arrivant au SPMO suite à un placement en famille d'accueil, amène à la fois à interroger les éléments de préparation de fin de placement par les Services de Placement Familiaux, et également à interroger les modes d'inclusion possibles, post placement, surtout lorsque la fin de l'accueil chez l'assistant(e) familial(e) n'a pu être anticipée.

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES D'ACCOMPAGNEMENT AU REGARD DES OBJECTIFS

L'accompagnement éducatif très individualisé exercé par le SPMO s'incarne par la mission dédiée de référent confiée aux éducateurs spécialisés du Service. Notre ratio d'encadrant éducatif (1 intervenant pour 9,09 usagers, du fait de 5,5 ETP éducatifs pour 50 places) permet une action soutenue et une réactivité permanente, le SPMO étant ouvert sur les 52 semaines de l'année. Pour autant, ces derniers ne travaillent pas de manière isolée, mais font reposer le sens de leurs actions sur la qualité du travail pluridisciplinaire.

De plus, une permanence éducative quotidienne (hors week-end), y compris sur toutes les périodes de vacances scolaires, au sein du Service est assurée par l'un des éducateurs spécialisés, de sorte à être disponible pour les jeunes désirant être reçus sans rendez-vous préalables.

Mais le SPMO ne travaille pas de manière repliée sur lui-même, enfermant les jeunes dans des carcans internes au Service. Bien au contraire, s'ajoute à la qualité d'une approche via l'équipe pluridisciplinaire du SPMO, sa capacité à travailler avec un important réseau partenarial diversifié intervenant sur les champs de la scolarité, de la formation, du logement, de la santé, des loisirs...

Aussi, faisant des dispositifs de droit commun la première ressource mobilisable pour et par les usagers, le travail soutenu avec les USDA et les Circonscriptions d'Action Sociale du Conseil Général du Calvados demeure une priorité pour tous les salariés du SPMO.

En 2014, un nouveau Chef de Service Socio-Educatif est arrivé, Monsieur Arnould DROUET, en mobilité depuis le Service d'AEMO (secteur Bayeux) de l'ACSEA, prenant ses fonctions en début d'année. Il s'est mobilisé, avec le Chef de Service Administratif et Financier du SPMO, Monsieur Joffrey CAMUS, pour préparer au mieux la nouvelle organisation de l'ACSEA, avec notamment le rattachement du SPMO au sein d'un nouveau Département Milieu Ouvert (AEMO, SEMO, SIMAP) de l'ACSEA, à échéance le 1er Janvier 2015.

Les différentes instances associatives ayant confirmé en 2014, que le SPMO devait rejoindre le Département Milieu Ouvert de l'ACSEA au 1er Janvier 2015, chacun s'est mobilisé pour la réussite de cette échéance, avec le souci de la continuité et d'un renforcement de la qualité de service rendu à l'utilisateur.

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS ET PISTES D' ACTIONS CONSÉCUTIVES À L'ÉVALUATION INTERNE

Comme nous l'avions indiqué l'an passé, l'année 2014 a permis de préparer dans de bonnes conditions la passation du SPMO de l'Institut de Démouville vers le Département Milieu Ouvert de l'ACSEA. L'étroite collaboration entre les équipes concernées, avec l'implication et l'esprit de construction de Monsieur Salvatore STELLA, Directeur du Département Milieu Ouvert de l'ACSEA, Directeur du SPMO à compter du 1er Janvier 2015, ont permis une passation, une transition dans des conditions de continuité assurant la permanence de la qualité du Service du SPMO. Les Services de la Direction Générale ont apporté une précieuse contribution à la réussite du projet de nouvelle organisation. Egalement en termes de formation, l'équipe pluridisciplinaire du SPMO a bénéficié de deux journées de formation menées par la Conseillère Juridique de l'ACSEA, sur l'évolution législative, notamment concernant le droit de la famille. Cette action a été très appréciée de tous les participants, ayant le souci de renforcer leurs compétences.

L'année 2014, fut une année charnière importante à plusieurs niveaux. En effet, au-delà de la nouvelle organisation associative, des enjeux primordiaux ont émaillé cette année. La question de changement de locaux libérant les bureaux du boulevard Lyautey à Caen, au profit des actions menées par ACSEA FORMATION, a été lancée en 2014. Elle se poursuivra en 2015. La révision du Projet de Service a mobilisé toute l'équipe de manière participative, et le Conseil d'Administration a validé le nouveau Projet en 2014. La démarche d'évaluation externe s'est déroulée sur le dernier quadrimestre de 2014, et des axes de progrès pour notamment renforcer la formalisation du partenariat, ainsi que les modes d'expression collective des usagers, sont pointés. L'appropriation des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM, est à soutenir, au moment où le nouveau Projet de Service sera à mettre en œuvre.

En termes d'activité, le SPMO a rempli les objectifs fixés dans le cadre de la Convention triennale signée entre l'ACSEA et le Conseil Général du Calvados.

Sur les derniers mois de l'année 2014, nous avons pris acte des nouveaux critères imposés par les Services du Conseil Général. Dans ce mouvement, nous avons déploré à plusieurs reprises que des accompagnements éducatifs ne soient pas reconduits, car, au prétexte de la mise en place de ces nouveaux critères, nous avons observé que des jeunes n'avaient pu tenir seuls, des projets de formation et d'autonomisation, faute d'étayage familial suffisant. Certains sont malheureusement partis vers la désinsertion voire l'errance.

Enfin, le SPMO poursuivra en 2015, dans une nouvelle configuration associative, son activité appuyée sur le nouveau Projet de Service et les conclusions de l'évaluation externe. L'engagement de l'équipe, dans un esprit de continuité, restera total au profit des jeunes calvadosiens les plus vulnérables, connaissant une période d'importante fragilité.



Service d'Investigation, de Médiation et d'Activités Pénales

MESURES JUDICIAIRES D'INVESTIGATION EDUCATIVE
 MESURES DE RÉPARATION PÉNALE
 ACCUEIL RELAIS PARENTS ENFANTS
 MÉDIATION FAMILIALE

Antenne de Lisieux
 37 rue Mozart
 14100 LISIEUX

Antenne de Caen
 38 rue Basse
 14000 CAEN
 Tél. 02 31 95 25 55
 Fax. 02 31 93 39 36

Directrice : Valérie PATRIX
 E-mail : directrice.simap@acsea.asso.fr

www.acsea.asso.fr

N° CNIL : 1503614

Année de création : Service Social : 1945
 SOMO et COE : 1962
 SIS : 1990
 SIMAP : 2009

AUTORISATION / HABILITATION

• Mesures Judiciaires d'Investigation Educative :

Arrêté préfectoral en date du 20 novembre 2012, autorisant la création de la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative (MJIE) pour 354 mesures annuelles.

Arrêté préfectoral en date du 28 janvier 2014, portant habilitation du service d'investigation éducative pour l'exercice de la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative (MJIE) pour 354 mesures annuelles.

• Mesures de réparation pénale :

Arrêté préfectoral en date du 28 mars 1997, autorisant la création et l'habilitation du service de réparation pénale pour une capacité théorique du service fixée à 100 mesures individuelles sur l'année.

Arrêté préfectoral en date du 25 novembre 2004, portant autorisation de renouvellement d'habilitation pour une capacité théorique du service fixée à 130 mesures individuelles sur l'année

Arrêté préfectoral en date du 7 mars 2013, portant autorisation de renouvellement d'habilitation pour une capacité théorique du service fixée à 130 mesures individuelles sur l'année.

• ARPE - Espace de rencontre :

Arrêté préfectoral en date du 19 août 2013, portant agrément d'un espace de rencontres Accueil Relais Parents Enfants (ARPE).

• Médiation familiale :

Conventions annuelles de subvention de fonctionnement.

POPULATIONS

• Investigation - MJIE :

Recueil d'éléments sur la personnalité, la situation familiale et sociale, les actes posés ou subis des garçons et filles de 0 à 18 ans.

Réparation Pénale : Garçons et filles mineurs ayant commis un acte délinquant de 13 à 18 ans au moment des faits.

• ARPE - Accueil Relais Parents Enfants :

Enfants mineurs dont les parents séparés sont en désaccord quant aux modalités de droit de visite ou d'hébergement.

• Médiation Familiale :

Conflits familiaux et intergénérationnels.

FINANCEMENT

Rémunération à l'acte pour les activités d'investigation et les mesures de réparation.

Subventions de fonctionnement (CAF, DRJSCS, Cour d'Appel, CUCS Lisieux) pour l'A.R.P.E. et pour la Médiation Familiale (Convention CAF, Conseil Général, Cour d'Appel, DRJSCS et MSA).

OBJECTIFS

Le Service d'Investigations, de Médiation et d'Activités Pénales a pour objectif de répondre à des demandes judiciaires précises tout en restant vigilant à ce que chaque personne concernée (enfant - parents - adultes) puisse y trouver un sens, dans le respect de leur souffrance, de leurs difficultés et de leurs potentialités.

ACTIONS

- **Les MJIE** : mesure ayant pour objectif de renforcer l'investigation sur la situation d'un mineur, dans une approche interdisciplinaire, afin d'éclairer le Magistrat dans sa prise de décision.

- **Les mesures de Réparation Pénale pour mineur** : il s'agit d'une mesure proposée par le Substitut du Procureur à un jeune à priori primo délinquant qui relègue les poursuites pénales comme ultime recours. Elle fait le choix de l'éducatif sur le répressif à partir de l'énoncé de la loi par le Délégué du Procureur.

- **L'Accueil Relais Parents Enfants (ARPE)** a pour objectif la reprise des relations parents-enfants dans le cas de rupture par un accompagnement individualisé et une aide au rétablissement des liens.

- **La Médiation Familiale** : il s'agit « *d'un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision (le médiateur familial) favorise à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication et la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et son évolution* ».

SECTEURS d'INTERVENTION

Le Service d'Investigations, de Médiation et d'Activités Pénales est mandaté sur l'ensemble du département du Calvados.

Plus spécifiquement sur Lisieux et le Pays d'Auge pour l'Espace de Rencontre.

LES ÉLÉMENTS MAJEURS DE L'ANNÉE 2014

Après une année 2013 qualifiée d'année d'appropriation, suite essentiellement à la mise en place en 2012 de la MJIE (Mesure Judiciaire d'Investigation Educative), l'année 2014 a été fortement marquée par une politique de développement et de sécurisation informatique, au service de tous les professionnels du SIMAP.

Ce développement et cette sécurisation informatique se sont traduits par l'achat d'un serveur, la construction de son arborescence, la mise en place de processus de sauvegardes des données, un travail sur le redéploiement des moyens, mais surtout une formation adaptée au niveau et à l'appétence de chaque professionnel face à cet outil, devenu incontournable.

L'année 2014 est également celle de la réorganisation par Pôles de l'ACSEA, réorganisation qui impacte directement le SIMAP, puisque celui-ci, dans un souci d'une meilleure lisibilité des actions menées au sein de notre association au titre de la protection de l'enfance, a rejoint au 1^{er} janvier 2015, le Département Milieu Ouvert au sein du Pôle Protection Enfance Famille de l'ACSEA.

• Sur l'Investigation

Trois ans après la mise en œuvre des premières MJIE (Mesure Judiciaire d'Investigation Educative) dans le cadre d'une convention signée avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse le 6 décembre 2011 confirmée par un arrêté du 20 novembre 2012 autorisant la création d'un Service d'Investigation Educative, un gros travail d'appropriation a été mené collectivement par les équipes.

Parallèlement, la mise en place d'outils de gestion pour réaliser l'activité sans dépasser notre capacité, mieux répartir les mesures sur l'année et la charge de travail des travailleurs sociaux, est restée un de nos chantiers prioritaires. Pour mémoire, le SIMAP est autorisé et habilité à exercer 354 MJIE par an, soit l'équivalent de 429 mineurs.

• Sur la Réparation Pénale

Nous recevions fin 2013 le pré rapport de la Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, suite à l'audit mené au cours de l'été de la même année. Le 30 avril 2014, s'est tenue à Rennes, sur convocation de la Directrice Madame MOISANS, la réunion de restitution de l'audit du service de Réparation Pénale, dont les conclusions sont globalement positives même si certains points d'amélioration formulés par les auditeurs nous ont été confirmés.

Il s'agit notamment de venir questionner et modifier notre choix pédagogique, inscrit dans notre projet de service depuis la création du service en 1997, à savoir la mise en œuvre exclusive des mesures de réparations dites indirectes, à destination du Parquet, alternatives aux poursuites pénales. Ce choix, initié par l'équipe de Direction et élaboré dans une collaboration étroite avec le Procureur de l'époque, est aujourd'hui remis en cause par la PJJ au motif légitime qu'il n'est pas conforme avec les textes qui encadrent cette activité.

Si nous ne contestons aucunement ce point, cette mise en conformité n'est pas sans nous interroger au regard de ce que nous observons en MJIE : bien qu'habilité en Délinquance, le SIMAP n'exerce aucune mesure de ce type, les services de la PJJ en conservant la primauté.

Gageons qu'il n'en sera pas de même et que la nécessaire mise en conformité verra son objectif atteint.

Avant même que se tienne la rencontre territoriale avec la PJJ de Basse Normandie sur la planification des préconisations de l'audit, l'équipe du service de Réparation Pénale a déjà engagé un travail sur les actions à mener pour répondre aux recommandations et a ajusté ce qui pouvait l'être de facto.

• Sur la Médiation Familiale

En septembre 2013, nous avons engagé avec le Juge aux Affaires Familiales, Coordonnateur du TGI de Lisieux, l'expérimentation de la double convocation avec un objectif de bilan à six mois.

Pour rappel, la double convocation consiste en une démarche systématique, initiée par le TGI, lors de la saisine du Juge aux Affaires Familiales, visant à inviter les parties à s'informer au préalable, sur la médiation familiale.

Dès début 2014, nous avons sollicité un rendez-vous avec les Magistrats et les Greffiers pour faire un bilan sur cette expérimentation. Un rendez-vous pris dans nos locaux de Lisieux a été annulé suite à des problèmes de disponibilité des Juges aux Affaires Familiales. Des changements et/ou absences de Juges et de Greffiers et une charge de travail très conséquente, n'ont pas permis aux Magistrats de convenir d'un nouveau rendez-vous avec notre service.

La double convocation s'est interrompue, à l'initiative du TGI de Lisieux, en février 2014 pour reprendre en novembre et décembre 2014.

Elle ne pourra être poursuivie sur 2015 qu'après un véritable point d'étape avec les Juges aux Affaires Familiales et une éventuelle augmentation de notre capacité pour répondre aux besoins, si ils se confirment. A ce jour, le point sensible reste toujours le manque de lisibilité financière.

Il est important de rappeler que les rendez-vous d'information sont gratuits et ne donnent pas lieu à rémunération, ce qui est à notre sens, une non reconnaissance du temps de travail fourni.

• Sur l'Accueil Relais Parents Enfants (ARPE)

L'accueil Relais Parents Enfants est un espace de rencontres dont la finalité est de maintenir ou de restaurer des liens entre un enfant et le parent auprès duquel il ne réside pas. Plus rarement, il peut concerner des grands-parents et leurs petits-enfants.

Le service est ouvert un samedi sur deux avec une capacité d'accueil ne permettant pas de recevoir plus de deux parents avec enfants de manière simultanée ; nous nous sommes de ce fait inscrits en 2014 sur une étude de faisabilité en vue du doublement des temps d'ouverture. Le besoin semble avéré sur le territoire, reste à établir et sécuriser le financement nécessaire.

LES CHIFFRES 2014

Mesure Judiciaire d'Investigation Educative

• Analyse quantitative des situations suivies

Activité prévisionnelle.	Activité réalisée	Mineurs entrés	Mesures terminées	Mineurs Suivis sorties + en cours au 31/12
429 mineurs	429	411	429	647

Le SIMAP, autorisé et habilité pour 354 mesures, soit l'équivalent de 429 mineurs, a réalisé son activité en 2014.

• Mouvement des effectifs

Au 31 décembre 2014, 218 situations de mineurs étaient en cours ou avaient fait l'objet d'un report d'échéance ; ces situations sortiront au plus tard au cours du premier semestre 2015.

	Nombre de mineurs
Sorties de l'année	429
En cours au 31 décembre	218
Ensemble	647

• Activité Mineurs (sorties) et répartition par sexe

Origine des mesures :	TOTAL Mineurs	Mineurs délinquants 02/02/1945	Jeunes en danger Art 375 CC	Majeurs 18/02/1975	Garçons	Filles
Justice 100%	429	0	429	0	226	203

La répartition par sexe ne présente pas un écart exploitable, mais il est néanmoins relevé une légère augmentation du nombre de garçons puisque l'écart était de 9 en 2013, il est de 23 en 2014.

• Tranches d'âge

	Filles	Garçons	TOTAL
de 0 à 1 an	23	25	48
de 2 à 3 ans	22	33	55
de 4 à 5 ans	25	23	48
de 6 à 9 ans	46	55	101
10 à 13ans	42	54	96
14 à 16 ans	37	34	71
17 à 18 ans	8	2	10
TOTAL	203	226	429

La répartition par tranches d'âges des mineurs suivis reste globalement stable par rapport aux années précédentes. Néanmoins, en comparaison avec l'année 2013, il est constaté une légère augmentation de la tranche d'âge des enfants entre 0 et 5 ans (+ 5%) et dans des proportions identiques, une baisse de mesures concernant les adolescents (- 4%).

• Mesures sorties par cabinet

TEA 1	=	90
TEA 2	=	118
TEA 3	=	108
TEA 4	=	90
TEA 5	=	23

• Orientations préconisées à l'issue des MJIE

AEMO	=	237
Placement / maintien de placement	=	90
Non lieu	=	44
SEMO	=	32
Mainlevée / dessaisissement	=	6
Mesure d'Accompagnement	=	3
SAMO	=	9
Délégation de compétence	=	2
SPMO	=	5
Majeurs	=	1

A l'issue des MJIE, le service préconise majoritairement des mesures d'AEMO (55 %) soit une augmentation + 8 % par rapport à 2013 ; il est important de relever que 10% des mesures ont pour préconisation un non lieu.

Réparation Pénale

La mesure de Réparation Pénale concerne des filles et des garçons, au titre de l'article 12-1 de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante.

	2012			2013			2014		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Nombre de convocations	96	22	118	152	26	178	107	45	152
Nombre de réquisitions	80	18	98	116	18	134	80	35	115
Nombres de facturations	113	17	130	106	24	130	97	33	130

Notre activité de 130 mesures de Réparations Pénales a été réalisée en 2014.

Les mineurs concernés sont majoritairement des garçons âgés entre 13 et 16 ans.

Il est relevé une légère augmentation de la tranche d'âge des 10 à 12 ans et des 16 à 18 ans.

Âge	Garçons	Filles	Total
10 à 12 ans	7	1	8
13 à 16 ans	47	26	73
17 à 18 ans	26	8	34
Total	80	35	115

- Les nouvelles conventions de stages passées par le service en 2013

Mairie	Ifs
ASTA	Surville
Jardins Familiaux	Cabourg
Mairie	Ifs
Mairie	Hermanville sur Mer
Jardins Familiaux	Colombelles
Mairie	Saint Aubin sur Mer
Les Jardins d'Arlette	Falaise
ADJJC (Jardins Familiaux Cormelles le Royal)	Caen

Accueil Relais Parents Enfants

Activité prévue	Activité réalisée
12	17 Enfants suivis : 26

Les Juges aux Affaires Familiales prescripteurs ont très souvent recours à ce service, au regard des difficultés rencontrées par certains parents (conflit parental massif, pathologie psychiatrique, errance, désocialisation, addictions diverses....).

En 2014, l'activité de l'ARPE a été dépassée mais pour certaines ordonnances (5) pas plus d'une ou deux séances n'ont pu se mettre en place, au motif entre autre d'incarcération, ou de la non adhésion de l'un des parents.

Au 31 décembre 2014, cinq situations étaient sur liste d'attente.

Médiation Familiale

2014	Nombre de médiations	Nombre de rendez-vous d'information	Nombre de médiations enclenchées	Nombre total de séances	Nombre d'accord
Médiations ordonnées	9	13	5	21	4
Médiations spontanées	72	71	29	117	18
Médiations double convoc	30	19	1313	42	5
Totaux	111	132	47	180	27

En 2014, la dynamique autour de la mise en place de la double convocation, enclenchée en 2013, n'a pu être maintenue, conséquence directe des changements de Magistrats sur le ressort du TGI de Lisieux. Malgré ce ralentissement, l'activité en terme de flux reste dense et nous réalisons une activité de 40 processus de médiation.

Il est précisé que sur les 13 médiations enclenchées issues de la double convocation, 7 émanent de l'exercice 2013 et que les rendez-vous de médiations spontanées ont fortement augmentés (de 48 à 72).

Sur les 40 médiations réalisées en 2014, 17 ont abouties à un accord, soit près de 43 %.

Nous avons également continué à effectuer des séances d'information collective, afin de promouvoir la Médiation Familiale auprès des partenaires.

PROBLEMATIQUE DES PUBLICS DANS LES DIFFERENTES MESURES

Le SIMAP est un établissement de l'ACSEA, qui regroupe quatre activités qui touchent le champ de la Protection de l'Enfance et plus largement à la famille et à la parentalité.

En dehors de la Médiation Familiale et de l'ARPE, qui peuvent être spontanées ou ordonnées (par le Juge aux Affaires Familiales ou à titre plus exceptionnel par le Juge pour Enfants), les deux autres mesures sont exclusivement judiciaires.

La durée moyenne de nos interventions varie suivant le type de mesure entre 4 et 6 mois.

• La Mesure Judiciaire d'Investigation Educative

La MJIE vise à recueillir des éléments sur la personnalité du mineur, sa situation familiale et sociale, le sens des actes qu'il pose ou qu'il subit. Il s'agit d'une démarche dynamique de recueil d'éléments d'information visant à une compréhension de la situation, la vérification des conditions prévues par la Loi pour une intervention éducative dans le cadre judiciaire, mais aussi d'observation, d'analyse partagée dans un cadre interdisciplinaire en vue d'une aide à la décision (élaboration de préconisations d'aide).

De manière empirique, nous serions à même de penser à une dégradation des situations des mineurs qui nous sont adressées. Toutefois si nous rapprochons les chiffres 2013 et 2014, nous observons une baisse sensible des préconisations de placements et une augmentation du nombre de mesures en milieu ouvert. En l'absence de données portant sur différents critères objectivables, il est difficile de donner une photographie concrète du public accueilli, sauf à attendre les résultats d'une étude statistique à laquelle nous (services publics et associatifs privés) avons collaboré sur le territoire bas normand et qui doit nous être communiquée par la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

• La Réparation Pénale

La mesure de Réparation Pénale, proposée par le Substitut du Procureur auprès des mineurs et exercée sous son contrôle, a pour objectif de favoriser une réponse éducative au délit commis. Elle a également pour ambition que le mineur ayant commis un premier délit comprenne mieux la portée de son acte et soit également amené à réparer le tort causé à la Société.

Depuis de nombreuses années, et de manière presque invariable, le public accueilli en Réparation Pénale est en majeure partie composé de garçons à 80 %, âgés entre 13 et 16 ans à 63 % ; les faits de vol, et d'atteinte aux personnes sont les motifs les plus communément cités comme motifs de convocation.

• L'Accueil Relais Parents Enfants

L'ARPE est un espace de rencontre, lieu neutre, dont la finalité est de maintenir ou de restaurer des liens entre un enfant et le parent avec lequel il ne réside pas. Plus rarement, il peut concerner des grands-parents et leurs petits-enfants.

Concernant la typologie des publics accueillis à l'ARPE en 2014, il est à noter la présence chez certains parents de pathologies psychiatriques plus lourdes qui nécessitent une organisation adaptée. En effet, ces situations doivent être reçues seules, sans autre rencontre conjointe afin de permettre une rencontre la plus apaisée possible. Ces situations ne sont pas sans générer une certaine inquiétude chez les professionnels.

• La Médiation Familiale

La médiation familiale consiste en « un processus de construction ou de reconstruction du lien familial, axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de ruptures ou de séparations, dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision, le médiateur familial, favorise à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et son évolution

Sur 2014 on recense un nombre croissant de médiations familiales liées aux divorces et aux séparations, 26 contre 16 en 2013. Par ailleurs se confirme un nouveau profil de public ayant recours à la médiation familiale, les médiations intergénérationnelles mettant en avant des conflits autour des successions. Il est également à relever l'augmentation des médiations familiales ayant trait à des conflits entre des parents et des adolescents, dans une démarche d'aide et de soutien à la parentalité.

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE

• La Mesure Judiciaire d'Investigation Educative

La tenue de tableaux de bord pour réguler et coordonner notre activité et ses flux avec le service public a été renforcée au cours de cette année pour permettre au prescripteur de connaître les délais d'attente et de prise en charge de chaque service.

Ce travail amorcé en 2013 permet localement une meilleure connaissance entre le service associatif habilité et le STEM0 qui représente le service public et, s'est concrètement traduit par des transferts de mesures, en Mesure Judiciaire d'Investigation Educative et en Réparation Pénale entre ces deux prestataires afin que nous réalisions notre activité sans la dépasser et que nous tentions de limiter les inscriptions sur liste d'attente, préjudiciables aux situations.

Une rencontre entre les Juges pour Enfants et notre service a été organisée avec pour objectif d'échanger sur nos pratiques professionnelles et de recueillir des éléments sur les axes d'amélioration à travailler, au regard de l'attente des Magistrats, concernant la construction et la présentation de nos rapports et nos délais d'envoi. Il ressort de cet échange que les Magistrats se disent satisfaits du travail accompli par le SIMAP et de la qualité des écrits.

Après avoir expérimenté la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative et le renforcement de la pluridisciplinarité dans les instances de régulation, nous avons retravaillé de façon participative les protocoles d'intervention. Ce document sera intégré dans notre projet de service qui devra être finalisé en 2015.

Concernant la Réparation Pénale, il intégrera les préconisations de l'Audit PJJ, à savoir l'ouverture du Projet de Service aux mesures Préjudicielles et Sentencielles.

La mise en place d'une formation pour l'équipe d'encadrement, en vue d'engager l'évaluation interne, s'est tenue en cours d'année.

Par ailleurs nous poursuivons notre collaboration avec l'IRTS d'Hérouville Saint-Clair, en accueillant chaque année un voire deux stagiaires (Educateur Spécialisé ou Assistant de Service Social) de 2ème ou 3ème année de formation.

Et, enfin, nous avons amorcé un travail d'équipe pour élaborer un livret d'accueil à remettre aux nouveaux salariés du SIMAP, travail qui va se poursuivre en 2015.

• En Médiation Familiale

Le bilan de l'expérimentation de la double-convocation n'a pu être effectué en 2014, comme convenu, en raison d'une absence de disponibilité des JAF du TGI de Lisieux. Pour autant, nous avons repris cette activité, interrompue de février à octobre, dès novembre 2014.

Les médiations intergénérationnelles amorcées en 2013 se sont poursuivies en 2014 et les démarches auprès des CLIC pour promouvoir ce travail, ont permis que nous soyons sollicités pour participer au Printemps des CLIC de 2015.

Une stagiaire Médiatrice familiale a été accueillie cette année 2014.

• Sur l'Accueil Relais Parents Enfants

L'activité de l'ARPE, les mandatements ainsi que les listes d'attentes montrent à quel point cette activité doit être pérennisée et développée pour répondre au mieux aux usagers, dans un premier temps sur le secteur de Lisieux.

Nous avons travaillé sur le dossier de l'utilisateur et sur nos outils de fonctionnement afin d'avoir une meilleure lisibilité des situations.

LES PERSPECTIVES 2015

Après une mobilisation collective, impulsée par notre Direction Générale, pour permettre la signature, avec les autres établissements oeuvrant dans le champ de protection de l'enfance, de la convention Protection Enfance Famille avec le Conseil Général et la mise en place de l'organisation par Pôle de notre Association, l'enjeu pour 2015 est, par l'accompagnement des équipes, l'inscription dynamique du SIMAP dans ce nouveau Département Milieu Ouvert, du même champ mais où chacun conserve ses particularités.

2015 devrait également voir :

- dans le cadre de la réflexion menée au niveau associatif, au regard des besoins du SIMAP mais aussi d'autres services de l'association, se concrétiser nos projets concernant des nouveaux locaux,
- l'évaluation interne de notre service, se réaliser,
- notre projet de service, se finaliser
- les projets d'augmentation des activités de Médiation familiale et de l'ARPE être arrêtés
- élaborer, dans le cadre de l'activité ARPE, un document de type questionnaire de satisfaction, afin de pouvoir recueillir l'avis des usagers sur la qualité du service rendu et permettre des améliorations.
- une réflexion sur l'adaptation des outils Loi 2002-2 à la Médiation Familiale s'engager.



DÉPARTEMENT DES FOYERS ÉDUCATIFS

33 rue des écoles
14123 CORMELLES LE ROYAL
Tél. 02 31 35 24 45
Fax. 02 31 35 24 46

Directeur : Jean Luc GODET
E-mail : directeur.dfe@acsea.asso.fr
Directrice adjointe : Martine FERAY (jusqu'au 1/09/2014)
Véronique COUSIN (à compter du 1/12/2014)

www.acsea.asso.fr

N° CNIL : 1503589

Année de création : Foyer Henri Guibé : 1956
Foyers Jean Eudes : 1976
Département des Foyers Educatifs : 1999

AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté conjoint préfectoral et CG14 en date du 16 octobre 2006, d'autorisation de fonctionnement.
Arrêté préfectoral en date du 9 janvier 2014, portant renouvellement de l'habilitation pour une capacité de 109 places réparties en 67 places d'hébergement (dont 46 internat et 21 internat externé) et 42 places de service extérieur.

POPULATION

Adolescents(es) et jeunes adultes confiés par les Attachés Territoriaux de la Direction Enfance et Famille, les magistrats pour enfants et le Procureur de la République chargé des mineurs, rencontrant des difficultés personnelles et familiales, nécessitant un hébergement temporaire et/ou un accompagnement et le soutien d'une équipe pluridisciplinaire.

FINANCEMENT

Conseils généraux et Ministère de la justice.

OBJECTIFS / MISSION

Inscrite dans le champ de la protection de l'enfance et appuyée sur les axes du schéma départemental, la mission du DFE vise un apaisement dans la situation vécue par le jeune, le développement de son autonomie et son insertion sociale et professionnelle.

ACTIONS

Elles se développent :

à partir d'un cadre de prise en charge que nous voulons contenant, avec :

- des modalités d'intervention diversifiées, modulables et évolutives (internat, internat externe, service extérieur, accueil séquentiel...),
- une intervention éducative de proximité avec des éducateurs référents (individuelle et en groupe),
- un accompagnement pluriprofessionnel (éducateurs, psychologues, médecin psychiatre),
- un projet personnalisé élaboré en concertation avec le jeune et sa famille à partir du cadre de placement défini qu'il soit judiciaire ou administratif,
- une intervention forte avec le réseau et l'environnement (familial, scolaire, sanitaire...).

et autour de trois axes d'intervention en interaction active :

- prendre soin des jeunes (accueillir, créer du lien, soutenir, accompagner...),
- travailler en lien avec la famille. Le travail avec la famille est considéré comme un moyen d'aider le jeune et s'organise autour de la compréhension des enjeux, relationnels au sein de la famille, la place du jeune au sein de la cellule et le respect de l'exercice de l'autorité parentale,
- mettre en œuvre, accompagner et soutenir des projets d'insertion en milieu ordinaire (scolaires, d'apprentissage, professionnels...).

MODE DE PRISE EN CHARGE

- Internat : capacité 46 jeunes (18 garçons et 28 filles).
L'internat n'accueille que des mineurs. L'accueil séquentiel est inclus pour une capacité de 5 jeunes.
- Internat externe : capacité 21 jeunes (9 garçons et 12 filles).
L'internat externe accueille des mineurs et des majeurs.
- Service extérieur : capacité 42 jeunes (18 garçons et 24 filles).
Le SE accompagne des mineurs et des majeurs.

SECTEURS D'INTERVENTION

Le Département Foyers Educatifs accueille prioritairement des jeunes du Calvados. Il peut être sollicité pour accueillir des jeunes de la région Basse Normandie dans le cadre de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

SEPT LIEUX DIFFERENTS

Foyer Ardenne :

5-7 Rue du Commandant de Touchet - Caen

Foyer Bretagne :

39 Rue de Bretagne - Caen

Foyer Trouville :

54 route de Trouville - Caen

Foyer Villey :

16 Rue de Villey - Caen

Foyer Fleuri :

6 Route de Giberville - Mondeville

Foyer Beausoleil :

9 Rue Beausoleil - Caen

Foyer Montmorency :

37 Rue Hébert - Hérouville St Clair

Boost'ado (accompagnement de jour) :

442 Route de Rocquancourt - Iffs

COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE 2014

BILAN ACTIVITÉ

2014	Prévue	Réalisée	Ecart
Internat	23 478	23 199	-279
Service extérieur	4 905	4 713	-192
TOTAL	28 383	27 912	-471

Nous avons au prévisionnel 28 383 journées à effectuer. Nous en avons réalisées 27 912 soit un écart de - 471 journées, -1,66% qui nous permet d'être dans la fourchette +2, -2 qu'exige la convention PEF.

A titre de comparaison, l'année précédente, nous avons réalisé 27 633 journées mais pour un prévisionnel de 27 314 soit un excédent de 319 journées.

• Répartition de l'activité

	INTERNAT DONT ACC. SEQUENTIEL				INTERNAT - EXTERNÉ				SERVICE EXTÉRIEUR (eq. Internat)			
	PRÉVU	RÉALISE	ÉCART	ECART/ Nb JEUNE	PRÉVU	RÉALISE	ÉCART	ECART/ Nb JEUNE	PRÉVU	RÉALISE	ÉCART	ECART/ Nb JEUNE
FILLES	7 359	6 995	-364	-1,54	3 154	3 128	-26	-0,25	2 102	2 137	35	0,17
GARCONS	4 205	4 616	411	2,51	2 102	1 944	-158	-2,51	1 402	1 155	-247	-2,01
MIXITE	4 906	4 937	31	0,19	1 752	1 579	-173	-2,88	1 402	1 421	19	0,15
TOTAL	16 470	16 548	78	0,14	7 008	6 651	-357	-1,58	4 906	4 713	-193	-0,43
TOTAL PRÉVU					TOTAL RÉALISE							
28 384					27 912							

Cette année, c'est bien le service extérieur qui montre une forte baisse d'activité qu'il est difficile d'analyser. Contrairement à d'autres années, c'est l'internat qui termine quasi à l'équilibre. Une plus forte demande cette année de garçons par rapport aux filles qui reste toujours en plus faible activité tout comme l'année précédente. Paradoxalement, l'internat externe est en forte baisse là où les années précédentes, c'est ce service qui venait compenser les déficits de l'internat.

Une année ne fait pas l'autre, ce qui nous laisse dire que nous restons tributaire des besoins à l'instant T. Ce qui nous conduit à une forte adaptabilité vis à vis des besoins du Conseil Général.

ACTIVITÉ PAR BLOCS DE COMPÉTENCE ET PAR TYPE DE MESURE

	2014	2013	2012	2011	2010
Conseil Général - DEF					
Décisions administratives	21	26	31	31	37
Contrats jeunes majeurs	38	45	46	48	43
Décisions judiciaires (placements via DEF)	61	64	48	54	67
sous-total	120	135	125	133	147
Assistance éducative placements directs	22	27	32	29	26
Total Conseil Général	142	162	157	162	173
Protection Judiciaire de la Jeunesse					
Ordonnance du 2/02/45	0	1	3	3	13
Protection Judiciaire J.M.				1	1
Total PJJ	0	1	3	4	14
Total Général	142	163	160	166	187

Depuis 2013, nous constatons une baisse des mesures administratives au profit des décisions judiciaires, qui se confirme en 2014. Les effets de la loi de mars 2007 pour désengorger les tribunaux sont de moins en moins significatifs.

Cependant, nous restons globalement dans les chiffres identiques aux précédentes années.

Nous n'avons eu aucune situation de la DIRPJJ. Nous pouvons penser être un peu plus sollicités cette année en raison d'une souplesse plus importante de nos relations et d'une convention que nous venons de signer avec cette administration.

• Répartition par mesure et par sexe

	Magistrats				Dble compétence		DEF			
	AE	JM	Ord 45	TOTAL	AE	TOTAL	AE	JM	TOTAL	
FILLES	12	0	0	12	38	38	10	21	31	81
GARCONS	10	0	0	10	23	23	11	17	28	61
TOTAL	22	0	0	22	61	61	21	38	59	142

• Tableau récapitulatif des prises en charge jeunes majeurs

Année	Nombre de jeunes suivis	Nombre J.M. suivis dans l'année	%
2003	167	39	23,35%
2004	169	49	28,99%
2005	164	51	31,10%
2006	170	50	29,41%
2007	165	46	27,88%
2008	153	41	26,80%
2009	171	43	25,15%
2010	187	44	23,53%
2011	166	49	29,52%
2012	160	46	28,75%
2013	163	45	27,61%
Moyenne annuelle			
2003 - 2013	166,8	45,7	27%
2014	142	38	26,76%

L'année 2014 montre une très légère baisse du suivi des jeunes majeurs par rapport à 2013 au Département des foyers éducatifs, mais absolument pas significatives. Les chiffres indiqués ne révèlent pas encore l'inquiétude que nous avons, quant aux orientations de fin d'année du Conseil Général, notamment sur les dispositions prises concernant l'accompagnement des jeunes majeurs, et des mineurs isolés.

• Origine des demandes

	Calvados	Autres départements région BN	Mineurs isolés et Jeunes Majeurs étrangers	TOTAL
FILLES	73	1	7	81
GARCONS	46	1	14	61
TOTAL	119	2	21	142

La quasi totalité des jeunes accueillis au DFE est originaire du Calvados. Seulement deux personnes nous ont été confiées par des départements limitrophes.

On notera une constante vis à vis des jeunes étrangers, mais qui devrait fortement se modifier en 2015 pour les raisons évoquées plus haut.

MOUVEMENT ET SITUATION DES JEUNES SUIVIS DANS L'ANNEE

• Mouvements des effectifs

	2014	2013	2012	2011	2010
Jeunes pris en charge au 1er janvier	108	103	103	109	97
Jeunes admis dans l'année	34	60	57	57	90
Jeunes sortis dans l'année	52	55	57	62	78
Jeunes pris en charge au 31 décembre	90	108	103	104	109
Jeunes suivis dans l'année	142	163	160	166	187

Nous constatons cette année que nous avons eu moins de jeunes admis dans l'année : 34 alors qu'en 2013 nous en avons accueillis 60.

Par contre, le nombre de sortis est quasiment identique.

• Modalités d'accueil des jeunes présents au 31 décembre 2014

	effectif au 31/12/14	Pour un effet théorique de	effectif au 31/12/13	effectif au 31/12/12	effectif au 31/12/11	Pour un effet théorique de
Internat	41	49	47	43	44	46
Internat externé	24	21	21	17	21	21
Service extérieur	25	42	40	43	39	42
TOTAL	90	112	108	103	104	109

Nous constatons une forte baisse de l'activité sur les services extérieurs. Ces services ne sont pas suffisamment bien connus des nouveaux juges et semblent être perçus comme des services de suite à notre internat, alors que nous avons tout à fait la possibilité d'accompagner des jeunes venant d'autres services ou des jeunes pouvant rencontrer des difficultés d'ordre familial, d'insertion scolaire ou professionnel.

Notre activité reste cependant toujours très dépendante des décisions du conseil général et nous allons devoir avoir une capacité d'adaptation plus grande dans les mois et années à venir.

• Durée moyenne des prises en charge

	2014	2013	2012	2011	2010
filles	28 mois et demi	20 mois	20 mois	19 mois	14 mois

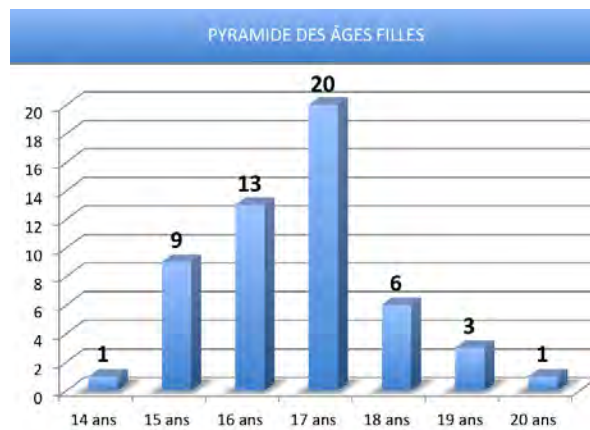
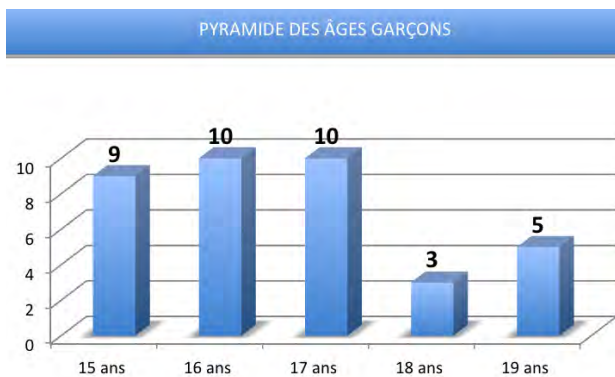
	2014	2013	2012	2011	2010
garçons	17 mois et demi	20 mois	19 mois 1/2	17 mois	14,4 mois

Nous constatons que la durée moyenne des suivis est relativement stable chez les garçons. Par contre, nous remarquons une augmentation significative de la durée moyenne de prise en charge sur 2014, chez les filles, qui est doublé par rapport à 2010.

Pour rappel, nous sommes le seul établissement à accueillir ce type de population dans le département et les orientations des filles à problématiques complexes sont souvent plus difficiles.

Ce qui sans doute nous conduits à garder les jeunes plus longtemps.

• **Pyramide des âges**



La pyramide des âges devrait s'accroître dans le même sens, avec une forte diminution des prises en charge des jeunes majeurs.

• **Origine géographique**

	FILLES		GARÇONS	
CAEN	58	71,60%	32	52,46%
LISIEUX	6	7,41%	6	9,84%
BAYEUX	4	4,94%	4	6,56%
VIRE-FALAISE	4	4,94%	4	6,56%
AUTRES DEPARTEMENTS	1	1,23%	1	1,64%
MINEURS ETRANGERS	3	3,70%	8	13,11%
MAJEURS ETRANGERS	5	6,17%	6	9,84%
Total	81		61	

	% SUR L'ACTIVITE TOTALE	
CAEN	90	63,38%
LISIEUX	12	8,45%
BAYEUX	8	5,63%
VIRE-FALAISE	8	5,63%
AUTRES DEPARTEMENTS	2	1,41%
MINEURS ETRANGERS	11	7,75%
MAJEURS ETRANGERS	11	7,75%
Total	142	

La grande majorité des jeunes accueillis au DFE est originaire à 63,38 % de Caen et son agglomération. Il est important de constater que les jeunes étrangers représentent encore en 2014 15,5% de nos effectifs.

LES PROBLEMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET LEURS EVOLUTIONS

Comme chaque année, nous constatons que les difficultés à l'origine du placement ont tendance à se complexifier.

On peut cependant repérer que les jeunes accueillis ont vécu des difficultés familiales diverses, accompagnés de carences éducatives voire des violences physiques, psychologiques ou d'ordre sexuel.

Les causes sont souvent à mettre en lien à une désorganisation des repères familiaux qui entraîne une démission parentale mais aussi, un désinvestissement du jeune de sa cellule familiale, celle-ci n'étant plus suffisamment contenante et rassurante.

Ceci les conduit à être dans des comportements déviants, ils sont en manque de repères du fait d'un manque réel de confiance à l'adulte.

Il faut souvent attendre l'expression de ce mal être, par des passages à l'acte qui sont de véritables conduites de destruction : automutilations, violences, fugues, consommation de produits toxiques.

Ces jeunes présentent un comportement, marqué par de l'immaturation psycho affective et peuvent avoir des difficultés relationnelles, voire, présenter des troubles psychiques très importants. Ces fragilités les conduisent à rechercher des modèles identitaires similaires mais qui ne peuvent pas leur apporter suffisamment de réassurance.

Du fait de leur parcours pour le moins chaotique avant leur arrivée au DFE, ces jeunes ont besoin d'être accompagnés par une équipe pluridisciplinaire suffisamment bienveillante qui de par la spécificité de chacun, peut apporter : le soin, le cadre contenant et sécurisant et ainsi tenter d'apaiser les symptômes. D'où l'importance que chaque personne quel que soit la place qu'elle occupe, soit chargée d'une mission éducative et de soin à l'égard des jeunes que nous recevons.

Ce dispositif que nous proposons doit lui aussi, trouver appui sur tous les dispositifs de droit commun que sont l'éducation nationale, l'éducation populaire, le médico social et le sanitaire car, ces jeunes de la protection de l'enfance sont de plus en plus à la frontière de tous ces secteurs (la protection, le soin, l'éducation, le judiciaire). C'est ensemble que nous pourrions les aider à construire un parcours de vie.

Le développement de dispositifs plus diversifiés peut conduire les services placeurs à tenter d'utiliser d'autres modes d'accompagnement, avant d'envisager la séparation.

Mais comme je pouvais l'évoquer dans le rapport d'activités de 2013, l'internat est particulièrement utilisé, quand tous les autres dispositifs n'ont pu fonctionner. Ce qui peut interroger sur l'image que renvoie l'internat.

N'aurions-nous pas à penser l'internat comme un véritable outil de protection et de soutien à la parentalité ? Ainsi, nous pourrions penser l'internat non plus comme un lieu par défaut mais bien comme un espace où peut se travailler dans la séparation la place de chacun au domicile familial. Les services de milieu ouvert pourraient ainsi prendre les relais une fois que la notion de danger s'avèrerait sans risques majeurs pour l'enfant et ainsi, nous pourrions envisager un retour accompagné par des services de PEAD voire de milieu ouvert.

L'objectif conduirait à travailler pour des placements plus tôt, tout en accompagnant la parentalité afin que chaque jeune puisse retourner en famille plus vite.

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR 2015 ET POUR L'AVENIR

2014 a été une année de réorganisation importante de nos services afin d'inclure à moyens constants et, dans les meilleures conditions, les nouveaux dispositifs que sont :

Le PEAD (Le Placement Éducatif A Domicile) mis en place à titre expérimental à la demande du Conseil général et qui fait partie d'une fiche action de la convention PEF.

Ce service est ouvert depuis le 1er janvier 2015, et ses locaux se situent au 33 rue des écoles à Cormelles le Royal.

Le nouveau groupe de vie pour les 11/14 ans (fiche action de la convention PEF) est nommé « Le PRÉAMBULE ». Il se situe 33, rue Hébert à Hérouville Saint Clair. Les premiers jeunes ont été accueillis dans des locaux restaurés, en février 2015.

Puis l'accueil du SPFS (Service de Placement Familial Spécialisé) anciennement rattaché à l'institut Camille Blaisot dépend administrativement du DAFHÉ depuis la même date. Il trouvera dans le courant de 2015 sa place dans nos locaux du 33, rue des écoles à Cormelles Le Royal.

Tout ceci a demandé à chaque salarié une mobilisation importante et pour certains, quelques modifications dans l'organisation de leur travail, en outre pour les services administratifs. Et pour les éducateurs, de vrais changements dans les pratiques éducatives notamment pour ceux qui ont accepté de se lancer dans l'aventure du PEAD et dans l'accueil d'enfants plus jeunes.

Ces nouvelles activités au sein du DAFHÉ vont nous conduire à repenser davantage encore le travail avec les familles mais également revisiter notre approche éducative et surtout apporter une nouvelle diversité dans les formes d'accompagnement que nous pouvons proposer aujourd'hui. Une réflexion des équipes éducatives devrait démarrer en 2015 au travers des projets de service qui doit s'appuyer sur les orientations bien repérées dans le projet d'établissement qui fait une large place aux familles et au parcours du jeune accueilli.

De nouveaux métiers sont nés avec le DAFHÉ avec la création d'un poste de maitresse de maison sur chaque groupe de vie. Personnage oh combien important dans la vie de tous les jours « le fil rouge du quotidien » comme elles ont su si bien se définir après quelques semaines de pratiques.

2013 a été l'ouverture de certains groupes à la mixité, le bilan est extrêmement positif et nous continuerons à élargir cette offre afin d'apporter plus de stabilité dans les groupes, mais également pour répondre plus favorablement aux demandes des juges et des attachés territoriaux en enlevant la contrainte du genre.

Toujours avec l'objectif d'optimiser nos moyens, nous travaillons davantage dans la transversalité. Nous avons amorcé en 2013 une réflexion autour des mutualisations sur la période d'été avec des projets en commun pour tous les services.

En 2014, nous avons poursuivi dans ce sens et le bilan a été là aussi très positif.

En 2015 nous accentuons ce dispositif. Ce qui oblige les uns et les autres à mieux travailler ensemble, en acceptant le regard des autres et faciliter ainsi l'harmonisation des pratiques, en construisant des projets communs, en s'obligeant à mieux anticiper le parcours de chaque jeune, tout en y associant dans la mesure du possible les familles pour une recherche de solutions.

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS, ET ACTIONS OU PISTES D' ACTIONS CONSÉCUTIVES À L'ÉVALUATION EXTERNE POUR LES ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

Le DAFHÉ sera concerné par l'évaluation externe en 2017.

Néanmoins, l'évaluation interne nous amène à repenser certains outils qui semblent trop lourds à mettre en œuvre notamment certaines procédures, de l'admission au PPE.

L'autre difficulté réside dans l'implication des parents au sein d'un conseil de vie sociale ou de groupe de parole. Il faut rappeler que les familles sont souvent contraintes d'accepter l'aide que nous pouvons leur apporter. Elles sont peu demandeuses et souffrent du regard que nous pouvons porter sur leurs difficultés.

Ce nouveau regard que nous mettons en avant dans nos projets de services qui porte, non plus sur les difficultés mais sur les potentialités, permettra peut-être de mieux les engager dans la vie de nos établissements.

Enfin, nous aurons à nous interroger sur la situation des mineurs isolés et sur la question des majeurs, car la politique actuelle de diminuer fortement l'aide à apporter à cette tranche d'âge devrait nous conduire à repenser notre offre.

Devons-nous envisager un nouveau rajeunissement de notre population ? Nous accueillerons en 2015, 7 jeunes de 11 à 14 ans. Faut-il élargir cette offre compte tenu de certaines demandes ?

Devons-nous développer un accompagnement de milieu ouvert pour les mineurs isolés dans la mesure où cela semble être la nouvelle politique du conseil général ?

L'accompagnement de jeunes avec des problématiques complexes, semble être la destinée de nos internats. Il sera donc important de préserver notre diversité et notre accueil dans des petites unités susceptibles d'apaiser les fragilités et les troubles psychologiques de certains jeunes tout en développant la nécessité des partenariats.



Service de Placement Familial Spécialisé

6 rue des Vaux-de-la-Folie
B.P. 5012
14076 CAEN CEDEX 5
Tél. 02 31 53 40 20
Fax. 02 31 43 96 40

Directeur : Pascal LECLERE
E-mail : directeur.icb@acsea.asso.fr
Directeur-Adjoint : Philippe SEQUIER
E-mail : directeur-adjoint.icb@acsea.asso.fr

www.acsea.asso.fr

N° CNIL : 1503597

Année de création : 1966 (création du SRE)
2007 (version actuelle)

AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté conjoint, Président du Conseil Général du Calvados et Préfet de Région Basse-Normandie, en date du 28 Décembre 1984 donnant autorisation.

Arrêté en date 18 juin 1999, portant habilitation du service à recevoir 78 garçons et filles âgés de 4 à 20 ans.

Arrêté conjoint, Président du Conseil Général du Calvados et Préfet de Région Basse-Normandie, en date du 29 juin 2010, qui régularise la dénomination (Service Réadaptation en Externat devient Service Placement Familial Spécialisé) et autorise à accueillir 60 jeunes, filles ou garçons de 4 à 18 ans au titre de l'article L222-5 du CASF.

PUBLICS et DISPOSITIFS

Jeunes présentant des troubles du caractère et du comportement associés ou non à des déficits intellectuels, à des carences affectives, ainsi que des troubles de la personnalité.

Prolongation possible au-delà de la majorité en fonction de la demande des intéressés et accord de la Mission de Protection de l'Enfance du département ou du Juge des Enfants.

FINANCEMENT

Conseil Général, Ministère de la Justice

OBJECTIF GENERAL

Offrir à chaque jeune confié un mode d'hébergement alternatif à l'internat sous forme d'un placement dans le cadre d'un Placement Familial Spécialisé.

Un projet personnalisé est élaboré pour chaque jeune en référence aux objectifs et activités suivants :

- Evaluer, préparer et gérer la séparation parents-enfants, quelle que soit la cause qui fonde la mesure de placement familial.
- Favoriser une évolution des liens familiaux.
- Envisager le retour de l'enfant dans sa famille dès l'élaboration du projet d'admission en placement familial.
- Permettre à l'enfant accueilli de rester l'enfant de ses parents, de sa famille, de telle sorte que la séparation ne soit pas cause de rupture.
- Travailler à l'inscription de l'enfant dans son histoire familiale, afin qu'il puisse construire son identité.
- Accompagner l'enfant dans son évolution vers l'autonomie.
- Accueillir des jeunes ayant des troubles de la personnalité et du comportement, ou victimes de mauvais traitements, pour qui l'internat est contre indiqué, afin de contribuer à leur évolution au travers d'un suivi individualisé en milieu naturel (Foyer de Jeunes Travailleurs, chambres locatives, ou milieu familial naturel, aide à domicile).

ACTIONS

Activités individualisées selon la situation et possibilités de chacun (associations sportives, clubs de loisirs, maisons de jeunes de quartier, centres aérés, partage des loisirs de la famille d'accueil).

SECTEURS D'INTERVENTION

Les jeunes accueillis dans le Service sont majoritairement issus du Calvados.

Peuvent être également admis des jeunes de la région Basse-Normandie et autres départements, dans le cas d'un rapprochement nécessaire auprès d'un parent ou plus rarement sur indication d'un éloignement nécessaire.

ACTIVITE REALISEE EN 2014

Données	Activité prévisionnelle	Activité réalisée	Variation annuelle	Mineurs entrés	Mineurs sortis
Services					
S.P.F.S.				5	6
Fonctionnement	21 900	22 466	566		
Hébergement	21 900	22 466	566		

• **Nombre de situations suivies dans l'année** : 67

S.P.F.S : Répartition des 61 enfants et jeunes présents au 31 décembre 2014

• **Durée moyenne des prises en charge** :

Service de Placement Familial Spécialisé : 6 sorties

Données	- de 1 an	de 1 an à - de 2 ans	de 2 ans à - de 3 ans	de 3 ans à - de 4 ans	de 4 ans à - de 5 ans	de 5 ans à - de 6 ans	de 6 ans à - de 7 ans	7 ans et +
S.P.F.S.	1	2		2				1

• **Origine des prises en charge** :

Service de Placement Familial Spécialisé : prise en charge juridique et administrative

Données	Garçons	Filles	Effectifs cumulés	Prise en charge administrative	
Nature des prises en charge					
T.E. *	0	0	0	PJJ***	
CDA**				SECURITE SOCIALE	
Aide Sociale	46	21	67	DEF	67
TOTAL	46	21	67	TOTAL	67

* Tribunal pour Enfants

** Commission des Droits et de l'Autonomie

*** Protection Judiciaire de la Jeunesse - Jeune Majeur

• **Origine géographique des usagers** :

Service de Placement Familial Spécialisé : 67

Calvados 67

• Répartition des situations suivies en cours d'année 2014

Service de Placement Familial Spécialisé : 67

Tranche d'âge	moins de 6 ans	entre 6 et 10 ans	entre 10 et 13 ans	entre 13 et 16 ans	entre 16 et 18 ans	entre 18 et 21 ans	Total
Sexe							
Garçons		10	16	12	6	2	46
Filles		3	6	7	2	3	21
TOTAL	0	13	22	19	8	5	67
%		19,40	32,83	28,35	11,94	7,47	
% cumulés		19,40	52,23	80,58	92,53	100,00	

• Candidatures étudiées en 2014 :

Service de Placement Familial Spécialisé : 17

	P.F.S.	Total
Candidatures proposées	17	17
Admises	5	5

ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEUR ÉVOLUTION

Nous observons depuis quelques années que les enfants au SPFS subissent de multiples changements de famille d'accueil. En effet, au regard des difficultés rencontrées au quotidien, les Assistants Familiaux ont demandé l'arrêt de l'accueil d'enfant qui leur était confié. Certains enfants connaissent de multiples relais (parfois plus de 30 familles d'accueil différentes).

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

En 2012, nous avons mis en place un groupe de travail constitué d'Assistants Familiaux, de Référents Éducatifs, psychiatre, psychologue et Chef de Service, sur « **l'accompagnement au quotidien des enfants en famille d'accueil** ». Ce travail s'est poursuivi jusqu'en septembre de 2013.

Une réflexion s'est faite sur des thèmes comme les changements induits par la professionnalisation des Assistants familiaux ou des clarifications sur les attentes de ces professionnels par rapport au service et inversement ou encore sur les liens d'attachement des enfants avec les adultes qui les entourent. Pour un travail de prévention nous avons mis en place plusieurs actions.

Des rencontres obligatoires entre les assistants Familiaux et les Référents éducatifs (environ 3 par an) ont été mises en place. Le contenu en est :

- des questions d'ordre général ont été abordées comme les fugues, l'accès à internet, l'utilisation des téléphones portables, le positionnement des Assistants familiaux vis à vis des familles des enfants...,
- la vie du service (explication des notes de service...) pour aller vers une meilleure communication. Les référents éducatifs ont été vigilants à ce que les situations individuelles des enfants ne soient pas abordées. Chaque année des journées d'échanges sur les pratiques professionnelles avec une intervenante extérieure sont proposées aux Assistants Familiaux.

Après une année pleine de mise en place de ces rencontres un questionnaire d'évaluation (anonyme) a été donné aux participants. Il en ressort que les participants sont satisfaits autant sur le rythme que sur la forme (facilité d'échanger, sujets intéressants). Le caractère obligatoire n'est pas gênant. Des remarques ont été faites :

- *Echanges libres et positifs.*
- *Rester tous ensemble en contact régulier ne peut être que bénéfique.*
- *Le temps semble trop court pour ces réunions.*
- *C'est intéressant.*

Des idées d'amélioration :

- *Retour sur les questions posées et pour lesquelles une position de service est attendue.*

Nous allons poursuivre ces rencontres au cours de l'année 2015.

Au bout des trois premiers mois (environ) d'accueil des enfants un entretien avec la psychiatre du service, la famille d'accueil et selon les situations le Référent Educatif se réalisera. Un travail d'anticipation et de prévention peut permettre d'éviter les situations de rupture. La psychiatre du service est, de manière générale, disponible pour rencontrer les Assistants Familiaux. Mais nous insistons pour que des rencontres soient possibles avant que les situations conflictuelles deviennent insupportables pour les Assistants Familiaux et les enfants.

- Proposition aux Assistants Familiaux à venir rencontrer le psychiatre ou l'équipe pluri-professionnelle dès que possible afin d'anticiper les situations de ruptures.
- Les journées de formation avec une intervenante extérieure (groupe de paroles et apports théoriques) 2 jours par an se poursuivent.
- Proposition de relais pour les enfants dont l'accueil est particulièrement difficile. Ces accueils relais sont en augmentation importante (plus de 50 relais par mois).

Ces dernières années plusieurs jeunes entre 15 et 18 ans ont été hospitalisés en psychiatrie adulte pour de longues périodes puisque aucune autre structure ne pouvait les accueillir au regard des profils de ces jeunes. Ce sont des adolescents qui ont un long parcours de placement et pour lesquels il n'y a pas d'accueil qui leur correspondent. Le service est alors dans l'obligation de leur trouver des hébergements qui, souvent, ne sont pas adaptés et qui, de plus, nous font sortir de nos missions en rapport au le projet de service. Par exemple, en lien avec l'institut Camille Blaisot et financé par la DEF, nous avons ouvert temporairement une structure d'accueil spécifique d'internat de week-end pour 2 jeunes du SPFS.

Les projets personnalisés des enfants se poursuivent. Le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement sont remis systématiquement lors des admissions des enfants au SPFS.

Le DIPEC est réalisé à l'admission des enfants puis actualisé avec les familles à chaque renouvellement de mesure.

En 2014, suite à la consultation des usagers une rencontre entre le SPFS et les détenteurs de l'autorité parentale a été proposée au cours du mois de mai 2014. Et si 35 % des personnes interrogées étaient favorables pour participer à des échanges entre parents, aucun d'entre eux n'est venu à la réunion. Néanmoins, nous poursuivons ces propositions.

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR 2014 OU POUR L'AVENIR

Au cours de l'année 2014, le rattachement du SPFS avec le Département Accueil Familial et hébergement Educatif a commencé à être travaillé.

Le changement de direction prévu au 1er janvier 2015 et le rattachement au Pôle Protection de l'Enfance et en particulier au Département Accompagnement Familial et Hébergement Educatif se sont réalisés.

Des réunions ont été mises en place afin d'anticiper le changement d'établissement. Ce travail, loin d'être terminé se poursuivra au cours de l'année 2015. Le déménagement du SPFS est également prévu dans les locaux du DAFHE dans les mois à venir.

PÔLE

HANDICAP, AUTONOMIE ET DÉPENDANCE



INSTITUT DE DÉMOUVILLE

Institut Médico-PROfessionnel

11 rue du Château
14840 DEMOUVILLE
Tél. 02 31 72 37 17
Fax. 02 31 72 81 65

Directeur : Christophe CORNET
E-mail : directeur.impro@acsea.asso.fr
Directrice Adjointe : Fabienne FORVEILLE
E-mail : directrice-adjointe.impro@acsea.asso.fr

www.acsea.asso.fr

N° CNIL : 1503604

Année de création : 1962

AUTORISATION/HABILITATION

Autorisation au titre de l'Annexe XXIV accordée en date du 23 avril 2002, modifiant l'agrément du 19 mai 1993, portant la capacité de l'établissement à 112 places.

Arrêté préfectoral en date du 16 février 2010, portant modification des conditions d'agrément de l'IME de Démouville en répartissant la capacité de 112 places de la façon suivante :

- 90 places en section IME,
- 22 places en section ITEP.

Arrêté de l'ARS en date du 1^{er} décembre 2014, portant extension de 14 places de l'IMPro de Démouville, soit 126 lits et places réparties en : 88 places (garçons et filles de 12 à 20 ans) en Section IME et 38 places (garçons et filles de 12 à 20 ans) en Section ITEP.

PUBLICS et DISPOSITIFS

Internat – Semi-internat

- **Section IME** (38 internes - 50 semi-internes) : jeunes de 12 à 20 ans présentant des déficiences intellectuelles légères associées à des troubles du comportement et de la personnalité, accompagnés sur une notification d'orientation de la MDPH et après décision des parents.

- **Section ITEPpro** (17 internes - 21 semi-internes) : jeunes de 12 à 20 ans dont les manifestations et les troubles de la conduite et du comportement rendent nécessaire, malgré des capacités intellectuelles préservées, la mise en œuvre de moyens médico-éducatifs adaptés pour le bon déroulement de leur scolarité et de leur formation professionnelle. Accompagnement sur notification de la MDPH et après décision des parents.

Les élèves sont accueillis suivant leur situation sur nos unités :

- 4 Pavillons (Pavillons 1-2-3-5) : Internat séquentiel modulé ou Semi-Internat
- Semi-internat et Semi-Internat à Temps Partagés Professionnels (SITPPro)
- Foyer d'Harcourt
- Unité d'Accompagnement vers le Travail (UAT)
- SERvice d'Autonomie Sociale (SERAS)
- Unité de Soutien à l'Inclusion (USI)

FINANCEMENT

Sécurité Sociale / Caisses Primaires d'Assurance Maladie. Dotation Globale de Financement dans le cadre du CPOMM signé le 8/11/2007 avec la DDASS. Puis deuxième CPOMM signé avec l'ARS le 26/06/2013.

OBJECTIF GENERAL

L'objectif général de l'établissement est essentiellement de contribuer au développement et à l'épanouissement d'adolescent(e)s présentant, à un moment donné de leur existence, des difficultés d'adaptation liées à une déficience intellectuelle et/ou des troubles de la personnalité, du comportement et de la conduite risquant d'hypothéquer ou de compromettre leur vie d'adulte ainsi que leur insertion professionnelle ultérieures. L'Etablissement élabore son action et met en œuvre des moyens dans le cadre de Projets Personnalisés d'Accompagnements, contractualisés avec chaque usager et ses représentants légaux, à partir des objectifs suivants :

- Dispenser une formation professionnelle et une scolarisation appropriées quant aux pédagogies, en lien avec notre réseau partenarial d'environ 80 entreprises et notre réseau de formation ;
- Assurer une action éducative soutenue et les soins nécessaires tant à l'interne qu'à l'externe ;
- Aider à la construction de l'identité individuelle et sociale du jeune en lien avec sa famille ;
- Développer la capacité de socialisation et la citoyenneté, entre autres, par acceptation d'un certain nombre de règles de vie collective, en respectant son intimité et son intégrité et lui permettant de s'inscrire dans la cité ;
- Soutenir la scolarité des adolescent(e)s dont la situation de handicap est compatible avec un maintien en milieu ordinaire et contribuer à la construction et au «suivi» d'un parcours scolaire et de formation individuel adapté.

L'ensemble de ces actions se construit en lien étroit avec les titulaires de l'autorité parentale.

ACTIONS

• Les activités éducatives et les soins (somatiques et psychiques) :

Chaque usager bénéficie d'un Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) correspondant à sa situation et, élaboré avec ses parents. Celui-ci comprend l'accompagnement éducatif, les rééducations, le suivi médico-psychologique, la pré-formation. L'IMPro n'a pas vocation à se substituer aux ressources de l'usager et à celles de son environnement mais plutôt à s'appuyer sur ses compétences grâce à nos actions diverses.

• Les activités professionnelles :

La formation professionnelle polyvalente (horticulture, traiteur-service en salle, menuiserie, peinture, décoration, maçonnerie, service électro-ménager recyclage, métallerie-soudure, mécanique auto, magasinage) comprend l'apprentissage de gestes professionnels et la maîtrise des techniques, l'acquisition d'habitudes de travail et de comportements professionnels. Elle est complétée par la réalisation de chantiers qui ont valeur d'exercices pratiques mais également de mise en condition dans un contexte réel.

Des stages en entreprise ont pour but de confronter le jeune à la réalité du monde du travail et de ses contraintes, de tester ses compétences et ses acquis en situation, de faire le point sur ses possibilités d'adaptation.

Lorsque le projet professionnel du jeune se précise, il lui est proposé une formation en alternance afin que l'apprentissage se poursuive au plus près des réalités de l'entreprise.

La formation professionnelle aboutit pour chaque jeune à la constitution d'un carnet de compétences qu'il peut faire valoir auprès des employeurs.

• Les activités pédagogiques :

Elles aident le ou la jeune adolescent(e) à découvrir, comprendre et s'approprier le monde qui l'entoure en lui fournissant les outils adaptés : lecture, écriture, numération, calcul, raisonnement, analyse, réflexion.

Si les pédagogies différenciées proposées visent l'acquisition de savoirs et de savoir-faire, elles nécessitent aussi un travail déterminant sur le comportement qui conditionne l'accès aux apprentissages.

Ainsi, les pratiques conjuguent apports cognitifs, restauration narcissique, apprentissage du plaisir différé et éducation à la citoyenneté. L'informatique fait partie des supports et méthodes pédagogiques visant les apprentissages.

Le champ didactique recouvre les activités des domaines français, mathématiques, et monde actuel.

Les actions pédagogiques sont déterminées par la MDPH dans le cadre du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

• L'éducation physique et sportive :

3 heures hebdomadaires d'éducation physique et sportive sur le temps de l'école auxquelles s'ajoutent les séances d'entraînement aux sports individuels ou collectifs. L'éducation physique et sportive offre la possibilité aux jeunes d'évoluer dans leur relation à autrui, dans la prise de conscience et la maîtrise de leur corps.

• Ateliers ressources :

Avec comme supports le numérique, la poterie, le graphisme, la musique, ces ateliers permettent aux jeunes, en individuel ou à très faibles effectifs, de trouver d'autres médiations dans le cadre de leur projet personnalisé d'accompagnement.

SECTEUR D'INTERVENTION

Les adolescent(e)s accompagné(e)s sont issu(e)s majoritairement du Calvados. Peuvent être également reçus des jeunes de la Basse-Normandie (Orne et Manche) ainsi que des départements limitrophes (Eure...).

La quasi majorité des adolescent(e)s accompagnés par l'IMPro utilise les transports collectifs publics.

ADRESSES

SERAS 8 rue Mauvis 14000 CAEN 02 31 80 48 92	U.S.I. (Unité de Soutien à l'Inclusion scolaire) 2 rue Armand Marie 14000 CAEN 02 31 72 70 77
Foyer d'Harcourt 158 rue Caponière 14000 CAEN 02 31 85 23 97	La Cave à Huîtres 24 bis Quai Vendevre 14000 CAEN 02 31 75 58 65
U.A.T. (Unité d'Accompagnement vers le Travail) Route de Creully 14610 CAIRON 02 31 43 90 69	

ACTIVITE 2014 - IMPro

Nombre de journées : prévues 23 478
réalisées 23 592

Nombre de situations suivies dans l'année		Dispositif TCC
Jeunes présents au 1 ^{er} janvier 2014	127	
Entrées	33	9
Sorties	39	5
Jeunes présents au 31 décembre 2014	121	4
Total des jeunes suivis	160	9

Durée moyenne des prises en charge 3 ans

DI = Déficience Intellectuelle

TCC = Troubles du Comportement et de la Conduite

		DI	TCC	
Origine des demandes d'admission (jeunes suivis)				
Calvados	MDPH	83	30	
	MDPH + TPE	13	9	
Eure	MDPH	6	7	
	MDPH + TPE	2	3	
Orne	MDPH + TPE	1	0	
Région parisienne	MDPH	2	2	
Manche	MDPH	1	1	
Total		108	52	
Origine scolaire des jeunes admis en 2014				
Education Nationale (UPI-SEGPA-ULIS) + Apprentissage + parcours individualisé		11	3	
Établissements médico-sociaux (IME/Itep/SESSAD/Maison d'Enfants)		13	4	
EMS+scolarité en collège/lycée/classe spécialisée		0	1	
Non scolarisés		1	0	
Total		25	8	
Age à l'admission des jeunes admis en 2014				
12 > 14		3	1	
14 > 16		9	3	
16 > 18		11	3	
18 > 20		2	1	
Total		25	8	
Répartition des situations suivies (sexe et âge)				
	DI		TCC	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
12 > 14	0	1	0	0
14 > 16	14	3	4	0
16 > 18	33	9	17	0
18 > 20	36	5	26	1
> 20	7	0	2	2
Total	90	18	49	3

Origine géographique des prises en charge des jeunes suivis			
	DI	TCC	
Calvados (par arrondissement)			
	Bayeux	8	4
	Caen	68	28
	Lisieux	13	3
	Vire	4	2
Total Calvados	93	37	
Manche	2	1	
Orne	2	0	
Autres régions	11	14	
Total	15	15	

Tableau comparatif des évolutions entre 2010 et 2014 - IMPro

	2010	2011	2012	2013	2014
ADMISSIONS					
Demandes étudiées (ensembles demandes reçues)	36	39	105	111	75
Demandes sans suite	14	13	23	24	29
Demandes restant à l'étude au 31/12/N	5	10	52	59	86
Admissions Totales	36	50	44	46	33
Départs et orientations					
retour en famille	35	26	10	12	6
suivi éducatif en milieu ouvert	1	-	3		2
orientation secteur médico-social	1	7	10	11	4
Evolution favorable ne nécessitant plus d'étayage	-	-		1	-
non adhésion de la famille ou du jeune au projet	-	4	6	4	10
autre (déménagement, décès...)			5	4	7
Emploi - Formation			5	12	10
TOTAUX	37	37	39	44	39
Origine des demandes (en %)					
MDPH / CDA	76	80	81	84	83
Conseil Général					
Formation					
Justice					
MDPH / Justice	24	20	19	16	18
Durée moyenne de prise en charge					
En années	3	2	2	3	3
En mois	1	10	10		
Suivi d'activité					
Total Prévisionnel - Journées	23 416	23 416	23 416	23 416	23 478
Total Réalisé - Journées	21 290	23 487	24 092	24 092	23 592
Total Prévisionnel - Actes					
Total Réalisé - Actes					
Total Prévisionnel - En heures					
Total Réalisé - En heures					
Suivi d'activité - Ecart	- 2 126	71	676	676	114

COMPTE RENDU CHIFFRÉ DE L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE ET ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS ET LEURS ÉVOLUTIONS

Cette année 2014, l'activité prévisionnelle a augmenté à l'IMPro, comme décidé dans le cadre du CPOMM ARS / ACSEA. En effet, un nouvel Arrêté, daté du 1er Décembre 2014 a modifié à la hausse la capacité d'accueil, la portant à 126 usagers au lieu de 112. En conséquence, l'activité prévue au titre de l'exercice 2014 s'établit à 23 478 journées.

Depuis le 1er Décembre 2014, l'autorisation d'ouverture de l'IMPro comprend les éléments suivants :

- 126 places, permettant de rendre effectives la baisse de nombre d'internes de 80 à 55 et l'augmentation de places de semi-internes de 32 à 71 places. Afin de tenir compte du temps d'adaptation de l'organisation, cette modification d'autorisation sera réalisée en totalité en cours de cette année 2015,
- passage de 80 % (Déficience Intellectuelle) + 20 % (Troubles du Comportement et de la Conduite), à 70 % (Déficience Intellectuelle) + 30 % (Troubles du Comportement et de la Conduite).

On note que l'activité réalisée (23 592 journées) a légèrement dépassé celle prévue à hauteur de 114 journées, soit 0,49 %. Nous retrouvons là des valeurs habituelles pour l'IMPro.

Le nombre de jeunes usagers accompagnés par l'IMPro reste stable, et il se décompose de la manière suivante : 169 usagers filles et garçons suivis dont 9 au titre du DISPOSITIF ITEP. Pour rappel, les années passées, nous avons suivi : 171 jeunes en 2013, 165 en 2012, 159 en 2011, 147 en 2010. Ainsi, la dynamique montre que nous exerçons davantage d'accompagnements, pour une capacité d'accueil qui était restée inchangée.

Le nombre de mouvements (situations entrées et sorties) en 2014 est très proche de celui de l'an passé : les entrées en cours d'année : 42 en 2014 (dont 9 en appui au titre du DISPOSITIF ITEP) et 46 en 2013. Les sorties en cours d'année : 44 en 2014 (dont 5 en appui au titre du DISPOSITIF ITEP).

Cette année, la durée moyenne d'accompagnement est de 3 ans ; elle était de 3 ans et 15 jours en 2013.

Ensuite, la répartition des usagers suivant les types de handicap s'établit de la manière suivante en 2014 :

- 67,50 % (soit 108 situations) des usagers présentent une Déficience Intellectuelle Légère (DI) comme handicap principal.

Rappel 2013 : 66,10 % et rappel 2012 : 69,10 %

- 32,50 % (soit 52 situations) des usagers présentent des Troubles du Comportement et de la Conduite (TCC) comme handicap principal.

Rappel 2013 : 33,90 % et rappel 2012 : 30,90 %

Une stabilité est notable ces dernières années concernant le rapport entre le nombre de jeunes présentant une Déficience Intellectuelle Légère et ceux présentant des Troubles du Comportement et de la Conduite. La proportion demeure à environ 2/3 à 1/3 cette année encore.

Comme les années passées, chaque usager accompagné bénéficie d'une notification établie par la CDAPH, reconnaissant sa situation de handicap.

Si nous analysons l'âge à l'admission de jeunes admis en cours d'année, nous notons les données suivantes :

- de 12 à 14 ans : 12,12 % (soit 4 situations). Rappel 2013 : 0 %
- de 14 à 16 ans : 36,36 % (soit 12 situations). Rappel 2013 : 47,83% (soit 22 situations)
- de 16 à 18 ans : 42,42 % (soit 14 situations). Rappel 2013 : 47,83% (soit 22 situations)
- de 18 à 20 ans : 9,10 % (soit 3 situations). Rappel 2013 : 4,34% (soit 2 situations)

À partir de ces données, nous observons que l'arrivée sur la première tranche d'âge (de 12 à 14 ans) se développe avec des entrées à la fois sur l'Unité de Soutien à l'Inclusion (USI) et sur le Semi-Internat à Temps Partagés PROfessionnels (SITPpro). La tranche d'âge de 16 à 18 ans devient la première, bien que la différence en nombre de situations, ne soit pas flagrante avec la tranche d'âge de 14 à 16 ans. Concernant les majeurs, le nombre de situations reste quasi identique, bien que le pourcentage pointe une nette augmentation.

Si nous portons maintenant notre attention sur l'analyse par tranches d'âges des jeunes suivis en cours d'année, les données montrent les tendances suivantes pour 2014 :

- de 12 à 14 ans : 0,62 % (rappel 2013 : 2,34 % et rappel 2012 : 3,66 %)
- de 14 à 16 ans : 13,13 % (rappel 2013 : 13,45 % et rappel 2012 : 13,41 %)
- de 16 à 18 ans : 36,88 % (rappel 2013 : 32,16% et rappel 2012 : 39,03 %)
- de 18 à 20 ans : 42,50 % (rappel 2013 : 36,26 % et rappel 2012 : 32,32 %)
- 20 ans et + : 6,87 % (rappel 2013 : 15,79 % et rappel 2012 : 11,58 %)

À partir de ces données, nous observons, à partir des pourcentages :

- la tranche d'âge allant de 12 à 14 montre une nette baisse en termes de pourcentage
- la tranche d'âge allant de 14 à 16 ans reste stable depuis 3 ans
- la tranche d'âge des 16 à 18 ans augmente à nouveau cette année, après une légère baisse en 2013
- la tranche d'âge des 18 à 20 ans reste, comme l'an passé, la plus importante, avec une nette augmentation cette année encore
- les usagers de 20 ans et + ont fortement baissé cette année après une nette augmentation l'an passé. Il s'agit pour 2014 de la plus importante variation, le pourcentage se réduisant de plus de 50 %. On passe ici de 27 jeunes en 2013 à 11 cette année.

Si nous regardons la répartition entre les filles et les garçons accompagnés dans l'année, nous mentionnons les données suivantes :

- Filles : 13,13 % (rappel 2013 : 6,43 % et rappel 2012 : 7,27 %)
- Garçons : 86,87 % (rappel 2013 : 93,57 % et rappel 2012 : 92,73 %)

Nous notons cette année 2014, un doublement du pourcentage du nombre de filles, données jamais atteintes jusqu'à cette année, bien que le rapport montre un pourcentage largement majoritaire aux garçons. La dynamique sur l'augmentation du nombre de filles est claire depuis quelques années.

Les éléments concernant l'origine géographique des usagers accompagnés sont les suivants :

- 84,38 % des usagers viennent de Basse Normandie (81,25 % du Calvados)
- 15,62 % des usagers viennent d'autres régions (quasi exclusivement de Haute Normandie)

Parmi les usagers calvadosiens, la répartition sur les arrondissements s'opère comme suit :

- Bayeux : 9,23 % (dont 67 % DI et 33 % TCC)
- Caen : 73,85 % (dont 70,83 % DI et 29,17 % TCC)
- Lisieux : 12,31 % (dont 81,25 % DI et 18,75 % TCC)
- Vire : 4,61 % (dont 67 % DI et 33 % TCC)

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES D'ACCOMPAGNEMENT AU REGARD DES OBJECTIFS

Durant cette année 2014, l'IMPro a poursuivi sur une dynamique de projets antérieurement lancée et de nouvelles actions ont pu se développer.

Suite à la validation du Projet d'Établissement (2013 – 2018) l'an passé, 2014 a permis de lancer la phase d'appropriation parmi l'ensemble des équipes, et aussi de communiquer à l'extérieur les axes que nous avons retenus. Nous avons poursuivi le développement des axes d'amélioration continue de la qualité, contenus dans le plan d'actions présenté devant le Conseil d'Administration.

L'année 2014 a permis de terminer l'écriture du Projet du SEMI-INTERNAT À TEMPS PARTAGÉS PROfessionnels (SITPpro). Des évolutions législatives et réglementaires en fin d'année 2014 sont venues renforcer la pertinence d'un tel Projet, permettant la meilleure synergie possible entre le médico-social et l'Éducation Nationale, au profit de la réussite des élèves en situation de handicap, souffrant trop souvent d'une unicité de réponses vers l'un ou l'autre des champs spécifiques, sans bénéficier d'un maillage sur mesure, adapté à chaque situation. Ce projet sera présenté courant 2015 au Conseil de Vie Sociale de l'IMPro et au Conseil d'Administration de l'ACSEA. Auparavant, il fera l'objet d'un étroit travail en lien avec le Directeur Recherche et Projet de l'ACSEA.

Ainsi, des élèves inscrits ULIS en collèges ou lycées à proximité, tirent avantageusement profit, au-delà de leur scolarité adaptée, de rééducations diverses et d'un soutien médico-psycho-éducatif grâce à l'IMPro.

Durant cette année 2014, nous avons ouvert deux nouveaux chantiers pour réviser des Projets de certaines Unités de l'IMPro. C'est le cas du SERvice d'Autonomie Sociale (SERAS) implanté dans un appartement au sein du quartier du Chemin Vert à Caen. Il accueille des grand(e)s mineur(e)s qui ont besoin de ce complément d'accompagnement pour parfaire leur inclusion socio-professionnelle. C'est aussi le cas du Foyer d'Harcourt, qui accueille également les plus grands. Il est apparu indispensable de réviser ce projet ancien et peu revisité, qui a connu sa force à une époque mais dont les acteurs notent aujourd'hui une indispensable évolution pour demeurer dans les attentes actuelles pour une telle structure.

Nous avons poursuivi l'externalisation d'une classe de l'IMPro au sein du Lycée Professionnel public Victor Lépine à Caen. Nous saluons ici la qualité de ce partenariat avec l'équipe de cet établissement scolaire ouvert à son environnement. Le bilan de fin d'année scolaire mené en Juin 2014 est venu une nouvelle fois révéler combien cette modalité permet de soutenir les projets des élèves, bien au-delà de leur scolarité, les faisant gagner en confiance en eux-mêmes, en autonomie (transport entre l'IMPro et le lycée), en socialisation au sein d'un lycée ordinaire. Les parents sont associés à cette dynamique, qui les satisfait car ils constatent l'avancée de leur enfant.

La dynamique de l'Unité d'Enseignement nous a inquiétés à la rentrée de Septembre 2014, car l'équipe des cinq enseignants nommés par la Direction de l'Éducation Nationale a été totalement renouvelée. Malgré l'attention portée à ces professionnels, certains d'entre eux ont été mis à mal. En effet, certains élèves réticents vis-à-vis de l'école ont pu développer de fortes manifestations d'opposition, que les enseignants non formés au secteur spécialisé n'ont pu juguler. De plus, pour la quasi totalité des enseignants, il s'agissait de leur première expérience professionnelle au sein d'un établissement spécialisé. Certains d'entre eux ont quitté l'IMPro au cours du premier trimestre scolaire 2014 – 2015.

Par ailleurs, écrit en 2013, le Plan de Maîtrise Sanitaire a pu se développer sur l'IMPro durant 2014, et son étendue est si importante qualitativement et quantitativement que sa phase d'appropriation se déroulera au-delà de l'année 2014. Les Maîtres(ses) de Maison, les Éducateurs Techniques Spécialisés sur les ateliers préprofessionnels, les agents de service intérieur notamment, ont modifié certaines de leurs approches professionnelles afin de renforcer les éléments de sécurité sanitaire indispensables à la qualité de nos accueils.

L'IMPro est tout à fait partie prenante de « LA CAVE À HUÎTRES » Quai Vendeuvre à Caen, en synergie avec l'Entreprise Adaptée Conchylicole de l'ACSEA. L'outil révèle un atout intéressant pour des élèves ayant besoin de compléter leurs compétences préprofessionnelles, suite aux apprentissages suivis dans les Ateliers sur site.

La vie des différents Groupes Projets s'est poursuivie. Il s'agit de réunir des professionnels de divers champs sur une thématique sur laquelle ils sont prêts à se mobiliser. Ainsi, le groupe « Prévention – Santé » a poursuivi ses actions au profit des jeunes soit grâce à l'espace créé où les jeunes peuvent se présenter, soit par des interventions de spécialistes invités sur le thème de la santé, soit encore par des visites et rencontres extérieures vers des dispositifs de droit commun.

De même, le Groupe « Collectif Parents » a lui connu un essoufflement, et une nouvelle dynamique sera recherchée car la mobilisation des parents, bien qu'elle soit difficile, n'en reste pas moins essentielle, selon nous. Nous retrouvons la même difficulté pour mobiliser des parents à rejoindre le Conseil de Vie Sociale (CVS) et seul un père de famille a accepté de se mobiliser sur cette instance.

Réuni trimestriellement, le Conseil des Usagers, regroupant tous les délégués des jeunes élus en Octobre, oblige la Direction de l'IMPro à répondre aux questions des usagers, à entendre leurs suggestions, à tenir compte de leurs priorités et de leurs aspirations. Un compte rendu diffusé et affiché reprend les éléments échangés à l'occasion de chaque séance.

Impliqué fortement dans la démarche du DISPOSITIF ITEP, du fait de sa section ITEPpro, l'Établissement répond très favorablement aux sollicitations extérieures pour se mobiliser sur une partie du projet d'un jeune. Dans le même esprit, nous sollicitons nous-mêmes, notre important réseau partenarial pour que les usagers trouvent des réponses adaptées à leurs besoins.

En ce sens, l'IMPro n'est pas constitué comme un tout, ayant toutes les réponses sur tout, mais plutôt comme un maillon d'un réseau partenarial dense et mobilisable, parmi les établissements médico-sociaux mais aussi au sein du réseau institutionnel (MDPH, Éducation Nationale, ESAT, Maison des Ados, les services de santé, l'EPSM, les Services de la Direction de l'Enfance et de la Famille, entreprises, collectivités territoriales, organismes de formation, du logement...).

Toujours soucieux de son ouverture sur l'extérieur, l'IMPro demeure ouvert aux activités culturelles, notamment sportives, en lien avec des clubs du village. Dans le même esprit, une convention permet d'accueillir des personnes majeures des villes environnantes, pratiquant l'activité « boxe » avec les équipes éducatives du Service d'Action Préventive. Ce type d'activité physique et sportive, soutenu par les éducateurs sportifs, vient clairement aider à l'accompagnement des jeunes, en synergie avec les autres interventions.

Tous ces projets, toutes ces améliorations sont possibles que par la mobilisation des professionnels qui doivent être accompagnés dans ces périodes de changement et de transition. C'est ainsi que la motivation est un axe important pour la qualité de vie au travail des professionnels, dont la mission est aussi essentielle que difficile. La qualité du travail de réflexion est une garantie de la qualité du service rendu à l'utilisateur.

Les Instances Représentatives du Personnel (Comité d'Entreprise, Délégués du Personnel, CHSCT) ont pu être régulièrement réunies selon leurs échéances propres, dans un esprit qui permet l'ouverture, le débat, le désaccord, mais qui tient aussi au respect mutuel.

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS ET PISTES D'ACTIONS CONSÉCUTIVES À L'ÉVALUATION INTERNE

Le CPOMM ARS / ACSEA ayant été signé en cours d'année 2013 pour une durée de cinq ans, nous avons maintenant plus d'un an de recul avec l'achèvement de l'année 2014.

La nouvelle autorisation d'ouverture est venue modifier la capacité d'accueil passant de 112 à 126 usagers, répartis avec une baisse d'internes (de 80 à 55) et une augmentation des semi-internes (de 32 à 71).

Les fiches actions suivantes du CPOMM ont connu des avancées :

- **Fiche Action n°4** : Espace de Prévention des Ruptures Scolaires (EPRS) : ce projet reste d'actualité, bien que non encore financé, car il est un outil privilégié pour éviter les décrochages scolaires d'élèves en difficulté.
- **Fiche Action n°5** : Unité de soutien à l'Inclusion (USI) : ce projet validé en 2013 guide l'action des professionnels travaillant sur cette unité. Une structure similaire existant au sein de l'ITEP « Champ Goubert », il est envisagé de partager l'élaboration de l'évaluation de ces structures, à partir de la fin d'année 2015.
- **Fiche Action n° 16** : le Semi-Internat à Temps Partagés PROfessionnels (SITPpro) : en 2015, ce Projet sera présenté au Conseil de Vie Sociale de l'IMPro et au Conseil d'Administration de l'ACSEA, car sa rédaction s'est terminée en cette fin 2014. Les évolutions législatives récentes et celles annoncées début 2015, seront intégrées à cet écrit devant structurer nos interventions au profit d'élèves dont les besoins évalués révèlent qu'ils doivent partager leur temps entre leur scolarité adaptée en milieu ordinaire et leur suivi médico-psycho-éducatif à l'IMPro.
- **Fiche Action n° 16** : la Section d'Initiation et de Première Formation PROfessionnelle (SIPFpro) : l'élaboration d'un Projet spécifique sera lancée début 2015, avec un Groupe Projet participatif, des points d'étape avec le Directeur Recherche Développement de l'ACSEA étant à programmer. La fin des travaux est prévue fin 2015, cette partie devant être annexée au Projet d'Établissement de l'IMPro (2013 -2018) après validation par le Conseil de Vie Sociale (CVS) et le Conseil d'Administration de l'ACSEA. Aussi, en 2015, il est prévu que l'ACSEA adhère au dispositif « Différent et Compétent Réseau » permettant une adhésion de l'IMPro, assurant une formation des acteurs à la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (RAE) des jeunes usagers pouvant tirer profit de cette approche.
- **Fiche Action n° 18** : S'engager dans le développement durable (écocitoyenneté, responsabilité sociale) : nous renforcerons les différents axes de cette action. À la fois en poursuivant notre attention quant à notre politique d'achats (circuits courts, fournisseurs locaux, qualité des produits), et également en renforçant nos actions quant à la gestion de nos déchets et enfin, en reprenant ce thème dans les actions réalisées en direction des usagers.

Par ailleurs, suite à la visite de la Commission de Sécurité, et afin de maintenir des outils nécessaires à l'accueil des jeunes ne pouvant encore s'inscrire sur les dispositifs de droit commun, la construction d'un nouvel atelier préprofessionnel « Restauration / Traiteur / Service en Salle » est prévue et les travaux pourront débuter courant 2015.

Ensuite, notre collaboration avec l'Éducation Nationale se renforce d'année en année au profit des élèves, qui doivent trouver réponse grâce aux synergies que nous développons. L'exemple de la classe externalisée est sans doute à développer, non pas pour calquer un modèle unique, mais davantage pour proposer une variété de réponses possibles, favorable à la scolarisation dans de bonnes conditions.

De plus, notre Unité d'Accompagnement vers le Travail (UAT) basée à Cairon et partagée avec l'IME André Bodereau, géré par la Ligue de l'Enseignement, déménagera dans les prochains mois, car les locaux vieillissants ne pourront être mis aux normes et l'accessibilité est insatisfaisante. La nouvelle implantation devra permettre aux usagers de rejoindre l'UAT par les transports en commun, pour soutenir leurs démarches d'autonomie.

Enfin, tous ces projets ne pourront se réaliser qu'avec la force des équipes internes et aussi grâce à l'appui de notre environnement au sens large. Les fonctions « support » de la Direction Générale et la synergie avec l'ensemble des établissements inclus dans le CPOMM et au-delà, représentent une véritable force pour l'IMPro. Aussi, le réseau partenarial externe et solide constitue un réel appui fait d'échanges et de constructions communes, et l'IMPro y prend une place prépondérante.



INSTITUT DE DÉMOUVILLE

Service d'Éducation Spécialisée et de Soins À Domicile

SESSAD à LISIEUX (unité 4)

2 rue Docteur Degrenne

14100 LISIEUX

Tél. 02 31 62 40 09

Fax. 02 31 62 83 00

SESSAD à CAEN (unités 1-2-3)

10 rue de la Cotonnière

14000 CAEN

Tél. 02 31 06 10 91

Fax. 02 31 56 21 66

Directeur : Christophe CORNET

E-mail : directeur.sessad@acsea.asso.fr

Directrice Adjointe : Fabienne FORVEILLE

E-mail : directrice-adjointe.sessad@acsea.asso.fr

www.acsea.asso.fr

N° CNIL : 1503618

Année de création : 2002

AUTORISATION/HABILITATION

Arrêté préfectoral, en date du 23 avril 2002, autorisant la création du SESSAD pour 50 places.

Arrêté préfectoral en date du 9 mai 2005, portant extension de la capacité du SESSAD de 50 places à 100.

Arrêté préfectoral en date du 22 juillet 2008, portant extension de la capacité du SESSAD de 100 places à 120.

Arrêté préfectoral en date du 16 février 2010 dans le cadre du CPOMM 2008-2012, portant extension de la capacité du SESSAD de 120 places à 140 (70 places au titre de la Déficience Intellectuelle (DI) et 70 places au titre des Troubles du Comportement et de la Conduite (TCC)

Arrêté de l'ARS en date du 1er décembre 2014, portant modification de l'agrément du SESSAD :

- 98 places au titre de la Déficience Intellectuelle (DI) - garçons et filles de 4 à 20 ans
- 42 places au titre des Troubles du Comportement et de la Conduite (TCC) - garçons et filles de 4 à 20 ans

PUBLICS et DISPOSITIFS

Jeunes présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne ou des troubles du comportement et de la conduite et orientés sur notification de la MDPH et admis à la demande de leurs parents (sauf pour les majeurs).

FINANCEMENT

Sécurité Sociale / Caisses Primaires d'Assurance Maladie.

Dotations Globales de Financement dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens Mutualisés signé le 8/11/2007 avec la DDASS. Puis deuxième CPOMM signé avec l'ARS le 26/06/2013.

OBJECTIF GENERAL

Le SESSAD a pour objectif de favoriser l'inscription du ou de la jeune dans son environnement en s'appuyant sur ses potentialités et sur les compétences et attentes des parents.

Le SESSAD s'appuie sur les ressources de l'environnement dans lequel vit le (la) jeune, et sur l'ensemble des dispositifs de Droit Commun pour l'aider à progresser. Les interventions se situent auprès du jeune, au domicile parental, dans son environnement ou au SESSAD.

SECTEUR D'INTERVENTION

Dans un rayon de 30 kilomètres autour du lieu d'implantation des équipes du SESSAD de Caen et Lisieux.

Tableau comparatif des évolutions entre 2010 et 2014 - SESSAD

	2010	2011	2012	2013	2014
ADMISSIONS					
Demandes étudiées (ensembles demandes reçues)		47	98		90
Demandes sans suite		9	13		9
Demandes restant à l'étude au 31/12/N	147	177	205		271
Admissions Totales	48	38	37		40
Départs et orientations					
retour en famille					
suivi éducatif en milieu ouvert	1	3	1		1
orientation secteur médico-social	11	8	11		19
Evolution favorable ne nécessitant plus d'étayage	4	9	13		17
non adhésion de la famille ou du jeune au projet	4	6	7		6
autre (déménagement, décès...)	1	2	3		2
non renseigné					
TOTAUX	21	28	35	-	45
Origine des demandes (en %)					
MDPH / CDA	96	93	100		100
Conseil Général					
Formation					
Justice					
MDPH / Justice	4	7			
Durée moyenne de prise en charge					
En années	3	4	3		3
En mois	6		8		
Suivi d'activité					
Total Prévisionnel - Journées	46 720	51 100	51 240	51 100	51 100
Total Réalisé - Journées	46 535	51 665	51 471	51 813	51 750
Total Prévisionnel - Actes					
Total Réalisé - Actes					
Total Prévisionnel - En heures					
Total Réalisé - En heures					
Suivi d'activité - Ecart	- 185	565	231	713	650

dont 200 en dispo ITEP

COMPTE RENDU CHIFFRÉ DE L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE ET ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS ET LEURS ÉVOLUTIONS

Alors que l'activité prévisionnelle demeurait inchangée (51 100 journées), nous avons légèrement dépassé celle-ci, en réalisant 51 750 journées pour 2014 (soit + 1,27 %).

Pour rappel, l'activité 2013 était excédentaire à +1,40 %, et 2012 aussi à + 0,45 %.

Le mouvement montre un flux assez stable des entrées et sorties en cours d'année 2014.

Plus précisément, s'agissant des nouvelles situations entrées, nous avons suivi en 2014, 40 nouvelles situations (rappel 2013 : 42 situations, rappel 2012 : 37 situations et rappel 2011 : 38 situations).

Concernant le flux des sorties, il atteint le nombre de 45 situations en 2014, chiffre jamais atteint au SESSAD, confirmant la dynamique de l'an passé. Pour rappel, 38 en 2013, 35 en 2012, 28 en 2011. Ceci confirme un mouvement net de raccourcissement des accompagnements spécialisés.

La conséquence se traduit aussi par un raccourcissement de la durée moyenne d'accompagnement s'établissant pour cette année 2014 à 3 ans. Pour rappel, voici les données des années précédentes : en 2013 elle s'établit à 4 ans et 6 mois, en 2012, elle se fixe à 3 ans et 8 mois et à 4 ans en 2011.

À l'exception d'un unique jeune originaire d'Ille et Vilaine, tous les usagers sont originaires du Calvados.

La répartition par zone géographique s'opère de la manière suivante :

- Caen : 70,70 % (rappel 2013 : 68,68 % et rappel 2012 : 72 %)
- Bayeux : 1,10 % (rappel 2013 : 1,65 % et rappel 2012 : 1,7 %)
- Lisieux : 23,90 % (rappel 2013 : 27,47 % et rappel 2012 : 24,6 %)
- Vire : 3,80 % (rappel 2013 : 2,20 % et rappel 2012 : 1,7 %)
- Autre région : seul un jeu est originaire de l'Ille et Vilaine

La totalité des enfants et adolescents accompagnés par notre Service a bénéficié d'une notification de la CDAPH permettant son accompagnement au titre de son handicap.

Sur la totalité des 184 jeunes suivis cette année 2014, nous observons les éléments suivants :

Répartition par type de handicap des situations suivies en 2013 :

- 63,59 % au titre de la Déficience Intellectuelle. Rappel 2013 : 70,32 % et rappel 2012 : 72,5 %
- 36,41 % Troubles du Comportement et de la Conduite. Rappel 2013 : 29,67 % et rappel 2012 : 27,5 %

Alors que nous observions antérieurement une quasi stabilité de ces données sur les années antérieures, cette fois en 2014, nous notons une nette augmentation des accompagnements en direction des enfants et des adolescents en situation de handicap, du fait de leurs Troubles du Comportement et de la Conduite.

Répartition par sexe des situations suivies en 2014 :

- 65,76 % garçons. Rappel 2013 : 65,38 % et rappel 2012 : 65,70 %
- 34,24 % filles. Rappel 2013 : 34,62 % et rappel 2012 : 34,30 %

Ces données montrent une grande stabilité sur ce thème.

Répartition par tranches d'âges des usagers suivis en 2014 :

- 1,09 % pour les 4 à 5 ans. Rappel 2013 : 0 % et rappel 2012 : 0 %
- 9,78 % pour les 6 à 9 ans. Rappel 2013 : 12,64 % et rappel 2012 : 11,40 %
- 57,06 % pour les 10 à 14 ans. Rappel 2013 : 53,30 % et rappel 2012 : 57,70 %
- 32,07 % pour les 15 à 19 ans. Rappel 2013 : 34,05 % et rappel 2012 : 30,90 %

Ces données révèlent globalement une stabilité de la répartition. Toutefois, la légère baisse du nombre d'entrées sur la tranche d'âges des 6 à 9 ans est notable au profit de la tranche d'âge des 10 à 14 ans, qui demeure clairement la tranche largement majoritaire. On note que les usagers âgés de 10 à 19 ans représentent 89,13 % des suivis par le SESSAD en 2014.

Les 40 enfants et adolescents admis cette année sont scolarisés :

- Classes pour l'Inclusion Scolaires (CLIS) pour 17,50 %. Rappel 2013 : 28,58 % et rappel 2012 : 38 %
- Classes ordinaires en collège pour 12,5 %. Rappel 2013 : 19,04 % et rappel 2012 : 16,1 %
- Classes de collèges en Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) pour 22,5 %. Rappel 2013 : 9,52 % et rappel 2012 : 13,5 %
- Classes ordinaires en école primaire pour 27,50 %. Rappel 2013 : 28,58 % et rappel 2012 : 13,5 %
- Classes en collège en Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) pour 10 %. Rappel 2013 : 9,52 % et rappel 2012 : 8,10 %
- Classes maternelles ordinaires pour 5 %. Rappel 2013 : 2,38 % et rappel 2012 : 5,4 %
- Classes de collèges en Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire Technologique (ULIS - TECH) pas de situation cette année 2014 comme en 2013. Rappel 2012 : 2,7 %
- Autres situations scolaires (apprentissage et non scolarisation) pour 5 %. Rappel 2013 : 2,38 % et rappel 2012 : 2,7 %

Ces données montrent peu de variations pour les classes ordinaires en primaire et les classes en SEGPA. En revanche, nous constatons une forte baisse s'agissant des CLIS en primaire et plus modérée pour les classes ordinaires en collège. Parallèlement, une forte augmentation est observée sur les suivis des élèves inscrits en ULIS en collèges.

Les 40 enfants et adolescents admis cette année se situent dans la tranche d'âge :

- 5 % pour les 4 à 5 ans. Rappel 2013 : 2,38 % et rappel 2012 : 0 %
- 25 % pour les 6 à 9 ans. Rappel 2013 : 30,95 % et rappel 2012 : 24,32 %
- 55 % pour les 10 à 14 ans. Rappel 2013 : 64,29 % et rappel 2012 : 64,86 %
- 15 % pour les 15 à 19 ans. Rappel 2013 : 2,38 % et rappel 2012 : 10,82 %

Nous observons sur ce thème le doublement de la proportion s'agissant de la première tranche d'âge, même si elle reste la plus faible. Une baisse notable est notée sur la tranche d'âge des 6 à 9 ans et surtout sur la tranche d'âge des 10 à 14 ans. La dernière tranche d'âge (15 à 19 ans) augmente très fortement cette année.

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES D'ACCOMPAGNEMENT AU REGARD DES OBJECTIFS

L'occasion de travailler sur le Projet de Service du SESSAD a permis de recueillir des éléments qualitatifs des parents des usagers, et aussi des nos nombreux partenaires.

Le point fort, ressortant de ces retours, sur le plan qualitatif, est que le SESSAD conserve une juste place sans se substituer aux parents, qui sont totalement intégrés dans la dynamique du projet concernant leur enfant. Ils sont considérés dans leur rôle plein et entier, étant partie prenante des diverses actions menées, et aussi des réflexions sur la progression de la situation. Les partenaires soulignent combien en effet, le SESSAD est une ressource partenariale clairement identifiée, permettant un travail partenarial fort, au profit des enfants et des adolescents. C'est le sens également du travail mené dans le cadre du DISPOSITIF ITEP, qui permet une grande souplesse pour répondre aux besoins repérés auprès de chaque jeune, dans une approche pluridisciplinaire.

Ainsi, le SESSAD, dans le cadre du fonctionnement en dispositif ITEP a pu recevoir quelques demandes d'autres structures ITEP, afin de compléter les réponses à apporter à tel ou tel enfant ou adolescent. Dans le même esprit, le SESSAD a pu s'appuyer sur d'autres structures dans le but de solliciter des interventions plurielles, nécessaires à l'accompagnement spécialisé personnalisé de chaque usager.

Le SESSAD n'apporte pas un projet préconstruit imposé aux uns et aux autres. Réfléchi et enrichi par tous (parents, partenaires, professionnels du SESSAD...), chaque projet est construit sur mesure pour répondre au plus près des besoins de chaque usager.

Concrètement, le SESSAD développe des séances individuelles et/ou collectives de soin et d'éducation (médico-psychologiques, rééducations...) avec des professionnels du SESSAD ou des intervenants extérieurs.

Dans chaque situation, le SESSAD vise à bâtir le meilleur équilibre entre les activités pouvant se réaliser dans l'environnement de l'usager (domicile, école, loisirs...) et aussi celles pouvant se dérouler au sein du Service, si elles lui sont profitables. En effet, nous souhaitons faire bénéficier chaque jeune de la diversité des réponses possibles pour garantir une évolution favorable, plutôt que de défendre par principe ou dogme, une pratique unique, empêchant de réfléchir à chaque situation, en prônant toutes les activités en interne, ou bien toutes interventions à l'extérieur.

C'est ainsi que portés par les professionnels du Service, beaucoup de projets sont éphémères car leur vocation est de répondre aux besoins des enfants et des adolescents, sur un temps donné. Ils n'ont donc pas vocation à s'installer dans la durée et à préexister à une évaluation de besoins.

Conformément à nos engagements dans le cadre du CPOMM ARS – ACSEA, nous avons intégré les éléments de la Fiche – Action n° 6.

En effet, l'année 2014 a concentré une grande énergie à l'élaboration d'un nouveau Projet de Service. Une approche participative tant vers les familles, les partenaires, les prescripteurs mais aussi à l'interne du SESSAD, a permis la mise en place d'une réflexion de grande qualité pour répondre aux enjeux actuels et de demain. L'an prochain en 2015, le Projet de Service sera soumis au Conseil d'Administration de l'ACSEA.

Par ailleurs, dans le cadre du nouvel Arrêté d'autorisation du Service datant du 1er Décembre 2014, l'Agence Régionale de Santé a entériné une distinction du coût à la place, entre les usagers reconnus handicapés au titre d'une déficience intellectuelle (DI) et ceux reconnus handicapés au titre des Troubles du Comportement et de la Conduite (TCC). Un travail d'analyse approfondi communiqué à l'ARS avait effectivement révélé que les usagers notifiés pour des TCC bénéficiaient de séances de travail plus nombreuses, du fait de la nature de leur handicap.

Enfin, dans le cadre de la même Fiche Action du CPOMM, nous avons développé la partie portant sur notre capacité à accompagner et à soutenir les adolescents et jeunes adultes, au titre de leur insertion socio-professionnelle. Cette partie SESSAD-Pro ne constitue pas une entité ou un Projet à part entière, mais un savoir-faire que nous avons souhaité présenter dans notre nouveau Projet de Service.

Tout au long de l'année 2014, nous avons renforcé nos liens avec les professionnels de l'Éducation Nationale, car le SESSAD reste engagé dans le soutien à la scolarité ou à la formation de chaque jeune.

Comme ces dernières années, notre préoccupation porte sur la longueur de la liste d'attente qui empêche d'intervenir avant un délai aux environs de deux ans. Cette attente préjudiciable aux enfants et adolescents, qui ne bénéficient pas des soins qui leur sont nécessaires, inquiète également considérablement leurs parents qui ne comprennent pas qu'il faille attendre si longtemps pour être aidés. Nous les recevons, même dans l'attente de l'admission, pour leur faire part de la situation et tenter de trouver avec eux, d'éventuelles solutions alternatives d'attente.

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS ET PISTES D' ACTIONS CONSÉCUTIVES À L'ÉVALUATION INTERNE

La réécriture et l'actualisation du Projet de Service se sont déroulées au cours de l'année 2014. Courant 2015, ce nouveau Projet sera présenté au Conseil d'Administration de l'ACSEA, après un travail en lien avec le Directeur Recherche et Projet de l'ACSEA.

Grâce à la participation, fin 2014, aux journées de formation des SESSAD organisées par le CREAL à Besançon sur le thème : «Les SESSAD à l'heure du bricolage ? Une inventivité permanente au service de parcours singuliers», nous maintenons notre niveau de compétence et de veille sur l'environnement et les pratiques qui évoluent dans notre champ.

Intervenir dans le milieu de vie ordinaire de l'utilisateur n'est pas une nouveauté pour le SESSAD – ACSEA, car c'est le principe même de son Projet. Le positionnement du SESSAD, investissant les territoires grâce à des moyens d'action importants et soutenus, lui permet d'être au cœur des changements à l'œuvre, présentement dans notre secteur. Construit comme un dispositif, c'est-à-dire comme une ressource mobilisable, le SESSAD répond pleinement aux enjeux de son époque.

Sa capacité à développer son action au titre du DISPOSITIF ITEP va se développer au fil du temps et des sollicitations reçues.

Le SESSAD s'inscrit résolument dans un réseau partenarial conséquent, et maintient son ouverture pour aider les enfants et adolescents en situation de handicap.



INSTITUT DE CHAMP GOUBERT

Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique

14210 EVRECY
Tél. 02 31 80 51 06
Fax. 02 31 80 50 47

Directeur : Didier MARGUERITE
E-mail : directeur.evrecy@acsea.asso.fr
Directeur adjoint : David LEMIÈRE
E-mail : directeur-adjoint.itepcg@acsea.asso.fr

www.acsea.asso.fr

N° CNIL : 1503390

Année de création : 1949

AUTORISATION / HABILITATION

Autorisation au titre de l'Annexe XXIV accordée en date du 23 avril 2002, modifiant l'agrément du 19 mai 1993, pour 82 places.

Arrêté préfectoral en date du 16 février 2010, portant la capacité de 82 places à 78.

Arrêté de l'ARS en date du 1er décembre 2014, portant modification de la capacité d'accueil de 78 places à 91, réparties en :

- 37 places en internat : Garçons et Filles de 6 à 16 ans
- 30 places en semi-internat : Garçons et Filles de 6 à 16 ans
- 12 places en CAFS : Garçons et Filles de 6 à 16 ans
- 12 places SESSAD : Garçons et Filles de 0 à 20 ans

POPULATION

Jeunes dont les manifestations et les troubles du comportement rendent nécessaire, malgré des capacités intellectuelles normales ou approchant la normale, la mise en oeuvre de moyens médico-éducatifs pour le déroulement de leur scolarité, à l'exclusion des formes graves d'autisme et d'états déficitaires ou associés à une affection somatique trop invalidante.

Les jeunes accueillis présentent les caractéristiques suivantes :

- troubles du langage et de la communication
- troubles du comportement
- états psychotiques
- troubles névrotiques évolutifs
- pathologies de la personnalité

FINANCEMENT

Organismes de Sécurité Sociale

OBJECTIFS / MISSION

La mission essentielle de l'I.T.E.P. consiste à pouvoir :

répondre sur le plan éducatif, thérapeutique et pédagogique au mieux à la problématique des jeunes qui lui sont confiés

permettre à l'enfant de se construire, d'accéder le plus possible à l'autonomie et de s'insérer dans le milieu scolaire et social ordinaire.

ACTIONS

L'action spécialisée s'appuie sur les potentialités d'évolution du jeune, même le plus en difficulté.

Les actions supposent la mise en oeuvre :

- d'une écoute attentive et qualifiée de la problématique du jeune
- d'une prise en compte globale de l'enfant, qui articule de façon cohérente l'action éducative, l'action pédagogique et l'action thérapeutique.
- d'un projet personnalisé qui respecte le rythme et l'évolution de l'enfant, en accord avec sa famille
- du maintien d'un travail de médiation sociale et éducative dans la relation famille-établissement
- d'un environnement naturel favorable aux actions socio-éducatives
- de structures contenant à la fois ouvertes sur l'extérieur et fonctionnant en réseaux avec les divers partenaires concernés.

.

En référence aux objectifs, elles se déclinent de la façon suivante :

- Contribuer à l'évolution de l'élaboration de la personnalité.
- Aide individuelle sur le plan psychologique.
- Suivi éducatif personnalisé, en lien avec un référent.
- Actions thérapeutiques diverses proposées dans l'établissement ou à l'extérieur.
- Vie de groupe en hébergement collectif spécialisé ou individuel en CAFS, ou collectif de jour
- Développer les capacités d'expression et de communication.
- Rééducations (psychomotricité).
- Programme d'activités éducatives élaborées par thème.
- Des entretiens et des espaces de parole (réunions groupe enfants, commissions menu).
- Des ateliers d'expression (musique, terre, danse, peinture, théâtre, marionnettes...) en partenariat avec la sphère sociale.
- Accroître les capacités cognitives.

Depuis septembre 2014, sur le territoire du Bessin, un accompagnement en milieu ordinaire par le Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile.

L'École de Champ-Goubert, conventionnée par l'Éducation Nationale, dispose de moyens spécialisés : instituteurs détachés de l'Éducation Nationale titulaires du C.A.E.I. ou C.A.P.A.I.S., pédagogie adaptée et individualisée, effectif mesuré, matériel diversifié (informatique, audiovisuel), coopérative scolaire...

Par ailleurs, ouverture actuelle de 3 classes externalisées sur Evrecy : 1 à l'école élémentaire et 2 au collège.

- Des apports complémentaires par des éducateurs techniques et spécialisés (collectif de jour).
- Pédagogie adaptée dispensée dans 3 modules.
- Pédagogie par alternance pour les plus grands et poursuite des apprentissages fondamentaux.
- Conduire à un changement des relations enfant-famille-environnement.
- Accompagnement spécifique des parents dans leur projet parental.
- Élaboration du Contrat entre famille - enfant – institution.
- Inclusion progressive de l'enfant dans des activités ordinaires de loisirs, de sports, de formations, de vacances, etc...
- Participation du détenteur de l'autorité parentale, (admission, synthèse, conseil de la vie sociale) et pour tout fait ou décision le concernant.
- Favoriser l'autonomie et la socialisation
- Progression par étapes significatives et concrétisées par des projets personnalisés d'orientation d'une structure à l'autre.
- Travail en réseau pour l'intégration scolaire et la recherche de stages de stages
- Sorties pédagogiques, déplacements autonomes adaptés avec convention.
- Organisation de séjours éducatifs extérieurs (transferts).
- Participation concrète aux tâches de la vie quotidienne.

SECTEURS D'INTERVENTION

Département du Calvados – Territoire du Bessin

COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE 2014

• Demandes d'admission

50 dossiers ont été étudiés en 2014 (19 pour l'internat - 21 pour le semi internat - 1 pour le CAFS - 9 pour le SESSAD).

8 dossiers n'ont pas eu de suite.

soit après l'étude

soit parce que les enfants ont été orientés dans une autre institution (plusieurs orientations proposées par la C.D.A.)

soit parce que les candidatures n'ont pas été maintenues par les familles

21 dossiers sont toujours à l'étude au 31 décembre 2014

21 enfants ont été admis en 2014

• Mouvement des enfants

Enfants présents au 01/01/2014 : 70 (50 garçons - 20 filles)

Enfants admis en 2014 : 21 (18 garçons - 3 filles)

Enfants partis en 2014 : 14 (12 garçons - 2 filles)

Enfants présents au 31/12/2014 78 (58 garçons - 20 filles)

Enfants accompagnés en 2014 92 (70 garçons - 22 filles)

• Admissions

21 enfants ont été admis en 2014

5 en internat (4 garçons - 1 fille)

11 en semi internat (9 garçons - 2 filles)

0 en CAFS

5 en SESSAD (5 garçons) + 4 mouvements internes (1 garçon - 3 filles) ouverture depuis le 1^{er} septembre 2014.

• Départs - Orientations

14 enfants ont quitté l'institution en 2014 :

2 ont été admis à l'IMPro de Démouville

1 a été admis à l'ICB

2 fins d'accompagnement à la demande de la famille

3 retours en famille avec poursuite de la scolarité en milieu ordinaire

1 retour en famille avec un accompagnement de l'OASIS en vue d'une formation CAP

1 orientation auprès des services de la PJJ

1 scolarité ordinaire mais avec un accompagnement SESSAD ACSEA

1 apprentissage CFA avec un accompagnement SESSAD ACSEA

1 orientation en internat séquentiel à l'ITEP de la Tremblaye à AGNEAUX

1 orientation auprès du SESSAD de l'AAJD à CHERBOURG OCTEVILLE

• Durée de prise en charge des enfants sortis en 2014

	<u>Internat</u>	<u>Semi-internat</u>	<u>CAFS</u>
Séjours de moins d'1 an	0	0	0
Séjours de 1 à 5 ans	2	7	1
Séjours de plus de 5 ans	3	1	0
Durée moyenne des séjours	4 ans et 6 mois	3 ans et 3 mois	1 an et 7 mois

• Origine de placement des enfants accueillis en 2014

Tous les enfants admis en 2014 ont été orientés par la C.D.A. et pris en charge par un organisme d'Assurance Maladie.

À noter que sur 92 situations,

- 27,17 % des enfants accompagnés en 2014 relèvent du Juge des Enfants au titre de l'Assistance Éducative et 31,52 % sont confiés à la Direction de l'Enfance et de la Famille.
- 33,33 % des enfants de l'internat et 23,25 % du semi internat bénéficient d'une prise en charge en famille d'accueil du Conseil Général ou lieu de vie financé par ce dernier.

Au 31/12/2014, sur les 10 enfants intégrés au C.A.F.S. de l'I.T.E.P. Champ Goubert, 2 d'entre eux sont également accompagnés par la Direction de l'Enfance et de la Famille, ce qui représente 20% de l'effectif.

• Origine géographique

Tous les enfants accueillis, habitent dans le Calvados sauf pour 4 enfants :

- pour le premier, les responsables légaux résident séparément soit l'un dans l'Orne et l'autre dans l'Eure,
- pour le second, sa famille d'accueil thérapeutique réside dans la Manche.
- pour le troisième, ses parents sont domiciliés en Ile-de-France.
- pour le quatrième, les responsables légaux résident séparément soit l'un dans les Yvelines et l'autre dans le département du Nord.

Plus précisément les jeunes habitant le Calvados, sont répartis selon 4 arrondissements à savoir :

- 17 sur l'arrondissement de BAYEUX
- 59 sur l'arrondissement de CAEN
- 4 sur l'arrondissement de LISIEUX
- et 8 sur l'arrondissement de VIRE

• Scolarité des enfants accueillis dans l'Institution au 31/12/2014 - 78 élèves

Parmi les enfants scolarisés à temps plein ou à temps partiel dans l'établissement et accompagnés par des professeurs des écoles spécialisés mis à disposition par l'Éducation Nationale :

1er degré : 14 en cycle 1 à l'interne dont 5 participent à la classe externalisée.
 23 en cycle 2 à l'interne dont 9 participent à la classe externalisée.
 13 en cycle 3 dont 10 participent à la classe externalisée au collège d'Evrecy.

Les inclusions à temps partiels dans des établissements scolaires ordinaires concernent 2 élèves dont 1 en SEGPA Collège Marcel Pagnol à CAEN et l'autre en CAP au lycée Camille Claudel à CAEN.

Les inclusions à temps plein dans des établissements scolaires ordinaires concernent : 16 élèves au total.

13 en collège - 2 en école primaire - 1 scolarité à l'interne à l'IME St Vigor à BAYEUX avec poursuite de notre accompagnement CAFS.

1 jeune pour lequel nous poursuivons également le suivi, est scolarisé en 4ème à la MFR de TRUN.

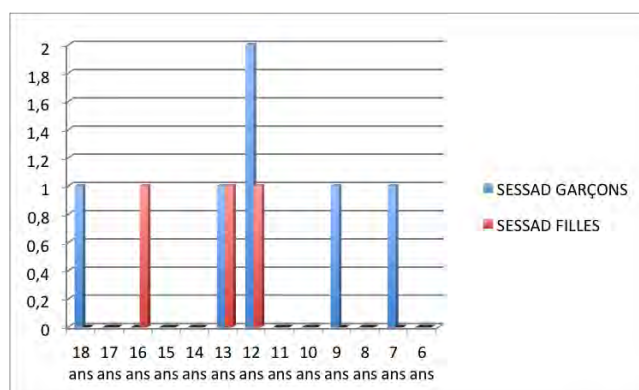
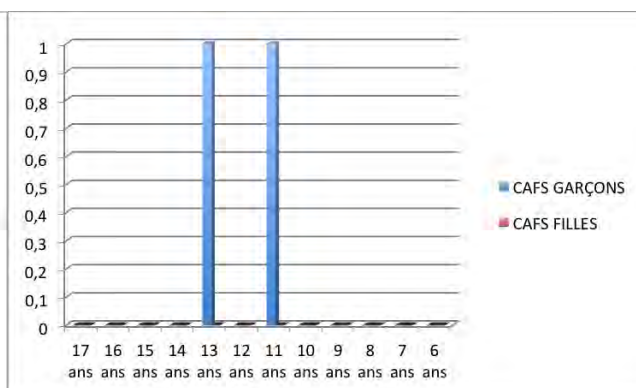
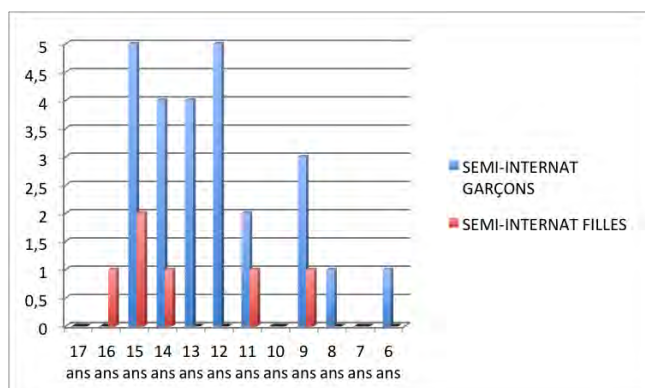
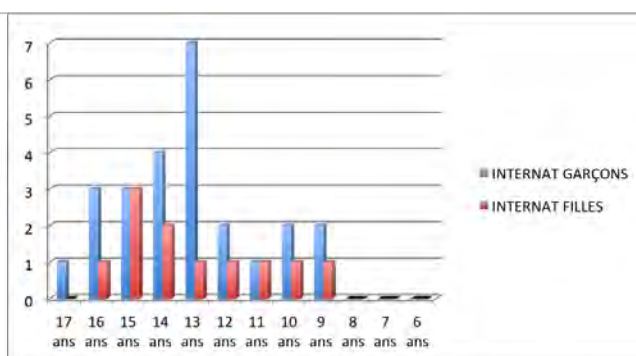
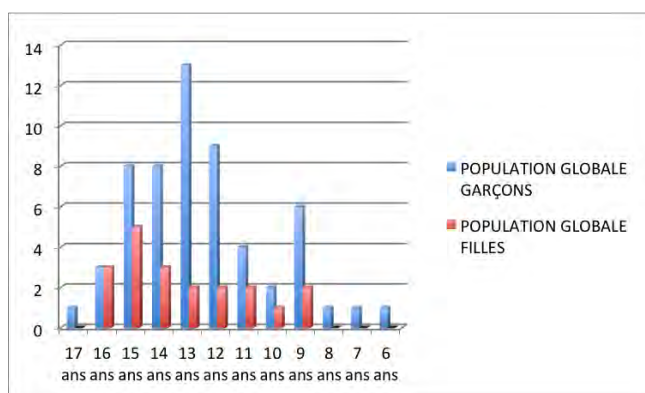
Concernant les 9 jeunes suivis par notre SESSAD, 2 sont en primaire, 5 sont en collège, 1 suit une formation à la MFR de PERCY et 1 est inscrit au pôle insertion du Lycée Arcisse de Caumont à BAYEUX.

• Contrat de Journées

C.P.A.M.	<i>Internat</i>	<i>Semi-Internat</i>	<i>C.A.F.S.</i>	<i>SESSAD</i>	<i>TOTAL</i>
Prévisionnel - BP 2014	8 218	5 326 x 0,8 = 4 260,80	4 380 x 0,30 = 1 314,00	1 098 x 0,33 = 362,34	14 155
Réel	8 243	5 875 x 0,8 = 4 700	3 762 x 0,30 = 1 128	899 x 0,33 = 297	14 368
				ECART	+ 213 Journées converties
JOURNEES D'IMMERSION réalisées en 2014		0			
JOURNEES NEIGE		0			
JOURNEES GREVE		0			
JOURNEES HOSPITALISATION		111,8			

• Répartition par sexe et par âge (enfants présents au 31/12/14)

POPULATION GLOBALE		18 ans	17 ans	16 ans	15 ans	14 ans	13 ans	12 ans	11 ans	10 ans	9 ans	8 ans	7 ans	6 ans	TOTAL
GARÇONS		1	1	3	8	8	13	9	4	2	6	1	1	1	58
FILLES		0	0	3	5	3	2	2	2	1	2	0	0	0	20
78															
INTERNAT		18 ans	17 ans	16 ans	15 ans	14 ans	13 ans	12 ans	11 ans	10 ans	9 ans	8 ans	7 ans	6 ans	TOTAL
GARÇONS		0	1	3	3	4	7	2	1	2	2	0	0	0	25
FILLES		0	0	1	3	2	1	1	1	1	1	0	0	0	11
36															
SEMI-INTERNAT		18 ans	17 ans	16 ans	15 ans	14 ans	13 ans	12 ans	11 ans	10 ans	9 ans	8 ans	7 ans	6 ans	TOTAL
GARÇONS		0	0	0	5	4	4	5	2	0	3	1	0	1	25
FILLES		0	0	1	2	1	0	0	1	0	1	0	0	0	6
31															
CAFS		18 ans	17 ans	16 ans	15 ans	14 ans	13 ans	12 ans	11 ans	10 ans	9 ans	8 ans	7 ans	6 ans	TOTAL
GARÇONS		0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	2
FILLES		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2															
SESSAD		18 ans	17 ans	16 ans	15 ans	14 ans	13 ans	12 ans	11 ans	10 ans	9 ans	8 ans	7 ans	6 ans	TOTAL
GARÇONS		1	0	0	0	0	1	2	0	0	1	0	1	0	6
FILLES		0	0	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	3
9															



• Tableau comparatif des évolutions entre 2010 et 2014

	2010	2011	2012	2013	2014
--	------	------	------	------	------

ADMISSIONS					
Demandes étudiées	39	50	61	41	50
Demandes sans suite	23	25	12	15	8
Demandes restant à l'étude au 31/12/N	5	11	27	14	21
Admissions Totales	11	14	22	12	21

Départs et orientations					
retour en famille	5	5	3	2	4
suivi éducatif en milieu ouvert	-	1	1	1	3
orientation secteur médico-social	7	10	13	8	4
Hébergé foyer départemental + scolarité ext.	1	-	-	-	-
Hospitalisation	-	1	-	-	-
Fin de prise en charge demandée par jeune et foyer d'accueil	-	-	1	-	2
PJJ	-	-	-	-	1
TOTAUX	13	17	18	11	14

Origine des demandes (en %)					
MDPH / CDA	39	50	61	41	50
Conseil Général					
Formation					
Justice					

Durée moyenne de prise en charge					
En années	4	4	3	5	3
En mois	8	-	3	5	7
En jours					

Suivi d'activité					
Total Prévisionnel - Journées	15 019	15 019	15 019	15 019	14155
Total Réalisé - Journées	14 167	14 208	14 053	14 606	14368
Total Prévisionnel - Actes					
Total Réalisé - Actes					
Total Prévisionnel - En heures					
Total Réalisé - En heures					
Suivi d'activité - Ecart	- 852	- 811	- 966	- 413	213

L'activité de 2014 reste soutenue. De fait, la rotation des départs /admissions sur cette année fait état de 21 admissions et 14 départs. Cela représente le double de l'année 2013. Cela s'explique par le nombre important d'enfants que nous avons accueilli sur 2012 et qui du fait de l'âge en 2014, ont dû poursuivre leur accompagnement au sein d'établissement pouvant les accueillir après 16 ans.

Cette rotation, est également à mettre en perspective avec la fluidité plus importante des parcours, issue d'un fonctionnement en dispositif. De fait, la souplesse des réponses inscrites dans un partenariat plus soutenu semble favoriser la mise en place de parcours incluant la sortie vers d'autres établissements.

L'activité de 2014 fait état d'un excédent de +213 journées converties sur une activité à 100% qui représente +1,50 % d'activité supplémentaire au contrat. Soit un réalisé de 14 368 journées réalisées pour un prévisionnel de 14 155. Au regard du taux d'absentéisme de - 3% validé par l'ARS notre excédent laisse apparaître + 638 journées converties soit + 4,65%.

Ce résultat de l'activité qui n'inclut pas le taux d'absentéisme, ne fait pas état du nombre de jours d'hospitalisation 111,8 journées converties qui impacte le taux d'activité.

Plus spécifiquement, au regard des modalités d'accueil, nous notons sur l'hébergement une sur activité de 25 journées pondérées par 15 jours d'hospitalisation.

Cette activité prend en compte le passage d'un fonctionnement des hébergements de 246 jours à 215 jours en raison de la suppression des week-ends. Au global, cette baisse du nombre de jours est compensée à la même date par l'ouverture d'une structure supplémentaire (SESSAD) ramenant le nombre global de jeunes de 79 à 91.

Une baisse du nombre de jours associée à des hébergements avec un effectif complet explique cette suractivité.

Concernant les collectifs de jour (semi internat), nous notons 439 journées converties excédentaires qu'il nous faut là aussi, pondérer par 97 journées converties d'hospitalisation. Cette suractivité à l'instar de 2013 s'explique par un plus grand nombre de jeunes accueillis et relevant de cette modalité d'accueil ; soit un prévisionnel de 30 enfants pour un réel en moyenne de 33 enfants. Enfin, dans le cadre de la continuité de l'accompagnement de certains enfants en « rupture » dans le cadre d'un retour au domicile sans continuité d'accompagnement nous maintenons un travail de suivi comptabilisé 2 jours par semaine jusqu'au relais effectif d'une autre structure.

L'activité CAFS bien que déficitaire laisse apparaître une activité plus importante. De fait, le nombre d'enfants accueillis correspond à une moyenne de 11,8 pour 12 au prévisionnel. Nous passons en 2013 de -23,88% à -14,11% du prévisionnel d'activité sur 2014. Cette activité déficitaire malgré tout, s'explique par un nombre d'enfants du semi internat hospitalisés à un moment donné de leur accompagnement.

Dans le cadre du redéploiement d'une partie de l'effectif de l'ITEP Champ Goubert sur le territoire du Bessin, le SESSAD a ouvert ses portes dès le 1er septembre 2014. Il est prévu une montée en charge qui se décline comme suit :

Septembre à Décembre 2014 : 9 enfants. Puis progressivement jusqu'à 24 pour Janvier 2016 en parallèle d'une diminution du nombre des jeunes internes. Le déficit d'activité sur le SESSAD est avant tout lié au démarrage du service. Par ailleurs, un travail a été engagé avec le SESSAD ACSEA ainsi que le SESSAD Vallée de l'Odon en lien avec la MDPH pour l'étude de la liste d'attente ainsi que le passage sur le SESSAD dispositif BESSIN des dossiers de jeunes du Bessin actuellement accompagnés par les autres SESSAD.

Parmi les 21 admissions, nous avons accueilli 3 jeunes filles seulement. Ce faible taux nous conduit au global à une présence à hauteur de 25,64 % du nombre total d'enfants accueillis au 31 décembre 2014. Ce chiffre est en adéquation avec la moyenne nationale de jeunes filles présentes dans les ITEP.

Comme les années précédentes, la mise en perspective des départs et des admissions porte la durée moyenne d'accompagnement à environ 4 années. Nous retrouvons là aussi la dynamique nationale des logiques d'admission dans les ITEP entre 11 et 13 ans et ne manque pas d'interroger la logique de gestion des troubles du comportement en primaire. Encore très inscrits dans une logique du tout « ordinaire ou du tout spécialisé », nous ne sommes pas suffisamment parvenus à créer la souplesse nécessaire permettant une intervention en primaire en partenariat avec l'Education Nationale même en amont d'une notification afin d'éviter l'aggravation des troubles qui viennent expliquer l'arrivée en ITEP dès le secondaire. Cette intervention tardive en appui à l'école est dommageable à l'enfant en ce sens où il complexifie son accompagnement en raison de troubles souvent plus aigus.

ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

		HOSPITALISATION																				
Nom	Age	Temps Complet			H. de Jour			Suivi amb. CMPEA/CMPP			Rupture scolarité			SESSAD			DEF			JUGE		
C.N.	7 ans				X												X				X	
M.R.	12 ans							X														
L.B.	14 ans							X									X				X	
D.M.	13 ans							X													X	
W.J.	14 ans	X								X							X				X	
V.A.	9 ans							X													X	
T.D.	13 ans																X				X	
T.T.	13 ans							X									X					
R.T.	9 ans																X				X	
O.T.	11 ans							X									X				X	
N.É.	9 ans				X			X														
M.A.	13 ans							X									X				X	
G.D.	12 ans												X CROP				X				X	
G.T.	14 ans							X														
D.L.	6 ans							X				X CAMPS				X					X	
B.R.	14 ans							X MDA														
B.F.	10 ans	X						X									X				X	
S.M.	11 ans											X Vallée de l'odon										
M.M.	9 ans				X																	
G.T.	12 ans							X													X	
M.B.	14 ans																				X	
21		2		3			13			1			3			11				14		
		23%			61%			5,00%			14%			52%			66%					
		2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
		59%	58,3%	23%	68%	75%	61%	32%	33%	5%	18%	8%	14%	55%	33%	52%	32%	16,60%	66%			

Quelques évolutions significatives sur 2014, nous notons :

- Diminution importante du nombre de jeunes provenant d'une hospitalisation en pédo-psychiatrie.
 - Quasi absence (une seule situation) d'admission de jeune en rupture scolaire.
 - Ré-augmentation significative du nombre de jeunes admis confiés à la DEF.
 - Augmentation significative du nombre de jeunes faisant l'objet d'une mesure judiciaire.
- Par ailleurs, nous pouvons constater une certaine stabilité concernant les suivis ambulatoires psychologiques.

• Modalités d'accompagnement

		2014	2013	2012
6	Hébergement	31%	41,6%	60%
10	Temps de jour et SESSAD	71%	58%	40%
5				
	Temps de Jour	47%		
	SESSAD	23%		

- Poursuite de la diminution régulière depuis 3 ans des admissions en internat
- Poursuite de l'augmentation régulière des admissions pour des accompagnements en temps de jour d'intensité variable.

Évolution qui va permettre la réalisation des objectifs de diminution des effectifs de groupe d'internat et faciliter le fonctionnement en dispositif.

• Tranches d'âge

		2014	2013	2012
6	Age < 10 ans	31%	33,33%	22%
6	10 ans ≤ âge ≤ 12 ans	28%	41,60%	54%
9	Age > 12 ans	42%	25%	22%

- Une inversion significative des pourcentages entre la tranche 10-12 ans et la tranche des > 12 ans au bénéfice de cette dernière.
- Stabilisation des admissions concernant les plus jeunes < 10 ans.

Les augmentations conjointes de l'âge d'admission et du nombre de jeunes présentant des troubles en lien avec les carences multiples ; la maltraitance et l'abandon exposent l'institution dans son ensemble à la recrudescence de symptomatologies « bruyantes » dans le passage à l'acte violent se potentialisant mutuellement.

Il est possible de penser que l'évolution en cours de la restructuration de l'ITEP en 2 structures distinctes permettra d'atténuer les effets de potentialisation évoqués ci-dessus par la diminution des effectifs dans les espaces d'accompagnement sur chaque structure et par la plasticité apportée par le fonctionnement en dispositif.

ANALYSE QUALITATIVE DES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT AU REGARD DES OBJECTIFS

La réécriture du projet d'unité d'enseignement a été l'occasion d'organiser un espace d'échange pluridisciplinaire autour de la dynamique de scolarisation dans son ensemble au sein de l'établissement.

Afin de garantir la dimension interinstitutionnelle de cette réflexion, deux réunions interdisciplinaires ont été préparées et animées par le conseiller pédagogique pour l'inspection ASH et le directeur adjoint de l'établissement.

L'enjeu de ce temps de travail était de définir une organisation institutionnelle transdisciplinaire qui permette de répondre aux besoins des élèves d'ITEP au travers :

- d'une démarche institutionnelle et interinstitutionnelle participative
- d'une réflexion pluridisciplinaire pour un accompagnement transdisciplinaire
- d'un travail de clarification des représentations sur les actions menées par les personnels pédagogiques, éducatifs et thérapeutiques dans l'apprentissage scolaire en ITEP et leur nécessaire transversalité.

Une fois les propositions organisées par les professionnels, nous avons pu ressortir des propositions synthétiques de moyens transversaux d'intervention à mettre en œuvre ou à renforcer qui ont abouti à une réorganisation des collectifs jours autour de trois modalités :

1/ L'espace primaire et l'espace collègue

Une organisation des 3 collectifs en un espace primaire (Module Initiation) et un espace collègue (Module Approfondissement et Pré-Professionnel) : La création de l'espace collègue a permis une mise en commun des moyens des deux modules afin de disposer d'un panel de propositions de médiation plus large pour :

- proposer une organisation de l'ITEP qui ressemble à celle du milieu ordinaire,
- favoriser l'expression du choix du jeune,
- renouveler une proposition à chaque nouvelle période afin de réactiver la notion de projet personnalisé,
- d'éviter un fonctionnement en attribution d'ateliers en proposant plutôt des espaces de médiation concourant à la mise en œuvre des objectifs du PPA,
- de composer des groupes de besoin plus que d'âge.

2/ Le binôme de classe

Le binôme de classe éducateur spécialisé-enseignant était jusqu'ici réservé aux classes externalisées. Il nous est apparu opportun de proposer sa généralisation aux classes internes afin de :

- renforcer la transversalité des actions de ces professionnels dans la mise en œuvre des PPA par la co-action,
- de limiter le sentiment d'isolement des professionnels, de proposer à l'enfant des relais dans les moments difficiles,
- de permettre une souplesse d'organisation aux deux professionnels quant à la gestion de la taille du groupe suivant la proposition d'activité,
- de renforcer le soutien à la scolarité par la présence de l'éducateur spécialisé.

Cette réorganisation fait l'objet d'un suivi conjoint de l'ITEP et de l'inspection ASH afin d'en évaluer la pertinence de manière participative. Une fois passé le calage des premiers temps au niveau de l'organisation et de la coordination des deux professionnels, le bilan est positif tant au niveau des professionnels que des enfants.

Le fonctionnement du binôme en primaire a été adapté aux difficultés des jeunes à tolérer longtemps les groupes au-delà de 3-4 enfants, par une alternance des temps dans une proximité des espaces (2 salles contiguës).

Le fonctionnement du binôme en collègue reste sur le modèle de lieu unique d'intervention pour les deux professionnels.

3/ La coordination de projets personnalisés

Au travers divers échanges et temps de réflexions institutionnels, en lien avec la rigueur exigée dans le partenariat nécessaire à un fonctionnement en « dispositif », plusieurs constats se sont fait jour concernant l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du PPA dans l'institution :

- des retards importants dans leur élaboration,
- un manque d'investissement des objectifs proposés par les professionnels d'atelier,
- des difficultés générées par la mise en œuvre et le suivi des PPA car ils mobilisent les éducateurs dans des accompagnements individuels. Ces accompagnements induisent des absences fréquentes dans leurs espaces d'intervention. Ce phénomène est accentué lors de situations complexes d'urgence.
- les professionnels confrontés à ces obligations contradictoires (accompagnements réguliers de leur groupe et accompagnements ponctuels individuels) peuvent être en difficultés pour maintenir une cohérence et une régularité d'accompagnement.
- la référence est une fonction diversement investie par les acteurs. Ceci pose des problèmes de représentation institutionnelle stable de la fonction pour les partenaires,
- on constate aussi des manques d'anticipation dans l'établissement des demandes d'orientation qui mènent à des ruptures de parcours en lien avec les délais d'attente.

Pour pallier ces problèmes de fonctionnement, il a été proposé d'expérimenter la fonction de coordination de projet par un professionnel unique pour les collectifs de jour. Un groupe de travail s'est réuni durant 3 temps institutionnels et a permis de produire le contenu d'une fiche de poste coordinateur de projets personnalisés. Les postes ont été mis en place en septembre à plein temps auprès des enfants du Collectif de Jour espace collège (20 enfants suivis) et à mi-temps sur l'espace primaire (10 enfants suivis).

Le choix du coordinateur unique pour l'espace collège a pour ambition de favoriser l'anticipation des démarches d'orientation auprès de la MDPH.

Concernant l'espace primaire, le mi-temps permet à l'éducatrice d'être identifiée par un temps de présence quotidien. Pour ces jeunes enfants, cela favorise la mise en place d'un lien avec le professionnel qui doit conduire à une appropriation progressive de ces derniers, de la fonction.

La référence est restée en place pour les hébergements, faute de moyens, mais aussi afin de respecter un fort investissement de ces professionnels dans cette fonction et une certaine crainte de déqualification du rôle de l'éducateur en hébergement.

• Mise en conformité des ateliers

L'application décret n° 2013-915 du 11 octobre 2013 relatif aux travaux interdits et réglementés pour les jeunes âgés de moins de dix-huit ans a conduit l'établissement vers une réorganisation de son activité de temps de jour.

En effet, dans un premier temps, une inspection blanche des ateliers de préformation a eu lieu le 10 juin 2014 en lien avec la conseillère juridique de l'ACSEA. Les observations ainsi produites ont généré la fermeture d'un atelier (« le coin des bricolos »).

Pour les autres espaces inspectés (l'atelier bois, l'atelier cuisine, l'atelier jardin), l'arrivée d'une nouvelle équipe a été l'occasion d'effectuer un travail sur le long terme de mise en conformité en y associant les jeunes. L'atelier bois ne pouvant être sécurisé rapidement (absence de professionnel qualifié et mise aux normes de l'espace atelier), il a été condamné temporairement et a servi de lieu de stockage. Par ailleurs, actuellement en profonde période de réorganisation, nous nous interrogeons sur l'opportunité de maintenir nos ateliers ouverts en l'état au bénéfice de l'accompagnement de nos usagers par des dispositifs plus ordinaires (Education Nationale et entreprise).

Le CAFS a accueilli 14 enfants différents sur l'année 2014. Excepté deux situations, les jeunes accueillis relèvent uniquement de la MDPH, il est donc bien un outil du PPA. Le CAFS a donc revu sa procédure d'accueil en permettant aux parents de rencontrer les assistants familiaux avant la mise en place effective du CAFS et des rencontres régulières peuvent être prévues en fonction des demandes afin de répondre de manière globale et cohérente aux besoins du jeune sur les temps du quotidien.

Sur l'année 2014, 3 jeunes ont été suivis au CAFS et par un établissement scolaire ordinaire ou médico social différent de l'ITEP Champ Goubert.

Le module pré-pro composé d'un temps de jour et d'un hébergement accueille 20 jeunes garçons et filles âgés de 14 à 16 ans. L'organisation du fonctionnement du temps de jour du module pré-pro a été modifiée de façon notable cette année. D'une logique institutionnelle basée sur la mise en œuvre d'ateliers repérés et encadrés par un éducateur défini, qui permettaient de développer progressivement chez le jeune des compétences socio-professionnelles basées sur l'acquisition de technicité, nous sommes passés sur une logique qui facilite la prise en compte des besoins repérés de chacun et de leur projet personnalisé d'accompagnement.

Ainsi, l'architecture de l'organisation, en étroite collaboration avec le module approfondissement, a permis l'ouverture à d'autres espaces de médiations plus relationnelles, éducatives ou d'expression tout en maintenant l'axe préprofessionnel sur d'autres espaces d'ateliers. L'étendue des réponses possibles s'est donc amplifiée avec une capacité de modularité et d'adaptation permanente à l'évolution de chaque jeune.

Par ailleurs, le pilotage de l'ensemble des projets personnalisés dédié à un coordonnateur unique depuis septembre 2014, favorise le suivi de leur mise en œuvre et l'articulation avec l'ensemble des partenaires partie prenante de l'accompagnement du jeune.

La dynamique de soutien à l'inclusion scolaire et sociale des enfants mise en œuvre par l'USI a permis cette année l'accompagnement de 11 jeunes âgés de 12 à 16 ans scolarisés en milieu ordinaire. Le travail en subsidiarité et en collaboration étroite avec l'ensemble des acteurs qui entourent les enfants porte ses fruits. En effet, aujourd'hui, la souplesse et la réactivité de l'offre des réponses proposées par l'USI permet le maintien voir l'évolution des scolarités de l'ensemble des jeunes sans exception.

Cependant, alors que l'âge d'accueil envisagé dans le projet est de 6 à 14 ans, nous notons que, à l'instar du module pré-pro de l'ITEP, l'USI souffre du manque de places dans les structures qui seraient susceptibles de poursuivre le travail engagé (SESSAD ou USI de l'IMPRO) dans les cas où le maintien du soutien médico social reste nécessaire. Ainsi, 70% des jeunes sont âgés de plus de 14 ans et en attente d'une solution d'orientation sans réelle lisibilité sur les échéances possibles, ce qui complique fortement la dynamique de projet dans laquelle ils s'inscrivent.

Dans notre dynamique visant à inscrire l'enfant dans son environnement, plus de la moitié des enfants présents sur l'Initiation (petits) ont pu bénéficier de temps de scolarité sur le milieu ordinaire sur l'année 2014 grâce à l'accès à la classe externalisée au sein de l'école primaire d'Evrecy ou par des temps d'inclusion collective ou individuelle ou encore pour trois jeunes par une inscription en classe ordinaire avec aménagement du temps scolaire. Cet accès au milieu scolaire ordinaire est assuré par les enseignants de l'ITEP et les éducateurs et réassuré par l'équipe thérapeutique qui permet aux jeunes de ré apprivoiser l'école.

Pour sa cinquième année de fonctionnement, le fonctionnement classe externalisée collège a bénéficié à 29 élèves. Cette année, deux classes ont été mises en place au collège. Une qui accueille des élèves du module Approfondissement correspondant à la classe d'âge 6ème-5ème (quatorze élèves) et l'autre qui accueille des élèves du Pré-Pro correspondant à la classe d'âge 4ème-3ème (quinze élèves). Au 31 décembre 2014, dix neuf jeunes étaient scolarisés au sein du collège.

Depuis la rentrée, un binôme est présent de manière permanente au collège. Ce fonctionnement en binôme permet une présence beaucoup plus effective au sein de l'établissement scolaire. Loin de constituer une stigmatisation des élèves par le suivi des éducateurs, cette présence sur le lieu même de la scolarité s'inscrit aujourd'hui dans un fonctionnement qui facilite les inclusions. Pendant leur scolarisation en classe externalisée, vingt neuf élèves ont été inclus individuellement en EPS avec les élèves de leur classe d'âge. Ils ont participé à des séances de demi-fond, course de haies, boxe, acrogym, badminton, rugby, volley-ball et natation à la piscine de Villers-Bocage. Les élèves prennent le même transport que les collégiens pour se rendre à la piscine. De même, dix élèves ont participé en autonomie à des activités au CDI. Elles sont variées comme la rédaction d'exposés, la recherche documentaire, l'information sur leur cursus professionnel... Actuellement, dix huit élèves déjeunent à la cantine deux fois par semaine. Les deux éducateurs n'ont, à ce jour, noté aucun débordement. Des accompagnements ont également lieu vers le foyer du collège. À la rentrée, la classe des 6ème-5ème a participé au stage en milieu naturel à Mutrécy. De même, les jeunes ont élu leurs délégués de classe. Ces derniers ont participé au séminaire des délégués avec ceux des autres classes.

Ces inclusions ont permis aux élèves de nouer des contacts avec les collégiens du milieu ordinaire. Ceci est notamment visible lors des récréations où les élèves de l'ITEP ne restent plus groupés entre eux.

Depuis novembre 2013 l'ITEP Champ Goubert, comme l'ensemble des ITEP de Basse Normandie, est inscrit dans une expérimentation d'un fonctionnement en dispositif. Cette expérimentation, à partir de la mise en place d'un certain nombre de dérogations, a pour objet de faciliter la fluidité et la réactivité des réponses au service du parcours de l'usager. Aujourd'hui les enfants bénéficient d'une notification vers un dispositif. Il appartient à l'équipe pluridisciplinaire de l'ITEP d'adapter les modalités d'accompagnement en informant la MDPH sans besoin de saisine pour validation. Sur l'année écoulée 17 jeunes de l'ITEP ont bénéficié de cette souplesse et de cette réactivité au service de leur projet. Cette souplesse concerne également les modifications des droits relatifs à la scolarisation, facilitant ainsi l'adaptation du parcours scolaire.

Ainsi, l'effectivité des nouvelles notifications MDPH en « dispositif ITEP », a amené les professionnels à s'appuyer sur ces nouvelles modalités administratives.

Cette souplesse administrative permet de réfléchir les interventions éducatives, pédagogiques et psychologiques différemment et favorise l'expérimentation d'autres logiques d'accompagnement, mais aussi favorise le dialogue avec les partenaires et facilite la recherche de solution en matière de sortie de l'établissement tout en assurant la continuité du parcours.

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT, ORIENTATION ET ACTION OU PISTES D' ACTIONS CONSECUTIVES À L'ÉVALUATION INTERNE.

Considérant que l'appropriation du projet d'établissement est un travail permanent pour l'ensemble des acteurs de l'établissement (et encore plus dans un contexte important de mouvance du personnel) nous maintenons sur 2015 le travail engagé, depuis plusieurs années :

- De suivi de notre plan d'action suite à l'évaluation interne de 2011/2012
- D'évaluation des objectifs généraux du projet d'établissement de 2011.

Par ailleurs, de nombreux axes travaillés dans ce cadre, s'inscrivent en droite ligne avec les fondamentaux d'un travail en « dispositif » : ouvrir l'établissement sur l'extérieur, la souplesse et la modularité des réponses pour plus de réactivité au service d'un parcours, appréhender les risques de rupture... Notre organisation en dispositif sur le BESSIN pour septembre 2015 et la réorganisation de l'ITEP à Evrecy constituent une déclinaison logique de notre projet d'établissement.

L'année 2015 sera donc consacrée à l'élaboration du projet dispositif ITEP BESSIN et sa mise en œuvre opérationnelle sur ce territoire, mais aussi sur le site de Champ Goubert à EVRECY pour septembre 2015, à partir des notions qui le sous-tendent, à savoir, la subsidiarité, la transversalité et la prévention.

Les nouvelles modalités d'intervention initiées par un fonctionnement en dispositif nécessitent un accompagnement des professionnels dans l'acquisition de nouvelles compétences. Dans cette perspective et dans le cadre de la formation en 2015 nous engageons plusieurs actions :

- Le développement d'un travail plus soutenu en lien avec l'environnement ordinaire de l'enfant nécessite que nous développions une dynamique plus en lien avec *“le soutien à la parentalité spécifique”*.
- Le fonctionnement en dispositif nécessite de travailler à la coordination du projet de l'enfant en lien avec une dynamique partenariale. Il est question de coordonner l'ensemble des acteurs et des actions au service du projet personnalisé de l'enfant. Cette action interroge le rôle “classique” dévolu à la référence. C'est pourquoi, une action de formation collective ou individuelle sera mise en œuvre autour de *“la référence/coordination de projet d'accompagnement”*.
- La fonction de coordonnateur de projet personnalisé d'accompagnement situe le professionnel éducateur spécialisé autour de la spécificité de son espace de médiation éducative comme outil au service du PPA. Il importe donc que chaque professionnel développe ses compétences en matière de *déclinaisons d'étapes de progression* de l'enfant au sein de son atelier et l'évaluation de cette dernière.

2015 c'est aussi l'année où il nous faut réfléchir et arrêter les différents scénarii de la deuxième phase de redéploiement de l'ITEP Champ-Goubert.

D'ores et déjà, à la lecture de l'ensemble des études concernant les besoins recensés portant sur les troubles du comportement, de la déficience intellectuelle, et de l'implantation historique des ITEP ACSEA, il nous semble pertinent :

- d'envisager le redéploiement de l'ITEP Champ-Goubert en renforcement de l'offre de service TCC déjà existante sur toute la partie nord du département (du Bessin au Pays d'Auge nord) notamment, sur le bassin caennais où les besoins sont prédominants. Dans cette dynamique, il nous faudra réfléchir à la pertinence du maintien de notre intervention sur la circonscription du Pré-Bocage, sur laquelle est aujourd'hui installé l'ITEP et ceci afin de conserver notre partenariat avec l'Education Nationale à travers les classes intégrées sur la commune d'Evrecy qui donnent entière satisfaction,
- de proposer un projet d'offre de service TCC ACSEA qui s'inscrirait dans une dynamique de dispositifs maintenant des capacités d'accueil en hébergement et qui intégrerait une capacité de mobilité des moyens en fonction de l'évolution des besoins sur le territoire ciblé,
- de réfléchir à une offre d'intervention qui pourrait prendre en compte la problématique de la liste d'attente importante en SESSAD,
- d'intégrer la dimension « prévention » dans le développement de nos projets.

Fin 2014 début 2015, c'est aussi la décision de la CNSA de poursuivre jusqu'à fin 2017 l'expérimentation nationale (six régions concernées dont la Basse Normandie) d'un fonctionnement en dispositif. La prolongation de cette expérimentation qui a débuté en Novembre 2013 pour la Basse Normandie, doit nous permettre de consolider la dynamique engagée pour l'ensemble des ITEP et d'affiner les critères d'évaluation en matière de prévention des ruptures de parcours pour ces enfants TCC. À ce titre, nous serons inclus dans l'étude scientifique qui sera menée en partenariat avec la CNSA, l'AIRe et l'EHESS dont les objectifs sont de produire des données statistiques sur les trajectoires d'accompagnement et de construire des données qualitatives basées sur des récits d'expériences.



INSTITUT CAMILLE BLAISOT

Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique

6 rue des Vaux-de-la-Folie
B.P. 5012
14076 CAEN CEDEX
Tél. 02 31 53 40 20
Fax. 02 31 43 96 40

Directeur : Pascal LECLERE
E-mail : directeur.icb@acsea.asso.fr
Directeur-Adjoint : Philippe SEQUIER
E-mail : directeur-adjoint.icb@acsea.asso.fr

www.acsea.asso.fr

N° CNIL : 1503602

Année de création : 1966

AUTORISATION / HABILITATION

• Pour la partie ITEP :

Autorisation au titre de l'Annexe XXIV accordée en date du 23 avril 2002, modifiant l'agrément du 9 juillet 1993 pour une capacité de 153 places.

Arrêté préfectoral en date du 16 février 2010, portant modification de l'agrément de l'ITEP pour une capacité totale de 129 places.

Arrêté de l'ARS en date du 1er décembre 2014, portant modification de la capacité d'accueil de l'ITEP, de 129 places à 131, répartie en :

- 72 places, garçons et filles de 4 à 20 ans, en semi-internat
- 35 places, garçons et filles de 4 à 20 ans, en internat
- 24 places, garçons et filles de 4 à 20 ans, en centre d'accueil familial spécialisé.

• Pour la partie FREIA :

Habilitation, en date du 2 novembre 1998, renouvelée le 7 mars 2013, pour 8 places en internat pour mineurs de 16 à 18 ans :

- 4 au titre de l'assistance éducative,
- 4 au titre de l'ordonnance du 2 février 1945.

POPULATION

Enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé.

FINANCEMENT

Organismes de Sécurité Sociale, Conseil Général, Ministère de la Justice.

OBJECTIFS

L'enfant ou l'adolescent est accueilli dans l'Institution parce qu'il ne peut pas, ou ne peut plus momentanément l'être dans les structures habituelles qui doivent assumer normalement le soin, l'éducation et l'enseignement. Accueillir l'enfant ou l'adolescent, c'est le placer dans un climat tel qu'il puisse se libérer de ses peurs en exprimant ses conflits, réapprendre à nouer des relations plus satisfaisantes, à jouer de nouveaux rôles et éprouver le désir de découvrir et d'étendre le champ de ses connaissances et de ses activités, condition minimum nécessaire aux apprentissages scolaires et professionnels.

Par les relations qu'il va nouer avec l'équipe éducative, pédagogique, médico-psychologique et sociale, il s'agit pour l'enfant ou l'adolescent de se libérer de ses difficultés, inhibitions, qui ont perturbé ses relations à autrui, provoqué ses réactions de défense, d'opposition, et entravé son développement.

L'enfant ou l'adolescent devra donc trouver au sein de l'Institution un cadre de vie structurant qui lui apporte une sécurité morale, matérielle et affective. Ce cadre est tolérant, mais en même temps introduit les limites nécessaires à la vie en collectivité, et ceci dans le respect de la loi.

Le projet personnalisé est ce qui va permettre à la fois la cohérence et la lisibilité des différentes approches, éducative, pédagogique, médico-psychologique et sociale.

Le jeune et sa famille y sont toujours associés, autant dans son élaboration que dans son suivi et son évaluation.

ACTIONS

Pour mettre en oeuvre ses missions, l'Institut dispose d'une équipe pluridisciplinaire composée de médecins, de psychologues, d'éducateurs et de personnels pédagogiques. Ceux-ci conjuguent ensemble des actions éducatives, thérapeutiques et pédagogiques à travers le cadre d'un projet personnalisé destiné à chaque jeune.

• L'éducatif

L'accompagnement éducatif tant en internat que dans la prise en charge de jour consiste à établir avec l'enfant, l'adolescent une relation qui, au-delà de l'activité elle-même, appelle à se situer dans l'ordre du langage. Par la médiation des activités éducatives, d'une dynamique collective d'un groupe, les éducateurs vont établir, restaurer une relation privilégiée. Ces temps éducatifs offrent un temps, un espace dans lequel le jeune peut mettre en jeu ce qui fait pour lui un obstacle à l'apprentissage et faire l'expérience de ses potentialités, dans un souci de valorisation de son identité.

• Le thérapeutique

Les différentes interventions auprès des jeunes en Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique consistent à aider ceux-ci, à modifier la façon dont ils interprètent et expriment leurs difficultés majeures. Ce travail d'élaboration, accompagné notamment par l'équipe médico-psychologique amènera l'enfant, l'adolescent à rechercher, expérimenter de manière singulière et à accommoder de façon plus socialisante ses capacités à se construire en tant que sujet. Il faut ajouter que les soins ne sauraient être isolés de l'ensemble des autres aspects de la prise en charge et se réduire aux interventions isolées d'un thérapeute. Le cadre institutionnel lui-même peut aussi revêtir cette dimension thérapeutique.

• Le pédagogique

Sans préjudice de fréquenter une école ou tout autre établissement scolaire, l'Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique se doit d'offrir un accueil adapté aux besoins des jeunes confiés. C'est dans cet esprit qu'existe l'école interne à Camille Blaisot. Elle est le produit d'une double appartenance à l'Education Nationale et à l'Institution ; dans ce cadre, elle situe résolument son action dans le champ de l'intégration :

- En mettant son savoir-faire au service de l'accompagnement des scolarités extérieures.
- En initiant les retours en école ordinaire des enfants qui y sont prêts.
- En offrant aux autres qui, momentanément ou plus durablement, ne peuvent la rejoindre, une scolarité adaptée dont les références, contenu et forme, sont celles de l'école ordinaire.

Il s'agit donc, pour les personnels de l'équipe « unité école », de garantir constamment le cadre d'un enseignement visant à permettre à l'élève de trouver ou retrouver une attitude scolaire conforme et à les accompagner dans une démarche réfléchie et réaliste vers les apprentissages. L'unité école assure l'information des familles par l'intermédiaire de carnets de liaison, de rencontres à leur demande et des participations aux synthèses.

• Le pré-apprentissage

Les Ateliers de Médiation par le Travail permettent aux jeunes, garçons et filles, d'affronter collectivement et progressivement les problèmes du travail dans le cadre d'une réalité aménagée. L'organisation et le fonctionnement de ces ateliers favorisent au maximum la communication et les actions collectives : choix des chantiers, contacts avec les clients, répartition des tâches et gestion des travaux, sont l'occasion d'échanges et permettent de rendre ces derniers progressivement plus responsables et en capacité de s'adapter aux contraintes des professionnels.

Des stages en entreprises sont favorisés. Ces ateliers proposent une section polyvalente et des sections ferronnerie, restauration (cuisine et service auprès d'une clientèle en salle) et horticulture.

SECTEURS D'INTERVENTION

* Le recrutement des jeunes de l'I.T.E.P est principalement basé sur le Calvados. Toutefois des jeunes issus des départements limitrophes peuvent être admis dans la mesure des places disponibles.

* Le Lieu FREIA qui dispose de 8 places d'internat hors site pour des jeunes relevant de l'ordonnance du 2/2/1945 a un recrutement régional (Haute et Basse-Normandie).

ITEP Lisieux : 32 Avenue Georges Pompidou 14100 LISIEUX

ITEP Pont L'Evêque : 20 Rue de la Chaussée Nival 14130 PONT L'EVEQUE.

Atelier de Médiation par le Travail Chemin Vert : Route de Villons les Buissons 14000 CAEN

Atelier de Médiation par le Travail Buron : 10 Route de Creully 14610 CAIRON

Foyer Prévert : 5 route de Creully 14610 CAIRON

FREIA : 4 Place de l'église 14790 Verson

Foyer de Fleury : 10 rue du Chant des Alouettes 14123 FLEURY SUR ORNE

Foyer Albatros : 6 Rue du Calvaire 14123 CORMELLES LE ROYAL

SPFS : 72 rue des Rosiers 14000 CAEN

ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2014

Données	Activité prévisionnelle	Activité réalisée	Variation annuelle	Mineurs entrés	Mineurs sortis
Services					
I.T.E.P. ⁽¹⁾	26 118	27 785	1 667	24	18

(1) I.T.E.P. : La capacité de l'établissement pour 2014 a été de 26 118 journées dont 2 476 pour le dispositif FREIA.

(2) Dont 24 journées Valeur Internat Immersion

• Nombre de situations suivies dans l'année

I.T.E.P. :

Entrés dans l'année : 24 dont 4 entrées sur le Dispositif FREIA

Sortis dans l'année : 18 dont 4 sortis du Dispositif FREIA

Jeunes suivis : 143 dont 13 jeunes suivis par le Dispositif FREIA

Répartition des 125 enfants et jeunes présents au 31 décembre 2014 :

internes : 49

semi-internes : 57

CAFS : 19

Mouvement des mineurs	I.T.E.P.
En charge au 1er janvier 2014	119
Entrés dans l'année	24
Sortis dans l'année	18
En charge au 31 décembre 2014	125
JEUNES SUIVIS	143

• Durée moyenne des prises en charge :

Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique : 18 sorties

Données	- de 1 an	de 1 an à - de 2 ans	de 2 ans à - de 3 ans	de 3 ans à - de 4 ans	de 4 ans à - de 5 ans	de 5 ans à - de 6 ans	de 6 ans à - de 7 ans	7 ans et +
I.T.E.P.	5	3	2	4	1	1	-	2

• Origine des prises en charge :

Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique : prise en charge juridique et administrative

Données	Garçons	Filles	Effectifs cumulés	Prise en charge administrative	
Nature des prises en charge					
T.E. *	43	5	48	PJJ***	7 (1)
CDA**	86	3	89	SECURITE SOCIALE	115
Aide Sociale	6	0	6	MPE	21
TOTAL	135	8	143	TOTAL	143

(1) dont 7 Dispositif FREIA

• **Origine géographique des usagers :**

Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique :	143
Calvados	137
Manche	4
Seine Maritime	2

Les jeunes originaires de départements hors Normandie sont essentiellement des adolescent(e)s accueilli(e)s sur le Dispositif FREIA.

• **Répartition des situations suivies en cours d'année**

Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique : 143

Tranche d'âge	moins de 6 ans	entre 6 et 9 ans	entre 10 et 12 ans	entre 13 et 15 ans	entre 16 et 17 ans	entre 18 ans et +	Total
Sexe							
Garçons		5	20	42	37	31	135
Filles				4	4		8
TOTAL		5	20	46	41	31	143
%	0,00	3,49	13,99	32,17	28,67	21,68%	
% cumulés	0,00	3,49	17,48	49,64	78,32	100	

• **Candidatures étudiées en 2014 :**

Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique : 143

Structures sollicitées	INT.	S. INT	C.A.F.S.	FREIA	ITEP LISIEUX	Total
Candidatures proposées	37	17	2	15	10	81 (1)
Admises I.T.E.P.(2)	5	8	0	4	7	24

(1) 81 candidatures présentées pour l'ensemble de l'Institution dont 15 pour une admission sur le Dispositif FREIA.

(2) 24 candidatures admises sur l'I.T.E.P. dont 4 au Dispositif FREIA. (La durée de présence d'un jeune dans le Dispositif Freia est généralement de 6 mois).

ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS AVEC UNE MISE EN PERSPECTIVE SUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Cette année 2014, l'activité globale de l'Institut Camille Blaisot présente un excédent de 1667 journées (27785 journées réalisées).

En 2 ans, presque deux fois moins de jeunes sont sortis de l'Institut entraînant ainsi un « vieillissement » de la population. Aujourd'hui, les adolescents de plus de 16 ans sont majoritaires.

L'étude par financeur confirme l'évolution de la répartition de l'activité constatée en 2013, la part des jeunes relevant de la CPAM (+ 4,95%) et du Conseil général (+ 2,77%) est excédentaire alors que l'effondrement des demandes émanant de la Protection Judiciaire de la Jeunesse se confirme (-42,11% sur le dispositif Freia). Seulement 7 jeunes relevant de la PJJ ont été accueillis sur ce dispositif.

Le rapport entre demandes d'accueil en internat et en semi-internat se creuse : plus de 70 % des demandes correspondent à des accueils en internat. Sur la même période, nous constatons que plus de 90 % des demandes d'admission concernent des scolarités internes. Cette évolution confirme le constat d'une complexification des situations suivies.

La tranche d'âge la plus importante à l'admission reste celle des 11 à 15 ans (plus de 70% des demandes).

Les garçons restent très largement majoritaires (135) contre 8 filles accompagnées.

Enfin, l'origine géographique sur l'ITEP reste le département du Calvados, (137 sur 143).

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

La démarche de réécriture du projet d'établissement relancée en décembre 2012 sera finalisée au printemps 2015.

Rappelons que ce projet d'établissement privilégiera la recherche d'une « subsidiarité maximum » qui induit que les prestations qui peuvent s'affranchir de ce cadre spécialisé qu'est l'institution ont vocation à se développer à l'extérieur, dans la famille ou à l'école, tout en restant vigilant sur le fait que les demandes d'accueil concernent des jeunes dont l'expression des troubles est particulièrement forte. L'évolution des demandes d'admission (augmentation des demandes d'internat et de scolarité interne) le confirme.

L'enjeu pour l'Institut Camille Blaisot est bien de proposer des modalités d'accompagnements suffisamment adaptés pour qu'ils puissent à la fois permettre l'accueil, voire le retrait provisoire de jeunes, qui mettent à mal leur famille et les dispositifs de droit commun comme l'école par exemple tout en permettant un retour le plus rapide possible vers ces lieux d'éducation naturels. Les conclusions de l'évaluation externe réalisée en 2012 (Permettre une plus forte ouverture sur et vers l'environnement extérieur en développant des partenariats innovants et de nouveaux dispositifs extérieurs, permettre une plus forte ouverture vers les familles ouvrir l'établissement sur la cité par des opérations ciblées et régulières) ont été pris en compte dans la mise en place des pôles en septembre 2014, par l'intermédiaire de nouvelles modalités d'accompagnement.

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS ET ACTIONS OU PISTES D'ACTIONS CONSÉCUTIVES À L'ÉVALUATION INTERNE ET À L'ÉVALUATION EXTERNE POUR LES ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

En septembre 2014, l'Institut Camille Blaisot a mis en place la nouvelle organisation par unités d'âge (plus le dispositif Pays d'Auge) qui avait fait l'objet d'une réflexion institutionnelle lancée donc un an plus tôt. Rappelons que quatre groupes projets, rassemblant au total 54 professionnels, ont travaillé entre septembre 2013 et juin 2014 sur de nouvelles modalités d'accompagnement à partir de l'identification des caractéristiques des jeunes accueillis et de l'évolution de leurs besoins.

L'unité des 6-10 ans : la réflexion avait porté sur la question du rajeunissement des demandes d'admission. Pour rappel, les enfants de 6 à 10 ans induisent des modalités d'accompagnement différentes dans les apprentissages de base (s'habiller, se laver, manger correctement à table...) ou dans l'expérimentation corporelle des choses (les éprouver physiquement, émotionnellement).

La création au sein de l'Institut d'un espace dédié à une dynamique adaptée à la maturité psycho-affective des petits semble aujourd'hui pertinente.

En 2013, l'équipe pluridisciplinaire avait réfléchi à un projet sur la prévention des ruptures scolaires chez les enfants âgés de 4 à 6 ans. Ce projet qui a mobilisé l'ensemble de l'unité prévoit la coopération entre une école maternelle expérimentale et l'Institut Camille Blaisot.

En lien avec la fiche action n°4 du CPOMM « espace de prévention des ruptures de parcours scolaires » ce dispositif pourrait donner lieu à une expérimentation entre septembre 2015 et Juin 2017 (soit deux années scolaires) sous forme d'une convention de partenariat avec l'Education Nationale, afin de vérifier, mais aussi d'objectiver les besoins d'accompagnement précoce.

L'unité des 11-15 ans : Cette période est marquée par des changements tant au niveau corporel que psychique qui se doivent d'être considérés dans les spécificités d'accompagnement à proposer. Le temps de jour composé des accueils de jour, du dispositif E.T.R.E. (ateliers de soutien à la scolarité), des classes internes et des scolarités extérieures qui sont des outils dont nous disposons pour répondre aux objectifs du PPA.

L'hébergement sur site a augmenté sa capacité d'accueil de deux places en Mai 2014. L'encadrement éducatif a été renforcé d'un ETP notamment pour répondre aux ouvertures des week-ends nécessaires dans le cadre d'accueil d'enfants confiés par le Conseil Général.

En 2015, une réflexion doit être menée quant aux médiations éducatives proposées sur les collectifs de jour en lien avec l'aboutissement du projet d'ouverture d'une classe externalisée dans un collège voisin. À travers ce projet, les objectifs sont multiples et notamment permettre des perspectives de scolarisation et d'inclusion en milieu ordinaire. La classe externalisée pourrait être une première étape d'une logique de Dispositif global d'accompagnement qui pourrait se développer sur le territoire de Caen. Ce dispositif pourrait être complété par un redéploiement de l'hébergement, sur site, « hors les murs » à moyen terme.

L'unité des 16-20 ans : L'intégration à la sortie de notre institution est un sujet préoccupant, pour lequel des exemples démontrent que les difficultés sont encore nombreuses pour les jeunes à s'intégrer dans le tissu social après un parcours institutionnel.

L'équipe pluridisciplinaire s'est engagée dans une réflexion importante sur nos modalités d'accompagnement et a mis en place des actions spécifiques pour répondre à ces problématiques qui sont connues de tous depuis déjà plusieurs années. (Réorganisation du « temps de jour » ou création d'un service de suivi des jeunes sortant de l'Institut en situation de fragilité par exemple).

A travers ces expériences, l'unité des 16-20 ans développe un travail important de connaissances et de développement de partenariats avec les dispositifs d'insertion, de formation professionnelle et d'accès à l'emploi ou d'accès au logement.

Le « dispositif ITEP » du Pays d'Auge : Le Dispositif du Pays d'Auge a ouvert ses 10 places sur Pont l'Evêque en septembre 2014.

Cet accroissement de capacité d'accueils, faisant passer de 15 à 25 le nombre de jeunes pouvant être accompagnés sur ce bassin de vie correspond à un besoin, puisque dès décembre, le dispositif suivait 21 jeunes, et que les notifications arrivées en février 2015 laissent entendre que le dispositif sera complet et qu'une liste d'attente commencera à se constituer dès le mois de mars 2015.

Cependant que les deux services fonctionnent suivant des bases communes, l'enjeu à venir sera de favoriser le développement d'initiatives propres à chaque structure en lien avec ses ressources environnantes, initiatives de nature à étoffer l'offre des réponses dans le cadre de collaborations mutuelles.

Le Dispositif s'engage actuellement dans un travail de réflexion sur les modalités d'ouverture fin 2015 d'un hébergement de 5 places.

A travers l'ensemble de ces projets ce sont bien les missions, l'organisation, le fonctionnement de l'Institut Camille Blaisot qui sont réinterrogés au regard du contexte actuel.

L'évolution de la réglementation, les demandes des familles, l'ouverture de l'établissement sur son environnement doivent être considérées moins comme des contraintes que comme des leviers qui permettront à l'Institut comme le prévoit le Rapport Piveteau « *de se réorganiser pour ne plus simplement proposer des places mais des réponses (...) capables de combiner plusieurs prises en charge médico-sociales, sanitaires, éducatives et d'épouser les situations complexes et évolutives.* »

L'année 2015 verra la concrétisation de ces projets et très certainement l'émergence de nouvelles actions en phase avec cette logique de changement.



Institut Médico Éducatif

« L'Espoir »

1, rue des Cordeliers
14402 BAYEUX
Tél. 02 31 51 66 10
Fax. 02 31 51 66 20

Directrice : Martine FERAY
E-mail: directrice.espoir@acsea.asso.fr

www.acsea.asso.fr

N° CNIL : 1503612

Année de création : 1962

AUTORISATION / HABILITATION

Autorisation au titre de l'Annexe XXIV accordée en date du 23 avril 2002.

Arrêté préfectoral, en date du 2 décembre 2009, ouverture de 6 places pour jeunes avec autisme, à compter du 9 novembre 2009.

Arrêté en date du 22 octobre 2013, portant extension de 2 places de semi-internat.

Soit 108 places réparties en :

- 40 places en semi internat sur le site de Caen
- 68 places (dont 6 places en CAFS) sur le site de Bayeux

POPULATION

Jeunes garçons et filles de 6 à 20 ans, présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne qui peut s'accompagner de troubles tels que des troubles de la personnalité, des troubles comitiaux, des troubles moteurs et sensoriels, des troubles graves de communication de toutes origines, et des maladies chroniques compatibles avec une vie collective.

Et depuis le 09 novembre 2009, garçons et filles de 6 à 20 ans, pour lesquels a été formulé un diagnostic de syndrome autistique, avec ou sans troubles associés, et dont les difficultés rendent nécessaire la mise en œuvre des moyens éducatifs et pédagogiques appropriés.

FINANCEMENT

Organismes de Sécurité Sociale

OBJECTIFS / MISSION

L'IME exerce sa mission conformément à la Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Dans ce cadre, l'établissement met en œuvre un accompagnement adapté aux difficultés des jeunes accueillis. Cet accompagnement se réalise par des actions éducatives, pédagogiques, thérapeutiques et sociales, développées au sein d'un projet personnalisé établi pour chaque enfant.

Les objectifs et les propositions d'accompagnement inscrits dans le projet personnalisé tendent à favoriser :

Le développement du potentiel, des capacités et des compétences du mineur ou du jeune majeur, et ce, quel que soit le domaine considéré.

Son intégration à travers la prise en compte de différentes dimensions :

- l'autonomie maximale dans les actes de la vie quotidienne
- l'accès à la citoyenneté, aux droits de citoyen, l'intégration des devoirs de citoyens (notamment le respect de la loi)
- l'acquisition de normes sociales
- l'inscription dans un réseau relationnel
- l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs
- l'accès au soin
- l'accès au logement
- l'accès à l'apprentissage : scolaire et professionnel
- l'insertion professionnelle
- l'accès à des ressources financières

ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2014

• Fonctionnement

Le nombre de journées prévues était de 18 332 journées, nous avons réalisé 17 840 journées, soit un déficit de 492 journées.

Activité 2014	Prévisionnelle	Equivalent internat	Réalisée	Equivalent Internat	Ecart
Internat	5 150	5 150	4 478	4 478	-672
Semi Internat	15 657	12 525	16 110	12 888	364
CAFS	2 190	658	1 578	474	-184
Total	22 997	18 332			-492

Dont jeunes adultes maintenus au titre de l'amendement CRETON :

Semi Internat : 1 824 journées équivalent internat 1 459 journées.

Nombre de journées réalisées : 1 459 (équivalent internat)

On constate :

Un déficit constant depuis plus de 5 ans concernant les hébergements et le CAFS, malgré l'occupation des places autorisées. Les motifs de déficit restent identiques aux années précédentes, en lien avec les Projets Personnalisés et l'intérêt de l'alternance et la souplesse des accueils entre l'Internat, les retours en famille naturelle ou famille d'accueil.

Au-delà de cette constante qui interroge non pas le bien fondé de l'hébergement mais l'ajustement de leur fonctionnement, le taux d'absentéisme et donc le déficit global d'activité s'explique également par :

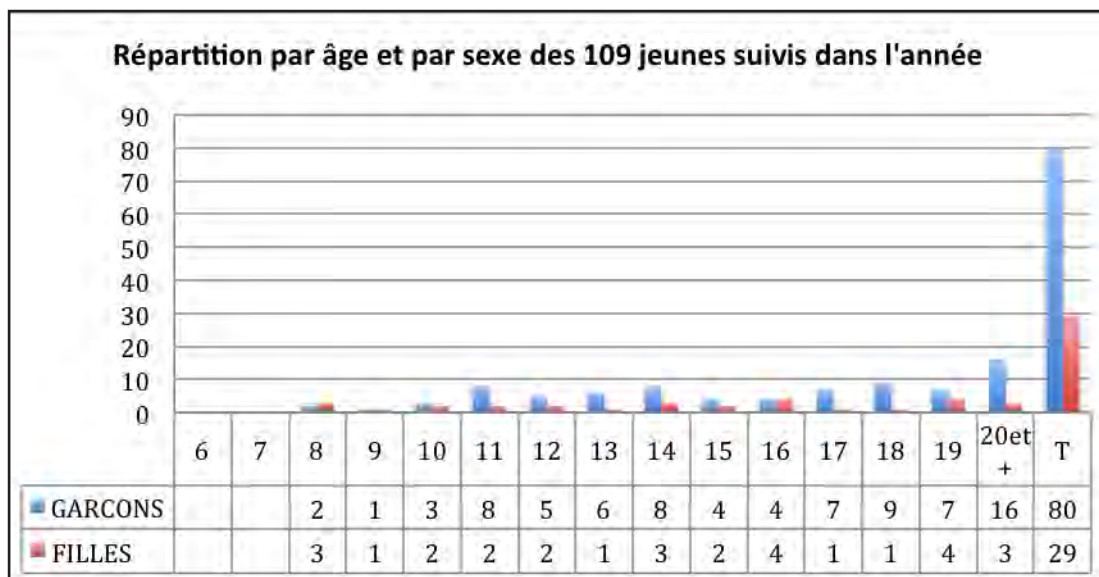
- La maladie : 205 journées (équivalent internat)
- Les hospitalisations : 82 (journées équivalent internat)

L'activité générée par les jeunes relevant de l'amendement Creton, dont le nombre demeure constant d'une année à l'autre.

• Mouvements des effectifs

Effectif au 01/01/2014	101 + 1 jeune Passerelle Pédopsychiatrie /IME
Admissions au cours de l'année	7
Sorties	11
Effectif au 31/12/2014	97 +1 jeune Passerelle Pédopsychiatrie/IME

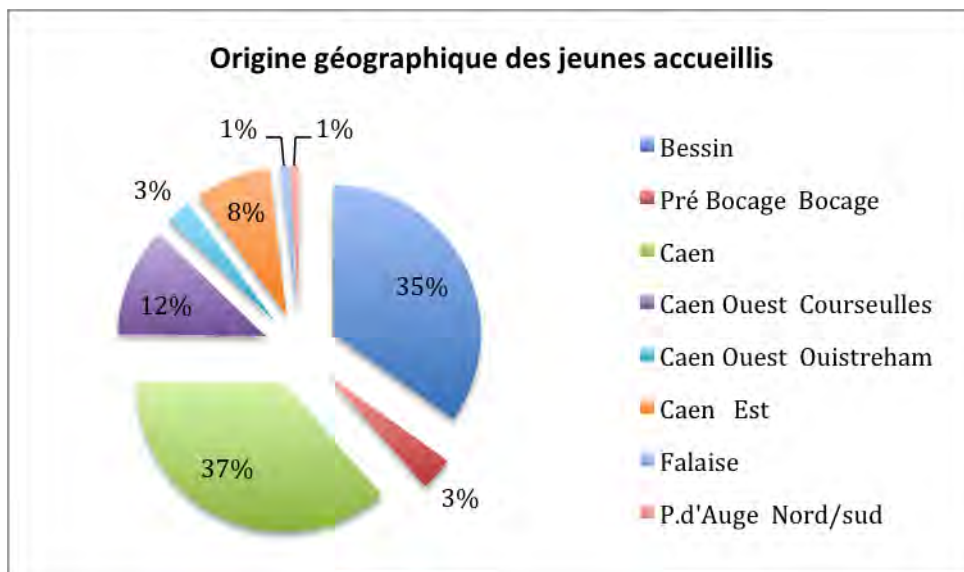
• Situation des 109 jeunes suivis dans l'année 2014



On constate :

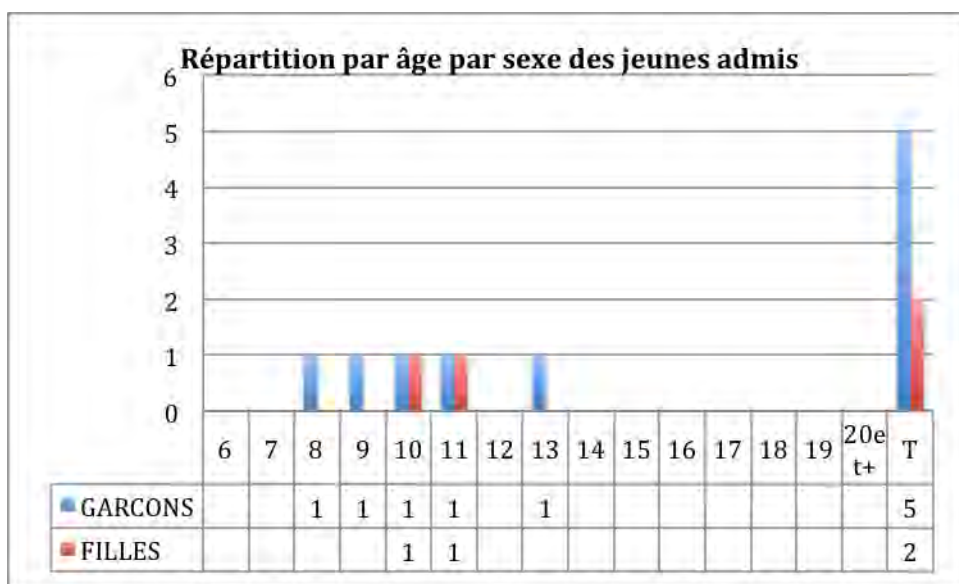
Le rapport filles/garçons demeure de l'ordre de 1/3 filles pour 2/3 garçons, ratio constant depuis les 5 dernières années. Concernant l'âge des jeunes, on relève une répartition constante de 50% de jeunes âgés de 6 à 15 ans et 50% âgés de 16 ans à 20 ans et plus, avec un suivi en légère diminution de jeunes relevant de l'Amendement Creton (19 cette année, contre 21 en 2013).

• Origine géographique des jeunes accueillis



Comme l’an dernier, il est manifeste que l’origine géographique des jeunes s’est inversée entre l’agglomération caennaise et le Bessin, avec des chiffres inversement proportionnels au nombre de places réparties entre les 2 sites. Notons également que les places d’internat sont occupées à hauteur de 50% par des jeunes de l’agglomération caennaise.

• Situation des 7 jeunes admis en 2014



Situation antérieure :

- CLIS : 6
- CMPEA : 1

On constate que sur les 6 enfants accueillis et antérieurement scolarisés, 3 ont été maintenus en scolarité extérieure à temps partiel.

Cependant, la « non intégration » des jeunes orientés de l’IME vers le Milieu Ordinaire est toujours d’actualité, sachant que les demandes restent très limitées en nombre. Le « manque de place » systématique à des projets personnalisés de rescolarisation en CLIS, en ULIS, est mis en avant par l’Education Nationale.

Origine géographique :

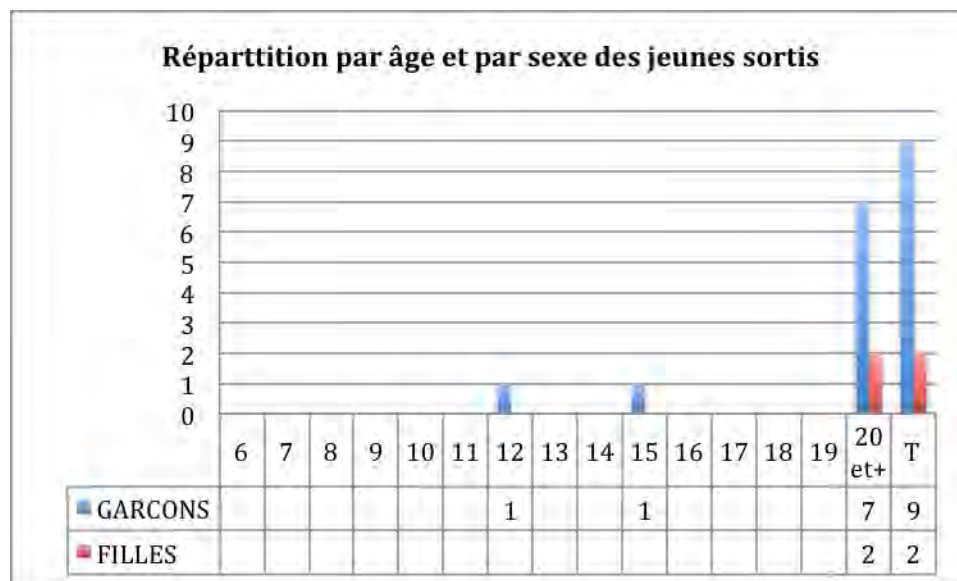
- Bessin : 2
- Région Caen : 5

Origine des demandes de prise en charge :

- CDAPH

On notera un nombre constant de jeunes orientés par le secteur pédopsychiatrique (4 cette année, contre 6 l'an dernier pour 12 entrées).

• **Situation des 11 jeunes sortis en 2014**



La durée moyenne de séjour : 9,45

Orientations :

ESAT :	4
FOA :	1
Réorientation :	1 (IMPro)
Famille :	1
Foyer de Vie :	1 (en Belgique)
Hôpital de Jour :	1
CHRS :	2

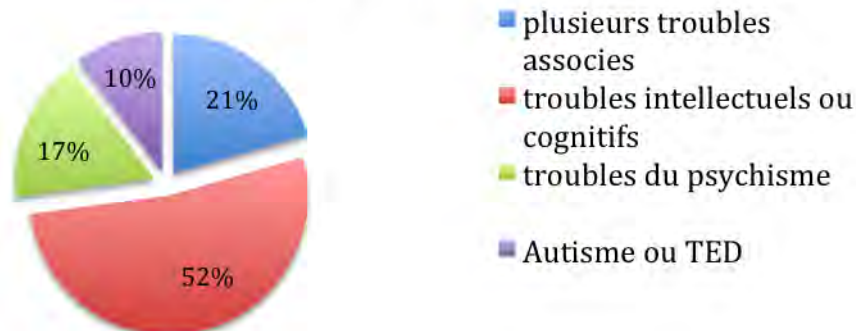
On remarque une constante dans la durée moyenne de séjour. La légère diminution par rapport à l'an dernier s'expliquant par rapport à la prise en charge d'un jeune sur le dispositif Passerelle, sur une année.

Le constat de la constante augmentation de durée de séjour, s'il n'est pas sans inquiéter, n'est que le révélateur d'un blocage manifeste des places en milieu protégé avec hébergement, dont relève la majorité des jeunes de l'IME, en lien avec le vieillissement de la population.

Les orientations révèlent encore ici le changement dans les profils accueillis. Seulement 4 jeunes ont été suffisamment autonomes pour entrer en ESAT. La plupart, pourraient être en capacité d'y entrer, mais avec un accompagnement collectif d'hébergement. Or les places restent insuffisantes.

ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

**Tableau des Déficiences
des jeunes accueillis**



Les déficiences légères et moyennes représentent 52 % de la population. Cette diminution constante s'explique par l'inscription des enfants présentant une déficience légère dans des dispositifs scolaires ordinaires, ce qui est logique au regard de la loi du 11 février 2005 renforçant les actions en faveur de la scolarisation des élèves handicapés.

Chaque année, l'analyse des problématiques des publics accueillis porte notre attention sur des constats récurrents tels que :

- Le nombre croissant (17%) de jeunes enfants présentant des troubles du psychisme, admis à la demande du secteur pédopsychiatrique et dont l'accompagnement s'avère souvent complexe au sein d'une population très hétérogène. On notera également que 21% présentent plusieurs troubles associés y compris maladies génétiques graves.
- Un accompagnement pédagogique insuffisant qui, faute de place en « temps partagé » avec le Milieu Ordinaire, nécessiterait que l'Unité d'Enseignement en interne soit dotée d'enseignants spécialisés.
- Une proportion de jeunes relevant de l'Amendement Creton, située entre 10 et 20% selon les périodes de l'année, et dont l'avenir en milieu protégé s'avère de plus en plus incertain, faute de places dans les structures d'accueil et de lieux adaptés au regard des problématiques des jeunes.
- L'admission de jeunes présentant « un spectre autistique » qui, faute de diagnostic posé avant l'admission, intègrent l'IME au sein d'unités inadaptées à leurs besoins d'accompagnement spécifique, faute de places sur l'unité dédiée à l'accueil de jeunes avec autisme : 6 places autorisées pour 26 jeunes orientés, positionnés sur la liste d'attente de l'IME.
- Une liste d'attente toujours plus importante : 171 jeunes en attente, dont nombre (45) d'entre eux sont déjà âgés de plus de 15 ans.
- Enfin, quid de l'avenir des jeunes avec autisme qui, en majorité, nécessiteront des structures spécifiques, quasiment inexistantes actuellement ? Des adolescents et jeunes adultes autistes sont à ce jour accueillis au sein même de l'IME et dans la section autisme (les mêmes jeunes depuis 2009), pour lesquels aucune orientation n'est envisageable faute de structures.

ANALYSE QUANTITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

L'année 2014 a été la résultante de 2013, à savoir que les réflexions et actions menées pendant l'année ont, en grande partie, avorté faute de financement pour la construction d'un nouvel établissement qui devait accueillir différents dispositifs.

Suite au départ en retraite de la Directrice, une direction par intérim puis l'arrivée d'une nouvelle direction en septembre 2014, a quelque peu, bouleversé la dynamique institutionnelle.

Cependant, malgré ces changements et une certaine inquiétude de la part des personnels et également des familles, la qualité de prise en charge des jeunes accueillis n'a pas failli, ce qui met en évidence un professionnalisme indéniable. Les projets, des actions ont été menées tout au long de l'année. L'ensemble des jeunes a bénéficié d'un projet personnalisé, contractualisé avec l'enfant et sa famille, et réactualisé à échéances régulières.

Passerelle Pédopsychiatrie / l'IME

La « Passerelle » a accueilli en 2014 deux jeunes, à l'intersection de la pédopsychiatrie et de l'IME, et dont la problématique nécessitait une coordination spécifique entre les différents acteurs de leur prise en charge.

L'admission sur la Passerelle se définit par un accueil progressif au sein d'un groupe, accompagné par un professionnel de santé, diplômé infirmier, qui lui-même travaille « en doublure » quand le jeune participe à une activité de groupe.

Partenariats

La volonté d'offrir aux jeunes que nous accueillons des occasions de rencontre avec leur environnement socioculturel et professionnel, nous a conduit à développer des partenariats très actifs à l'extérieur de l'établissement, avec notamment :

- Ecole supérieure des Arts et Médias : une convention signée entre l'école et l'IME pour accueillir un groupe de 7 jeunes sur 12 séances durant l'année qui se conclut par une exposition pendant une semaine dans les locaux de l'école et un vernissage auquel sont conviés parents et professionnels.
- Conservatoire Régional de Musique et Danse : durant l'année, un atelier accueil et découverte de la musique mené par une professionnelle du Conservatoire, ainsi qu'un atelier découverte de la danse mené par un professeur de danse du conservatoire au bénéfice des jeunes de l'IME.

- Jumelage artistique IME/DRAC signé en 2013 pour l'année 2013-2014.

Il concerne 8 jeunes avec pour projet, au rythme d'une après-midi par semaine et ce tout au long de l'année, de fabriquer des instruments de musique, d'écrire des chansons, d'enregistrer ces chansons avec un studio d'enregistrement, d'éditer un CD de ces chansons avec la construction de la maquette du CD par les jeunes, de jouer enfin ces chansons sous forme de concert dans le cadre de la fête institutionnelle.

Un nouveau projet de jumelage vient d'être signé pour 2015-2016.

Des sorties dans de nombreux lieux culturels pour assister à :

- Des pièces de théâtre jeunesse (Tandem, Champ exquis, La Renaissance),
- Des représentations de cirque,
- Des concerts,
- Des films de cinéma,
- Carnaval de Granville.

Section Enfants Autistes :

Les jeunes d'EQUINOXE ont assisté à 7 représentations théâtrales pour jeune public sur l'agglomération caennaise et ils ont pu bénéficier également début 2014 à une dizaine de séances d'ateliers musique, là encore au Conservatoire Régional de Musique et danse, atelier spécialisé dans l'accueil de jeunes autistes.

Autres partenaires dans le champ culturel et sportif :

- La ville de Bayeux : prêt de salle de sport et créneaux piscine,
- ESAT Tour en Bessin : Foot adapté
- FOA et MAS de Saint Loup : rencontres et spectacle en commun, festival Musik Mas
- La ville du Molay Littry : école de musique
- L'OMAC : spectacles
- L'orchestre de Basse Normandie : spectacles adaptés

Autres partenaires dans le champ socio professionnel :

- Les restaurants du cœur : participation aux collectes et stages
- Les jardins du cœur : convention dans le cadre d'un partage de terrain à Vaux sur Aure , accueil de stagiaires,
- Maison du Vélo à Caen : atelier réparations vélos
- Diverses sorties : visite d'entreprises locales (fromagerie, biscuiterie etc...)
- Et bien sûr la participation des jeunes de l'IME à plusieurs numéros et spectacles lors de la fête associative au Cargö le 11 juin dernier.

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS ET ACTIONS

- **Une Halte Garderie pour enfants avec autisme**, âgés de 2 à 6 ans, ceci en lien avec les orientations et objectifs de l'ARS qui préconise d'« adapter les modalités de réponse de l'offre de service médicosociale » en termes de « petites unités spécifiques pouvant accueillir des enfants et des adolescents avec plusieurs déficiences », et ceci, en lien avec les besoins quantitatifs et qualitatifs régionaux. Cette unité d'accueil s'inscrit dans un partenariat avec le SESSAD de Saint VIGOR et se veut être un « outil » supplémentaire, pour optimiser l'accompagnement de très jeunes enfants diagnostiqués autistes.
- **Un Dispositif Insertion Socio Professionnelle** : Il y a nécessité à optimiser la préparation des jeunes adultes à la sortie de l'IME, en favoriser leur intégration en MO ou en structures adaptées. Une commission réflexion s'est mise en place en septembre avec pour objectif l'écriture d'un projet de service. Les résultats qualitatifs attendus sont de réduire les délais de sortie des jeunes adultes, tout en considérant les possibilités d'accueil des structures adaptées, et être plus réactif quant à la réponse aux demandes d'admission des familles.
Les résultats quantitatifs visés, sont de diminuer le nombre de jeunes relevant de l'amendement Creton (19 au 31/12), d'augmenter le nombre annuel d'admissions, et de réduire la liste d'attente.

- **Evaluation du projet Passerelle** : La réalisation d'un bilan précis de l'état de la mise en oeuvre du dispositif Passerelle est en cours. Celui-ci sera établi à partir d'objectifs et de critères d'évaluation. Il s'agira toutefois d'aller au-delà des simples critères et de fournir une lecture globale de la dynamique de travail mise en place, des actions réalisées et des acteurs mobilisés.
Seront repérés :
 - L'identification des conditions de faisabilité et de réussite de l'expérimentation,
 - Le repérage des freins et leviers actuellement présents
 - Des pré-requis nécessaires et des conditions de réussite pour garantir la pertinence de l'expérimentation, En fonction des éléments précédents, l'étude se conclura par la formulation des pistes, stratégies et plans d'actions possibles à engager.
- **Prise en charge d'enfants présentant des troubles envahissants de développement** : les jeunes accueillis sur la section autiste, ouverte en 2009, sont les mêmes à ce jour. Aucun projet de sortie n'est envisageable au regard de l'absence de structures adaptées pouvant les accueillir. Envisager un parcours de vie pour ces jeunes est quasi impossible. Il y a nécessité à penser des dispositifs permettant des changements de service autant pour les jeunes, leurs familles mais également pour les professionnels dans la rotation du groupe de jeunes dont la prise en charge au quotidien est parfois très attaquante physiquement et psychologiquement. Hors section autiste, des jeunes présentant ce trouble sont présents sur les groupes de l'IME ; au delà des formations à l'endroit des professionnels les prenant en charge, il y a nécessité à penser en terme de moyens supplémentaires afin que l'encadrement soit suffisant pour garantir la bientraitance et le bien être de chacun.
- **Mise en conformité sécurité des bâtiment sur le site de Bayeux** : Le projet de construction ayant avorté, il est nécessaire de reconsidérer l'accueil des jeunes dans son organisation fonctionnelle et également en conformité avec les obligations réglementaires en matière de sécurité et d'accessibilité des locaux. Des travaux seront effectués courant 2015.

Il apparait donc indispensable de considérer cette année 2014 comme une année qui amènera l'établissement à réfléchir sur des améliorations, voire des réponses à apporter, aux problématiques complexes inhérentes à l'hétérogénéité des populations accueillies.



Maison d'Accueil Spécialisée « La Vallière »

Hameau «La Vallière»

14250 ELLON

Tél. 02 31 92 80 83

Fax. 02 31 92 32 92

Directeur : Sylvie LEFRANCOIS

E-mail : directeure.mas@acsea.asso.fr

www.acsea.asso.fr

N° CNIL : 4543ID16

Année de création : 1983

AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté préfectoral portant agrément, en date du 13 janvier 1983, pour 25 places d'hébergement.

Arrêté préfectoral en date du 18 juillet 2000, portant extension et modification de la capacité à 30 places d'internat et 1 place d'accueil temporaire.

Arrêté préfectoral en date du 29 août 2001, portant extension de 2 places d'accueil d'urgence temporaire en internat, soit 33 places réparties en 32 places d'internat (dont 2 places d'accueil d'urgence temporaire) et 1 place d'accueil temporaire.

CONVENTION

C.R.A.M. 1er juillet 1983

Avenant 1er juillet 2000

PUBLICS

La Maison d'Accueil Spécialisée reçoit sur proposition d'orientation de la MDPH, des personnes adultes âgées de 20 à 60 ans en situation de handicap intellectuel, moteur, somatique ou associés, ne leur permettant pas d'être autonomes dans les actes de la vie quotidienne et nécessitant une surveillance et des soins constants.

FINANCEMENT

Prix de Journée Sécurité Sociale : hébergement ou accueil de jour

Forfait Journalier Hospitalier versé par les mandataires judiciaires ou les tuteurs familiaux, à partir de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).

En 2013, la MAS d'ELLON a intégré le CPOMM contractualisé entre l'ARS et l'ACSEA.

OBJECTIF GENERAL

Prendre en charge et accompagner des adultes en situation de handicap intellectuel, moteur ou somatique ou associés, dans les actes de la vie quotidienne, et leur permettre de développer ou maintenir un niveau d'autonomie prévenant la grande dépendance ;

- En leur offrant un environnement favorable, une qualité de vie et des activités favorisant leur bien-être,
- En leur offrant des soins physiques et psychiques adaptés,
- En leur offrant de participer à des activités de médiation cognitives et sensorielles,
- En favorisant et respectant l'expression de leurs attentes et la participation à leur projet de vie,
- En leur proposant des activités dans et avec l'environnement, favorisant leur inclusion sociale,
- En préservant les liens familiaux,
- En favorisant la participation de leurs familles et/ou des tuteurs à leur projet de vie.

SECTEUR D'INTERVENTION

Calvados

COMPTE-RENDU CHIFFRÉ DE L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE

10 849 journées réalisées en 2014.

Le déficit de journées correspond à des journées d'hospitalisation et d'absences de certains adultes le week-end ou lors de vacances.

La fin d'année 2014 a été marquée par de nombreuses hospitalisations liées à la présence d'un virus entraînant notamment des complications pulmonaires.

L'établissement connaît peu de mouvement dans son activité.

Comme l'an dernier, il est important de noter que nous avons régulièrement des demandes d'admission ainsi que des demandes d'accueil temporaire ou de répit que nous ne pouvons satisfaire. Nous souhaiterions développer ce dernier type d'accueil permettant de soulager les familles souvent dans des situations dramatiques, sur des temps définis au préalable. Nous avons travaillé sur un pré projet en espérant en avoir les financements dans l'avenir.

Le Conseil de Vie Sociale s'est réuni 3 fois dans l'année.

L'année 2014 a été marquée par le début des travaux architecturaux tant attendus.

L'arrivée des premiers engins a marqué de manière concrète l'aboutissement d'un travail collectif de longue haleine, qui a associé les professionnels, notamment autour de l'étude nationale sur les TMS à laquelle a participé la MAS.

Les adultes accueillis suivent ces travaux de façon attentive. Pour certains la destruction des anciens bâtiments (hangar et salle polyvalente) a été source d'angoisse. La destruction a laissé place au vide le temps que les nouvelles constructions débutent...

D'autre part, l'année 2014 a été « l'année des évaluations », tant interne qu'externe.

Elles ont mis en lumière ce que nous avons déjà observé et noté : la qualité de l'accueil, la bienveillance des professionnels à l'égard des adultes est réelle, ainsi que la connaissance très fine des adultes. Et également le retard pris sur les outils de la Loi 2002-2, les PPA par ex, ainsi que le manque de formalisation, de protocoles,...

ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS AVEC UNE MISE EN PERSPECTIVE SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

Les adultes entrant à la MAS La Vallière y vivent longtemps : la durée moyenne de l'accueil est d'un peu plus de 22 ans.

Comme la population française en général, l'espérance de vie des personnes en situation de handicap augmente et nous ne pouvons que nous en réjouir. C'est en partie le signe que l'accueil et l'accompagnement prodigués sont de qualité.

Nous accueillons donc des personnes en majorité vieillissantes, ayant besoin de fait d'un rythme de vie différent et de soins plus importants. Car comme pour chacun, le vieillissement amène des pertes de l'autonomie. Pertes majorées ici par le handicap qui peut s'aggraver avec l'âge ou voir apparaître de nouveaux déficits.

D'où l'importance de s'appuyer sur des dispositifs, des réseaux et ressources de notre environnement, tant au niveau de la Santé (GCS, HAD, RSVA, ...) car les besoins dans ce domaine sont importants et grandissants ; qu'au niveau de l'accompagnement au quotidien (partenariats, conventions par ex pour la gym adaptée, l'activité SNOEZELLEN,...).

Le rythme des journées est également à adapter.

Les équipes ont également à faire le deuil des adultes qu'ils ont connus plus alertes et plus autonomes. Certains professionnels sont à leur côté depuis 30 ans et la perte progressive des capacités des adultes est difficile à accepter. C'est un travail à accompagner et à soutenir.

L'ADPP est l'un des outils mis en place à la MAS en 2014 qui peut les y aider.

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

La question de la Santé et des soins est une question éminemment importante à la MAS.

Les handicaps, les traitements nécessaires souvent lourds, le suivi médical ordinaire et son accès (soins dentaires par ex, dépistages), la distribution des médicaments, les effets du vieillissement, l'hospitalisation, l'accueil dans les services d'urgence, la sécurisation et le partage des informations,...., sont au cœur de nos préoccupations.

Nous devons améliorer la qualité du suivi médical des adultes et anticiper les besoins dans ce domaine là également, avec des ressources internes insuffisantes (temps insuffisant d'infirmier, poste du médecin psychiatre non pourvu, postes d'ergothérapeute et de kinésithérapeute inexistant).

Nous avons travaillé à la sécurisation de la préparation et du conditionnement des médicaments, en lien avec la pharmacie de Bayeux avec laquelle la MAS travaille depuis de nombreuses années.

Cette démarche a abouti à la signature d'une convention début 2014.

Les piluliers sont donc préparés et livrés par la pharmacie, contrôlés par l'infirmière. Nous avons noté depuis une nette amélioration quand aux erreurs dans la distribution faite par les AMP.

L'objectif de sécurisation est donc atteint.

Nous avons également mis en place des réunions régulières de travail des infirmiers de la MAS et du FOA avec les chefs de service et le directeur afin de formaliser des protocoles de soin, améliorer la prise en charge de la Santé des adultes, travailler sur les partenariats possibles.

Ces réflexions se font en lien avec le médecin généraliste et le groupe de travail infirmiers Associatif.

Une réflexion conjointe avec le FOA a été menée cette année autour de l'alimentation et du plan alimentaire.

Nous avons l'obligation de prévenir le vieillissement des adultes et l'alimentation est l'un des facteurs importants repérés, avec l'activité physique et l'inclusion sociale, dans les problématiques liées au vieillissement. L'alimentation est très importante pour les adultes et demandent aux professionnels de la vigilance (repas mixés par ex, risques de fausses routes, surconsommation de certains adultes, frustration à gérer, ...), du professionnalisme et de la pédagogie. Elle leur demande également de se décentrer de leurs propres représentations et habitudes de vie.

Cette réflexion nécessite également que chaque « secteur professionnel » soit à l'écoute des objectifs et contraintes des autres : le personnel de la cuisine a ses contraintes, le personnel éducatif en ont d'autres : comment travailler ensemble en tenant compte des contraintes de tous dans un objectif commun qui est d'offrir des repas de qualité qui satisfassent les adultes tout en étant respectueux de leur santé ?

Cette question est plus complexe qu'il n'y paraît car elle touche aux représentations de chacun concernant la nourriture, mais également à l'organisation de l'établissement, au budget, aux liens de coopération existants ou non entre professionnels, ...

Le groupe de travail a construit un plan alimentaire et des outils pour les AMP sur les groupes. Cette démarche sera à suivre et à accompagner au long cours.

Les besoins en soin et en accompagnement médical se transformant et augmentant, nous avons l'obligation d'anticiper et de développer les possibles, en travaillant avec les ressources locales. C'est pourquoi nous avons été le 1er établissement médico social du Bessin avec le FOA, à signer une convention d'Hospitalisation A Domicile (HAD) avec l'HAD de Bayeux.

Cette convention nous permet, dans certaines conditions, de pouvoir soigner dans l'établissement, des adultes qui sinon, seraient à l'hôpital ou y prolongeraient leur séjour. Or nous savons que le fait de pouvoir rester ou rentrer dans leur lieu de vie habituel avec les professionnels qu'ils connaissent bien, est pour eux un facteur important dans l'amélioration de leur santé, de leur guérison ou de la qualité de leur fin de vie.

La signature de cette convention s'est concrétisée fin 2014, par le retour d'hospitalisation d'un adulte suite à la pose d'une sonde gastrique. Cette 1ère prise en charge HAD a été source de vives inquiétudes pour les équipes d'AMP. La coopération avec l'équipe d'HAD a permis progressivement d'installer cette prise en charge. Nous avons également informé de concert la CPAM et l'ARS des spécificités de l'HAD en ESMS, spécificités à prendre en compte pour que ce dispositif fonctionne. L'HAD en établissement est différente de celle au domicile d'un particulier en raison du cadre et des contraintes différentes.

La MAS La Vallière est membre de l'Association des Etablissements Médico Sociaux du Bessin depuis 2013. Cette association permet aux établissements membres de partager des réflexions et de mutualiser des moyens. Nous avons rencontré en 2014, le directeur adjoint du service des urgences du calvados afin d'échanger avec lui des difficultés que nous pouvions recenser de part et d'autres dans nos contacts et échanger sur nos attentes respectives.

Cette Association a également intégré le Groupement de Coopération Sanitaire « Soigner ensemble dans le Bessin », qui nous permet d'élargir notre réflexion sur le même territoire avec des acteurs du secteur sanitaire et de mutualiser et de poser les bases d'une réflexion commune sur l'accueil à l'hôpital des personnes en situation de handicap..

Le décloisonnement avec ce secteur nous permet de rechercher plus activement des médecins psychiatres, de partager des formations communes, d'avoir accès à des interlocuteurs plus aisément.

Les salariés de la MAS ont été largement formés aux gestes de 1^{ère} urgence avec les professionnels de l'hôpital de Bayeux, via les formations du GCS. Ceci permet de créer des liens des synergies entre les professionnels du sanitaire et ceux de la MAS, amenés à travailler ensemble mais connaissant pas et ne connaissant pas leurs contraintes ou leurs ressources.

L'année 2014 a permis de lancer une dynamique autour des PPA et de leur co construction. Cette approche devait être intégrée, portée par les équipes.

Les évaluatrices externes ont souligné la qualité de cette dynamique. Il reste néanmoins que nous devons passer à l'étape suivante de la formalisation.

Le départ à la retraite prévu en fin d'année de l'éducateur spécialisé « chargé des relations avec les familles », nous a amené à réfléchir sur nos besoins en compétences tant autour de la place et de la participation des familles, que du PPA et des partenariats. Cette réflexion menée avec la direction, les chefs de service et une ME, nous permis de reprendre le parcours type d'un adulte accueilli à la MAS ; de la pré admission, à l'admission, au PPA, et éventuellement la sortie et de reprendre étape par étape quels étaient les acteurs clés de ce processus, leurs missions respectives et leurs liens de coopération.

Cela nous a amené à clarifier le rôle de « référent ».

Au final, nous avons opté pour l'existence en 2015, d'un ES « coordinateur de projet » dont les missions seront de renforcer et d'aider, les référents et le chef de service dans la mise en oeuvre des PPA, d'être en veille sur l'environnement et de lancer des partenariats.

La réflexion entamée en 2013 sur l'organisation souhaitable au regard des personnes accueillies aujourd'hui et de leurs besoins a été aboutie.

Elle nous a amené à construire une nouvelle organisation horaire répondant mieux à la fois aux exigences légales et aux besoins des adultes accueillis.

Un travail important de mise à plat des compteurs horaires et des congés des salariés a été fait, afin de mettre en place l'annualisation du temps de travail, en lien avec la mise en place d'un outil de gestion du temps au niveau associatif, la MAS étant l'un des établissements pilotes.

La réflexion sur les TMS a également été intégrée aux choix organisationnels (entre autre durée du temps de travail sur la journée, les WE, ...)

Cette réflexion a été également en lien. La MAS étant l'un des établissements pilote sur la mise en place d'un logiciel de gestion du temps.

Nous avons poursuivi également la réflexion sur les activités proposées aux adultes : contenu et organisation. Par ailleurs, nous poursuivons notre démarche de mutualisation et d'ouverture sur notre environnement : la convention avec l'EPHAD d'ELLON nous permet d'utiliser leur salle SNOEZELEN, l'IME de St VIGOR LE GRAND nous met à disposition une salle de sports une fois par semaine. L'ergothérapeute de l'EPHAD nous aide sur l'aménagement des locaux.

L'inscription de la MAS à un groupe de travail national sur les troubles musculo squelettiques des professionnels (TMS) durant l'année 2014 nous a permis de mettre en oeuvre une démarche de prévention pour les salariés et a eu également des effets sur le projet architectural et notamment la disposition des pièces, afin d'offrir le meilleur confort de vie aux adultes et de travail aux professionnels.

Ce mieux être au travail a évidemment des effets sur la qualité de la prise en charge, notamment sur la qualité des manipulations des adultes accueillis.

Cette démarche à laquelle ont participé la direction, le CHSCT et une AMP a été riche et très intéressante. Nous avons participé en octobre à Paris, à la mise en commun des travaux des groupes régionaux. L'implication de la MAS sur l'ensemble de ces travaux a été soulignée.

Dans la continuité, ce groupe de travail a élaboré un plan de prévention TMS (élargi au FOA), en lien avec le document unique des risques et avec le médecin du travail.

Une AMP a été nommée « référente TMS » pour les 2 établissements et bénéficiera en 2015 d'une formation spécifique.

Cette question des TMS est très importante à la MAS, de nombreux salariés rencontrent déjà de nombreux problèmes de santé liés à leur activité au travail. L'aménagement des locaux, le matériel à disposition pour faciliter les manutentions et la prévention sont indispensables.

L'ADPP a été mise en place cette année. Cette démarche de prise de distance et d'élaboration n'est pas simple à installer. Les groupes s'en emparent progressivement.

Cette démarche est indispensable dans l'établissement dans lequel les professionnels travaillent ensemble depuis longtemps mais où l'écoute respectueuse de la parole des uns et des autres n'est pas toujours aisée. Par ailleurs, il était nécessaire que les pratiques des uns et des autres puissent s'énoncer et s'élaborer dans un cadre respectueux de chacun.

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES

La priorité reste la formalisation des PPA et le « toilettage » des outils de la Loi 2002-2.

L'accompagnement à la fin de vie est un axe important, via des formations mais également au travers d'une réflexion collective. La réflexion s'engagera en 2015.

Nous poursuivrons également notre réflexion autour de la Santé et du soin tant à l'interne qu'avec les acteurs de notre réseau. Nous sommes fortement engagés sur la réflexion de l'accueil des adultes à l'hôpital.

Un comité de suivi sera chargé du suivi de la mise en oeuvre des plans d'amélioration des 2 évaluations en visant une démarche qualité. Ce comité sera constitué de professionnels, de familles et de partenaires.

Le projet d'établissement est à finaliser en prenant en compte les 2 évaluations, l'apport du comité de suivi et les réflexions menées par les différents groupes de travail.

La construction et l'aménagement des nouveaux locaux, l'aménagement des anciens locaux, la recomposition des groupes,... seront évidemment l'actualité de l'année à venir, en lien avec le plan d'action TMS et la co construction des PPA.



Foyer Occupationnel pour Adultes « Le Montmirel »

« Le Montmirel »
14400 ST LOUP HORS
Tél. 02 31 92 37 66
Fax. 02 31 92 90 68

Directeur : Sylvie LEFRANCOIS
E-mail : directeure.foa@acsea.asso.fr

www.acsea.asso.fr

N° CNIL : 4554ID15

Année de création : 1993

AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté du Conseil Général, en date du 25 septembre 1992, autorisant la création d'un FOA de 10 places d'internat et de 11 places en semi-internat,

Arrêté, en date du 31 mars 1993, portant extension pour 14 places de semi-internat.

Arrêté, en date du 21 janvier 1997, portant extension pour 11 places d'internat et 24 places en activités de jour.

Arrêté, en date du 20 février 1997, portant extension pour 12 places d'internat et 24 places en activités de jour.

Arrêté, en date du 18 septembre 2009, portant extension pour 21 places d'internat dont 1 place en accueil d'urgence.

Arrêté, en date du 4 juin 2010, portant extension pour 31 places d'accueil de jour (activité de jour) au 1er janvier 2011.

(Synthèse de la capacité actuelle : 21 places d'hébergement dont 1 place en accueil temporaire, 31 places d'accueil de jour)

PUBLICS

Le Foyer Occupationnel pour Adultes reçoit sur proposition d'orientation de la MDPH, des adultes dont la situation de handicap intellectuel, moteur et/ou somatique ne leur permet pas de s'inclure dans le monde du travail ordinaire. Ils ont besoin par ailleurs d'une aide dans les actes de la vie quotidienne.

FINANCEMENT

Prix de Journée Atelier Conseil Général

Prix de Journée Hébergement Conseil Général

Participation forfaitaire des adultes selon un barème départemental fixé en fonction des modalités de leur hébergement (continu, en semaine, en famille d'accueil ou en famille).

OBJECTIF GENERAL

Accueillir et accompagner des adultes en situation de handicap et leur offrir un environnement favorable leur permettant d'acquérir une plus grande autonomie sociale en :

Proposant des activités occupationnelles stimulant leurs capacités cognitives, sensorielles et créatives,

- Proposant des ateliers permettant d'acquérir certaines compétences professionnelles,
- Favorisant leur bien-être par un accueil adapté en hébergement ou en journée,
- Suscitant leur participation aux actes de la vie quotidienne et à toutes les décisions les concernant,
- Les accompagnant vers des activités dans la cité, favorisant leur inclusion sociale,
- Favorisant les liens familiaux,
- Leur offrant un accompagnement vers des soins tant somatiques que psychiques, adaptés à leur situation et à leurs besoins.

SECTEUR D'INTERVENTION

Calvados

ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2014

Hébergement :
5623 journées réalisées.

Le déficit de 173 journées est dû à des hospitalisations, des séjours de vacances et des week-ends en famille, des accueils temporaires dans d'autres établissements. Par ailleurs, une adulte a été absente plusieurs mois suite à un problème de santé.

Accueil de jour :
2219 journées réalisées
L'activité prévisionnelle a été réalisée et même dépassée de quelques journées (79 j)

Le Conseil de Vie Sociale s'est réuni trois fois dans l'année.

Le FOA a fêté ses 20 ans en fin d'année. Cet anniversaire imaginé, préparé et très investi par les adultes soutenus par les professionnels, a été l'occasion d'un moment chaleureux partagé avec les familles et les nombreux invités.

L'année 2014 a été marquée par de nombreuses absences dans l'équipe, dont celle du chef de service socio éducatif. Son grave accident de santé a marqué les professionnels et les adultes.

Son poste est resté vacant quelques mois, puis deux chefs de service se sont succédés pour assurer la continuité des missions.

L'équipe d'AMP a connu également de nombreuses absences pour maladies de longue durée. L'année aura donc été déstabilisée par ces absences et de nombreux remplacements à assurer.

Néanmoins, nous avons poursuivi de nombreux chantiers (Organisation, projets d'ateliers, ...).

Les évaluations interne et externe ont également ponctué cette année.

Elles ont confirmé nos observations, à savoir entre autre, que l'équipe du FOA doit améliorer la personnalisation de l'accompagnement et la recherche de la participation des adultes à tout ce qui les concerne.

ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS AVEC UNE MISE EN PERSPECTIVE SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

L'évolution des caractéristiques des adultes demande une personnalisation accrue de l'accompagnement. Les caractéristiques des adultes accueillis au FOA sont très hétérogènes : allant de 21 ans à 60 ans, avec des déficits et des capacités très différentes, les réponses doivent être très personnalisées et adaptées.

De manière générale, les adultes ont des capacités que les professionnels peuvent susciter, développer pour aller vers une plus grande autonomie. La participation des adultes est largement possible pour tout ce qui les concerne.

Plusieurs membres de l'équipe ont participé en 2013 à une formation sur la Valorisation des Rôles Sociaux. L'ensemble de l'équipe y sera formée à terme. Cette approche est souhaitée pour accompagner l'équipe du FOA dans la démarche recherchée de plus grande inclusion sociale et d'une véritable citoyenneté des adultes accueillis, en s'appuyant sur leurs ressources et compétences qu'elles soient propres à eux mêmes ou à leur environnement.

Nos projets intègrent désormais la participation systématique des adultes, dès leur élaboration.

La mutualisation, l'ouverture sur l'environnement et la personnalisation de l'accompagnement sont les axes de tous les projets développés. Ce fut le cas pour l'anniversaire du FOA et ils réfléchissent actuellement à l'aménagement qu'ils souhaitent autour des espaces extérieurs de l'hébergement. Ils pourront ensuite aider à la réalisation concrète de ces espaces dans le cadre de l'atelier jardin.

Nous avons également accompagné les adultes vers une plus grande autonomie dans les transports. Désormais, ceux en capacité de se déplacer seuls le font (à pied, en bus ou en train), après avoir été accompagnés par les professionnels.

Nous avons commencé des démarches vers une insertion progressive en ESAT pour un adulte, des démarches similaires s'engagent pour d'autres et nous multiplions les contacts dans l'environnement pour offrir des espaces diversifiés répondant aux projets de chacun, par exemple en recherchant des accueils adaptés pour les plus âgés.

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

Malgré les absences dans l'équipe, nous avons maintenu notre objectif de contractualisation des contrats de séjour qui n'existaient pas au FOA.

Les contrats de séjour et le DIPC sont les 1ers documents devant être contractualisés avec l'adulte et ses tuteurs, le projet personnalisé étant un avenant de ces contrats.

Ces formalisations ont permis d'enclencher avec l'équipe la dynamique de co construction indispensable à une véritable démarche de PPA : information, participation, coconstruction formalisée, évaluation.

Les PPA sont cependant encore à réaliser ; ils sont l'objectif prioritaire de l'année 2015.

L'un des objectifs poursuivis est d'ouvrir le FOA sur son environnement, de développer les partenariats et les mutualisations afin d'offrir plus de ressources, diversifiées, pour mieux répondre au projet des adultes accueillis (attentes et besoins).

Un réel mouvement d'ouverture de l'établissement s'est engagé et nous avons signé de multiples conventions avec nos partenaires : Maison du vélo, Cargö, Gym adaptée, FOA, ESAT, GEM, ...

Des temps hors FOA sont organisés : nombre d'adultes vont régulièrement en famille. Pour d'autres dont les relations familiales sont distendues voire inexistantes, des séjours réguliers sont organisés avec le Foyer d'Accueil Temporaire de Valognes, d'autres FOA, des séjours d'été sont organisés avec le CLBN, afin qu'ils puissent eux aussi avoir d'autres espaces de vie dans l'année.

De même pour les activités, des adultes ont participé cette année à une activité autour de la musique au Cargö dans la continuité de la fête associative qui y avait connu un beau succès. D'autres vont soigner des chevaux dans un centre équestre, d'autres encore ont leur licence via la Fédération de Sports Adapté et participent régulièrement à Caen à des séances et des compétitions.

La réflexion sur le contenu des ateliers est en cours et sera finalisée prochainement : le FOA propose encore trop d'activités collectives, insuffisamment liées aux projets personnalisés des adultes. Les projets des ateliers doivent intégrer cette dimension et donc définir un contenu suffisamment élaboré des apprentissages cognitifs et des expérimentations possibles qu'ils proposent et de leur évaluation.

Par ailleurs, ils doivent contenir des axes de mutualisation à l'interne et dans l'environnement.

De manière générale, les objectifs et l'organisation de tous les ateliers sont revisités : « l'occupationnel » est à redéfinir, tout particulièrement au regard des projets personnalisés. Cela permettra de sortir de l'habitude du « tout collectif ». L'Organisation générale sera revue également afin de permettre une continuité dans les activités proposées, pour permettre aux adultes de mieux se repérer et développer des compétences et des acquis, et pour les professionnels d'être dans la véritable mise en oeuvre des PPA et de leur évaluation.

Le développement du projet de Restauration Adaptée sur Bayeux et notre participation à ce projet, nous a permis de travailler en équipe dans un premier temps sur l'organisation des repas : une nouvelle organisation s'est mise en place le midi, offrant la possibilité aux adultes de déjeuner dans des espaces différenciés et dans de meilleures conditions.

Les horaires, le matériel ..., ont été revus à cette occasion. Cela nous a permis également de revoir les pratiques quand au respect des normes d'hygiène, en particulier sur l'hébergement.

Enfin, l'atelier cuisine peut se recentrer sur ses objectifs d'apprentissages et d'expérimentations puisqu'il n'aura plus la contrainte de produire les repas du midi.

En parallèle, une réflexion conjointe avec la MAS a été menée cette année autour de l'alimentation et du plan alimentaire.

Nous avons l'obligation de prévenir le vieillissement des adultes et l'alimentation est l'un des facteurs importants repérés, avec l'activité physique et l'inclusion sociale, dans les problématiques liées au vieillissement. L'alimentation est très importante pour les adultes et demandent aux professionnels de la vigilance (repas mixés par ex, surconsommation de certains adultes, frustration à gérer, ...), du professionnalisme et de la pédagogie. Elle leur demande également de se décentrer de leurs propres représentations et habitudes de vie.

Cette réflexion nécessite également que chaque « secteur professionnel » soit à l'écoute des objectifs et contraintes des autres. Cette question est plus complexe qu'il n'y paraît car elle touche aux représentations de chacun concernant la nourriture, mais également à l'organisation de l'établissement, au budget, aux liens de coopération existants ou non entre professionnels, ...

Le groupe de travail a construit un plan alimentaire et des outils pour les AMP sur les groupes. Cette démarche sera à suivre et à accompagner au long cours.

Un questionnement est apparu en 2014, sur l'utilisation des espaces de vie qu'ils soient à l'hébergement ou sur « le temps de jour ». Quelles sont là encore les pratiques, qui entre dans les chambres, qui rentre sur le foyer, quand, comment ? ...Quelles sont les limites ? Sont elles claires pour tous, formalisées ?

Comment respecter les libertés fondamentales que sont la liberté de circuler et le respect de l'intimité, tout en assurant la nécessaire protection des adultes ?

Le règlement de fonctionnement sera à revoir de façon collective au travers de ces questions, en s'appuyant notamment sur les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM et sur les échanges et les réflexions avec l'équipe, les adultes et les familles.

La vie affective et sexuelle des adultes est un autre thème évoqué en 2014, pour lequel l'ensemble des questions précédentes se pose également.

Le FOA est un établissement mixte qui accueille des adultes. A ce titre, il doit respecter la vie affective et sexuelle des adultes, tout en veillant au respect du consentement, de la non violence et de l'intimité. Pour autant, cela ne se révèle pas si simple dans l'accueil de tous les jours, ni avec tous les adultes. De même, l'avis, le ressenti, les craintes des familles sur ce sujet sont à entendre.

Pour les professionnels, cette question n'est pas plus simple : quelles sont leur responsabilités, que doivent ils autoriser ou non ?

Ce thème deviendra un élément intégré au projet d'établissement au terme d'une démarche de réflexion et de formation collective.

La question de la Santé et des soins est une question importante au FOA.

Nous devons améliorer la qualité du suivi médical des adultes et anticiper les besoins dans ce domaine là également, avec des ressources internes insuffisantes (temps très insuffisant d'infirmier, poste du médecin psychiatre non pourvu).

Nous avons travaillé à la sécurisation de la préparation et du conditionnement des médicaments, en lien avec la pharmacie de Bayeux avec laquelle le FOA travaille depuis de nombreuses années.

Cette démarche a abouti à la signature d'une convention début 2014.

Les piluliers sont donc préparés et livrés par la pharmacie, contrôlés par l'infirmière. Nous avons noté depuis une nette amélioration quand aux erreurs dans la distribution faite par les AMP.

L'objectif de sécurisation est donc atteint.

Nous avons également mis en place des réunions régulières de travail des infirmiers de la MAS et du FOA avec les chefs de service et le directeur afin de formaliser des protocoles de soin, améliorer la prise en charge de la Santé des adultes, travailler sur les partenariats possibles.

Ces réflexions se font en lien avec le médecin généraliste et le groupe de travail infirmiers Associatif.

Les besoins en soin et en accompagnement médical se transformant et augmentant, nous avons l'obligation d'anticiper et de développer les possibles, en travaillant avec les ressources locales. C'est pourquoi nous avons été le 1er établissement médico social du Bessin, avec la MAS La Vallière, à signer une convention d'Hospitalisation A Domicile (HAD) avec l'HAD de Bayeux.

Cette convention nous permet, dans certaines conditions, de pouvoir soigner dans l'établissement, des adultes qui sinon, seraient à l'hôpital ou y prolongeraient leur séjour. Or nous savons que le fait de pouvoir rester ou rentrer dans leur lieu de vie habituel avec les professionnels qu'ils connaissent bien, est pour eux un facteur important dans l'amélioration de leur santé, de leur guérison ou de la qualité de leur fin de vie.

Le FOA est membre de l'Association des Etablissements Médico Sociaux du Bessin depuis 2013. Cette association permet aux établissements membres de partager des réflexions et de mutualiser des moyens.

Nous avons rencontré en 2014, le directeur adjoint du service des urgences du calvados afin d'échanger avec lui des difficultés que nous pouvions recenser de part et d'autres dans nos contacts et échanger sur nos attentes respectives.

Cette Association a également intégré le Groupement de Coopération Sanitaire « Soigner ensemble dans le Bessin », qui nous permet d'élargir notre réflexion sur le même territoire avec des acteurs du secteur sanitaire et de mutualiser et de poser les bases d'une réflexion commune sur l'accueil à l'hôpital des personnes en situation de handicap.

Le décloisonnement avec ce secteur nous permet de rechercher plus activement des médecins psychiatres, de partager des formations communes, d'avoir accès à des interlocuteurs plus aisément.

Les salariés du FOA ont été largement formés aux gestes de 1^{ère} urgence avec les professionnels de l'hôpital de Bayeux, via les formations du GCS. Ceci permet de créer des liens des synergies entre les professionnels du sanitaire et ceux du médico social, amenés à travailler ensemble mais connaissant pas leurs contraintes ou leurs ressources.

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES

Les évaluations ont clairement souligné des pratiques trop collectives et des attentes des adultes insuffisamment sollicitées.

Ces axes d'amélioration sont également à intégrer dans le projet de l'hébergement qui sera retravaillé en 2015. Une importante réflexion sur les pratiques est à mener avec les professionnels.

La mise en place de l'Analyse Des Pratiques Professionnelles est programmée en 2015, pour aider les professionnels dans leur réflexion sur leurs pratiques et dans ce qu'ils vivent au travail.

Comme nous l'avons précédemment écrit, l'ensemble de l'équipe bénéficiera d'une première formation à la Valorisation des Rôles Sociaux, afin de l'accompagner dans les changements opérés et lui offrir des référentiels communs.

La réflexion et la formalisation des PPA sont la priorité de l'année 2015, et particulièrement leur mise en oeuvre dans une réelle démarche d'individualisation, de participation et d'évaluation.

Les réflexions et la formalisation des projets d'atelier, du projet d'hébergement et de l'organisation générale de l'établissement sera poursuivie afin d'offrir les conditions nécessaires à la démarche de PPA.

La réflexion sur la vie affective et sexuelle se mettra en place en 2015 et impliquera les professionnels, les adultes, les familles et mandataires judiciaires et le CVS. Nous ferons appel aux compétences de partenaires spécialisés sur ce sujet afin de nous aider tant sur le plan du Droit que des échanges sur les représentations et ressentis de chacun.

A terme, nous souhaitons que soit élaboré un document spécifique sur la vie affective et sexuelle, dont les éléments seront repris dans le règlement de fonctionnement et dans le projet d'établissement. Ce volet sera également ajouté aux PPA.

Les évaluatrices externes feront le retour de leur évaluation lors d'une réunion réunissant les professionnels de la MAS et du FOA, les CVS, les familles/mandataires judiciaires et les partenaires.

A l'issue de cette réunion, nous proposerons la création d'un Comité de Suivi des Evaluations, dont les missions seront de collecter les informations et documents relatifs aux 2 plans d'amélioration et de faire régulièrement le point sur l'état d'avancement de ces plans. Ce comité participatif sera pérennisé dans le temps dans un objectif de démarche qualité et d'évaluation continue.

L'ensemble de ces réflexions, de ces travaux et les résultats des 2 évaluations seront intégrés dans le projet d'établissement dont la formalisation doit se poursuivre.

A plus longue échéance et au vu du contexte général de raréfaction des ressources, des questions se posent pour le FOA. Nous avons veillé au cours de l'année à optimiser nos ressources mais certains seuils ne peuvent être dépassés.

Cet état de fait combiné au vieillissement des adultes et au peu de places disponibles par ailleurs, nous incite à réfléchir sur les orientations générales à proposer. Plusieurs adultes pourraient déjà être en FAM ou en MAS. Quelques places peuvent elles être transformées pour accueillir au mieux ces adultes qui nécessitent des soins plus importants, un rythme de vie différent ?

PÔLE

PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS



DEPARTEMENT INSERTION PRÉVENTION

Service d'Aide aux Jeunes en Difficulté

10 rue Frémentel
14000 CAEN
Tél. 02 31 82 56 00
Fax. 02 31 84 80 50

Directeur : Arnaud MARCHAND
E-mail : directeur.dip@acsea.asso.fr

www.acsea.asso.fr

N° CNIL : 1503592

Année de création : 1972

AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté interministériel en date du 4 Juillet 1972, et loi n° 86.17 du 6 Janvier 1986, autorisant la création du SAJD.

Arrêté d'autorisation du Conseil Général du 19 mai 2006.

POPULATION

Jeunes majeurs et jeunes adultes, âgés de 18 à 25 ans, garçons et filles en difficulté, particulièrement en rupture avec leur milieu naturel et désocialisés.

Jeunes détenus ou récemment libérés.

FINANCEMENT

Budget global de fonctionnement Conseil Général du Calvados.

OBJECTIFS

• Prévention

Les jeunes adultes, qui nous interpellent présentent des difficultés passagères risquant de mettre en cause leur projet de vie. Le service aide la personne à dépasser ce moment de crise en maintenant l'autonomie acquise et en évitant les phénomènes de désocialisation et de marginalisation.

• Réinsertion

Pour beaucoup d'autres jeunes adultes s'adressant au service, les difficultés sont anciennes, profondes et multiples. Leurs comportements trop problématiques les excluent des modes de prise en charge classiques et institutionnels.

ACTIONS

Le S.A.J.D. est un service de milieu ouvert. Il propose à tout jeune adulte majeur de 18 à 25 ans qui, de manière volontaire, le saisit d'une demande, un accompagnement global et un soutien à l'élaboration d'une réponse concrète. Cette démarche volontaire est un pré-requis impératif à la mise en oeuvre de l'accompagnement. Sans volonté manifeste d'entamer un cursus d'insertion sociale puis professionnelle, les projets des jeunes n'aboutissent pas.

La philosophie du service est celle de la porte ouverte à tous au service des objectifs de prévention et de réinsertion évoqués ci-dessus.

Notre première action est de ne pas «renchérir sur l'exclusion». Le service propose alors un accompagnement global et individualisé qui cherche à éviter le morcellement de la personne.

Quels que soient le degré et la nature des difficultés présentées, il s'agit de mobiliser les capacités de chacun dans un souci de dynamisation. Cette action respecte le rythme de la personne et s'inscrit dans une durée plus ou moins longue permise par le service.

MOYENS

Le SAJD participe au projet individuel du jeune et propose des solutions temporaires substitutives grâce à ses équipements propres, ou en coopération avec les partenaires de l'agglomération caennaise.

Ces solutions se font par la prestation de divers services liés au logement, à l'emploi, l'accès aux dispositifs de secours financiers, le transport.

Dans l'action quotidienne, ils sont parfois déterminants pour permettre aux jeunes une stabilisation, l'établissement de points de repère.

Le Service met à la disposition des moyens.

Sont ainsi repérés :

- La domiciliation
- L'accès aux moyens de communication et d'information
- Petite consigne, garde meubles
- Mise à disposition d'une douche et une machine à laver le linge.

SECTEURS D'INTERVENTION

Les jeunes adultes sont très majoritairement originaires de l'agglomération caennaise. Environ 10 % sont originaires du Calvados sur l'ensemble des usagers du service.

Environ 20 % des nouveaux usagers chaque année sont originaires d'un autre département et 1 % sont des jeunes de passage.

COMPTE RENDU CHIFFRÉ DE L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2014

• Les éléments majeurs de l'activité du service

L'action du SAJD s'inscrit chaque année davantage dans le cadre d'un large partenariat dans les différents domaines de l'accompagnement proposé aux jeunes se présentant au service : hébergement, logement, insertion professionnelle, santé, aides financières...

Ce partenariat constitue un des éléments essentiels garantissant la qualité du service rendu à l'utilisateur car il permet de prendre en compte la diversité des réponses à apporter.

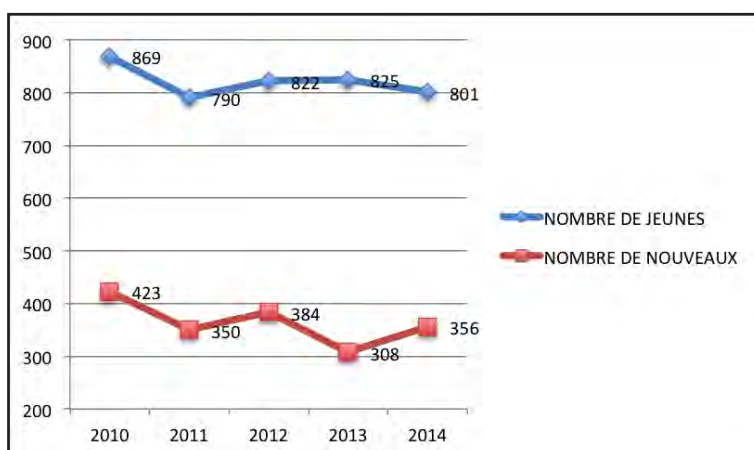
La situation des jeunes 18-25 ans est, en effet, particulièrement difficile au regard de l'accès à l'emploi, aux ressources et donc au logement. Cette aggravation des conditions de vie, toujours plus prégnante, a conduit à la prise en compte dans notre secteur de la notion d'urgence sociale.

Notre travail de prévention et d'insertion nécessite, donc, dans un premier temps, la prise en charge de cette urgence sociale. Le fait de répondre aux besoins primaires tels que la subsistance et la mise à l'abri constitue une première étape nécessaire dans la mise en place d'un accompagnement éducatif.

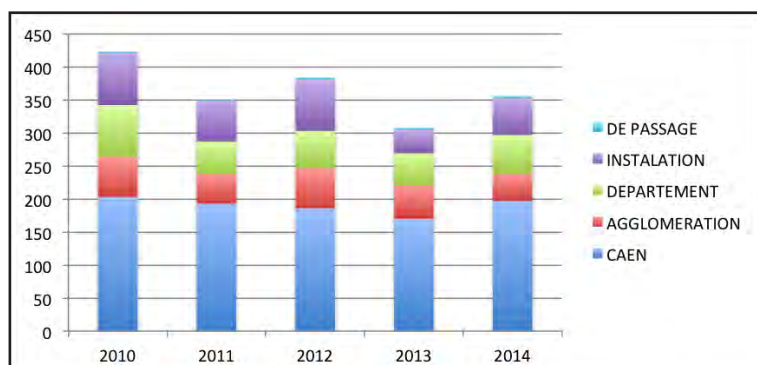
Il s'agit bien de favoriser l'accès à des conditions de vie assurant la dignité de la personne, permettant sécurité et stabilité, préservant son intimité et déterminant son inscription dans une vie sociale. Pour cela, nous devons d'accompagner la personne dans la reconnaissance et le dépassement de ses difficultés personnelles, conséquences de son histoire singulière. Cela est essentiel pour mettre en place une dynamique d'insertion. Cette dynamique nécessite une analyse, une prise de recul, une disponibilité de chacun. Cela n'est possible qu'en donnant aux usagers le temps d'évoluer, afin de leur permettre d'accéder à l'autonomie.

• Activité 2014 et analyse des problématiques des publics pris en charge

La fréquentation du public en 2014 est stable par rapport à l'année passée. Le nombre de jeunes venus au service est de 801. Le nombre de nouveaux usagers reçus était de 308 pour 2013, il est passé à 356 en 2014.

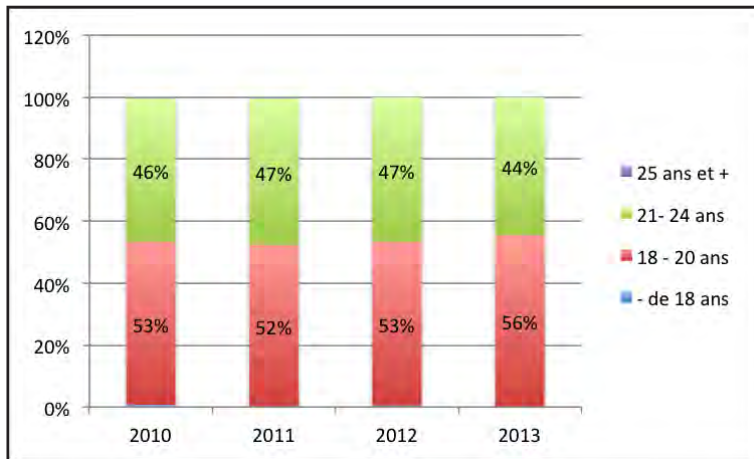


Origine géographique



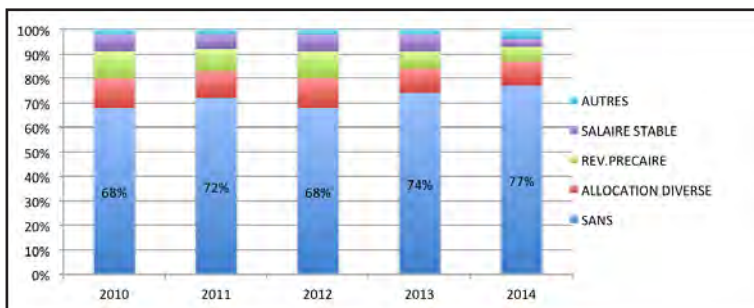
Sur 356 nouveaux, 238 sont issus de Caen et de l'agglomération caennaise. 59 viennent du département. Les jeunes viennent à Caen le plus souvent dans l'espoir de trouver plus facilement du travail. Le nombre de ceux en situation d'installation dans le département est en légère augmentation. Cela concerne 16% des usagers. Les jeunes « de passage » constituent toujours une part peu importante de notre public, puisqu'ils représentent à peine 3%.

Age et sexe

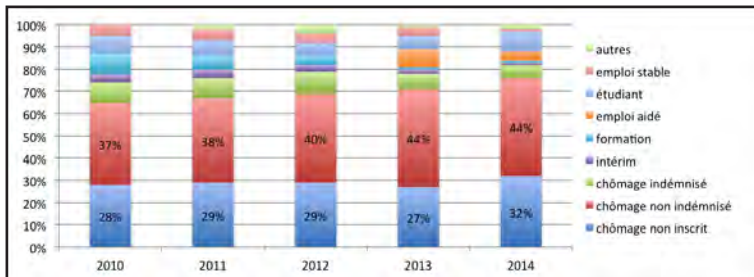


Le nombre d'hommes accueillis reste supérieur à celui des femmes, comme les années précédentes. Il correspond à 63% du public accueilli. La situation des hommes seuls est particulièrement difficile. La répartition des âges reste quasiment similaire à l'année passée, même si nombre des 18-20 ans augmente légèrement chaque année.

Situation socio-économique lors du premier entretien

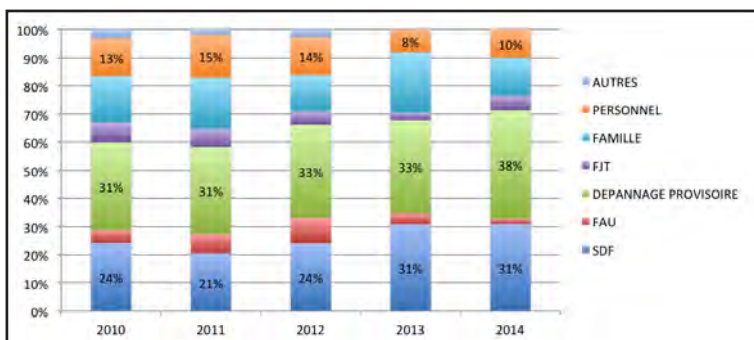


La situation socio-économique des jeunes à leur arrivée au service, que se soit au regard de l'emploi, des ressources, du logement, reste, comme nous l'avons évoqué, toujours aussi précaire. 81% d'entre eux sont sans activité à leur arrivée. Ce nombre est en augmentation par rapport à l'année précédente. 77% des jeunes n'ont aucune ressource quand ils viennent pour la première fois au SAJD. Ce chiffre augmente chaque année. Nous constatons, par ailleurs, une constante des revenus précaires, soit 23% des jeunes reçus au service. L'item « autres » concerne les jeunes qui ne peuvent accéder à l'emploi de droit commun. Ils représentent 15% du public. Ce public est en très nette augmentation, puisqu'il est 3 fois plus important cette année.



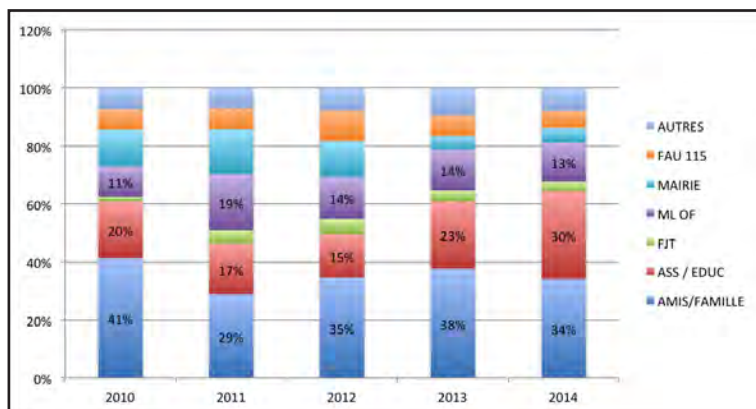
La mise en place d'une réponse concernant les besoins primaires est donc essentielle.

Le logement



Le nombre de jeunes sans logement est en constante augmentation. La précarité du logement concerne 71% des personnes à leur arrivée au service : SDF, Foyer d'Accueil d'Urgence, 115, dépannages provisoires. Sans emploi et sans ressources, les jeunes n'ont pas accès au logement.

Orientation vers le service



65% des jeunes sont orientés vers le service par nos partenaires dans les différents domaines d'intervention : le logement, l'insertion, la formation, l'aide sociale...

Les autres jeunes sont orientés, voire accompagnés vers le service par des amis ou des parents. Ce dernier chiffre est en baisse par rapport à l'année 2013.

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

• Le traitement de l'urgence

La précarité de la population accompagnée par le Service d'Aide aux Jeunes en Difficulté nous oblige depuis plusieurs années à consacrer de plus en plus de temps au traitement de l'urgence. La réponse aux besoins primaires est incontournable et constitue une étape dans le processus d'accompagnement. Il est, en effet, difficile d'envisager un travail éducatif quand la situation du jeune est trop précaire. Cela concerne tout d'abord la mise à l'abri des personnes SDF et la mise en place de moyens minimaux de subsistance par le biais, dans un premier temps des différents dispositifs d'aide : Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes, Mission Protection de l'Enfance, Centre Communal d'Action Social, Associations caritatives.

Une fois ces premières réponses apportées, nous mettons en place un suivi éducatif visant à permettre l'accès à l'autonomie. Pour cela le service développe différents modes d'intervention, individuel et collectif, en s'appuyant sur divers outils.

• L'accompagnement psychologique

Nous constatons qu'un nombre important de jeunes reçus présente un état de souffrance psychologique véritable frein à l'insertion. Les relais, particulièrement pour les jeunes 21-25 ans, sont difficiles à trouver, en dehors de la psychiatrie. Ces difficultés d'ordre psychologique rendent souvent inefficace l'accompagnement éducatif et, si elles ne sont pas traitées, entraînent les jeunes dans une spirale de l'échec, lourde de conséquences.

Le service bénéficie d'un mi-temps de Psychologue. En lien avec l'accompagnement éducatif ; il permet un réel travail de prévention, concourant à la stabilisation de ces jeunes, que ce soit au niveau personnel, social ou professionnel, préalable incontournable à une insertion durable.

Au cours de l'année 2014, 37 jeunes ont pu être suivis. Le bilan est positif puisque le taux de fréquentation est supérieur à 70%. Les jeunes orientés semblent donc adhérer pleinement à cette démarche. Le lien avec l'accompagnement éducatif est très intéressant et donne tout son sens à cette nouvelle action du service.

• L'accompagnement par le logement

L'action logement du SAJD est un outil très important d'accompagnement qui peut être utilisé à différents moments du parcours d'insertion déterminé avec un jeune adulte et suivant des modalités adaptées à sa situation personnelle. La difficulté d'accès au logement est actuellement un facteur d'exclusion déterminant pour le public accompagné par le SAJD. De plus, les apprentissages liés au comportement locatif ne sont pas acquis pour beaucoup d'entre eux.

Le dispositif de l'ALT permet aux jeunes d'expérimenter un logement personnel, alors que la modicité des ressources, leur irrégularité ne leur permettrait pas, dans le contexte présent, d'y accéder. Pourtant, l'accès au logement favorise la stabilité nécessaire à l'investissement dans des projets à moyen et à long terme. Ces logements ALT permettent, par exemple, à des jeunes en rupture familiale et sans ressources, de terminer leurs études. Ils peuvent également être utilisés pour permettre l'accès à l'emploi. Ces logements ALT constituent donc un excellent outil éducatif, permettant également de travailler les comportements locatifs.

92 personnes ont été hébergées par le service dans les logements sous convention ALT au cours de l'année, dont 37 jeunes en FJT. Ce nombre est en diminution importante car les sorties de l'ALT sont difficiles à mettre en œuvre.

Dans un parcours idéal, l'accès à un logement personnel se situe après avoir bénéficié de l'ALT. Durant cette période, des demandes auprès des offices H L M sont déposées. Un dossier auprès de la commission d'examen des situations, à laquelle sont éligibles les occupants des logements sous convention ALT gérés par le SAJD, est également constitué. 34,7% des jeunes logés par le service ont intégré un logement stable à la sortie de l'ALT.

• **L'accompagnement à l'accès au logement**

Malgré cet ensemble de dispositions, l'accès au logement personnel pour les jeunes adultes reste difficile. La pénurie de logement et surtout de petits logements, la précarité des revenus, l'incertitude sur la continuité de l'emploi, l'absence de garant... sont autant de freins à l'accès au logement. Toutes ces raisons sont majorées lorsque l'on s'adresse au secteur privé.

La constitution des dossiers d'aide pour le financement de l'entrée dans le logement auprès du FSL ne lève pas tous les obstacles de l'accès au logement.

Au cours de l'année 2014, 35 dossiers d'accès au logement ont été constitués auprès du FSL, contre 27 l'an passé. L'accès au logement concerne encore majoritairement des entrées en FJT (57% des dossiers FSL), solution de logement la plus adaptée à la situation des jeunes accueillis et parfois seule possibilité pour ceux qui, en l'absence de garant, ne peuvent accéder au parc privé. L'accès au logement public ne représente qu'à peine 17% des dossiers, mais ce chiffre est en augmentation cette année.

• **L'accompagnement social lié au logement**

Le service a passé convention avec le FSL pour exercer au cours de l'année des mesures d'accompagnement social lié au logement auprès de famille accédant à un logement personnel ou logé dans le cadre conventionnel de l'Allocation Logement Temporaire.

Cette convention permet un accompagnement qui vise à favoriser l'appropriation des obligations, formalités, droits et devoirs, règles de bon voisinage qui s'imposent à tout occupant d'un logement. Elle permet également de mettre en relation les jeunes locataires avec les services sociaux, de santé, les associations implantées sur le quartier...

• **L'accès aux droits et l'insertion**

Les jeunes sont accompagnés dans la mise en place de leurs droits, dans les différents domaines de la vie autonome. Pour cela, nous nous appuyons sur un large partenariat. Par rapport à l'insertion professionnelle, nous travaillons en étroite collaboration avec la Mission locale. Tous les jeunes suivis au service sont orientés, si ils en relèvent, vers la Mission Locale. Nous avons vu, en effet, qu'un nombre important d'entre eux n'a pas d'activité à l'arrivée au service. L'accès à la formation professionnelle est une étape incontournable pour l'accès aux ressources, à la qualification et, à terme, à l'emploi. Le service assure donc le suivi social et éducatif du jeune dans son parcours d'insertion professionnelle. Des chantiers éducatifs ont été mis en place par le SAJD et la Mission Locale, en lien avec des structures d'intérim d'insertion. Nous avons également un partenariat avec une épicerie sociale qui embauche chaque année trois jeunes en CAE, et ce, depuis plus de dix ans. Ces deux actions permettent de travailler l'insertion des jeunes les plus éloignés de l'emploi et de la formation professionnelle.

L'absence de minima sociaux nous oblige également à solliciter tous les dispositifs d'aide pour permettre aux jeunes de subvenir à leurs besoins.

Nous intervenons également dans le cadre de la protection de l'Enfance élargie aux jeunes majeurs, et sommes amenés, à ce titre notamment à travailler avec les familles.

• **L'accès aux soins**

En partenariat avec différents partenaires de droits communs ou avec des services spécialisés, notamment, ceux intervenant dans le cadre de l'extrême urgence. Ainsi, par exemple un partenariat va être mis en place avec la toute nouvelle Équipe Mobile de Psychiatrie.

• **L'accompagnement à la citoyenneté**

Le SAJD a créé et fait vivre, depuis maintenant une trentaine d'année, l'association « Les Pistes » qui constitue un outil de socialisation et d'accès à la citoyenneté, par le partage d'activités qu'elle permet, l'ouverture vers des domaines nouveaux, l'apprentissage d'une implication dans la vie associative. Ce travail d'accès à la citoyenneté est un complément très important à l'accompagnement éducatif. Ce mode d'intervention collectif constitue également un outil au service de l'accompagnement individuel.

Nous pouvons citer quelques exemples d'actions collectives permettant de travailler différents aspects dont le développement durable : l'atelier rénovation de meubles, destiné à apprendre aux jeunes à remettre en état un meuble d'occasion. Les meubles ainsi rénovés servent à meubler les logements ALT ou sont donnés à des jeunes ayant accès à un logement. Dans le même esprit, un atelier couture a été mis en place cette année. Une dizaine de jeunes ont également participé à des chantiers participatifs d'éco construction solidaire.

Là encore, un partenariat avec d'autres associations permet de mettre en place et de développer de type d'actions.

RÉFLEXIONS EN COURS ET PISTES D' ACTIONS CONSÉCUTIVES À L'ÉVALUATION EXTERNE

Un travail de réflexion et de mise en place d'un partenariat doit se poursuivre concernant les jeunes sortant d'institution. En effet, le SAJD accueille régulièrement des jeunes posant une rupture avec leur institution. Ces jeunes, souvent fragiles, parfois avec une reconnaissance handicap, se retrouvent à la rue où nous pensons qu'ils encourent un danger. Leur souhait de « sortir » de la situation de handicap explique cette rupture. Il n'est pas aisé pour le service d'accompagner ces jeunes pour lesquels, le plus souvent, il est nécessaire de prévoir une orientation vers des structures adaptées.

En 2015, le SAJD poursuivra le travail collectif par le biais de l'association « Les Pistes », notamment. Plusieurs projets sont en cours, en lien avec différents partenaires. Un projet de participation à un chantier d'éco construction solidaire au TOGO devrait se réaliser cette année. Une souscription a été lancée via une plateforme de crowdfunding sur internet.

La démarche d'évaluation externe du service s'est terminée fin 2014 avec la mise en exergue de nombreux points positifs et quelques axes d'amélioration à travailler parmi lesquels on trouvera le vœu de plus formaliser les échanges avec nos partenaires.

Le SAJD est un service d'urgence, qui accueille un bien trop grand nombre de jeunes pour que l'on puisse formaliser tout ce qui est travaillé, très souvent au téléphone.

Malgré tout, l'évaluation externe, comme l'évaluation interne nous inscrit durablement dans une démarche d'amélioration continue pour améliorer encore l'accueil du public, l'évaluation de la demande et la réponse apportée aux situations d'urgence sociale.



DÉPARTEMENT INSERTION PREVENTION

Service d'Action Préventive

8, rue du Champ de Foire
14123 CORMELLES-LE-ROYAL
Tél. 02 31 34 30 31
Fax. 02 31 34 49 18

Directeur : Arnaud MARCHAND
E-mail : directeur.dip@acsea.asso.fr

www.acsea.asso.fr

N° CNIL : 1503600

Année de création : 1961

AUTORISATION / HABILITATION

Convention cadre avec le Conseil Général du Calvados donnant habilitation en date du 10 Juin 1998 (1ère convention le 6 Mai 1978), dans le cadre des dispositions de l'arrêté interministériel, du 4 Juillet 1972, et de la loi n° 86.17, du 6 Janvier 1986.

Convention avec les Municipalités :

- Convention triennale entre le CG14, la Ville de Caen et l'ACSEA en date du 12 décembre 2012.
- Convention avec la ville de Lisieux à compter du 1er janvier 2014.

POPULATION

Les actions de Prévention Spécialisée s'inscrivent dans le champ général des activités de la Mission de Protection de l'Enfance. Elles sont dirigées en priorité vers les jeunes adolescents et adultes (13-25 ans) des quartiers urbains, en état de rupture avec le milieu ou en souffrance sociale.

FINANCEMENT

Budget global de fonctionnement du Conseil Général du Calvados et participation municipale.

OBJECTIFS

La Prévention Spécialisée est une action éducative de proximité intégrée au projet social départemental.

Elle s'adresse aux jeunes (13-25 ans) qui rencontrent des difficultés de différentes natures.

Elle est territorialisée dans les quartiers où se concentrent l'exclusion et la marginalisation.

La Prévention Spécialisée se décline sur deux axes :

« Faire avec » le jeune, son milieu, son groupe : c'est-à-dire mener des actions et des projets adaptés pour l'aider à construire ou à reconstruire une image positive de lui-même Cette relation de confiance a pour objectif de renverser les processus de marginalisation et d'exclusion.

« Agir avec le milieu » et les institutions pour la prise en charge par les dispositifs de droit commun des difficultés rencontrées. Agir avec des groupes pour favoriser l'émergence de projets collectifs et soutenir les initiatives des habitants.

PRINCIPES D'INTERVENTION

- L'action de la Prévention Spécialisée est globale, c'est-à-dire qu'elle :
s'effectue dans le cadre d'une commande publique territoriale ;
prend en compte la personnalité du jeune dans son environnement familial et social.
- L'action de Prévention Spécialisée est souple : c'est une pratique éducative en recherche permanente d'adaptation aux réalités sociales des jeunes et des quartiers sensibles.
- L'action de Prévention Spécialisée s'effectue sur la base d'un projet d'intervention construit à partir des observations menées sur le terrain et des besoins repérés.

DÉMARCHE ÉDUCATIVE

- La relation repose sur le principe essentiel de libre adhésion.
- Elle se construit à partir de contacts et de rencontres privilégiant le lien interpersonnel.
- Cette relation sert d'appui à un travail éducatif qui se fera ultérieurement tant au niveau individuel que collectif.
- La démarche éducative se base sur une relation de confiance qui n'est pas conditionnée par un mandat ou par une inscription administrative.
- Conformément aux principes régissant la mission de Protection de l'Enfance, la confidentialité des échanges et des informations est formellement garantie.

LA PRATIQUE

Travail de rue et présence sociale

- La pratique fondamentale de la Prévention Spécialisée se caractérise par une démarche de présence sociale encore appelée travail de rue. Il s'agit d'aller vers les jeunes dans les lieux où ils se regroupent (au bas des immeubles, dans la rue, les centres commerciaux, les équipements socioculturels et sportifs), dans leurs moments de temps libre, en journée, en soirée ou en week-end, lors de fêtes ou d'événements.
- L'accueil peut également s'effectuer dans un local situé au cœur du quartier, un choix qui dépend du contexte et du projet d'intervention sur le secteur.

Accompagnement éducatif et social

- La démarche s'articule autour du principe de faire avec : il s'agit d'associer le jeune à toutes les étapes de l'accompagnement pour travailler en permanence l'autonomie et l'insertion sociale.
- Les problématiques abordées sont de différentes natures : insertion professionnelle, justice, logement, difficultés familiales, problèmes administratifs, soutien psychologique, etc.
- Les équipes éducatives peuvent être sollicitées par des partenaires pour intervenir auprès de jeunes, sous réserve du respect de leur libre adhésion au projet d'accompagnement.

Travail en réseau

- L'intervention de Prévention Spécialisée s'inscrit dans un esprit d'ouverture qui privilégie le rapprochement avec les partenaires sur le territoire. Elle apporte ainsi sa contribution à diverses initiatives (collectifs d'animation, accompagnement à la scolarité, groupes de parole, de réflexion, etc.) visant à améliorer les conditions de vie des jeunes et des habitants dans leur milieu.

Création et innovation

L'une des particularités de la Prévention Spécialisée est sa capacité à soutenir :

- des projets menés par ou avec les jeunes (séjours, chantiers éducatifs, ateliers d'expression...),
- des associations de quartier (groupes de jeunes, de femmes, d'habitants, réseaux d'échanges...),
- des projets de quartier (manifestations, animation et autres initiatives).

Du fait de sa connaissance du territoire, des publics et des acteurs, la Prévention Spécialisée peut être sollicitée par les collectivités territoriales en vue de réaliser des études et diagnostics partagés.

SECTEURS D'INTERVENTION

- Caen : Chemin-Vert - Grâce-de-Dieu - Guérinière - Caen Nord Est (Pierre Heuzé, Jean Eudes)
- Bayeux
- Colombelles - Giberville - Mondeville
- Lisieux

Le Service d'Action Préventive dispose également d'un bateau, le Sven, outil transversal à tous les secteurs, qui permet la découverte du milieu marin.

COMPTE RENDU CHIFFRÉ DE L'ACTIVITÉ

• **Éléments majeurs de l'activité de l'année**

La Prévention Spécialisée travaille avec le jeune, dans et avec son milieu. Elle accompagne parfois très loin les situations en lien avec la famille. Elle se réfère à des principes forts desquels elle tire sa légitimité et son organisation : l'absence de mandat nominatif, la libre adhésion, l'anonymat, le partenariat.

Alors, présenter son travail reste un exercice complexe. Comment décrire sans trahir, comment présenter tout en restant dans le respect de nos principes...

Malgré les différences entre les secteurs d'intervention de nos sept équipes, nous repérons et travaillons sur des problématiques récurrentes à savoir :

- La santé et notamment les addictions
- La précarité
- La scolarité
- La justice et les problèmes attenants
- Le logement
- La relation familiale
- Le désir d'animation
- L'emploi
- La formation

Nous déployons nos divers outils et sollicitons nos partenaires pour travailler à toutes ces problématiques. Parmi les outils, les chantiers éducatifs permettent à ces jeunes, le temps d'un chantier ponctuel, de découvrir le monde du travail et ses réalités ou de se valoriser par le salaire et/ou le résultat du chantier : la réalisation d'un objectif.

L'année 2014 a été une année très dense, dans la réalisation collective.

On notera comme éléments marquants :

- La fin de l'évaluation interne et la transcription de la démarche à l'ensemble du service sur le premier semestre,
- La réalisation d'une salle d'expression artistique et sportive,
- La réécriture, contrainte, de la convention entre la Ville de Caen, le Département du Calvados et le SAP,
- La réalisation de notre Evaluation Externe

L'Évaluation Interne et son suivi

Nous avons choisi en 2013 de réaliser des diagnostics de territoires sur les 7 équipes du service. Ces diagnostics auraient pu satisfaire à notre évaluation interne mais, conformément au modèle associatif, nous avons présenté une évaluation interne tout début 2014 sur 2 territoires. Nous avons ensuite réalisé les 5 autres évaluations internes dans le 1er semestre, conformément au plan présenté.

Ces évaluations auront pu montrer deux éléments notamment :

- Est-ce que le SAP travaille bien avec son public cible ?
- Est-ce que les actions menées sont bien en rapport avec le public ?

Aussi, nous avons pu, de ce fait, recadrer certains points pour mieux exposer notre travail et présenter des éléments statistiques en référence au projet de service.

L'évaluation externe, réalisée en fin d'année montre en quoi le service reste dynamique et aura su repenser ses actions malgré des temps forts et des difficultés en fin d'année.

La réalisation de la Salle d'Expression Artistique et Sportive

Depuis plusieurs années, l'équipe du SAP intervenant sur Colombelles, Giberville, Mondeville travaillait à la possibilité de créer un espace pluriel permettant d'insuffler, sur son territoire d'intervention, une dynamique culturelle et sportive.

Ainsi, avec le concours des 3 villes et avec l'appui du Département et de l'Etat nous avons pu, enfin, après 3 tentatives, réaliser un gros projet de développement social local.

Cette salle, que le SAP a pu permettre de réaliser servira à l'équipe d'éducateurs mais progressivement devra s'inscrire dans les dynamiques des habitants pour qu'ils se l'approprient et en deviennent les référents. Cet espace, c'est également un bureau et une petite salle d'activité pour l'équipe qui jusqu'alors était la seule équipe du SAP sans local.

La réécriture de la Convention avec la Ville de Caen, le Département et le SAP

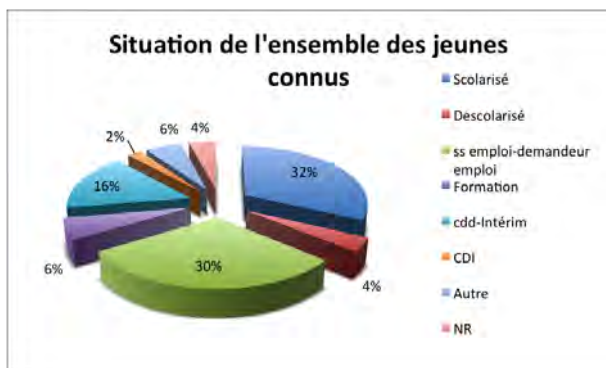
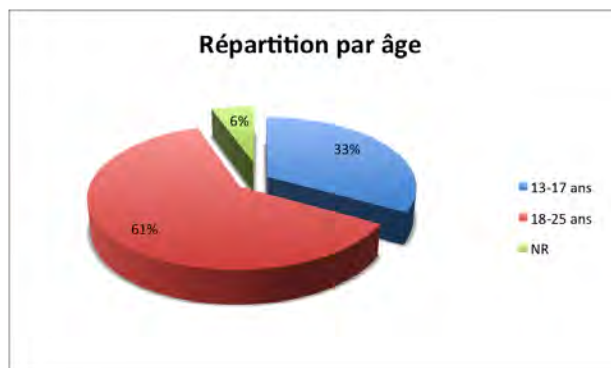
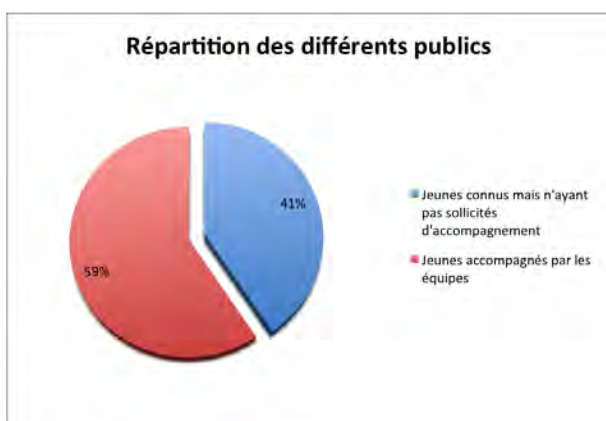
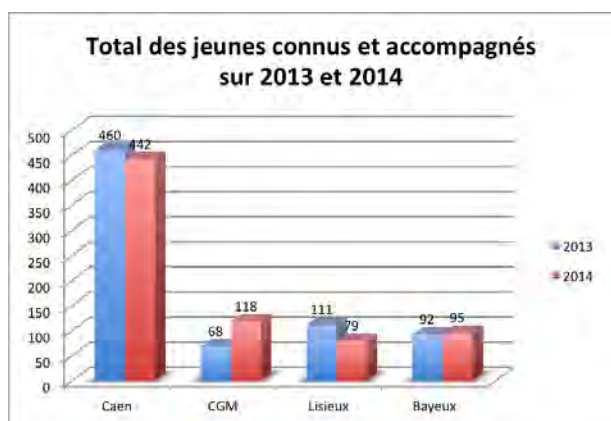
En septembre 2014, la Ville de Caen nous a fait part de son souhait de réduire sa participation dans le financement du service. Cet événement difficile remettant en question l'équilibre économique du service a imposé, de fait, la réécriture de la convention qui nous liait. A ce jour, le travail d'écriture se finalise mais n'est pas encore définitif. Il devrait néanmoins se finaliser au printemps. Les impacts sont importants car ils vont de la diminution de l'effectif ou au développement de l'intervention sur de nouveaux territoires avec les moyens actuels.

L'Evaluation Externe

Malgré les difficultés liées aux tensions, nous avons pu mener une évaluation externe sur l'ensemble du service. Cette évaluation, intéressante et plutôt positive montre la compétence du service dans son ensemble même si elle montre, aussi, le travail d'accompagnement nécessaire dans l'évolution du service.

• **Activité des différents secteurs**

En 2014, le SAP, sur ses 7 équipes a été en contact avec 734 jeunes.



A Bayeux, après une année forte en 2013 qui nous avait conduit à accompagner un groupe de jeunes au Burkina Faso pour un projet d'échange culturel, nous avons accueilli 2 de nos hôtes au printemps afin de travailler à un prolongement de l'action pour accueillir en 2016 une dizaine de jeunes burkinabés à Bayeux

A Colombelles, Giberville, Mondeville (CGM), les travaux de finitions de la salle d'expression artistique et sportive ont mobilisé l'équipe cette année et en particulier l'été. Les travaux ont permis la mise en place de nombreux chantiers éducatifs pour les jeunes accompagnés localement. L'ouverture de la salle a eu un effet très important en terme d'accueil des jeunes. Curieux, ils ont pu venir découvrir cette salle et rencontrer les éducateurs. Cette équipe était la seule équipe qui n'avait pas encore de local d'accueil.

A Caen, de nombreuses actions partenariales ont été mises en œuvre et notamment des chantiers éducatifs en lien avec les bailleurs sociaux ou, et c'était expérimental, la communauté d'agglomération de Caen la mer. Un chantier de peinture des barrières de la plage de Lion sur mer a été réalisé notamment dans ce cadre. Toutes les équipes de Caen s'y sont succédées avec des groupes de jeunes.

Parmi les projets collectifs, on notera :

- L'assistance à la préparation, au financement et à l'organisation d'un séjour à Barcelone pour un groupe de jeunes de la Grâce de Dieu,
- La participation très remarquée d'un groupe de jeunes danseuses du Chemin Vert à la fête associative de l'ACSEA,
- Un important travail d'éducation aux dangers des réseaux sociaux auprès de collégiens à Lisieux en partenariat avec les CEMEA et la Maison des Addictions...
- La réception de 2 compteurs du Burkinabé pour préparer un second échange culturel avec des jeunes de Bayeux
- ...

Pour autant, l'action du SAP ne se résume pas aux seules actions spectaculaires. L'essentiel se fait avec les jeunes de manière plus individuelle. Ces actions collectives, parfois d'envergure, sont des leviers pour permettre de mieux comprendre les problématiques des jeunes : celles exprimées, mais également, celles repérées par les éducateurs.

ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET LEURS ÉVOLUTIONS

Le SAP intervient sur le terrain, dans les quartiers dits sensibles auprès des jeunes en difficultés âgés de 13 à 25 ans.

Les problématiques rencontrées sont sensiblement les mêmes sur l'ensemble des territoires bien qu'elles puissent être perçues différemment par les jeunes eux-mêmes.

Les plus jeunes, interpellent en groupe pour des animations, des envies, et vont ensuite pouvoir éventuellement accepter l'accompagnement individuel une fois la confiance acquise et les besoins exprimés.

Les 18-25, qui représentent l'essentiel du public, interpellent directement et de manière plus individuelle sur leurs besoins parfois ponctuels ou urgents.

Dans l'ensemble, les besoins exprimés au départ de la relation éducative «cachent» souvent d'autres besoins d'accompagnement «à découvrir» par l'équipe.

Nos interventions portent principalement sur :

- L'animation et le souhait des jeunes de sortir de l'oisiveté. L'animation est ici un outil important qui permet de créer le lien avec eux avant un accompagnement plus conséquent. Ces animations peuvent se faire notamment sur les périodes de congés auprès des plus jeunes. Elles mettent en évidence parfois les problèmes d'inactivité physique et ce que cela engendre (fatigue importante, démotivation rapide...).
- L'insertion professionnelle, pour les plus âgés. On y traitera de l'accès à l'emploi par les chantiers éducatifs entre autre et l'accès à la formation quand la scolarité des jeunes n'a «pas été investie» avec des problématiques de ruptures scolaires fortes.
- La santé et l'accès à la prévention (addictions diverses, contraception...) ou aux soins.
- La justice quand les jeunes nous sollicitent pour être auprès d'eux lors de jugements ou dans le cadre d'un travail de prévention sur les droits ou la règle quand les familles sont défailtantes sur ces points. L'a famille et la relation familiale en générale. On y retrouvera l'ensemble des difficultés recensées dans le travail social avec de plus en plus souvent un travail auprès des très jeunes mères.
- La prévention du décrochage scolaire. C'est une thématique que nous développons avec les collègues pour accompagner les jeunes que les collègues repèrent ; les «décrocheurs».
- L'accès au logement indépendant est également un axe de travail pour les plus âgés. Il est naturellement lié au «besoin de liberté» ou d'émancipation familiale mais se heurte à la réalité de l'autonomie financière.

Dans l'ensemble, les problématiques sont récurrentes et transversales. Elles restent les mêmes. Le SAP ne peut malgré tout en avoir une lecture statistique précise car les données mesurées ne le sont pas de la même manière sur l'ensemble des secteurs d'intervention.

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

Le SAP tente de répondre à l'ensemble des problématiques repérées par des accompagnements individuels ou par des actions collectives visant à créer du lien avec les jeunes et ainsi mettre en lumière les besoins non-encore exprimés.

Afin de répondre à ses missions le SAP construit son intervention grâce à un panel important d'outils.

Le travail de rue

Les éducateurs disposent de nombreuses «variables» pour effectuer ce type d'intervention.

Elles leur permettent de s'ajuster à la particularité du territoire sur lequel ils exercent leur mission :

- Les lieux

Les espaces non institutionnels constituent les itinéraires des éducateurs de Prévention Spécialisée. La rue, les squares, les porches d'immeubles, mais aussi les espaces commerciaux ou publics, les cafés, les équipements socioculturels qui disposent d'un lieu d'accueil ouvert...

- Les moments

Il s'agit de tendre vers une présence fréquente et régulière, aux moments où les jeunes ont l'habitude de s'y réunir quels que soient le jour et l'heure.

- Les attitudes

Travailler dans la rue c'est être là, disponible pour écouter, observer sans insistance et avec discrétion. Sans intention autre que d'aller à la rencontre. Il convient d'arriver à faire partie du paysage et avoir intégré les codes, les rituels autour desquels s'organise la vie des jeunes sur le quartier.

Le local de prévention

Inscrit au cœur du quartier c'est un lieu ouvert aux jeunes qui peuvent parfois entretenir des relations difficiles avec les institutions. Il ne doit pas devenir lui même une institution mais un lieu ressource où se construisent les projets. Nous nous efforçons de faire en sorte que les jeunes y soient acteurs, qu'ils s'y sentent bien mais en rappelant qu'ils ne peuvent pas y faire n'importe quoi. Les jeunes sont régulièrement invités à améliorer le cadre par la décoration des lieux également (construction des meubles, peintures...).

L'accompagnement éducatif

Comment redonner confiance malgré les épreuves ?

Comment aider ces jeunes à se projeter dans le temps et à rompre avec les conduites délictueuses éventuelles ?

Comment favoriser leur insertion sociale ?

Les jeunes n'établissent pas forcément de liens de causalité entre leur histoire et la souffrance qu'ils ressentent. Ils éprouvent des difficultés à se départir d'un fonctionnement dans l'immédiat, à se projeter dans le temps. Ils peuvent avoir du mal à se comprendre eux-mêmes et face aux autres. Ils ont une estime d'eux parfois très dévalorisée ou au contraire survalorisée («je suis hyper sportif !»).

La création d'une relation de confiance constitue un préalable à la formulation par le jeune, ou un groupe de jeunes, d'une demande d'aide auprès de l'éducateur.

Les champs d'intervention du SAP sur les territoires :

- Les loisirs et l'intermédiation culturelle ou sportive

La question des loisirs ne vient pas en «doublon» avec l'existant et notamment les services d'animation, elle apporte une réponse à un sentiment d'isolement, d'exclusion devant la pratique d'un loisir ou d'un sport. Ces initiatives sont des espaces propices à l'émergence d'un vécu commun, en lien le plus souvent avec les structures de droit commun.

- La justice

Mise en relation avec un avocat, préparation de la défense avant un jugement, explicitation d'un papier du tribunal, mise en relation entre l'établissement pénitentiaire et la famille d'un jeune détenu, visite durant l'incarcération... sont autant de points mis en œuvre suivant les besoins.

- Les problèmes administratifs

Comment s'inscrire à Pole Emploi, obtenir une quittance de loyer, répondre à une injonction d'huissier... débroussailler des papiers relatifs à la situation familiale (filiation, reconnaissance de paternité, séparation, divorce, conflits conjugaux...), identification des interlocuteurs possibles (avocats, associations...).

- L'emploi et la formation

Mise en relation ou orientation vers les lieux d'accueil en matière d'insertion professionnelle. Accompagnement auprès d'un organisme de formation, à la Mission Locale, ou Pole Emploi, mise en place de chantiers éducatifs, insertion par les clauses d'insertion dans les marchés publics...

En 2013 le SAP avait signé une convention de partenariat avec l'association intermédiaire DEFI pour mettre en place des chantiers éducatifs. Cette convention a été prorogée cette année.

- Le logement

Aide à la constitution d'un dossier de demande...

Accompagnement dans l'autonomisation financière pour accéder au logement.

- La santé

Incitation aux soins, travail en réseau avec le corps médical, la Maison des addictions, prévention SIDA, MST, conduites addictives, contraception...

Travail en partenariat avec les PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé), pour des informations ou pour des situations préoccupantes.

- La scolarité

Mise en place d'ateliers de soutien scolaire, aide à l'orientation, mise en relation avec des établissements scolaires, collaboration avec les collèges sur la problématique de la recherche de stages de 3ème ou du décrochage...

Mise en place de séquences de tutorat pour des jeunes en voie d'exclusion.

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS

En 2013 nous écrivions que la Prévention Spécialisée par nature est en perpétuelle réflexion sur les orientations à donner à son intervention. L'année 2014 nous aura donné raison car le service avait repensé son organisation pour pouvoir intervenir, à Caen, sur deux nouveaux territoires à moyens constants avant que la ville ne souhaite diminuer son intervention en septembre.

L'année 2015 devrait montrer la capacité de la Prévention Spécialisée à repenser son action et ses territoires d'intervention au bénéfice des jeunes en difficultés.

La convention avec la Ville de Caen et le Département du Calvados

Nous terminons actuellement la réécriture de la convention tripartite entre la Ville de Caen, le Département et le SAP. Cette convention fixera les principes de l'intervention de Prévention Spécialisée et fera état des différents modes d'évaluation du service.

L'activité et le recueil des données

Depuis toujours nous collectons a posteriori l'ensemble des éléments concernant les jeunes accompagnés. Pour autant, la période délicate que traverse le service depuis septembre 2014 aura mi en avant que nos éléments de rendu-compte avaient pu nous desservir ou ne pas être compris. De ce fait, nous entreprenons dès cette année la relecture et la reprise de notre projet de service. Celui-ci n'avait pas été repris depuis les années 2000 et, sans être obsolète pour autant, il n'expose plus assez bien les données d'un travail de prévention spécialisée en 2015 sur le Calvados. Ce sera l'enjeu principal de cette année avec la mise en perspective, la valorisation et la meilleure communication de nos éléments d'accompagnement pour mieux comprendre les quartiers et les jeunes qu'on y croise.

Les territoires et le redéploiement des équipes sur Caen

Dans le cadre de la collaboration avec la ville de Caen et le Conseil Général le SAP devrait probablement redéployer son intervention pour pouvoir approcher deux nouveaux territoires : La Folie Couvrechef et le Calvaire Saint Pierre.

Ce redéploiement nous interroge, lui aussi, sur notre intervention et nous engage à une réflexion globale de notre organisation, sans perdre le sens de notre action.

L'inscription dans les réseaux et notamment le CNLAPS

Le SAP est investi depuis de nombreuses années dans le réseau principal des acteurs de la Prévention Spécialisée : le CNLAPS (Comité National de Liaison des Acteurs de la Prévention Spécialisée). Nous participons sur le territoire du Grand-Ouest de la France aux travaux du groupe des Chefs de Service et du groupe des Directeurs.

En 2015, nous nous inscrivons sur un large travail interrégional, puis national, d'élaboration d'un référentiel de la Prévention Spécialisée.

Et la suite...

Les attentats de janvier 2015 en France ont mis sous les feux de la rampe la Prévention Spécialisée. Décriée comme inefficace par ceux qui pensent qu'elle doit tout régler (échec scolaire, incivilité, vandalisme, violence, radicalisation...), elle est promue par d'autres comme un des piliers de la connaissance des quartiers et de leurs évolutions et rendue par nature nécessaire. Là où elle a été supprimée, elle est de nouveau réclamée. Sur quelle juste mesure devons nous nous tenir ? Que pourrons-nous faire pour aider les jeunes les plus en difficultés ou non ? Devons-nous faire avec tous ?

Une chose est sûre, nous ne ferons pas seuls, c'est l'essentiel !



DÉPARTEMENT INSERTION PREVENTION

Trait d'Union

Rue de la Charité
 Adresse postale : 325 rue de Falaise - 14000 CAEN
 Tél. 02 31 84 48 93
 Fax. 02 31 34 49 18

Directeur : Arnaud MARCHAND
 E-mail : directeur.dip@acsea.asso.fr

www.acsea.asso.fr

N° CNIL : 1503593

Intégration : Service «Le Trait d'Union» : 2010

AUTORISATION/HABILITATION

Autorisation de fonctionner par la Direction Départementale de l'Action Sociale en 1997 équipe Maraude et hébergement d'urgence Plan Hivernal.

Autorisation de fonctionner par la Direction Départementale de l'Action Sociale en 2007 hébergement d'urgence permanent.

Arrêté préfectoral en date du 15 octobre 2014, autorisant la création du Centre d'hébergement d'Urgence «la Charité».

POPULATION

Toute la population âgée de plus de 18 ans se trouvant en situation d'exclusion et sans abri.

FINANCEMENT

Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Conseil Général du Calvados (Direction de l'Insertion et du logement).

OBJECTIFS

Le service Trait d'Union s'occupe des personnes sans abri qui se retrouvent ainsi dans la rue. Intervenant dans le cadre d'un dispositif d'urgence (de type Samu Social), il assure quatre missions indissociables et indispensables au service des personnes en très grande difficulté.

- Le lien social et l'orientation :

Mettre ou remettre les personnes en relation avec les services, selon les besoins (social, médical, administratif, judiciaire). Pour cela, le service Trait d'Union rencontre les personnes sur leurs lieux de vie (essentiellement la rue) afin de rétablir du lien social.

- L'accompagnement social :

Accompagner physiquement, en urgence, les personnes vers les dispositifs existants (hébergement, santé...).

- L'alerte, l'évaluation et l'intervention :

Assurer une présence quotidienne et soutenue dans la rue pour détecter toute situation de personnes en très grande difficulté, voire en danger.

Intervenir en lien avec les services d'urgence (115, 15 et 17) ainsi que les associations aux particuliers.

- L'hébergement d'extrême urgence :

Assurer une mission d'hébergement toute l'année dédiée aux personnes les plus fragiles qui ne peuvent pas intégrer des structures d'accueil et d'insertion.

Assurer dans le cadre du plan d'accueil d'urgence hivernal, l'hébergement des personnes se trouvant sans solution.

ACTIONS

Le service Trait d'Union intervient dans deux directions:

- Une action de Maraude qui va vers les personnes, évalue leur situation, propose un hébergement et organise les liens avec les services pour rétablir du lien social et de l'accompagnement. L'équipe de la Maraude intervient tous les jours de 17H à 23H et assure une astreinte 24H/24.
- Une action d'accueil incluant l'hébergement et des accompagnements vers les services sociaux ou de soin, pour garantir la continuité du suivi des personnes.

L'hébergement est organisé toute l'année pour la partie hébergement des « grands exclus » (18 places). Pour l'hébergement du plan hivernal, la structure d'accueil Trait d'Union augmente sa capacité du 1^{er} Novembre au 31 Mars (42 places).

Le service Trait d'Union fonctionne 365 jours par an et assure une présence 24h/24 pendant la période hivernale.

MOYENS

Le service Trait d'Union est organisé autour de deux équipes :

- une équipe d'intervenants sociaux pour la Maraude composée de travailleurs sociaux (Assistants de service social, Educateurs Spécialisés, Moniteurs Educateurs)
- une équipe de veilleurs assurant l'encadrement de l'hébergement et la vie quotidienne sur le centre d'accueil.

Un Chef de Service éducatif qui coordonne l'action des professionnels du service et organise le fonctionnement de la structure.

SECTEUR D'INTERVENTION

Le service Trait d'Union intervient sur l'ensemble du Département du Calvados dans le cadre de la veille sociale. Il se coordonne avec le 115, service géré par l'Association des Amis des Jean Bosco, qui assure également l'animation de la veille sociale du Calvados.

COMPTE RENDU DE L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE

Le service Trait d'Union est un acteur important de la veille sociale du Calvados. Il s'inscrit auprès de tous les partenaires du secteur et dans les commissions du SIAO.

• Eléments marquants de l'activité de l'année

L'année 2014 a été l'année de l'implantation du Trait d'Union sur un local définitif. En effet, après des années d'adaptation, de déménagements et de réimplantation, Trait d'Union a enfin pu se stabiliser sur un lieu, dans un des bâtiments du grand ensemble de La Charité près de la rue de Falaise à Caen.

Il conviendra maintenant de se l'approprier et de l'adapter à notre action et notre métier d'insertion. De lourds travaux nous permettront de mettre en conformité notre volonté d'améliorer les conditions d'accueil et la réalité fonctionnelle du bâtiment.

Depuis juin 2014, le Trait d'Union est devenu le seul utilisateur du bâtiment au départ de l'association ALTHEA, partie dans des locaux administratifs uniquement.

2014 est également l'année de la mise en œuvre de toute une démarche de professionnalisation de l'hébergement voué à accueillir une soixantaine de personnes toute l'année. Nous avons recruté, pérennisé l'organisation et ainsi modifié le travail de l'équipe d'hébergement pour plus d'efficacité. Nous avons également lancé un large programme pluriannuel de formation des veilleurs-chauffeurs pour les accompagner vers un statut de surveillant de nuit.

L'équipe d'Hébergement a accueilli durant l'année 2014 deux catégories de personnes :

- Les personnes sollicitant le 115,
- Les personnes mises à l'abri par l'équipe d'intervention sociale de rue.

La deuxième équipe de Trait d'Union, l'équipe d'intervention sociale de rue (le terme de maraude étant peut-être trop réducteur) intervient, elle, directement dans la rue auprès des personnes les plus marginalisées et maintient le contact avec ceux que plus personne ne voit, dans les squats, dans les refuges les plus improbables connus des intervenants.

• Activité des deux secteurs de Trait d'Union

Bilan hébergement 2014

Nombre de nuitées pour l'année 2014 :

La structure n'a pas toujours fait le plein en début d'année quand l'association ALTHEA gérait encore, dans le bâtiment, une partie de l'hébergement des demandeurs d'asile.

A partir du milieu de l'année, le pourcentage d'occupation s'est très largement approché des 100% voire même, il nous est arrivé d'accueillir plus de 64 personnes sur une nuit dans des cas d'urgence absolue de mise à l'abri.

	NOMBRE DE NUITÉES ACCUEIL URGENCE	MAXIMUM POSSIBLE	POURCENTAGE D'OCCUPATION
TOTAL	22 283	23 360	95,4 %

Nombre de personnes accueillies pour l'année 2014 sur l'hébergement :

HOMMES	FEMMES	TOTAL	
1031	177	1 208	PERSONNES DIFFÉRENTES EN 2014
34	36	35	MOYENNE D'AGE
200	46	246	PERSONNES DE MOINS DE 25 ANS

A noter, si nous disposons de 64 places d'hébergement, 30 sont réservées à l'équipe d'intervention sociale de rue et 34 sont mises à la disposition du 115. Les personnes orientées par le 115 doivent se présenter avant 20h. S'ils ne se sont pas présentés, les places peuvent être réattribuées par le 115 ou par la maraude.

Malgré les différentes possibilités d'hébergement présentes sur l'Agglomération Caennaise (la Cotonnière, le Cap Horn), il existe un certain nombre de personnes extrêmement marginalisées, clochardisées, et/ou socialement fragilisées qui n'ont pu être parfois accueillies que sur la structure d'urgence la Charité car nous défendons un faible degré d'exigence pour les mises à l'abri. Ce qui peut poser problème également bien entendu.

Le nombre total de personnes accueillies (plus de 1.000) sur une année est significatif d'une vraie rotation des publics sur les structures. Ceci est surtout vrai pour les personnes envoyées par le 115. C'est moins le cas pour les personnes mises à l'abri par l'équipe d'intervenants de rue. Nous le verrons plus loin.

Bilan Intervention sociale de rue en 2014

L'équipe d'intervenants assure plusieurs missions indissociables et indispensables au service des personnes sans domicile fixe et/ou en très grande difficulté :

- Une mission concernant le lien social et l'orientation,
- Une mission d'accompagnement,
- Une mission d'alerte, d'évaluation et d'intervention,
- Une mission de mise à l'abri des plus démunis sur l'ensemble des structures d'hébergement d'urgence.

L'équipe, en moyenne, rencontre une soixantaine de personnes différentes par journée, 365 jours par an. Sur l'année ce sont quelques 20.481 contacts nécessitant une orientation, une prise en charge, un hébergement... une décision rapide, une évaluation !

Pour autant 2.130 fois, elle aura laissé une personne dehors, sans solution du fait de la saturation des hébergements d'urgence de l'agglomération caennaise. Un soir d'octobre 2014, 33 personnes n'ont pu être accueillies nulle part sur Caen. Et la situation ne s'est pas améliorée.

Les intervenants sociaux de rue du Trait d'Union n'accompagnant plus l'ensemble des personnes orientées directement par le 115 sur les hébergements d'urgence, leur rôle de lien entre la rue et les structures d'hébergement et d'insertion s'en est trouvé renforcé. L'équipe a évolué dans ses pratiques valorisant ainsi son rôle de maillon important dans la lutte contre l'exclusion, sur Caen mais aussi sur l'ensemble du Calvados.

ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET LEURS ÉVOLUTIONS.

Cinq grandes problématiques sont rencontrées et prises en compte par l'équipe de Trait d'Union dans son ensemble (maraude et hébergement) :

- L'alcool : Il s'agit de personnes souffrant d'alcoolisation quotidienne, souvent massive et ne permettant pas l'émergence d'un projet social sans un accès aux soins préalable.
- La psychiatrie : Ce sont des personnes connues des services de psychiatrie pour des pathologies avérées et/ou des troubles du comportement ayant nécessité une prise en charge dans un service de psychiatrie (à notre connaissance).
- La prise de traitement : Il s'agit d'une prise de traitement inadaptée, surdosage notamment et/ou sans avis médical.
- Hygiène dégradée : Il s'agit de personnes ayant de grandes difficultés à «gérer» leur hygiène corporelle. Cela reflète une perte évidente d'estime de soi et une image fortement dégradée. Entrent dans cette catégorie les personnes ne faisant pas de toilette, de douche même en cas «d'accident» (incontinence). Cela nécessite une stimulation et pour certains, une aide, pour qu'ils accèdent à l'hygiène de «base».
- Troubles du comportement : Par ce terme nous entendons les troubles du comportement engendrant une difficulté majeure dans la relation aux autres, la vie en collectivité (en société) en majorité par des comportements violents ou des refus récurrents des règles inhérentes à la collectivité.

En 2014, aux problématiques des sans-abris que nous avons l'habitude de côtoyer ont continué de s'ajouter les problématiques particulières des demandeurs d'asile présents sur Caen.

Les directives nationales sur le logement d'urgence limitent le recours aux hôtels, pour autant, le nombre de personnes arrivant sur Caen ne cesse d'augmenter et les solutions d'hébergement d'urgence validés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) n'ont pu se mettre en place en 2014 suite aux levées de boucliers des associations de voisinage des centres.

La dégradation des problématiques globales de l'urgence sociale (manque de moyens, cadre incertain, difficultés d'organisation, nouveaux publics) a continué d'engendrer auprès des deux équipes de Trait d'Union des phénomènes importants de violence auxquels les équipes ont dû faire face.

La professionnalisation des acteurs passe aussi par l'organisation, la formation, la confiance et la pratique collective. Tous ces éléments se sont confrontés les uns aux autres cette année où le cadre législatif, le lieu d'hébergement, le chef de service et le directeur changeaient.

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE.

L'intervention sociale auprès des personnes rencontrées

Les mineurs sont systématiquement signalés aux services de Police, accompagnés vers ceux-ci pour relation avec la Protection de l'Enfance (Direction Enfance Famille) du Conseil Général. Il s'agit principalement de mineurs en fugue des structures d'accueil mais aussi quelques étrangers pour certains accompagnés de leurs parents.

Nous constatons de véritables difficultés pour la prise en charge des mineurs issus de la population étrangère. Le protocole est assez compliqué et peu lisible.

Le nombre de jeunes entre 18 et 25 ans rencontrés ou hébergés est préoccupant. Ces jeunes sollicitent moins le 115 ayant pour certains des solutions alternatives (familles, amis, squats).

Dans la très grande majorité, ils connaissent bien les services ou associations pouvant être lourdement sollicités (SAJD, Associations caritatives). Cette population a tendance à se marginaliser, préférant le système collectif des squats, générant aussi des risques importants, à l'accueil en structure d'hébergement. L'importance de la Maraude pour aller au devant de ces personnes n'en est que renforcée.

La majorité des jeunes rencontrés, du fait de leurs problématiques diverses, n'est pas sans poser de réels problèmes. Nous avons remarqué que certains étaient en rupture avec les services sociaux et n'avaient pas de projet défini à court terme. Leur comportement (refus des règles, délinquance, addictions diverses, violence...) est difficile à gérer en structure d'accueil et nous avons vécu en 2014 des épisodes douloureux avec nos équipes face à cette violence et le manque de limite dans le comportement de ces jeunes.

Les problématiques des 25/35 ans sont diverses, mais celles d'ordre médical ou psychiatrique demeurent importantes voire s'amplifient ce qui présente un risque nouveau à prendre en compte sur l'hébergement notamment (agressions entre hébergés ou contre le personnel).

A noter :

Sur l'hébergement, 20 personnes parmi les plus marginalisées, ont dormi 4.335 nuits sur la structure en 2014. Ce qui veut dire que 40% des places annuelles réservées à la mise à l'abri par l'équipe d'intervenants de rue sont occupées par 20 personnes, certains ayant même dormi sur la structure 345 ou 336 nuits.

Une vraie réflexion s'ouvre à nous dans la construction d'un projet d'hébergement durable de ces personnes. Sur ces 20 personnes qui considèrent presque notre hébergement comme leur «chez eux», 11 sont bénéficiaires du RSA, d'autres bénéficient de l'AAH ou perçoivent une retraite. 8 d'entre-eux ont également une mesure de tutelle.

La mission générale

Le «Trait d'Union» porte le nom de sa mission essentielle : Faire le lien !

Cela nécessite la connaissance du réseau de veille sociale mais aussi des services d'urgence en terme de fonctionnement et de missions particulières. Le but étant d'apporter les réponses les plus adaptées à une population en grande vulnérabilité, mais aussi d'utiliser et «d'actionner les mécanismes» nécessaires au bénéfice de la personne... et ce dans sa globalité et sa complexité.

Le «Trait d'Union» travaille en réseau avec une multitude de partenaires :

- La Préfecture et la DDCS du Calvados dans le cadre du pilotage de la veille sociale, la mise en place de mesures d'urgence (plan hivernal mais aussi «canicule», situations particulières,...) ;
- Le 115, standard de l'urgence sociale, avec qui nous sommes en relation quotidienne ;
- Les services sociaux : CAO, BOUSSOLE, SAAS, FTDA, SAJD, CMS...
- Les structures et dispositif d'hébergement et/ou d'accueil
- Les services médicaux : Centre 15, DATU, PASS, CHU, CHS, médecins généralistes...
- Les services d'urgence et de police : notamment le 17, 18, Police municipale...
- Les associations caritatives : CRF, Secours populaire, secours catholique...

RÉFLEXIONS EN COUR, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS

Comme tout service social le Trait d'Union doit savoir comprendre et analyser, dans son environnement, les problématiques nouvelles et les réponses qu'il peut y apporter.

Les années qui viennent devront nous permettre de modifier notre intervention au bénéfice de nos usagers mais également au bénéfice des salariés avec lesquels nous engageons un processus de changement, de formation et plus largement de professionnalisation en recentrant notre effort sur la qualité de l'accueil à l'hébergement notamment.

Nous avons pu, ces derniers mois, traiter du mieux que nous pouvions toutes les questions matérielles et pratiques. Nous entrons maintenant dans un temps de remise à plat de notre action et de notre intervention.

D'un lieu d'hébergement vers un centre d'hébergement d'urgence

Pour l'équipe de l'hébergement, les changements ont été très nombreux depuis plus de 2 ans :

- Nouveau bâtiment sur l'agglomération caennaise et fin de nos actions décentralisées (Lisieux, Bayeux)
- Arrivée de nouveaux veilleurs
- Engagement vers une professionnalisation par la formation et l'écriture du projet de service

Tous ces éléments ont bouleversé le système en place en montrant les limites de l'engagement personnel de chacun et la bonne volonté collective.

Le projet de service

Fin 2014, nous avons lancé une démarche de réflexion et de construction du projet de service avec l'ensemble du personnel. Ce travail qui continuera jusqu'à la fin du premier semestre devrait nous permettre de rédiger un projet de service, partagé avec les équipes, en cohérence avec notre éthique, nos pratiques et en lien avec l'ensemble des acteurs de la veille sociale.



DÉPARTEMENT MAJEURS PROTÉGÉS

Service ATC

MANDATS JUDICIAIRES DE PROTECTION DES MAJEURS MANDATS ADMINISTRATIFS DE PROTECTION DES MAJEURS

61 route de Port en Bessin
14400 BAYEUX
Tél. 02 31 51 14 14
Fax. 02 31 51 75 75

Chemin aux Bœufs
14760 BRETTEVILLE SUR ODON
Tél. 02 31 29 43 43
Fax. 02 31 29 43 30

Directrice : Valérie PATRIX
E-mail : directrice.atc@acsea.asso.fr

www.acsea.asso.fr

N° CNIL : 1503614

Année de création : ATB : 8 octobre 1976
ATC : 13 décembre 1985
SATC : 1^{er} janvier 2010

AUTORISATION/HABILITATION

Arrêté préfectoral en date du 23 février 2011 autorisant le service à fonctionner pour 15 ans et à exercer des mesures de protection des majeurs.

Arrêté préfectoral en date du 15 juin 2011, portant autorisation de fonctionnement du service «mandataires judiciaires à la protection des majeurs» et extension de la capacité à 2670 mesures (soit 2550 mesures judiciaires et 120 mesures administratives).

Convention d'habilitation pour les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) avec le Conseil Général, en date du 2 novembre 2010.

POPULATION

Mesure judiciaire : toute personne majeure dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération, médicalement constatée, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté.

Mesure administrative : toute personne majeure dont la santé et/ou la sécurité est compromise en raison d'une gestion inappropriée de ses prestations sociales.

FINANCEMENT

Dotation globale de financement versée par l'Etat et les différentes caisses débitrices des prestations sur la base d'une activité prévisionnelle pour les mesures judiciaires. Rémunération à la mesure par le Conseil général pour les mesures administratives.

OBJECTIFS

Le service ATC a pour objectif d'exercer les différents mandats qui lui sont confiés par le Juge des tutelles ou le Conseil Général, dans le respect du cadre légal propre à chacun d'eux, avec déontologie, et en veillant à l'implication et au respect de la personne protégée.

ACTIONS

• Les Mesures Administratives par délégation du Conseil Général

La Mesure d'Accompagnement Sociale Personnalisée (M.A.S.P.) est une mesure contractuelle d'accompagnement social personnalisée d'une durée de 6 mois à 2 ans renouvelable dans la limite de 4 ans. La M.A.S.P. a pour objectif d'aider les personnes dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve dans la gestion de ses prestations sociales.

Le Service ATC intervient par délégation du Conseil Général, lorsque le contrat prévoit une gestion directe des prestations.

• Les Mesures Judiciaires décidées par le Juge des Tutelles

Sauvegarde de justice : est une mesure temporaire, maximum un an renouvelable une fois, de protection juridique ou de représentation pour un acte déterminé. Elle est décidée par le juge des tutelles ou le procureur de la République. La personne conserve ses droits, mais les actes ou engagements qu'elle contracte peuvent être annulés.

Curatelle : est une mesure de protection et d'assistance pour les actes de la vie civile. La personne a besoin d'être conseillée, assistée et contrôlée; la mesure est prononcée par le juge des tutelles pour cinq ans maximum, renouvelable.

Curatelle simple : la personne est protégée pour les actes relatifs à son patrimoine, pour lesquels l'accord du curateur est nécessaire. Elle perçoit seule ses revenus.

Curatelle renforcée : Les ressources sont perçues par le curateur, qui assure le règlement des dépenses auprès des tiers.

Tutelle : est une mesure de protection, d'assistance et de représentation pour les actes de la vie civile ; la mesure est prononcée par le juge des tutelles pour cinq ans maximum, renouvelable. Les actes de gestion et d'administration sont accomplis par le tuteur, les actes de disposition doivent être autorisés par le juge.

Mesure d'Accompagnement Judiciaire : seul le Procureur peut saisir le Juge des tutelles aux fins de voir prononcer cette mesure judiciaire à caractère social après échec de la mesure administrative (MASP). Elle porte sur la gestion des prestations sociales, elle ne peut excéder deux ans renouvelables sans que la durée totale ne puisse excéder quatre ans.

Soutien Info Tutelles

Engagement à promouvoir l'aide et le soutien des tuteurs familiaux sur l'ensemble du département du Calvados dans le cadre de permanence hebdomadaire selon une convention liant l'ACSEA, l'UDAF et l'ATMP

SECTEURS D'INTERVENTION

Concernant les mesures judiciaires, le Service ATC est compétent sur l'ensemble du département du Calvados. Concernant les mandats administratifs, le Service ATC est compétent sur l'ouest du département : Bessin, Pays Virois, Côte de Nacre, Caen Nord et une partie d'Hérouville Saint Clair.

ELÉMENTS CHIFFRÉS DE L'ACTIVITÉ 2014

• Eléments majeurs de l'année

Après une année 2013 marquée par la fin des révisions des mesures (pour mémoire, la loi de 2007 imposait le réexamen des mandats avant le 01/01/2014 pour en fixer un terme), l'année 2014 a été, quant à elle, orientée vers une reprise plus active de nos projets à destination des majeurs que nous accompagnons et de notre organisation.

Une des grandes préoccupations de l'année 2014 a été l'insuffisance d'activité du secteur Mesures Administratives de notre service. En effet, face à la baisse d'activité en MASP et en l'absence de perspectives d'amélioration à court terme, il a été décidé de réajuster l'organigramme.

L'année 2014 est aussi l'année de l'écriture de notre Projet de Service. Ce projet est le fruit d'une forte dynamique participative, mené avec l'appui du Directeur Recherche et Développement et du Cadre Juridique de notre Direction Générale ; il sera finalisé en 2015.

En septembre 2013, face à des situations juridiques et patrimoniales de plus en plus complexes, nous avons mis en place dans le service un poste de Cadre Juridique dont l'intérêt a pu être vérifié durant l'année 2014. Interlocuteur privilégié des professionnels du droit et personne ressource en interne, ce poste répond à notre démarche de sécurisation de l'exercice des mandats et révèle un besoin tel qu'il ne pourra y être répondu, à court terme, par une seule personne.

Sur la question de nos locaux, après avoir réalisé en 2013 une extension sur Bayeux (réaménagement de locaux précédemment loués à la CARSAT) nous permettant de gagner en espace, nous nous sommes concentrés en 2014 sur notre projet de sécurisation de l'accueil. Ce projet ayant pris du retard au regard de certaines contraintes administratives (secteur sauvegardé), la planification a été revue pour début 2015.

Concernant notre site de Bretteville sur Odon, nos projets ont également été réajustés. Dans un premier temps, dans le cadre de l'entretien des locaux et pour un meilleur confort des salariés, nous avons commencé la réfection et le réaménagement des bureaux et nous envisageons dans un second temps, sur 2015/2016, la modification de l'accueil.

Il est également précisé qu'une alarme a été installée sur notre site de Bayeux suite à un cambriolage avec le vol de 10 ordinateurs.

Le développement de l'informatique et de notre système d'information conserve une place très importante dans nos projets. En 2014, nous avons continué à les faire évoluer avec, entre autre, la mise en place dans notre progiciel Uni-T du module « Gestion des Evènements », module de suivi et d'alerte des échéances pour les majeurs protégés ou accompagnés.

Notre action concernant le SIT (Soutien Info Tutelle), information à destination des tuteurs familiaux menée en partenariat avec l'ATMP et l'UDAF sur les territoires de Caen, Vire et Lisieux, s'est poursuivie en 2014.

• L'activité judiciaire

Nombre de mesures suivies en 2014 :

	1er janvier	entrées	sorties	31-déc
2009	2475	185	206	2454
2010	2454	206	212	2448
2011	2448	129	211	2366
2012	2366	178	183	2361
2013	2361	195	194	2362
2014	2362	220	181	2401

Au 31 décembre 2014, le service ATC enregistrait une activité, toutes mesures judiciaires confondues, de 2401 situations. Soit une augmentation significative de 39 mesures par rapport au 31 décembre 2013 (2362 mesures) en sachant qu'un mandataire judiciaire à la protection des majeurs en milieu ouvert exerce 50 mesures. Au delà de cette augmentation, il est important de s'arrêter sur le flux des entrées et des sorties de mesures qui montre une augmentation régulière sur ces trois dernières années du nombre de mandats qui nous sont confiés par les juges des tutelles, mais aussi sur le nombre toujours très important de sorties représentant ainsi une activité dense.

Nombre de situations sorties en 2014 par motifs :

La répartition entre les différents motifs de sorties reste identique d'une année sur l'autre et est marquée dans une forte proportion par les décès ; cela représente 65% des motifs de fin de mesure.

Il est précisé qu'en 2014, 21% des mesures judiciaires prononcées concernent des personnes de plus de 81 ans et que 48 % des décès concernent également les plus de 81 ans.

Par ailleurs, comme nous l'indiquions en 2013, la fin des révisions de masse a un effet direct sur les sorties pour motif de mainlevée puisque le nombre passe de 40 en 2013 à 14 mesures 2014.

L'un des motifs de fin de mesure pour le service est la décharge. Les demandes de décharge sont le plus souvent la conséquence d'un déménagement du majeur hors département, le service n'est alors plus compétent. Néanmoins, chaque année, le comportement particulièrement opposant et agressif de quelques majeurs protégés, rendant la relation impossible, nous conduit à solliciter la décharge de la mesure au profit d'un autre service du département. Cela concerne 6 situations, pour l'année 2014, sur les 40 décharges demandées. Parallèlement, nous avons été nommé, en lieu et place des autres services pour les mêmes motifs, pour également 6 situations.

Décès	118
Mainlevée	14
Décharge	40
Caducité	9
Total	181

Durée moyenne des prises en charge :

Depuis le 1er janvier 2014, toutes les mesures de protection ont un terme.

En 2014, sur l'activité globale, la répartition par durée des mesures est sensiblement la même qu'en 2013 avec 2 % de mesures d'une durée de moins de 3 ans, 59 % de mesures prononcées pour 5 ans et 39 % de mesures d'une durée de 10 ans et plus, pouvant atteindre 58 ans.

Pour rappel, la durée d'une sauvegarde de justice est d'un an, renouvelable une fois, et celle d'une curatelle ou d'une

tutelle ne peut dépasser cinq ans lors du premier prononcé, mais n'a pas de limite maximale lors de la révision. Il est précisé qu'à compter de 2015, la loi relative à la modernisation et à la simplification du droit et procédure du 16 février 2015 offre désormais la possibilité au juge d'ouvrir une mesure de protection du majeur au-delà de 5 ans (tant que cela n'excède pas 10 ans).

36 mois et moins	2%
60 mois	59%
120 à 360 mois	29%
420 à 540 mois	7%
600 à 660 mois	2%
700 mois et plus	1%

Nombre de mesures judiciaires par tribunaux :

En excluant notre désignation par des tribunaux hors département, qui reste à la marge, nous sommes désignés

par les trois Tribunaux d'Instance Service Tutelle du département que sont Caen, Vire et Lisieux. Il y a assez peu de variation d'une année sur l'autre et depuis trois ans environ 73 % des mesures confiées au Service ATC émanent du Tribunal d'Instance de Caen.

	2011	2012	2013	2014
Tribunal d'Instance de Caen	1622	1723	1732	1757
Tribunal d'Instance de Lisieux	499	406	388	393
Tribunal d'Instance de Vire	241	231	239	245
Tribunal d'Instance Autres départements	4	1	3	6
Total	2366	2361	2362	2401

Nombre de mesures par secteur géographique :

Alors que l'on soulignait en 2013 la baisse régulière de l'activité émanant du Tribunal d'Instance de Lisieux, cette tendance se stabilise en 2014, conséquence sans doute de l'installation des nouveaux juges.

Malgré une légère baisse d'activité sur le secteur, nous restons bien identifiés sur le territoire de Bayeux mais le territoire de Caen, avec plus de 50 % des mesures, reste prépondérant.

Alors que le nombre d'usagers suivis sur Lisieux diminue,

l'activité continue à croître sur le secteur de Bayeux, où le Service ATC est par son histoire et son implantation présent, et ce malgré la suppression du Tribunal d'Instance.

Bayeux	542
Caen	1201
Lisieux	398
Vire	256
Hors départ.	4

Nombre de mesures judiciaires par tranches d'âges et par sexe :

Dans toutes les tranches d'âge, il y a plus d'hommes majeurs protégés que de femmes dans une proportion d'environ 60% d'hommes et 40 % de femmes, sauf pour les plus de 70 ans où la proportion s'inverse fortement puisque 70 % des mesures concernent des femmes.

Les majeurs de plus de 50 ans représentent 66 % des mesures de protection et 11 personnes ont même plus de 95 ans.

Nous constatons, en 2013, une tendance récente de prononcé de mesures de

protection, confiées hors du champ familial, pour de très jeunes majeurs de moins de 20 ans. Cette tendance se confirme en 2014 puisque 15 situations sont concernées (une en 2012, dix en 2013). Pour ce public, souvent sortant d'institution, avec peu ou pas de ressource et parfois dans l'errance, la mesure de protection, prononcée au regard de la fragilité intellectuelle ou physique ou du handicap de ces jeunes, intervient comme l'ultime solution de protection. Cela n'est pas sans poser question car les mesures de tutelle ou curatelle ont pour objet de protéger les biens, de faire valoir les droits et de gérer le budget (quand il y en a un) mais ont aussi pour objectif de protéger les personnes. Or face à un jeune opposant, voire fuyant, les moyens à disposition sont très faibles, d'où l'importance pour les professionnels de tisser un réseau autour de ces jeunes en amont et en aval de leur majorité.

	Femmes	Hommes
- de 20 ans	5	10
20 - 30 ans	50	83
30 - 40 ans	61	133
40 - 50 ans	179	299
50 - 60 ans	194	375
60 - 70 ans	194	272
70 ans et plus	382	164
TOTAL	1065	1336

- de 20 ans	15
21/40 ans	34
41/60 ans	75
61/80 ans	49
81 et plus	47

• L'activité administrative - MASP

Nombre de mesures administratives suivies en 2014 :

L'année 2014 s'achève avec une activité en MASP de 91 mesures contre 108 mesures en 2013 (pour une capacité initiale de 120). Les MASP sont des mesures contractuelles entre le Conseil Général et une personne titulaire de prestations sociales, pour laquelle le Conseil Général nous a délégué la gestion budgétaire.

Ceddispositif d'accompagnement social et budgétaire, en faveur des personnes dont la santé et/ou la sécurité est menacée

	1er janvier	entrées	sorties	31-déc
2013	113	49	54	108
2014	108	34	51	91

ou compromise du fait des difficultés qu'elles éprouvent à gérer leurs prestations sociales (innovation de la loi de 2007), est un dispositif encore récent dont le nombre de mesures ne progresse que faiblement au niveau national. La particularité que nous rencontrons au Service ATC est, qu'après une montée lente mais progressive de notre activité, celle-ci est en baisse depuis trois ans : 2012/113 mesures, 2013/108 mesures et 2014/91 mesures.

Sans doute plusieurs explications croisées à cette baisse d'activité, comme les sorties liées à l'échéance à 4 ans et un certain nombre d'usagers refusant de s'inscrire dans cette démarche contractuelle, mais au-delà peut être :

- Une appropriation insuffisante des travailleurs sociaux de ce dispositif, malgré une communication et une information initiale importante, entre autre du Conseil Général, pour inscrire ce dispositif en complémentarité de l'action sociale départementale,
- De nombreuses personnes échappent à ce dispositif faute de prestations sociales,
- Beaucoup de sorties du dispositif MASP pour une mesure judiciaire. En 2014, 10 bénéficiaires de MASP se sont vues prononcer une mesure judiciaire confiée au Service ATC.

Nombre de MASP par tranche d'âge et par sexe :

Comme en 2013, un peu plus de femmes (55%) que d'hommes (45%) ont bénéficié d'une MASP. 38 % de ces femmes ont entre 30 et 40 ans.

	Femmes	Hommes
- de 20 ans	0	0
20 - 30 ans	6	3
30 - 40 ans	19	9
40 - 50 ans	10	11
50 - 60 ans	12	14
60 - 70 ans	3	4
TOTAL	50	41

ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

Les codes qui gouvernent nos missions, Code Civil et Code de l'Action Sociale et des Familles, nous renseignent à minima sur les catégories de publics accueillis au sein des services tutélaires.

Les publics accompagnés se distinguent en deux catégories en fonction des mesures dont elles bénéficient : ceux sont des personnes majeures qui souffrent d'une altération médicalement constatée, soit de leurs facultés mentales, soit de leurs facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de leur volonté, ou des personnes qui rencontrent une vulnérabilité sociale passagère ou plus durable menaçant ou compromettant leur santé et/ou leur sécurité.

Globalement la typologie des publics reste la même d'une année sur l'autre. Malgré le vieillissement de la population, on ne relève pas d'augmentation en résiduel du nombre de personnes protégées de plus de 70 ans. Le contexte économique général dégradé, comme la politique de réduction des dépenses des aides sociales, retentit fortement sur les problématiques budgétaires, sociales et de santé des personnes fragiles pour lesquels nous oeuvrons.

	2010	2011	2012	2013	2014
NOUVELLES MESURES					
MESURES CIVILES	206	129	178	195	220
MESURES ADMINISTRATIVES	44	54	36	49	34
TOTAL	250	183	214	244	254
FINS DE MESURES					
MESURES CIVILES	212	211	183	194	181
MESURES ADMINISTRATIVES	12	22	31	54	51
TOTAUX	224	233	214	248	232
Origine des demandes (en %)					
JUSTICE	82	70	83	80	87
CONSEIL GENERAL	18	30	17	20	13

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES D'ACCOMPAGNEMENT

Début 2014, nous avons mis en place, pour les mesures judiciaires, les nouveaux outils de la loi de 2002-2 dont la forme a été revisitée. Il s'agit dorénavant d'un livret contenant la notice d'information, le règlement de fonctionnement et la charte. Le contenu, quant à lui, a été rendu plus accessible et compréhensible pour les personnes protégées.

Nous avons, dans cette même logique, construit le DIPM (Document Individuel de Protection des Majeurs) et travaillé sur une procédure pour sa mise en place.

De même un travail a été amorcé, parallèlement à l'écriture de notre Projet de Service, sur la participation à la vie du service des personnes protégées et accompagnées.

Garantir la continuité du suivi des mesures de protection et un meilleur délai de prise en charge des nouvelles mesures sont des objectifs permanents d'amélioration du Service ATC. C'est pourquoi, début 2014, nous avons mis en place, à titre expérimental, un professionnel chargé de l'ouverture des mesures urgentes (sauvegarde de justice). Un bilan à 6 mois, puis à un an, a confirmé l'intérêt d'un tel poste, qui répond à la demande des magistrats d'améliorer nos délais de prise en charge de ces mesures nouvelles et plus particulièrement des sauvegardes de justice avec mandat spécial. Ce bilan a également conforté notre propre évaluation de la nécessité d'améliorer la réactivité du service au bénéfice des majeurs pour lesquels nous sommes désignés. Aujourd'hui, 79% des mesures de sauvegarde de justice sont consultées au Tribunal d'Instance sous 8 jours, 14% sous 15 jours et 7% dans le mois. Toutes les premières visites ont lieu dans le mois, dont 35% sous 8 jours.

PERSPECTIVES 2015

L'année 2015 est envisagée comme celle du développement ou de la finalisation d'une partie des nombreux chantiers et groupes de travail en cours.

Les perspectives 2015 s'inscriront donc dans une démarche de **finalisation** :

- Du projet de service, avec une phase d'appropriation par tous et à suivre la mise en place d'une démarche d'évaluation interne,
- Des travaux immobiliers engagés,
- De la fiabilisation de notre base de données informatique et de son contrôle pour une meilleure utilisation de notre logiciel métier,
- De la mise en place de conventions de fonctionnement avec plus de partenaires bancaires pour mieux répondre à nos obligations légales et aux demandes des usagers,
- De l'amélioration de nos délais d'ouverture des mesures, par la généralisation de l'expérience faite autour des sauvegardes à toutes les mesures nouvelles, soit la création d'un poste,
- Du développement de la communication et de l'information sur les MASP.



DÉPARTEMENT EMPLOI FORMATION INSERTION

ACSEA Formation

57 Bd Herbet Fournet - BP 72 060
14102 LISIEUX cedex
Tél. 02 31 62 62 00
Fax 02 31 62 08 13

Directeur : Stéphane TYPHAIGNE
E-mail : directeur.formation@acsea.asso.fr
Directrice Adjointe : Dominique BORDET

www.acsea.asso.fr

N° CNIL : 4544ID7

Année de création : 1982

AUTORISATION / HABILITATION

Déclaration d'activité auprès de la Préfecture de Basse-Normandie, enregistrée sous le n° 25140027514.

POPULATION

Les Demandeurs d'emploi Jeunes et Adultes / Les Salariés fragilisés d'entreprises / Les Salariés en reconversion.

Les Bénéficiaires de minima sociaux.

Les Travailleurs Handicapés.

FINANCEMENT

Tarifification et facturation à l'heure stagiaire ou forfait parcours.

Subventions globales par action, en fonctionnement.

OBJECTIFS / ORIENTATIONS

ACSEA FORMATION développe des parcours de formation visant la qualification professionnelle. Les personnes accueillies sont placées au centre de nos interventions.

Nos principaux objectifs sont :

D'inscrire nos actions de formation au sein du territoire (Calvados) et agir en interaction avec l'environnement local.

Permettre d'augmenter le niveau des dispositifs d'intérêt général.

Développer nos actions dans le cadre de l'intérêt général.

Promouvoir la citoyenneté active de nos stagiaires et les sensibiliser à l'Eco citoyenneté.

Accentuer l'individualisation et la personnalisation des formations par la mise en place de centres de ressources et des formations ouvertes et à distance.

PARTENAIRES

Pôle Emploi / LADOM / Mission Locale / Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation / Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) / Comités Locaux d'Insertion / PLIE MEFAC / FPSR (CAP Emploi) / Entreprises et Organisations professionnelles / Maison de l'Emploi.

ACTIVITES

ACSEA Formation développe des formations dans différents secteurs.

L'organisme gère deux grands secteurs de formation : formations qualifiantes et des actions associées au développement personnel et professionnel pour l'accompagnement des publics fragilisés.

Nous travaillons en collaboration avec des prescripteurs partenaires qui nous permettent d'affiner les études d'opportunités de nos projets (marchés publics) et qui contribuent à enrichir notre information sur les marchés locaux et régionaux, les développements et entreprises à venir, pour une meilleure réactivité de notre offre de formation publique et privée.

Action d'orientation, d'insertion et d'accompagnement

- Esp'OIR (Espaces d'Orientation et d'Intégration Régionaux).
- ELAN's (Espaces Locaux d'Activités Novatrices).
- Accompagnement Personnalisé à l'Emploi et remobilisation autour de l'accès à l'emploi et à la construction de projet professionnel.
- Maintien, renforcement et progression dans les compétences fondamentales individuelles.
- Compétences Clés.
- Diagnostic des compétences et des capacités d'apprentissage auprès de salariés.
- Programme de Formation de Base.

Actions de préqualification et de qualification professionnelle

- Bâtiment : Gros œuvre, Second Œuvre, Plaquiste, Menuisier, Maçon, Peintre, H0B0.
- Commerce et Distribution : Employé de Commerce, Vendeur Conseil en Magasin, Employé Commercial en Magasin.
- Hôtellerie/Restauration : Réceptionniste, Gouvernante, Assistant d'Exploitation, Services Hôteliers, Employés d'Etages, Cuisine, Service en salle, Anglais.
- HACCP, Tuteur Ambassadeur, VAE, Sauveteur Secouriste du Travail.
- Tertiaire, Social, Métiers des services à la personne et aux entreprises : Formation Tout au Long de la Vie « Préparation aux concours du secteur sanitaire et social », Assistante de vie et aux familles.

SECTEURS D'INTERVENTION ET SITES D'IMPLANTATION

Département du Calvados.

4 Rue de la Résistance 14400 BAYEUX Tél. 02 31 22 29 29	88 Bd Lyautey 14000 CAEN Tél. 02 31 83 23 44	4 Rue Alexandre Dubourg 14600 HONFLEUR Tél. 02 31 88 85 90
57 Bd Herbet Fournet 14100 LISIEUX Tél. 02 31 62 62 00	10, Place Fournet 14100 LISIEUX Tél. 02 31 31 14 16	16 Rue Tesson 14100 LISIEUX Tél. 02 31 31 10 71
2 Rue Jean-François Millet Hauteville 14100 LISIEUX Tél. 02 31 32 35 66	Allée des Vikings Z.E. de Hennequeville 14350 TROUVILLE Tél. 02 31 14 83 88	

Et antennes à Cabourg, Pont-L'Evêque et Vire.

ACTIVITÉ 2014

Au cours de l'année 2014, l'organisme a accueilli 3 452 stagiaires et réalisé 321 825 heures de formation et 957 phases sur le dispositif Esp'OIR.

Les demandes d'activité sont croissantes, mais les financements plus complexes.

Les actions d'évolution du projet d'Etablissement sont centrées sur une recherche éco-citoyenne de nos pratiques de formation.

• **Par secteurs d'activité, la répartition de l'activité est la suivante :**

SECTEURS D'ACTIVITE	Nombre de stagiaires accueillis en 2013	Nombre de stagiaires accueillis en 2014	ECART 2013/2014	Total d'heures réalisées en 2013	Total d'heures réalisées en 2014	ECART 2013/2014
<i>Hôtellerie Lisieux</i>	233	263	12,88%	57857	75649	30,75%
<i>Hôtellerie Trouville</i>	169	226	33,73%	31383	39704	26,51%
<i>Hôtellerie Caen</i>	229	235	2,62%	39446	28318	-28,21%
<i>Vente Lisieux</i>	95	80	-15,79%	16866	23923	41,84%
<i>Multifilières</i>	86	76	-11,63%	6020	3923	-34,83%
<i>Bâtiment</i>	102	86	-15,69%	26905	20110	-25,26%
<i>Programme de Formation de Base</i>	502	353	-29,68%	47522	36335	-23,54%
<i>Accompagnement Caen & Pays d'Auge</i>	967	934	-3,41%	5616	3619	-35,56%
<i>Esp'OIRS et ELANS</i>	917	1076	17,34%	97384	62195	-36,13%
<i>Sanitaire et Social</i>	113	123	8,85%	25086	28049	11,81%
TOTAL	3 413	3 452	1,14%	354085	321825	-9,11%

Nombre de parcours sur le dispositif Esp'OIR

Nombre de parcours sur le dispositif Esp'OIR

Sites	Phase A	Phase B
Lisieux	250	158
Caen	236	148
Bayeux	100	65
Total de stagiaires accueillis :	957	

• **La durée moyenne des prises en charge**

L'approche mathématique nombre d'heures/nombre individus ne reflète pas la réalité des différentes actions. Les actions de définition de projet, de bilan et d'accompagnement se situent dans une fourchette de 10 à 30 heures, celles de l'orientation et de l'insertion de 200 à 450 heures, celles de l'apprentissage des savoirs de base de 200 à 900 heures et celles de la qualification peuvent aller à plus de 1000 heures.

Les usagers sont accueillis pour des actions de quelques semaines à deux ans nécessitant à chaque fois la rédaction d'un plan individuel de formation, d'un contrat de formation et d'évaluation.

• **L'origine des demandes des prises en charge**

Les usagers accueillis sont orientés par les services de l'Emploi et de l'Orientation (Pôle Emploi – Mission Locales – Cap Emploi – LADOM), par les entreprises et ou par certaines personnes ayant exprimé en amont leur souhait d'intégrer une mesure de formation.

On constate l'importance de l'activité en lien avec le Conseil Régional et les Entreprises, via les OPCA.

• **L'origine géographique des usagers**

Sur les 3 452 personnes accueillies, 60 étaient hors région, dont 48 personnes venant des DOM-TOM. Une analyse plus fine montre que la mobilité des usagers sur le Calvados est difficile.

• **La répartition des situations suivies en cours d'année**

La répartition hommes/femmes reste stable au fil des années, soit environ 60% de femmes accueillies et 40% d'hommes, sur l'ensemble des sites.

ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

La principale difficulté des personnes accueillies est liée à leur demande de formation et/ou de qualification. Suivant les situations personnelles et professionnelles des publics, cette demande sera plus ou moins importante, allant de l'aide à l'orientation, à la construction d'un projet, en passant par le (ré)apprentissage de connaissances fondamentales ou bien l'accès à la qualification et/ou l'obtention d'un diplôme.

Les situations des personnes formées sont extrêmement variées : âge, condition familiale et conjugale, expérience face au chômage et au monde du travail.

Autant de situations qu'il convient d'appréhender avec empathie, en prenant en compte les parcours individuels à travers un partenariat constructif et en valorisant les expériences tant personnelles que professionnelles pour réactiver une confiance dans des compétences et connaissances réelles parfois oubliées.

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISES EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS DES ACTIONS

• Nos actions de formation « Accompagnement » :

Esp'OIR (Espaces d'Orientation et d'Intégration Régionaux)

- Spécificité de l'action : La finalité du dispositif est l'accès à la qualification pour un emploi durable. L'Esp'OIR s'adresse à toute personne souhaitant réfléchir à son orientation et ayant pour projet de se qualifier.
- Financement : Conseil Régional de Basse-Normandie.
- Sites : Bayeux, Caen et le Pays d'Auge.
- Stagiaires accueillis : 968 personnes sur Bayeux, Caen et le Pays d'Auge. La moyenne d'âge est de 29 ans (de 16 à 54 ans).

ELANS (Espaces Locaux d'Activités Novatrices)

- Spécificité de l'action : Ces actions s'inscrivent dans un partenariat local fort avec des collectivités locales, des associations, des événements spécifiques etc.
- Actions modulaires de 4 mois.
- Finalité : Ces activités permettent d'acquérir des savoirs et d'activer les compétences sociales, les savoir-faire et savoir-être des bénéficiaires en qualité de stagiaires de la formation professionnelle. La mise en œuvre de ces activités sera autant d'expériences et d'opportunités concourant à l'engagement des personnes, dans un parcours de formation et/ou d'intégration professionnelle.
- Financement : Conseil Régional de Basse-Normandie.
- Sites : Bayeux, Trouville, Caen, et Lisieux.
- Stagiaires accueillis : 108 personnes accueillies.

Accompagnement Personnalisé à l'Emploi et remobilisation autour de l'accès à l'emploi et à la construction de projet professionnel

Actions d'Orientation ou de Qualification pour les bénéficiaires du RSA (fin de l'action en 2014)

Maintien, renforcement et progression dans les compétences de base individuelles

Diagnostic des compétences et des capacités d'apprentissage

- Spécificité des actions : Accompagnement de proximité en Pays d'Auge. Différentes formes d'Accompagnement vers l'emploi :
- MOV (action Pôle Emploi) sur le département du Calvados : accompagnement vers l'emploi.
- PPE (action Conseil Général) sur le Pays d'Auge : accompagnement individuel.
- Sites : Lisieux, Trouville, Honfleur, Dives sur Mer et Caen.
- Stagiaires accueillis : 934 personnes.
- Partenariats : Pôle Emploi, Cap Emploi et services sociaux.
- Prescripteurs : Toutes structures associatives, institutionnelles ou médicales (accompagnement individuel du bénéficiaire).

Programme de Formation de Base

- Spécificités des actions : Le PFB (Programme de Formation de Base) poursuit son activité de lutte contre l'illettrisme et d'apprentissage ou de (ré) apprentissage des connaissances fondamentales et accentue cette prestation en s'appuyant sur un large partenariat en direction des salariés d'entreprise avec un double but de promotion des personnes et de prévention du risque d'exclusion.
- Français Langues d'intégration : Formation sur Lisieux – groupement départemental (EPE – Enefa).
- Compétences Clés.
- FOAD (formation ouverte et à distance)
- Financements : Conseil Régional de Basse-Normandie, DIRECCTE, FSE, OFII, Conseil Général et Entreprises.
- Sites : Lisieux, Trouville et Honfleur.
- Stagiaires accueillis : 353 personnes. Parité homme et femme quasi équilibrée.
- Partenariats : Pôle Emploi et Missions Locales, Cap Emploi : prescription, toutes structures associatives ou institutionnelles : prescription et accompagnement individuel du bénéficiaire, organismes de formation.

• Nos actions de formation qualifiantes et pré-qualifiantes :

Bâtiment

- Spécificités des actions : Actions préqualifiantes et qualifiantes Conventions triennales.
- Pour l'action qualifiante : 3 métiers préparés « Carreleur », « Plaquiste » et « Maçon ».
- « Action Bois » – Action pré-qualifiante.
- Titres préparés : Titre Professionnel « Plaquiste ».
- Financements : Conseil Régional de Basse-Normandie, Conseil Régional de Haute-Normandie, Entreprises.
- Sites : Lisieux.
- Stagiaires accueillis : 86 personnes, avec majoritairement du public masculin. Pour l'action préqualifiante, public jeune à 80%, lexovien à 73% et originaire plus globalement du Sud Pays d'Auge à 95%. Pour l'action qualifiante, public adulte à 69%, lexovien à 47% et originaire plus globalement du Sud Pays d'Auge à 84%.
- Partenariat : AFPA (recrutement, ingénierie pédagogique, évaluations, suites de parcours), Pôle Emploi et Missions Locales (prescription), Entreprises augeronnes.

Sanitaire et Social

- Spécificités des actions : Assistante de vie aux familles, Préqualification « Métiers des services à la personne ».
- Financements : Conseil Régional de Basse-Normandie, formation de salariés OPCA.
- Sites : Lisieux, Trouville et Bayeux.
- Stagiaires accueillis : 123 personnes sur Lisieux, Trouville et Bayeux. 40% du public accueilli est âgé de moins de 26 ans et 60% de plus de 26 ans.
- Titres préparés : Titre Professionnel « Assistante de vie aux familles »
- Site : Trouville, Bayeux, Lisieux.

Commerce et Distribution

Spécificités de l'action : Actions préqualifiantes et qualifiantes.

- Titres et diplômes préparés : CAP Employé de Commerce Option A « Produits alimentaires », CAP Employé de Commerce Option B « Produits d'équipement », CAP « Employé Commercial en Magasin », Titre professionnel « Employé Commercial en Magasin », Titre professionnel « Vendeur Conseil en Magasin ».
- Financements : Conseil Régional de Basse-Normandie, Conseil Régional de Haute-Normandie, Fongécif, OPCA, Contrat de professionnalisation.
- Site : Lisieux, Honfleur.
- Stagiaires accueillis : 80 personnes, sur le Pays d'Auge. Public accueilli à 88% - 26 ans et 12% + 26 ans.

Hôtellerie/Restauration

Spécificités des actions : Actions qualifiantes et préqualifiantes sur les métiers Réceptionniste d'Hôtel, Gouvernante, Assistant d'Exploitation, Employé d'Etages, Agent de Propreté, Cuisinier, Serveur en salle, Café-Brasserie, HACCP, Anglais.

Titres et diplômes préparés : CQPIH Serveur en restauration, CQPIH Commis de cuisine, CAP Restaurant, CAP Cuisine, CQPIH Gouvernante, CQPIH Réceptionniste, CQPIH Assistant d'Exploitation, CQPIH Employé d'Etages, Titre Professionnel « Réceptionniste d'Hôtel ».

Financements : Conseil Régional de Basse-Normandie, Conseil Régional de Haute-Normandie, LADOM, Fongécif, OPCA, FAFIH, Employeurs, Pôle Emploi.

Sites : Lisieux, Caen et Trouville.

Stagiaires accueillis : 724 stagiaires accueillis sur Lisieux, Trouville et Caen. 62% du public accueilli a moins de 26 ans.

Une dynamique partenariale (POLE EMPLOI, UMIH, ACSEA, Association Petits Plats) a permis aux acteurs locaux d'aborder plusieurs problèmes spécifiques au secteur de l'Hôtellerie, tels que l'image des métiers, responsabilité sociale de l'entreprise, logement des personnels et a permis également de mettre en place des solutions à court et moyen termes dans divers salons.

Nos actions s'appuient sur une stratégie pédagogique reposant sur plusieurs points :

Faire vivre le principe de « la formation tout au long de la vie » suppose la prise en compte et la reconnaissance des compétences des personnes au-delà de leur formation initiale et de leur diplôme.

Identifier et reconnaître ses savoir-faire, savoir-être et connaissances lors des phases de bilan, c'est construire avec les usagers une première phase d'orientation voire de formalisation dans le cadre de la VAE.

Dans un deuxième temps, le formateur accompagne la personne dans la définition d'un parcours réaliste de formation ou d'emploi direct à partir d'une connaissance partagée des filières et des possibilités repérées.

Le principe d'une mise en œuvre du projet individualisé dépasse donc pour le formateur, le simple acte d'apprentissage au cours du face à face pédagogique. Il est acteur d'un dispositif plus en phase avec son environnement social et professionnel.

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS POUR LES ANNÉES À VENIR

Bien que spécifique par la nature de ses activités et son mode de financement, ACSEA Formation est un service majeur de l'ACSEA. En effet, les actions de qualité, le suivi des personnes en situation de formation, et le souci constant d'amélioration continue de nos approches révèlent combien notre établissement a une place essentielle au sein de notre Association.

En 2014, il a été décidé de regrouper ACSEA Formation avec l'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) Intermédiaire Hors Les Murs et l'entreprise adaptée conchylicole (EAC) « La Calvadosienne » (formant déjà ensemble le département emploi personnes handicapées insertion (DPHI).

Ainsi, au printemps 2014, un nouveau Département Emploi Formation Insertion (DEFI) tire profit d'une synergie interne à ces trois établissements, fortement impliqués dans des secteurs concurrentiels nécessitant réactivité et anticipation. Ce regroupement affirme également combien la formation et l'emploi sont des domaines extrêmement liés, et des complémentarités de réflexions et d'actions seront à développer au-delà de ce que nous connaissons déjà aujourd'hui. Aussi l'Entreprise Adaptée Restauration « l'Accueil » (EAR) verra également le jour en septembre 2015, et fait partie du DEFI.

Pour autant, il ne s'agit pas de construire un département replié sur lui-même, coupé de son environnement. Au contraire, les interactions avec d'autres établissements de l'ACSEA devront encore se développer, par exemple en lien avec l'IMPro de Démouville en direction des jeunes usagers handicapés, mais sans doute aussi en croisant des réflexions et des formations communes.

Un enjeu pour ACSEA Formation sera de mieux faire savoir son savoir-faire. En effet, des progrès importants en matière de communication sont à opérer rapidement, à la fois stratégiquement et également en terme de supports adaptés.

De même, alors que l'établissement bénéficie d'une répartition équilibrée sur le département du Calvados, une réflexion doit porter sur l'immobilier mis à disposition des équipes et des stagiaires de sorte à assurer une bonne qualité de travail et donc de formation. Sans doute des synergies associatives sur ce thème sont à développer.

Alors que nous évoluons dans un environnement très contraint économiquement, nous devons dès l'an prochain analyser nos ratios économiques et particulièrement ceux concernant la masse salariale. La pérennité de notre établissement passe à la fois par la qualité de ses intervenants compétents, mais il faut prendre garde à toute dérive qui mettrait en cause notre équilibre économique. De même, bien qu'elle ait évolué au cours du temps, l'organisation interne du service doit être sereinement mise à plat pour répondre aux défis actuels, dans la concertation avec les salariés et leurs représentants, mais dans un cap clair et précis définis par la direction du département.

Par ailleurs, nous serons très attentifs à l'évolution des l'organisation des collectivités territoriales, au moment où sont interrogés les fusions entre Régions et aussi les compétences des différents échelons du maillage administratif de notre pays. La fusion de la Basse-Normandie et de la Haute-Normandie est souvent citée en exemple de deux collectivités qui pourrait avantageusement tirer profit d'un regroupement pertinent à l'échelle nationale et européenne.



DÉPARTEMENT EMPLOI FORMATION INSERTION

Etablissement et Service d'Aide par le Travail

Intermédiaire « Hors les Murs »

17 Quai de la Londe
14000 CAEN
Tél. 02 31 08 23 21
Fax 02 31 53 09 94

Directeur : Stéphane TYPHAIGNE
E-mail : directeur.esat@acsea.asso.fr
Directrice Adjointe : Dominique BORDET

www.acsea.asso.fr

N° CNIL : 45461D23

Année de création : 2008

AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté préfectoral en date du 11 juin 2007, autorisant la création de l'ESAT pour la prise en charge et l'accompagnement de 24 travailleurs handicapés.

Arrêté préfectoral en date du 31 octobre 2012, portant extension de la capacité de 14 places, soit 38 au total à compter du 1er décembre 2012.

POPULATION

Population mixte de jeunes adultes, principalement maintenus au titre de l'amendement « Creton », présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne, capable d'autonomie personnelle et d'évolution vers une insertion professionnelle en milieu ordinaire de travail.

FINANCEMENT

Par les organismes de Sécurité Sociale sous forme de dotation globale pour le budget social, par la facturation des prestations réalisées pour la partie commerciale.

OBJECTIFS

Les objectifs visent :

- A emmener dans un délai de 5 ans, des personnes handicapées ayant fait l'objet d'une orientation en E.S.A.T. vers le milieu ordinaire de travail, ou à défaut, leur permettre une insertion en entreprise adaptée, par l'acquisition de capacités sociales et professionnelles.
- A offrir une palette de travail directement en milieu ordinaire afin de préparer au mieux l'insertion professionnelle.
- A permettre aux personnes de confirmer leur choix d'orientation professionnelle en maintenant les activités d'apprentissage.

ACTIONS

L'E.S.A.T. est structuré autour d'un pôle principal, administratif, au 17 Quai de la Londe - 14000 CAEN. Ce pôle dispose de bureaux pour la Direction, l'Administration, le Chargé d'Insertion, l'Assistante de Service Social et d'une salle polyvalente permettant des réunions et des actions d'apprentissage et de formation.

Réseau d'entreprises partenaires :

Pour les actions menées en direction des entreprises locales susceptibles de nouer un partenariat avec l'E.S.A.T., il a été privilégié la recherche d'activité diversifiée, offrant ainsi un panel de supports d'apprentissages professionnels et de mise en situation de travail. Il s'agit également de rechercher des secteurs d'activités présentant de réels potentiels de développement dans le but de faciliter à terme une insertion définitive au sein même de ces entreprises de travailleurs de l'E.S.A.T..

Les secteurs d'activités retenus s'appuient sur quatre entreprises de l'agglomération Caennaise, intervenant dans des domaines d'activité différents :

• Entreprise Système U plateforme Logistique Nord Ouest à Ifs :

Activité de logistique.

Nombre de travailleurs de l'E.S.A.T. : 12 personnes.

Métiers et compétences développés : Préparateur de commandes/Réceptionnaire.

• Entreprise Renault Trucks à Blainville sur Orne :

Activité de fabrication de poids lourds.

Nombre de travailleurs de l'E.S.A.T. : 8 personnes.

Métiers et compétences développés : Métallurgie, serrurerie, petits travaux de maintenance.

• Entreprise Legallais :

Activité de conditionnement et d'expédition de quincaillerie industrielle.

Nombre de travailleurs de l'E.S.A.T. : 8 personnes

Métiers et compétences développés : Conditionnement/Préparation de kits.

• Entreprise Hamelin SAS :

Activité de conditionnement, transformation de produits de papeterie et préparation de commandes.

Nombre de travailleurs de l'E.S.A.T. : 6 personnes.

Métiers et compétences développés : Agent de logistique, Agent de Conditionnement, Préparateur de Commandes, Cariste, Agent de Quai.

• Autres Entreprises :

Personnes en détachement individuel en vue de préparer et favoriser l'accès à l'emploi en milieu ordinaire.

Nombre de travailleurs de l'E.S.A.T. : 4 personnes.

Postes de travail définis en fonction du projet individuel.

Les quatre entreprises sont engagées dans une démarche d'accueil des salariés en situation de handicap. Des conventions de prestations font état des dispositions mises en œuvre pour faciliter cet accueil.

Dans ces quatre ateliers, les jeunes sont encadrés par un Responsable d'Unité de Production de l'E.S.A.T. qui, après analyse des besoins et des modes de fonctionnement de l'entreprise, accompagne les jeunes dans la réalisation des tâches liées à la prestation.

L'ensemble de ces quatre secteurs d'activité doit pouvoir développer des compétences transférables. Ainsi, d'autres entreprises sont sollicitées pour accueillir à terme ces personnes en situation de handicap au sein de leur organisation, dans le but d'une intégration définitive dans leurs effectifs salariés.

SECTEURS D'INTERVENTION

L'origine géographique des 38 travailleurs handicapés est exclusivement le département du Calvados.

ACTIVITÉ 2014

En 2014, l'activité de l'E.S.A.T. est rodée à un rythme d'entrées et de sorties permanentes d'usagers. Ce rythme n'est pas sans impact sur l'organisation parfois en tension sur les sites partenaires où l'équipe doit intégrer les obligations des contrats de sous-traitance et l'accompagnement des usagers dans leur parcours d'intégration. Il faut noter aussi un nombre non négligeable de stages d'évaluation effectués pour nourrir les orientations de personnes. Sept ans après le démarrage de l'activité, certains usagers arrivent en fin de parcours d'accompagnement. Leur orientation est largement travaillée, mais les difficultés connues du marché de l'emploi ou l'embolie des places en E.S.A.T. rendent difficiles la fluidité des orientations et la réalisation des objectifs d'accompagnement. Ce sentiment est aussi renforcé par l'incohérence des décisions prononcées par la CDAPH à l'égard des usagers de l'E.S.A.T. Hors Les Murs, rendant impossible l'intégration professionnelle ou l'émergence sociale.

• *Sur le plan de l'activité :*

Le site du groupe Hamelin : L'année 2014 a été marquée par une activité de sous-traitance forte, avec une progression significative par rapport à 2013. Les opérations de reconditionnement ont fait un bon 38 % en nombre de palettes et la quantité de colis traités a progressé de 60 % par rapport à l'année passée. Les indicateurs de satisfaction clients sont au beau fixe sur cette prestation. En effet, les 3 300 palettes traitées (35 000 colis) sur les six mois de cette activité n'ont fait l'objet d'aucune réclamation, ce qui démontre le savoir-faire de nos usagers, dans leur capacité à répondre aux exigences de qualité attendue, tout en respectant les délais imposés. La prestation de préparation de commande débutée en septembre dernier a permis aux travailleurs de se découvrir de nouvelles compétences à travers des missions de logistique simples permettant une approche plus globale de l'entreprise. Il y a au total quatre postes différents sur lesquels notre équipe est engagée aujourd'hui et bientôt une cinquième en 2016. Vingt-cinq mois seulement après le lancement de la prestation de sous-traitance, les travailleurs de L'E.S.A.T. intermédiaire HLM ont su imposer leur valeur ajoutée et jouissent aujourd'hui d'une reconnaissance légitime au sein du groupe Hamelin.

Le site de Système U : L'équipe est composée de 12 salariés sur le service des produits de la mer et 1 personne en détachement sur une activité annexe « Boucherie Charcuterie Volaille Traiteur ».

Depuis juin 2014, il a fallu accompagner l'ensemble de l'équipe sur le changement de logiciel par des formations adaptées aux usagers.

Sur l'ensemble de l'année 2014, nous avons subi une hausse de l'activité globale de 1,6 % par rapport à 2013. L'équipe de L'E.S.A.T. a traité 609 638 colis sur un total de 1 071 529. Le redressement du service concernant la qualité et la préparation de la marchandise est compris entre 0,10 et 0,15 % pour une norme attendue par système U de 0,08%.

De plus, nous avons intégré les magasins non cotisants (qui n'ont pas de rayon marée) dans le chantier de préparation, ce qui représente une vingtaine de magasins supplémentaires. Nous avons gardé un renfort supplémentaire pour épauler le responsable d'unité de production sur l'année 2014.

Le site de Legallais : L'activité a connu un fort ralentissement depuis le mois d'août 2014 obligeant la direction de LEGALLAIS à revoir l'organisation autour de la prestation packaging. Ainsi, Cette dernière a décidé de dénoncer le contrat de sous-traitance avec l'Association Cap Revivre et de recentrer uniquement sur l'E.S.A.T.. Il nous a été proposé d'étendre notre prestation sur l'entretien de convoyeur ou effectuer un détachement de l'équipe en préparation de commande.

Le site de Renault Trucks : L'atelier de métalliers soudeurs a réalisé plus de deux mille sept cent quarante-quatre interventions aux travers des réfections, des créations ou des modifications de contenants.

L'équipe est aujourd'hui en capacité de réaliser du travail à partir de plans, ainsi que des conceptions et créations de contenants en relation avec les différents services.

L'atelier a accueilli, au cours de cette année, cinq stagiaires, dont deux stages ont conduit à des embauches, ce qui porte à ce jour l'équipe à huit salariés.

En cours d'année, trois usagers en fin et milieu de parcours E.S.A.T. ont réalisé des stages en entreprises du milieu ordinaire durant des périodes d'un mois. Suite à son deuxième stage, un usager a signé un CDI dans une entreprise adaptée et un second est en phase de signer un contrat de mise à disposition.

Les usagers sont responsabilisés sur des missions tournantes, à savoir : sécurité, organisation/gestion de l'atelier, gestion des sapins (stockage du métal), ménage et hygiène, gestion peinture, gestion des commandes. Après un démontage partiel de l'atelier au mois de Juillet, l'équipe a investi un nouvel espace, celui-ci étant toujours au cœur de l'usine de dimension plus grande, plus fonctionnel et davantage en conformité avec le milieu ordinaire de travail. Il est situé au bâtiment V, à proximité du « parc emballage », lieu où sont stockés tous les contenants.

Le don d'un chariot élévateur par Renault Trucks permet aujourd'hui une plus grande efficacité et autonomie au sein de l'atelier.

La mise sur le marché de la nouvelle gamme de camions « Range » a permis à l'équipe de L'E.S.A.T. de travailler sur de nouveaux matériaux, ce qui accroît encore les compétences et la polyvalence de l'équipe.

Du point de vue de l'accompagnement professionnel, plusieurs usagers arrivent en fin de parcours. A ce titre, quatorze d'entre eux ont réalisé au moins un stage en entreprise du milieu ordinaire de travail ou en milieu protégé, en fonction de leur projet professionnel. Au total, trente et une conventions de stage ont été signées. Ces périodes d'immersion ont permis, d'une part, d'évaluer les capacités des travailleurs en situation de handicap de L'E.S.A.T. HLM à s'orienter ou non vers le milieu ordinaire de travail, et d'autre part, de vérifier l'adéquation de leur profil avec les exigences des entreprises en termes de compétences et savoir-être. Ces périodes en entreprises ou en E.S.A.T. ont été reconduites pour quelques usagers afin d'amender leur adaptation dans les structures d'accueil.

A l'issue de ces stages, sept conventions de mise à disposition individuelle ont été conclues dans l'objectif d'améliorer le degré d'employabilité des usagers.

Cinq personnes en situation de handicap sont sorties de L'E.S.A.T. cette année. Quatre ont vu aboutir leur projet professionnel vers un CDD, vers une formation, ou vers un contrat d'aide et de soutien en E.S.A.T.. Un usager a démissionné. Dans le cadre des sorties des usagers, trois conventions d'appui pour l'accompagnement au passage vers le milieu ordinaire ont été signées. Elles ont pour objectif d'accompagner les usagers et les entreprises recruteuses dans le parcours d'intégration du jeune au sein de la structure.

Par ailleurs, nous avons reçu trente-trois stagiaires et signé cinquante-six conventions de stage permettant à la fois de nourrir des demandes d'orientation en E.S.A.T. auprès de la M.D.P.H., mais aussi d'intégrer de nouveaux usagers à L'E.S.A.T., à ce jour au nombre de huit.

D'autre part, notre réseau d'entreprises s'est élargi de six nouvelles entreprises. En revanche, cette année 2014 est fortement marquée par la crise économique. Les entreprises, bien que conscientes de devoir répondre à l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap, soulignent leurs difficultés à maintenir en emploi leurs effectifs. Ainsi, l'intégration de travailleurs handicapés ne semble plus, en ces temps difficiles, être une priorité. Cette conjoncture a relevé les exigences en matière de recrutement des entreprises laissant, par conséquent, peu de perspectives aux personnes non qualifiées.

Sur le plan des soutiens des usagers, on a pu maintenir un programme de soutiens denses sur des ateliers de formations de base avec l'ACSEA FORMATION. Parallèlement, un programme de formation professionnelle individuelle a été réalisé : formations à la conduite de chariot autoporté cat.1 (CACES).

Nombre de salariés handicapés (effectifs au 31/12/2014) :

SYSTEME U

Salariés E.S.A.T.	Hommes	Femmes
Effectifs au 01/01/2014	7	0
Entrées	2	1
Sorties	0	0
Effectifs au 31/12/2014	9	1
Nombre de stagiaires accueillis en 2014	3	1

RENAULT TRUCKS

Salariés E.S.A.T.	Hommes	Femmes
Effectifs au 01/01/2014	8	0
Entrées	2	0
Sorties	3	0
Effectifs au 31/12/2014	7	0
Nombre de stagiaires accueillis en 2014	5	0

LEGALLAIS

Salariés E.S.A.T.	Hommes	Femmes
Effectifs au 01/01/2014	3	4
Entrées	3	1
Sorties	3	1
Effectifs au 31/12/2014	3	4
Nombre de stagiaires accueillis en 2014	7	4

HAMELIN

Salariés E.S.A.T.	Hommes	Femmes
Effectifs au 01/01/2014	3	2
Entrées	0	1
Sorties	0	1
Effectifs au 31/12/2014	3	2
Nombre de stagiaires accueillis en 2014	8	8

Détachement contrat de mise a disposition individuel

Salariés E.S.A.T.	Hommes	Femmes
Effectifs au 01/01/2014	3	0
Entrées	1	0
Sorties	1	0
Effectifs au 31/12/2014	3	0
Nombre de stagiaires ESAT/ MOT réalisé en 2014	7	1
Nombre de stagiaires ESAT IHLM / ESAT réalisé en 2014	2	1

Répartition des travailleurs handicapés par tranches d'âges et par sexe (effectifs au 31/12/2014) :

Ages	Hommes	Femmes	Total
de 20 à 25 ans	14	4	18
de 26 à 30 ans	9	2	11
de 31 à 35 ans	1	1	2
+ de 35 ans	2		2
TOTAL	26	7	33

La moyenne d'âge de l'ensemble des usagers de l'E.S.A.T. HLM est de 25 ans et demi. (25,60)

Type de handicaps des salariés E.S.A.T. (effectifs au 31/12/2014) :

Sexes	Déficience Intellectuelle	Déficience Motrice	Déficience Psychique	Pluri Handicap
Hommes	22	1	2	1
Femmes	7			
	29	1	2	1

On peut noter que le type de handicap et l'âge des salariés de L'E.S.A.T. restent variés du fait d'un recrutement qui tient compte de la capacité des personnes à s'inscrire dans un projet d'intégration professionnelle en milieu ordinaire.

ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

Les deux objectifs principaux de l'accompagnement social sont le développement personnel et l'autonomie sociale de l'utilisateur.

Les besoins ou les problématiques abordées sont de différentes natures : logement, mobilité, autonomie, santé, loisirs, familiale, administratif... Cela nécessite de l'écoute, des conseils, du soutien et un accompagnement dans les démarches à réaliser.

Nous travaillons avec différents partenaires de droit commun, comme la Maison de l'Habitat, le CLLAJ, les FJT, l'AISCAL, la CAF, la CPAM, les mandataires judiciaires, les CMP ; mais aussi avec des services spécifiques, notamment, ceux intervenant dans le champ du handicap, comme les SAVS, les SAMSAH et la MDPH.

L'accompagnement social est un élément important pour la réussite du parcours. En effet, les échecs d'inclusion sociale et professionnelle tiennent autant aux raisons de difficultés sociales que de problèmes purement professionnels. L'ensemble des usagers a sollicité le service au moins une fois pour rencontrer l'assistante de service social.

Sur une moyenne de 31 usagers, 24 vivent de manière autonome dont 6 se sont installés durant l'année 2014. Afin de renouveler leurs droits auprès de la MDPH, 21 usagers ont eu besoin de l'aide de l'assistante de service social, dont 1 pour un recours gracieux.

7 usagers bénéficient d'une mesure de SAVS ou de SAMSAH.

10 usagers ont une mesure de protection juridique, type curatelle (simple ou renforcée).

4 usagers rencontrent un psychologue auprès de CMP de la Région Caennaise, dont 2 ont été orientés durant l'année.

9 usagers sont titulaires du permis B ainsi que d'un véhicule personnel.

2 usagers se déplacent en voiturette.

2 usagers ont financé l'achat d'une mobylette et d'un scooter.

7 sont inscrits dans une auto-école.

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

Comme chaque année, le Conseil de la Vie Sociale s'est réuni 4 fois. Le CVS a organisé la journée festive le jour de la Pentecôte, autour d'un barbecue sur la base nautique de Clécy. Ce moment privilégié autour d'activités ludiques permet de nouer des liens transversaux entre les 4 équipes de L'E.S.A.T..

En ce qui concerne les aspects qualitatifs de la prise en charge, l'équipe s'appuie principalement sur les préconisations de l'évaluation interne réalisée en 2013, pour adapter certaines pratiques et organisations autour de l'accompagnement.



DÉPARTEMENT EMPLOI FORMATION INSERTION

Entreprise Adaptée Conchylicole

« La Calvadosienne »

Chemin des Roquettes
14960 ASNELLES-MEUVAINES
Tél. 02 31 21 33 52
Fax. 02 31 21 33 33

Directeur : Stéphane TYPHAIGNE
E-mail : directeur.eac@acsea.asso.fr

www.acsea.asso.fr

N° CNIL : 1503613

Année de création : 1991

AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté du Ministère du Travail et de l'Emploi en date du 27 décembre 1990, accordé à titre provisoire.

Arrêté du Ministère du Travail et de l'Emploi en date du 10 octobre 1995, accordant un agrément pour une période indéterminée.

L'E.A.C est agréé comme établissement conchylicole d'expédition de coquillages arrêté n° 96/004 en date du 22 mars 1996, n° sanitaire : F 14.022.110 CEE.

L'E.A.C a déposé à l'I.N.P.I (Institut National de la Propriété Industrielle) sa marque «La Calvadosienne» enregistrée au bulletin officiel de la propriété industrielle n° 94/24 NL du 17 juin 1994.

L'E.A.C a signé un contrat d'objectif triennal avec la DRTEFP n° 15 25 014 005 en date du 23 mars 2015.

POPULATION

L'E.A.C. accueille des Travailleurs Handicapés reconnus par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées)

Les travailleurs handicapés sont recrutés à partir de demandes émanant des services de

Pôle Emploi, des Services Sociaux de la M.S.A., des services des établissements spécialisés, des Associations de gestion de tutelle aux majeurs protégés, de l'équipe technique de la MDPH.

FINANCEMENT

Vente de produits de l'élevage ostréicole

Prestations de services en direction des professionnels

Subventions complémentaires du Ministère du Travail et de l'Emploi

OBJECTIFS et MISSIONS

La mission principale d'une Entreprise Adaptée est l'insertion professionnelle des personnes handicapées ne pouvant trouver leur place dans le circuit économique ordinaire.

L'activité support de l'Entreprise Adaptée d'Asnelles s'est développée autour d'un élevage ostréicole.

Elle offre aux Travailleurs Handicapés les conditions particulières de travail nécessaires à l'exercice de la profession d'ostréiculteur.

Elle met en place les modalités susceptibles de favoriser leur promotion professionnelle notamment leur accession à des emplois hors de l'Entreprise Adaptée.

Le projet initial de l'atelier s'inscrit dans la dynamique du développement de la base conchylicole d'Asnelles-Meuvaunes.

L'objectif est celui de toute entreprise de l'économie sociale qui accepte les règles minimales du système concurrentiel de manière à pérenniser l'activité faute de quoi la finalité sociale de l'Entreprise Adaptée ne pourrait s'exprimer en termes de création d'emplois.

La formation des hommes est l'autre finalité d'une Entreprise Adaptée.

Chaque année, l'Entreprise Adaptée réalise un programme de formation personnalisé. Celui-ci, associé à la pratique, permet l'acquisition des savoir-faire repérables par les professionnels, futurs employeurs et favorise donc l'emploi hors de l'Entreprise Adaptée.

ACTIONS

• Production :

La production brute de l'élevage est de l'ordre de 203 tonnes d'huîtres.

La meilleure productivité du cycle d'élevage est obtenue grâce à la sélection rigoureuse de naissains.

Prestations de Services :

Réalisation de nombreuses tâches sur les parcs ou à l'atelier (tri, calibrage, détroquage), pour les ostréiculteurs de la zone.

• Commercialisation :

La commercialisation se partage en 3 secteurs, par ordre d'importance en tonnage : Demi-gros, gros et détail. ACCUEIL

L'équipe s'efforce de faire connaître par une communication permanente le défi que représente l'innovation de cette Entreprise Adaptée, à savoir la conduite d'un projet social tout en étant le principal acteur d'un projet de développement économique local.

À cet effet, elle utilise les ressources locales, notamment au travers des structures d'animation et d'accueil, telles que : les Centres d'Accueil de classes de mer «les Tamaris» et «les Tourelles» et le Centre de loisirs de Char à Voile.

L'EAC, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerce et d'Industrie et l'Inspection Académique, propose des visites dans le cadre :

- des Fermes découvertes pour enfants
- des visites techniques du Jeudi (Période Estivales)
- des Fermes Pédagogiques.

L'établissement accueille environ 2 500 visiteurs par an dont 1 500 scolaires.

ACTIVITÉ 2014

• Le personnel

Mouvement du personnel

Au 31 décembre 2014 », l'effectif est de 20 travailleurs handicapés dont 3 personnes affectées sur la Cave à huîtres à Caen.

Typologie de métiers dans l'entreprise (TV ET TH)

Types de postes	Typologie de métiers	Effectif	
		H	F
Direction +Fonction commerciale	Directeur	1	
Administration générale	Comptable		1
Encadrement technique	Cadre de production	1	
	Adjoint ouvrier de production	1	
	Responsable Expédition		1
	Agent d'expédition (TH)		1
Personnel de production (TH)	Responsable de site la cave	1	
	Ouvrier de production marine	8	
	Magasin la cave a huitres	1	2
	Employés à l'expédition	6	2
Vente/Animation	Employé ventes marchés		1
	vendeuse magasin asnelles		1
		19	9

20 TH / 8 TV/

28

Nombre de salariés handicapés (effectif réel et non en ETP) : 20

	Homme	Femme
Total :	15	5

Répartition des travailleurs handicapés par tranches d'âges et par sexe :

Age	Homme	Femme	Total
- de 30 ans	0	0	0
de 30 à 49 ans	12	4	16
de 50 à 55 ans	3	1	4
+ de 55 ans	0	0	0
TOTAL	15	5	20

Répartition des travailleurs handicapés par âges et par ancienneté :

Age	de 0 à 3 ans	de 4 à 5 ans	de 6 à 10 ans	+ 10 ans	Total
- de 30 ans	0	0	0	0	0
de 30 à 49 ans	3	0	3	10	16
de 50 à 55 ans	0	0	0	4	4
+ de 55 ans	0	0	0	0	0
TOTAL	3	0	3	14	20
<i>DONT HOMMES</i>	1	0	2	12	15
<i>DONT FEMMES</i>	2	0	1	2	5

ORIGINE Bessin (principalement)

Types de handicaps :

Sensoriels/ Mentaux légers/ Mentaux moyens

* : 5 TH bénéficient de l'aide d'une curatelle

L'agrément DRTEFP pour 2014 est de 19,39 postes de travailleurs handicapés. Nous avons obtenu le financement de 3 postes pour le projet de la Cave à Huîtres.

• Production/commercialisation de l'élevage et prestations de services

Production

Le phénomène de mortalité évoqué lors des années précédentes reste toujours présent avec un peu plus de 65% de perte du naissain. La production 2014 est en forte augmentation par rapport aux années précédentes soit environ 255 tonnes, les ventes sont en forte augmentation avec 340 tonnes vendues

Le chiffre d'affaires est encore en amélioration en atteignant cette année 1972 k€.

Depuis le 15 Décembre 2012, la Calvadosienne a ouvert un espace de dégustation sur le port de Caen au 24 bis quai Vendeuvre. Ce projet est financièrement à l'équilibre dès la première année d'activité.

Ce projet de l'économie sociale et solidaire trouve ses bases sur les axes suivants :

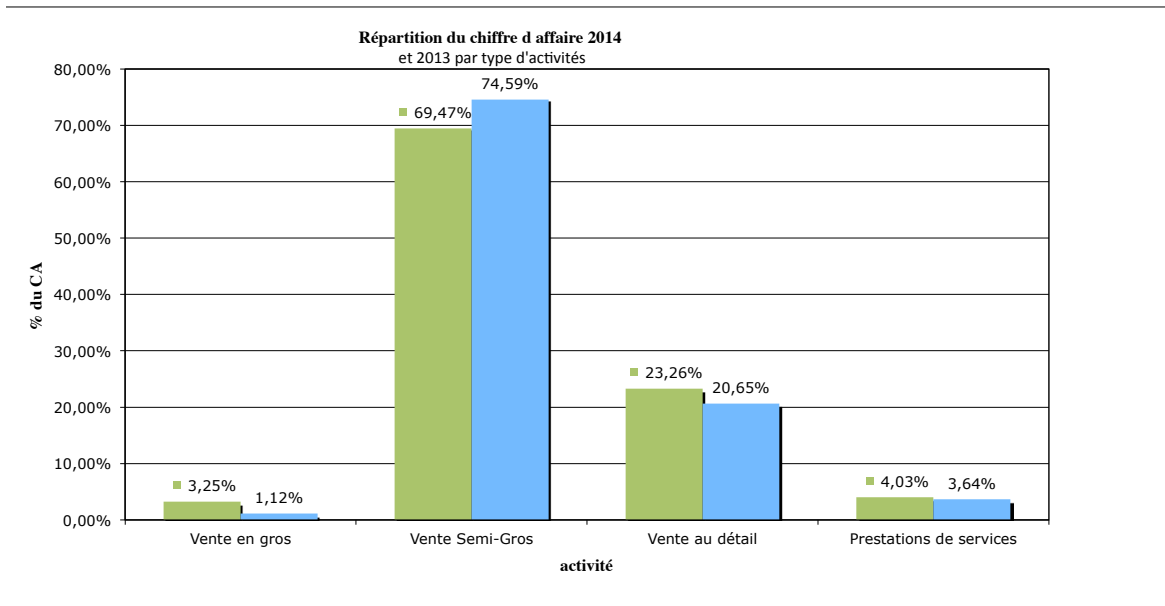
- Développer une activité inscrite dans les circuits courts et la production locale,
- Développer l'emploi des personnes handicapées dans un secteur en pénurie de main d'œuvre,
- Renforcer l'insertion des personnes handicapées.

La commercialisation de la calvadosienne se partage en 3 secteurs :
 Gros : au total 18 tonnes
 Demi-gros : au total 258 tonnes
 Détail : au total 63 tonnes

• Prestations de service

Les prestations de service sont stables depuis 2011

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN EURO ET TONNAGE								
Chiffre d'affaires	2013				2014			
	Valeur	%	Tonnage	%	Valeur	%	Tonnage	%
Vente en gros	20 332,00 €	1,12%	5 980 T	1,88%	64 062,00 €	3,25%	18 400 T	5,40%
Vente Semi-Gros	1 358 646,27 €	74,59%	258 406 T	81,27%	1 370 489,49 €	69,47%	258 433 T	75,83%
Vente au détail	376 114,60 €	20,65%	53 567 T	16,85%	458 800,80 €	23,26%	63 973 T	18,77%
Prestations de services	66 316,73 €	3,64%	00 T		79 412,95 €	4,03%	00 T	0,00%
TOTAL	1 821 409,60 €	100%	317 953 T	100%	1 972 765,24 €	100%	340 805 T	100%



• Développements et orientations pour 2015

Sur le plan de la production, les objectifs sont ciblés sur l'amélioration de la productivité et une augmentation des marges commerciales.

Sur le plan de la gestion du personnel, le plan de formation permettra de remettre en place des soutiens sur des ateliers de formations de bases.

Formations prévues pour 2015 :

- SST
- CACES 3
- PRAP
- Formation Maitriser les compétences clés en situation professionnelle

PÔLE

SANTÉ



DÉPARTEMENT PRÉVENTION SANTÉ

CENTRE MÉDICO-PSYCHO-PÉDAGOGIQUE
BUREAU D'AIDE PSYCHOLOGIQUE UNIVERSITAIRE

Antenne d'ISIGNY/CAMSP
18, rue Emile Demagny
14230 ISIGNY SUR MER
Tél. 02 31 21 51 36

4 rue Jean-de-la-Varende
14000 CAEN
Tél. 02 31 86 49 38
Fax. 02 31 86 94 19

Directrice : Mme Véronique DESRAME
Médecin Directeur : Dr Fabrice ZANELLO
E-mail : directeur.cmpp@acsea.asso.fr

www.acsea.asso.fr

N° CNIL : 4551ID20

Année de création : 1963

AUTORISATION / HABILITATION

Le Centre de Guidance est régi par le Décret du 19 février 1963 et la Circulaire du 16 avril 1964.

Il fonctionne sous le régime de la Sécurité Sociale, à compter du 1er janvier 1963, par convention avec la Caisse Régionale d'Assurance Maladie, et conformément aux textes suivants :

- Convention du 18 novembre 1965
- Avenant n°1 du 16 mai 1975
- Avenant n°2 du 18 août 1986 (transfert paiement diagnostic par CRAM) prenant effet le 1er janvier 1986,
- Avenant CRAM du 30 janvier 1992 prenant effet le 1er janvier 1991.
- Arrêté de l'ARS en date du 23 janvier 2013, portant extension du Centre de Guidance par la création d'une antenne à Isigny sur Mer.

Le BAPU est créé par avenant n°1 du 30 juin 1980, à la Convention intervenue le 18 novembre 1965.

Arrêté de l'ARS en date du 24 juin 2013, portant création d'un Centre d'Action Médico-Social précoce à Isigny-sur-Mer à compter du 1er janvier 2014.

POPULATION

Enfants à partir des premières semaines de la vie jusqu'à 6 ans pour le CAMSP,
Enfants, adolescents, jeunes adultes jusqu' à 21 ans dans le cadre du CMPP,
et 28 ans dans le cadre du BAPU pour tout étudiant inscrit à l'Université.

FINANCEMENT

Intégré dans le CPOMM médico-social, le centre de Guidance reçoit une dotation globale de l'ARS.

La prise en charge des séances de diagnostic et de dépistage ne nécessite pas d'entente préalable, celle des traitements est soumise à l'accord des caisses d'Assurance Maladie. Le financement est défini par l'avenant CRAM/ACSEA du 14.04.1986.

La prise en charge se fait à 100 % sur prescription des médecins spécialistes du Centre.

Pour le CAMSP, le financement est assuré par l'A.R.S. pour 80 % et par le Conseil général pour 20%.

OBJECTIFS

Au titre de CMPP, à Caen et à Isigny sur Mer, le Centre de Guidance accueille des enfants et des adolescents qui manifestent des troubles psychiques et/ou du comportement et des difficultés d'apprentissage.

En tant que CAMSP, à Isigny, il réalise auprès des enfants de 0 à 6 ans le dépistage des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux, et le repérage, le diagnostic et la prise en charge précoce des troubles de la relation.

Au titre de BAPU, à Caen, il reçoit les étudiants en situation de vulnérabilité (mission de prévention en santé mentale) ou en raison des troubles psychiques qu'ils expriment.

ACTIONS

Le Centre de Guidance propose et met en œuvre des consultations et des traitements.

Les consultations sont assurées par des médecins pédopsychiatres, pédiatre et des psychologues. Elles sont complétées, si besoin, par des tests et bilans et peuvent conduire à des traitements après prescription médicale.

Les traitements sont d'ordre individuel, familial, ou groupal. Ils sont menés, en fonction de l'évaluation antérieurement pratiquée, par un ou plusieurs spécialistes :

- pédopsychiatres,
- pédiatre,
- psychologues,
- orthophonistes
- psychanalystes,
- psychomotriciens,
- éducatrice jeunes enfants.

L'assistante de Service Social peut intervenir soit comme conseil, soit en accompagnement au cours des traitements pratiqués.

L'équipe pluridisciplinaire est une caractéristique du fonctionnement d'un CMPP, même si un patient peut avoir affaire à un seul des spécialistes précités.

Les praticiens collaborent avec les professionnels extérieurs autant qu'il est souhaitable pour les intéressés et avec leur accord.

FONCTIONNEMENT

Les rendez-vous sont donnés à la demande des intéressés, parfois sur les conseils d'enseignants, de médecins, de spécialistes exerçant en ville, ou de services extérieurs au Centre. Ces rendez-vous sont proposés aussi vite que possible en fonction de l'urgence de la demande et des places disponibles.

Les premières consultations sont réalisées soit par des psychologues, soit par des médecins du Centre, lesquels décident avec les intéressés de la suite à donner. Si un traitement est proposé et accepté, le médecin du Centre en fera la demande auprès d'un médecin-conseil de la caisse concernée. L'accord est généralement donné pour une période fixe. Si nécessaire, son renouvellement devra être demandé par écrit par le médecin du Centre.

Les traitements proposés -dans les conditions arrêtées et acceptées par les intéressés- nécessitent généralement une régularité indispensable à la portée de la prise en charge.

Les heures d'ouverture de l'accueil sont de 08h00 à 20 h du lundi au vendredi à Caen et de 08h45 à 16h30 du lundi au jeudi et le vendredi de 08h45 à 14h00 à Isigny.

Les consultations et les traitements se déroulent, selon les spécialités, de 08 h à 20 h en dehors du samedi et du dimanche.

SECTEURS D'INTERVENTION

Département du Calvados

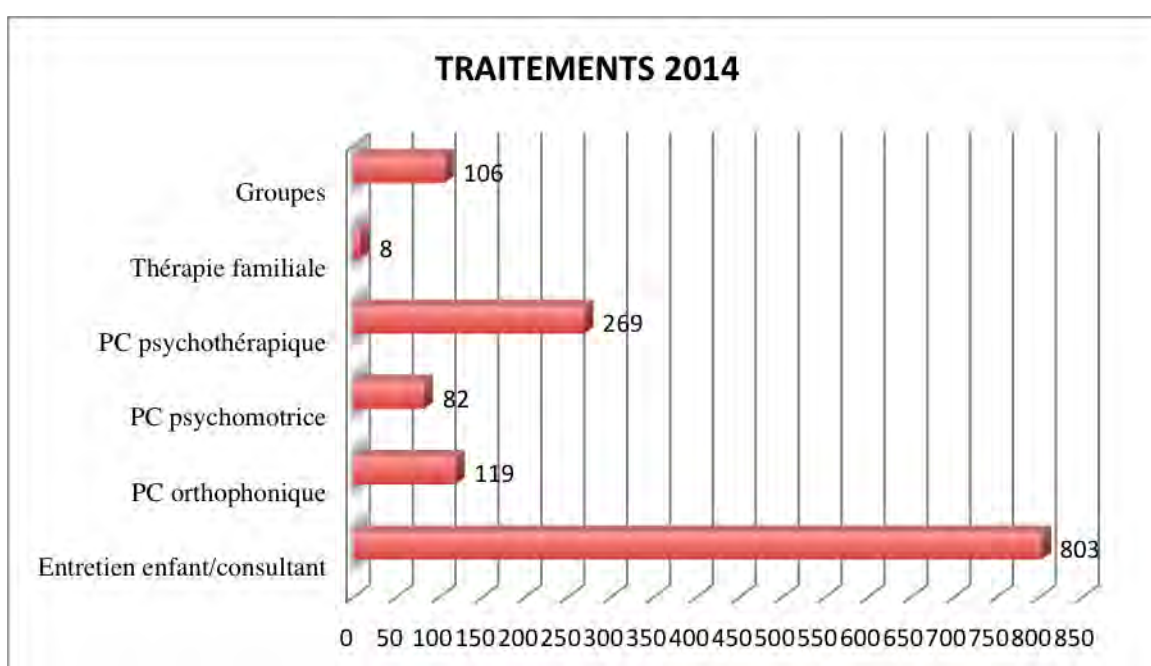
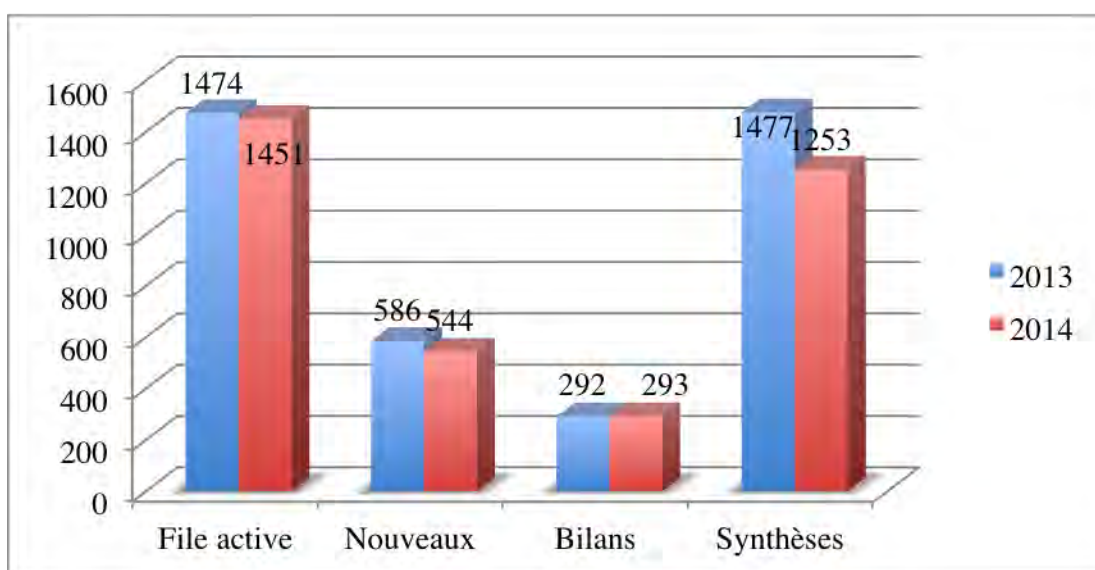
ACTIVITÉ 2014

2014 a été une année de transformation. A Caen, les grands travaux de démolitions et de constructions qui ont fait trembler notre immeuble ont pris, avant l'entame imminente d'une nouvelle tranche, un tour plus tranquille. De grands bâtiments se dressent désormais avec aplomb droit devant nos fenêtres. A Isigny, l'antenne du CMPP et le CAMSP ont in extremis, avant la date de péremption de leurs autorisations, trouvé logement dans une ancienne pharmacie du centre ville, entièrement rénovée pour y accueillir notre public.

Nous soulevions dans notre précédent rapport d'activité l'effet paradoxal de la facturation à l'acte : la « non-comptabilité » de l'activité la plus significative de la transdisciplinarité d'un CMPP que sont, pour rappel, les temps de synthèses et de coordination, le travail de partenariat et de réseau, les temps consacrés à la correction des bilans et à leur discussion en équipe, les « doublons » (lorsque plusieurs actes sont effectués la même journée, un seul est facturé et comptabilisé dans l'activité).

Avec l'entrée en CPOMM depuis le 1er octobre 2013 le financement par la facturation à l'acte a été remplacé par l'annualisation de notre budget au regard d'un nombre d'actes attendu par l'ARS. Les doublons sont donc maintenant acceptés par les caisses d'assurance maladie en contrepartie d'un rendu compte de notre activité effective à l'ARS plus qualitatif que quantitatif.

En 2014, seules les synthèses en présence d'un médecin ont été comptabilisées, d'où l'écart observé entre 2013 et 2014.



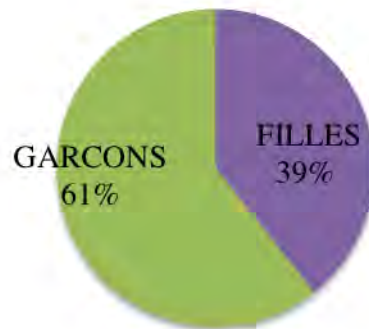
• **Population accueillie** : éléments statistiques

Le Centre de Guidance reçoit les enfants dès le plus jeune âge, les adolescents et les jeunes adultes (avec une limite à 28 ans pour les étudiants) susceptibles de présenter des troubles psychoaffectifs ou de la personnalité, avec répercussions socio-scolaires et familiales.

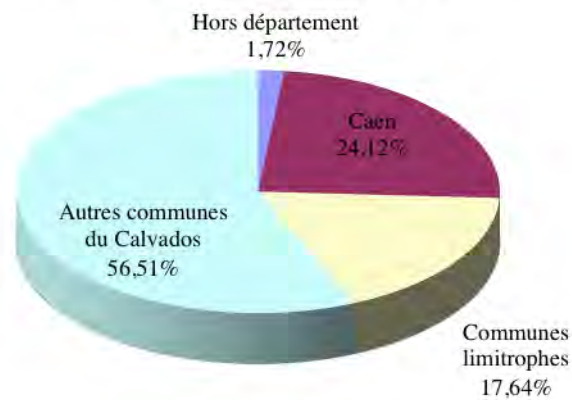
EVENTAIL DES AGES



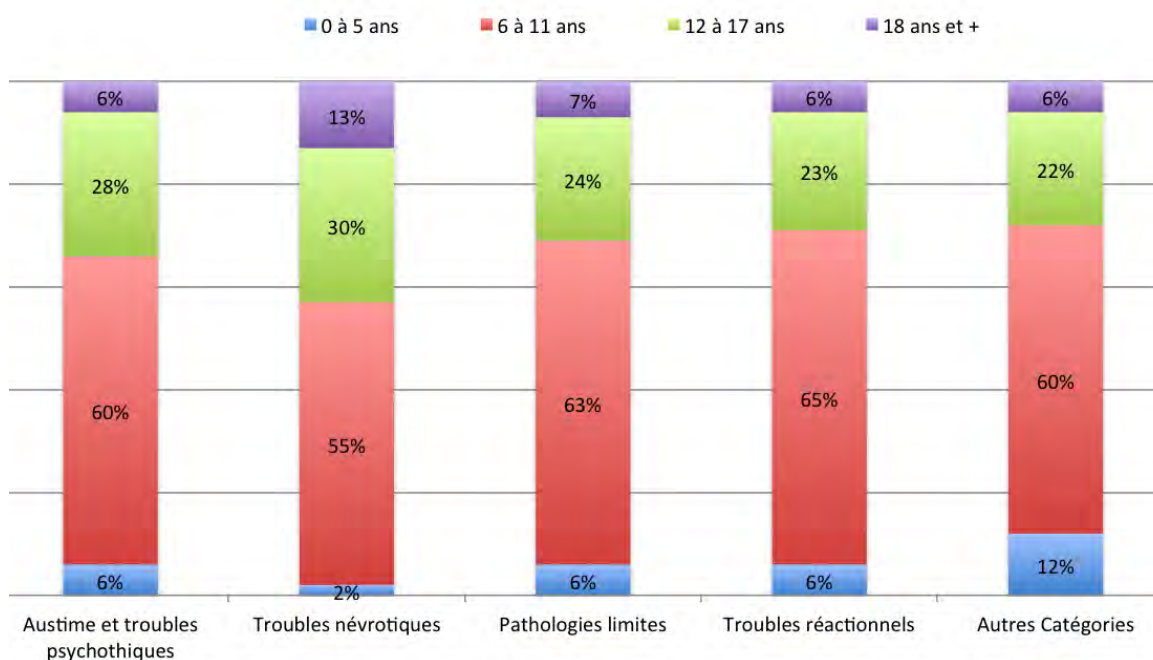
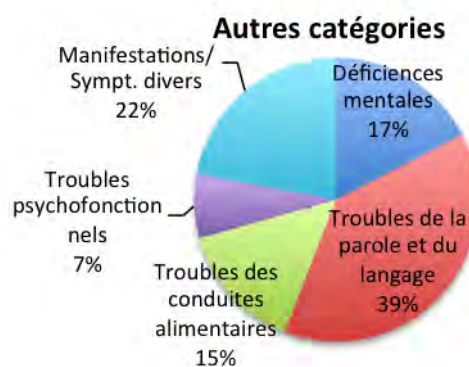
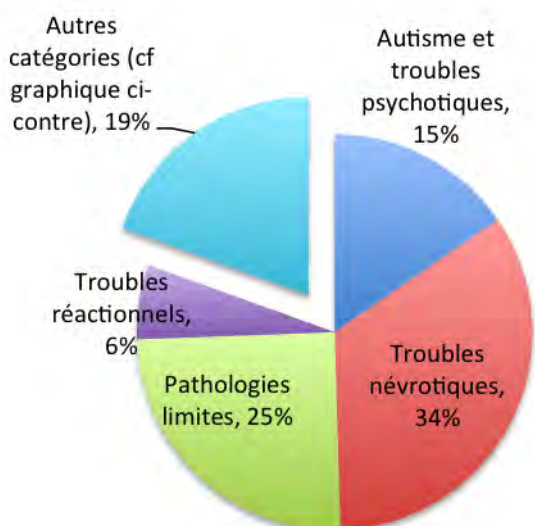
REPARTITION FILLES/GARÇONS



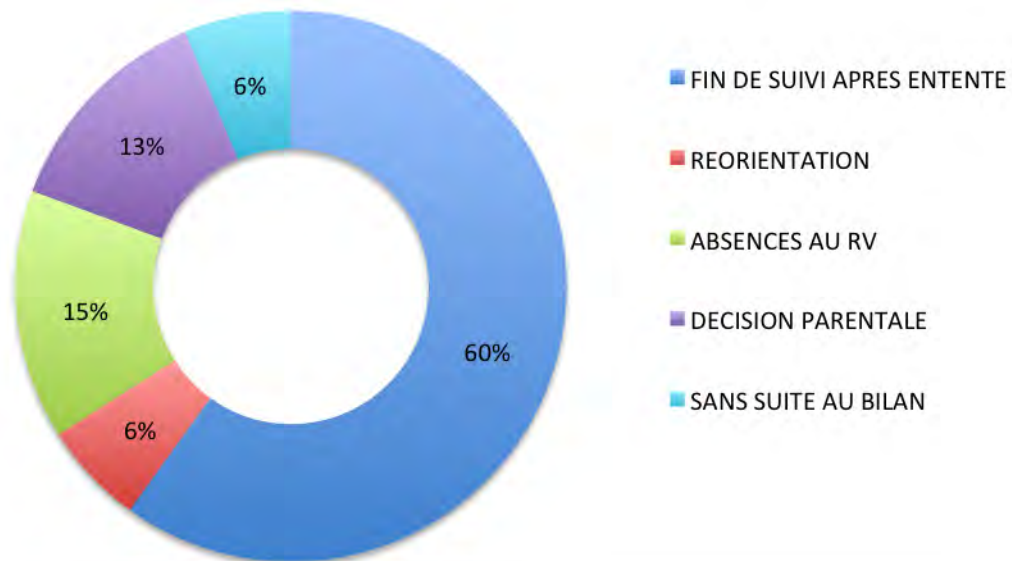
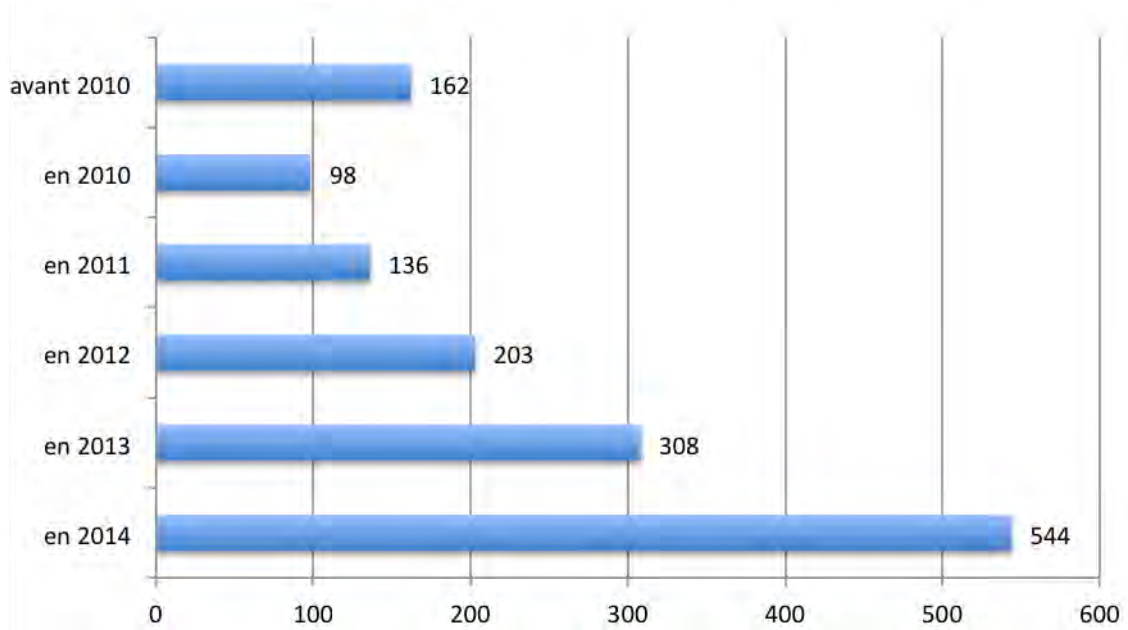
ORIGINE GEOGRAPHIQUE



Nous présentons une série de tableaux indicatifs des motifs de consultation et des troubles répertoriés selon les grands axes diagnostiques de la Classification Française des Troubles Mentaux de l'Enfant et de l'Adolescent. Ces « Troubles Mentaux » caractérisent notre public d'enfants, d'adolescents et d'étudiants. Selon une conception à la fois multidimensionnelle et plurifactorielle des troubles psychiques, dont résulte notre approche clinique pluridisciplinaire, leur diagnostic détermine les objectifs et les moyens thérapeutiques ou rééducatifs de notre accompagnement.



Nous proposons deux tableaux qui précisent l'évolution de la file active. Le premier tableau est indicatif de la durée du parcours de soin au Centre de Guidance à partir de la date d'entrée. Nous observons une durée moyenne de trois ans. Le second tableau nous renseigne sur les motifs d'arrêt et les orientations en fin de prise en charge. On remarquera que 85% des enfants s'inscrivent dans le parcours de soin.



• Développement à Isigny d'un dispositif CAMSP-antenne du CMPP

En ouvrant à Isigny sur Mer un dispositif associant le CAMSP et l'antenne du CMPP, l'objectif que se fixe le Centre de Guidance est de proposer un lieu d'accueil bien identifié aux enfants, dès le premier âge, et à leurs parents. Sans préjuger de la réponse à leur demande, ce lieu d'accueil se donne la possibilité de proposer dès les premières consultations de dépistage et de diagnostic, une prise en charge relevant soit du CAMSP, soit du CMPP.

La philosophie de ce « lieu ressource unique » est double : élargir l'offre de soin de proximité, être garant d'une pérennité de la relation des enfants et de leurs parents avec l'équipe pluridisciplinaire et d'une continuité des soins après le premier accueil, quelles que soient les prestations de soins prescrites (CAMSP ou CMPP), sans que la limite d'âge de 6 ans (dans le cas d'une prise en charge CAMSP) quand l'évolution le nécessite, introduise une rupture des soins et une réinscription sur la liste d'attente d'un CMPP.

Du fait de la complémentarité des ressources et des objectifs de l'antenne du CMPP et du CAMSP d'Isigny, une mutualisation des moyens et des compétences sera facilitée par une organisation en « dispositif » du CAMSP et de l'antenne du CMPP, tout en favorisant le travail en réseau.

L'équipe du CAMSP a été recrutée, à l'exception du pédiatre (la mise à disposition d'un temps de pédiatre était alors en discussion avec l'hôpital de Bayeux), et a pris ses fonctions en novembre 2014 en accord avec l'ARS. A l'heure où nous remettons notre rapport, seule l'antenne du CMPP est ouverte.

A l'issue de la visite de conformité qui a eu lieu en janvier 2015, un nombre certain d'amendements, auquel nous avons promptement satisfait, nous a été réclamé pour obtenir l'autorisation d'ouverture du CAMSP. Nous attendons une réponse.

• Développement du Département Prévention Santé

A l'issue des travaux du conseil de direction sur le projet d'organisation de l'ACSEA en pôles, lors de son séminaire annuel au mois de septembre 2013, le Département Prévention Santé par le regroupement de la Maison des Adolescents du Calvados-entité ACSEA et du Centre de Guidance a été créé en avril 2014.

Les objectifs de ce rapprochement sont de mettre en complémentarité fonctionnelle les compétences de chaque structure, en respectant les pratiques communes et les spécificités, de garantir la permanence de l'accueil et la continuité des prises en charge, de se doter d'une capacité à apporter des réponses de santé graduées, polyvalentes, et cohérentes, de tendre vers des prises en charge de plus en plus globales, de développer une politique d'information et de communication commune pour une meilleure lisibilité des partenaires de l'environnement et des familles.

Ainsi, à partir des moyens humains existants, nous avons conçu un organigramme de direction de ce département. Soit : un directeur du département, deux directeurs médicaux, un chef de service administratif et financier, un coordinateur de Réseau, responsable de la Communication. Sur un plan technique, le rapprochement fonctionnel des secrétariats de direction et des agents comptables optimise cette direction mutualisée du département.

• La première évaluation externe et l'actualisation du projet d'établissement

Cette évaluation externe est la première évaluation réalisée au Centre de Guidance, à Caen et à Isigny. Elle a été menée par le cabinet Périnove de septembre à décembre 2014.

Elle constate une pratique transdisciplinaire effective. Elle attire notre attention sur plusieurs points, en convergence avec les axes d'amélioration que nous avons dégagés de l'évaluation interne. En particulier un manque de lisibilité concernant nos liens avec notre environnement, examinés tant du point de vue du travail clinique (Par exemple : comment prenons nous en compte la dimension sociale de la clinique ?) que sous l'angle de notre inscription dans des réseaux ou des partenariats (Quel est notre « impact » sur notre environnement ?). Nous retenons encore comme très pertinente la préconisation de « formaliser la procédure d'accueil et d'admission » et de « définir les critères d'analyse et les éléments d'appréciation de la priorité des situations ».

Le projet d'établissement du Centre de Guidance, réécrit en lien avec la démarche d'évaluation interne et présenté au Conseil d'administration le 17 décembre 2013, a été réactualisé dans le prolongement de l'évaluation externe de manière à mieux faire apparaître notre mission de prévention (primaire, secondaire et tertiaire) et l'esprit d'ouverture qu'elle nous prescrit.



DÉPARTEMENT PRÉVENTION SANTÉ

Dispositif Maison des Adolescents du Calvados

(entité ACSEA)

Hébergement Thérapeutique
10 Route de Creully
14610 Cairon

9 place de la Mare
14000 CAEN
Tél. 02 31 15 25 38
Fax. 02 31 15 25 39

Directeur : Dr Patrick GENVRESSE
Directrice Adjointe : Véronique DESRAME
E-mail : directrice-adjointe.maisondesados14@maisondesados14.fr

www.acsea.asso.fr

N° CNIL : 1503607

Année de création : 2006

Le dispositif « Maison des Adolescents du Calvados » a été créé, en date du 14 septembre 2006, dans le cadre d'une convention d'associations entre le Centre Hospitalier Spécialisé «Le Bon Sauveur» devenu Etablissement Public de Santé Mentale et l'ACSEA : «Association pour la Maison des Adolescents du Calvados» dite «Passado 14».

L'AAJB a rejoint l'association par convention signée le 1^{er} avril 2007.

L'Inspection Académique est également engagée dans le dispositif en mettant un enseignant spécialisé à disposition de l'association.

AUTORISATION/HABILITATION

Arrêté préfectoral en date du 11 mai 2007, autorisant la Maison des Adolescents du Calvados, à titre expérimental pour une durée de cinq ans.

Arrêté de l'ARS en date du 10 mai 2012, portant renouvellement de l'autorisation de la Maison des Adolescents du Calvados, pour une durée de cinq ans.

La partie sanitaire du dispositif est autorisée dans le cadre des activités de l'EPSM.

POPULATION

- Les adolescents de 12 à 21 ans, les parents d'adolescents
- Les professionnels (Education Nationale, animation, éducation spécialisée, soin, etc...)

FINANCEMENT

- Soutien à l'investissement : Ministère de la Santé et de la Famille, Conseil Régional, Caisse d'Allocations Familiales, Agence Régionale de l'Hospitalisation.

- Soutien au fonctionnement : Conseil Général, ARS, DDCS, Préfecture, Caisse d'Allocations Familiales, Ville de Caen, Ville de Bayeux, Ville d'Hérouville St Clair.

- D'autres formes de soutien : Association des Amis de Jean Bosco, Inspection Académique, Fondation de France, Fondation des Hôpitaux de France «Pièces Jaunes».

OBJECTIFS

Sur le plan institutionnel

- 1) Décloisonnement, complémentarité et mutualisation

Offrir une porte d'entrée unique et généraliste à même de recevoir les demandes des adolescents, des parents, des professionnels s'occupant d'adolescents, à même d'écouter, d'évaluer et de proposer une orientation la plus en adéquation avec la demande et prenant en compte l'ensemble des dispositifs existant dans le Département.

- 2) Un réseau départemental de l'adolescence

La Maison des Adolescents du Calvados a l'ambition d'être au coeur de ce réseau qu'elle contribue, pour une part importante, à constituer, à faire vivre et à évaluer.

Son Coordinateur de réseau a pour mission :

- l'information et la présentation auprès des intervenants de terrain du département,
- la participation à la dynamisation de secteurs, à la création et l'animation de réseaux,
- le recueil de besoins et la mise en place d'interventions en lien avec des partenaires.

Sur le plan technique, éducatif

L'équipe de la Maison des Adolescents du Calvados fonde son action sur un principe psychodynamique : l'adolescent a besoin d'un adulte pour se construire, se conforter. La fonction éducative et soignante revendiquée est d'assurer auprès de l'adolescent à la fois la confrontation et le soutien. Cette place «particulière» de l'adulte nous semble s'objectiver dans un contexte sociologique actuel qui tend à l'indifférenciation générationnelle et érige l'adolescent en «modèle universel» tout en le ressentant et en le présentant comme un sujet menaçant. Si l'on considère l'adolescence comme une période d'épreuves et de confrontation au réel, la prise de risque et le conflit font partie intégrante de cet apprentissage. La mission de prévention et de prise en charge de la Maison des Adolescents n'est donc pas de supprimer le risque, son objectif est d'en limiter les éventuels effets destructurants ou de répétition aliénante.

ACTIONS

- L'Espace Accueil (sans rendez-vous)

Sur le principe de "guichet unique" pour les adolescents, les familles et les professionnels, il s'agit donc de proposer des réponses (information, écoute, évaluation, orientation interne/externe) rapides, sans rendez-vous préalable. L'activité de l'Espace Accueil permet également de réguler la demande de consultations spécialisées.

- L'Espace Consultation

L'Espace Consultation déploie son offre de service sur rendez-vous du lundi au vendredi ; des consultations sont également assurées le samedi sur demande des jeunes ou des familles. Outre les consultations individuelles, il propose des groupes thérapeutiques pour les adolescents et les parents.

- L'Espace de Soins et de Médiation socioéducative (ESM)

L'ESM est une unité de prise en charge éducative et thérapeutique à temps partiel ou en temps de jour. Il est ouvert aux adolescents de 12 à 18 ans nécessitant une forme de prise en charge plus intensive. Les admissions sont sous responsabilité médicale, les jeunes étant orientés par leurs consultants ou par le secteur socio-éducatif. L'ESM dispose d'une capacité totale de 10 places.

- L'Espace Réseau Ressource (ERR)

Les activités du coordinateur de réseau et de la chargée de projet étant apparues, à l'expérience, fortement complémentaires, nous avons fait le choix, dès 2010, de rassembler dans une entité les activités Réseau et Ressource.

L'Espace Réseau-Ressource garantit la vocation départementale de la Maison des Adolescents du Calvados et promeut la santé et la prévention du mal-être des adolescents. Il s'adresse à tout professionnel, bénévole, collectivité ou service territorial concerné par les adolescents et leur entourage.

Cet Espace assure la promotion de l'activité de la Maison des Adolescents. Il réalise des diagnostics territoriaux, des évaluations et recense les besoins. Il anime et coordonne des réseaux de professionnels.

L'Espace Réseau-Ressource a aussi pour mission l'animation de groupes de réflexion sur des thématiques adolescentes, la conception et l'organisation de programmes d'actions collectives (formation, action de prévention et d'éducation pour la santé, conférence, soirée débat...). Il assure un rôle de conseil en méthodologie de projet. Il a également en charge la communication interne et externe et plus largement les relations avec le monde extérieur.

- L'Hébergement

Thérapeutique est une structure d'accueil et d'encadrement de nuit. C'est un lieu ressource dans les indications de séparation transitoire d'un jeune et de son milieu usuel. Il se situe à la croisée du champ de la santé, du médico social et du social.

Il est ouvert aux adolescents de 12 à 18 ans.

Il dispose d'une capacité de 8 places et de 2 places d'accueil «rapide».

SECTEUR D'INTERVENTION

Département du Calvados

Le dispositif "Maison des Adolescents du Calvados" propose d'abord, sur le principe d'un guichet unique, un lieu d'accueil, sans rendez-vous, l'Espace Accueil, où les adolescents de 12 à 21 ans, les parents d'adolescents, les professionnels peuvent être reçus pour toute information et toute forme de demande. Des entretiens individualisés, sans rendez-vous, donnent lieu à un soutien ponctuel, une évaluation, et/ou à une orientation accompagnée, soit vers les partenaires, soit, en interne.

La Maison des Adolescents du Calvados propose par ailleurs des réponses éducatives et soignantes en direction des adolescents, conçues sur un principe de mutualisation et de complémentarité des accompagnements existants. Elles sont mises en œuvre à l'Espace Consultation, l'Espace de Soins et de Médiation et à l'Espace Hébergement Thérapeutique. Les parents et les différents acteurs de l'environnement du jeune sont également pris en compte dans les actions proposées.

Par ailleurs, la Maison des Adolescents du Calvados développe et anime un réseau départemental "Adolescent" à partir de son Espace Réseau Ressource. Ainsi, elle propose, sur les différents territoires, des actions collectives, d'information, de soutien à la parentalité et de formation, pour l'ensemble des professionnels des différents secteurs d'intervention en lien avec l'adolescence.

Ce rapport rend compte uniquement de l'activité médicosociale du dispositif "Maison des Adolescents du Calvados" qui fait l'objet d'une convention d'association avec l'Etablissement Public de Santé Mentale de Caen, l'Association des Amis de Jean Bosco et l'association « Maison des Adolescents du Calvados- Passado14 ».

COMPTE RENDU CHIFFRÉ DE L'ANNÉE ET ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES :

L'Espace Accueil, implanté Place de la Mare à Caen, déploie son activité dans les différents bassins de population du département, à partir de sa permanence Place de la Mare à Caen :

Ainsi, 3 antennes d'accueil sans rendez-vous (Lisieux, Bayeux, Vire) sont proposées et une équipe mobile effectue, sur demande des partenaires locaux, des interventions d'évaluation et de soutien clinique sur l'ensemble du département.

Pour cet espace, 3506 entretiens ont été réalisés pour 1342 nouvelles situations reçues en 2014. L'activité de l'Espace Accueil a de nouveau progressé cette année, surtout en nombre d'entretiens. A cela, s'ajoutent les adolescents déjà venus en 2013 qui ont généré 226 entretiens. Remarquons enfin que l'activité des antennes territoriales est à nouveau en forte augmentation (+23,3%/2013 et 28,7%/2012).

	Activité		Qui adresse?			Origine géographique			
	Nouvelles situations	Nbre d'entretiens	Lycée/Collège	Entourage	Déjà venus	Caen	Caen-la-Mer (hors Caen)	Reste du 14	Hors 14
Accueil - 2014	1342	3538	25,20%	24%	16,40%	311	248	726	18
Accueil - 2013	1297	3143	24,60%	26,00%	15,40%	271	353	623	29
Accueil - 2012	1322	3107	29%	23,90%	13,40%	302	342	641	37
Accueil - 2011	1172	2671	29,50%	21,70%	15,40%	291	269	586	25
Accueil - 2010	1071	2477	32,70%	27,80%	11%	264	246	537	22

Le nombre moyen d'entretiens, 2,62 par situation, est cohérent avec le cadre fixé à l'Accueil de la Maison des Adolescents du Calvados (pas plus de 3 entretiens par situation). Il est en effet primordial pour que l'orientation, si besoin est, puisse s'opérer, d'éviter une « accroche » importante avec l'accueillant et par ailleurs, d'apporter une première réponse dans un délai acceptable à la difficulté formulée par l'adolescent et sa famille.

L'investissement de cet espace par les 2 publics prioritaires, adolescents et parents, est confirmé : les jeunes reçus avec leurs parents ou venant seuls y sont toujours prédominants: respectivement, 56,9% et 24,3% aux 1ers entretiens.

Le rayonnement départemental est efficient: 55,8% des jeunes viennent du département hors agglomération caennaise (49% en 2013). La présence des permanences territoriales et de l'équipe mobile concourt à cette bonne répartition géographique. Les jeunes caennais viennent toujours dans les mêmes proportions et les adolescents domiciliés dans les quartiers prioritaires représentent encore un tiers des caennais reçus. On peut maintenant affirmer que le travail entrepris avec les acteurs de terrain permet aux adolescents et leurs proches de venir Place de la Mare.

Les démarches des jeunes vers l'Espace Accueil restent majoritairement initiées par leur environnement usuel (institution scolaire, famille). Notons que le nombre de jeunes ou de parents qui reviennent demeure significatif (16,4% pour 18% en 2013).

	Sexe		Ages					Principales symptomatologies			Orientation		
	Masc	Fém	<12 ans	12-14 ans	15-18 ans	19-21 ans	>21 ans	Troubles de la relation et de l'estime de soi	Problèmes de relation intrafamiliale	Difficultés au sein de l'établissement scolaire	Sans orientation	Interne	Externe
Accueil - 2014	736	607	107	556	601	64	14	57,70%	50,30%	48,73%	30,30%	29%	40,70%
Accueil - 2013	596	701	97	498	603	81	18	53,28%	44,87%	48,42%	36,80%	25,80%	37,30%
Accueil - 2012	588	734	74	496	579	90	81	60,20%	48,40%	49,60%	19,66%	22,24%	29,30%
Accueil - 2011	557	615	65	438	558	65	45	51,90%	46,80%	48,60%	15,69%	25%	30,60%
Accueil - 2010	536	535	51	400	503	75	45	45,10%	35,60%	48,30%	18,86%	22,31%	25,86%

Les filles sont à nouveau plus représentées (54,8%). Cette année, même si la tranche d'âge 15-18 ans est encore importante (44,7%), les moins de 12 ans et les 12-14 ans progressent pour atteindre presque la moitié des nouvelles situations. Ces tranches d'âge correspondant aux premières années de collège et aux premiers changements pubertaires, l'Espace Accueil semble pouvoir intervenir précocement. Cela reflète également l'inquiétude devant l'apparition et l'intensité de troubles pour des jeunes de plus en plus précocement.

Les difficultés au sein de l'établissement scolaire sont l'occurrence la plus exprimée (dans 1 cas sur 2). Notons quelques disparités importantes entre ce qui est spontanément évoqué par l'adolescent et son entourage et ce qui est évalué par l'accueillant :

- Les problèmes de relation intra familiale et les difficultés éducatives sont sous-estimés par l'environnement.
- Les troubles relationnels et de l'estime de soi ainsi que les troubles dépressifs qui sont évalués 2 fois plus par l'accueillant qu'exprimé par les adolescents et leurs parents ;
- Les troubles du comportement qui sont peu évoqués par les adolescents et les parents comparativement à l'évaluation de l'accueillant (multipliés par 10).

Cette disparité tend à démontrer le niveau d'expertise acquise par les accueillants aussi bien en ce qui concerne les problématiques qui relèvent de l'éducatif que du soin.

Cette année encore, le nombre de jeunes venant évoquer leur relation amoureuse ou leur sexualité, reste significatif puisqu'il s'agit de la 5ème occurrence observée. Enfin, les accueillants soulignent cette année une problématique montante : précarité sociale et financière pour presque 7% des situations.

Dans 30,3% des situations, aucune orientation n'a été préconisée car l'adolescent ou la famille a pu trouver à l'Espace Accueil un apaisement ou une réponse adaptée à leur demande. Les familles et les jeunes viennent de plus en plus volontiers spontanément et trouvent à l'Espace Accueil des réponses satisfaisantes. Nous pouvons également trouver confirmation des compétences des accueillants.

Les orientations sont proposées en interne vers l'Espace Consultation dans 29% des situations et à l'externe dans 40,7%. Même si la nécessité de proposer une orientation en proximité du lieu de vie de l'adolescent légitime en partie ces orientations, soulignons que pour un tiers d'entre elles, il s'agit également d'une réorientation vers un suivi existant. L'espace Accueil participe activement à prévenir les ruptures des parcours. Les orientations retenues concernent majoritairement des professionnels du soin (50%).

Le nombre de parents ou adolescents qui mettent fin à leur venue à l'Espace Accueil représente cette année 13,9% des situations. Ces dernières révèlent non seulement la non coopération à l'orientation proposée, soit par le jeune, soit par sa famille ou par l'ensemble, mais également la saturation des dispositifs de soin qui décourage les adolescents et leurs familles alors que l'Espace Accueil propose de maintenir un accompagnement faute d'orientation opérante. Il est en effet important de limiter la mission d'accompagnement à l'orientation assuré par l'Espace Accueil car elle peut nuire à la réflexion que les services extérieurs doivent mener quant à la gestion de leur liste d'attente.

Globalement, l'augmentation observée du nombre d'entretiens à l'Espace Accueil montre l'efficacité de l'organisation développée depuis 2013, proposant, pour chaque créneau de permanence Place de la Mare, la présence de 3 accueillants. Le délai d'attente est ainsi réduit, même si, certaines permanences demeurent saturées.

L'Espace Accueil participe à la prévention du mal être, au désengorgement des différentes structures de soin du département, conformément au projet initial, mais favorise également l'accès au soin, en orientant et accompagnant les situations qui le nécessitent, et les parcours d'accompagnement des adolescents développés par l'ensemble des champs professionnels.

L'Espace de Soins et de Médiation est une unité de prise en charge de jour, éducative, pédagogique et thérapeutique, à temps partiel pour des adolescents de 12 à 18 ans, présentant des troubles importants. La capacité d'accueil à la demi-journée varie de 8 à 10 jeunes, sur 9 demi-journées par semaine.

58 ont été accueillis pour une prise en charge éducative et de soins dont 3 uniquement au décours d'une hospitalisation à l'EPSM et 55 adolescents à partir d'indications autres.

Le calendrier de fonctionnement 2014 permettait 3783 demi-journées dont 136 pour les adolescents hospitalisés. Au total, 3418 demi-journées ont été réalisées. A cela, s'ajoutent 90 temps d'accueil d'auto-prescription en direction des jeunes sortis. Le taux d'occupation moyen reste à un haut niveau : 90%. Notons que le faible nombre de jeunes hospitalisés à l'EPSM accueillis impacte le taux d'occupation moyen.

Cette activité correspond aux bornes hautes d'activité fixée dans le cadre du projet MDA14 2012-2017 (File active : 60 / Demi-journées : 3000).

Cette activité est imputée pour moitié à l'ACSEA au titre du médico social ; l'autre moitié relevant du sanitaire.

	File active	Dont file active ambulatoire	1/2 journées	Entrées	Sorties	Prises en charge associées Internes			Prises en charge Externes				
						Consultation	Dispositif Marche	EHT	Soin	MDPH	Socio éducatif DEF	Circonscriptions	PJJ
Soins et de Médiation 2014	66	55	3418	25	19	42	1	4	12	12	16	3	2
Soins et de Médiation 2013	56	51	3455	21	20	38	1	5		12	18	3	1
Soins et de Médiation 2012	81	57	3384	24	28	34	-	4	15	14	26	5	3
Soins et de Médiation 2011	69	50	2800	22	-	35	-	-	5	2	24	9	4
Soins et de Médiation 2010	56	42	3057	14	12	30	-	-	3	13	23	8	3

Les demandes restent majoritairement issues des services de soins et principalement en interne, même si, les demandes externes ont augmentées (44% versus 38% en 2013).

Le nombre croissant de demandes (47 en 2014) légitime la nécessité de proposer un accompagnement dans un parcours contraint et une durée contractualisée. De ce fait, les sorties peuvent être plus fréquentes, permettant un turn-over important.

Ainsi, le taux de renouvellement de la file active est de 45,4% : 25 jeunes ayant été intégrés au cours de l'année. Pour autant, remarquons que la durée d'accompagnement la plus longue est de 42 mois à défaut d'autre orientation satisfaisante pour le jeune.

L'âge moyen à l'admission est en baisse puisqu'il est passé de 16 ans en 2013 à 14,7 ans.

78,4% des jeunes reçus bénéficient d'une prise en charge partagée : 40% des jeunes relèvent de la Protection de l'Enfance, relative stabilité, et 36% de la MDPH, nette augmentation. Les jeunes bénéficiant de 2 prises en charge partagées (DEF et MDPH) représentent 18% des situations (12% en 2013).

Les jeunes pris en charge ont, pour la majorité, la caractéristique de présenter des troubles importants. Même si on retrouve majoritairement des troubles du comportement et des troubles de l'adaptation, le refus scolaire anxieux et les troubles de séparation sont encore en augmentation pour devenir la symptomatologie la plus fréquente.

	Sexe		Age			Origine géographique			Principales symptomatologies		
	Masc	Fém	12-14 ans	15-17 ans	18 ans et plus	Caen	Caen-la-Mer (hors Caen)	Reste du 14	Refus scolaire anxieux, difficulté de séparation	Troubles du comportement et de l'adaptation	Troubles de l'adaptation sans troubles du comportement
Soins et de Médiation 2014	36	19	14	34	7	12	8	34	16	15	12
Soins et de Médiation 2013	32	19	7	39	5	10	10	31	12	12	11
Soins et de Médiation 2012	33	24	11	40	6	12	18	27	13	19	10
Soins et de Médiation 2011	29	21	9	41	2	14	15	21	10	20	3
Soins et de Médiation 2010	24	18	10	27	5	16	8	18	12	16	4

L'augmentation significative du nombre de garçons reçus, engagée l'an dernier, se confirme.

Cette année, le renouvellement important de la file active est au bénéfice de la tranche d'âge des 12-14 ans, même si les 15-18 ans demeurent majoritaires. Notons que les plus de 18 ans sont un peu plus nombreux et représentent des adolescents qui ont été admis peu de temps avant leur majorité.

Les jeunes provenant de Caen et de l'Agglomération ne représentent plus que 36,4 % des jeunes reçus en 2014 alors qu'ils constituaient la moitié de la file active jusqu'en 2012. Ainsi, la dimension départementale de cet espace se confirme.

Concernant l'Espace de Soins et de Médiation, les nouvelles modalités d'accompagnement mises en place depuis septembre 2012 permettent de mieux définir les objectifs pour chaque jeune et chaque groupe de médiations. De même, les sorties sont mieux programmées tant pour les jeunes que pour leur famille et les professionnels partenaires. Cette lisibilité du parcours éducatif et de soins permet un turn-over effectif. Le nombre croissant de demandes implique que le parcours proposé soit contraint dans une durée contractualisée.

Notons que pour la première année, l'admission à l'Espace de Soins et de Médiation s'est faite principalement (16 en 2014) pour un retrait scolaire anxieux et des difficultés de séparation.

Cette donnée psychopathologique qui semble augmenter en fréquence ces dernières années trouve sa traduction dans l'augmentation de prise en charge à l'Espace Consultation et à l'Espace de Soins et de Médiation.

L'Hébergement Thérapeutique se veut un dispositif tiers, à l'interface des mondes sanitaire, social et médico-social. Sa mission est de prendre en charge des adolescents en souffrance psychique et pour lesquels une inscription dans le social est encore possible. S'il ne se substitue en rien à une unité d'hospitalisation, il a pour objectif de proposer des temps de séparation de nuit d'un jeune avec son environnement pour toute forme de problématique et, ce, à des fins éducatives et thérapeutiques.

La structure bénéficie de 8 places et 2 places d'accueil rapide, limité à 15 jours. Les accueils sont contractualisés pour une durée de 3 mois, renouvelable une fois.

2014 est la deuxième année pleine de fonctionnement (ouverture fin 2012) et l'activité présentée n'est pas encore optimum. L'activité théorique est de 2920 journées pour 8 places, sachant que la structure est autorisée pour 365 jours de fonctionnement.

	Nombre de situations suivies dans l'année 2014				Durée moyenne des PÉC Jours	Prises en charge associées Internes			Prises en charge Externes				
	File active	Journées	Entrées	Sorties		Consultation	Dispositif Marche	ESM	Soin	MDPH	Socio éducatif DEF	Circonscriptions	PJJ
Hébergement Thérapeutique 2014	37	2909	25	19	113	12	2	4	14	6	16	9	1
Hébergement Thérapeutique 2013	42	2505	42	23	-	16	1	5	13	11	17	8	3

37 jeunes ont été accueillis cette année, soit une légère baisse, la file active théorique étant fixée à 40. Deux demandes de prolongation, faute d'orientation effective, sont venues impacter la file active. L'activité réalisée se décompose de 2090 nuitées, 637 journées et 544 demi-journées d'accueil. L'activité de jour (1/2 journées) développée répond essentiellement à la nécessité de compléter le temps de jour ou vise à soutenir l'adolescent lorsqu'il le met à mal: en effet, l'enjeu clinique de séparation souvent présent dans les problématiques ne permet pas de mobiliser les parents ou le lieu usuel. Par ailleurs, les journées temps plein correspondent aux séjours thérapeutiques organisés lors des vacances scolaires. En effet, même si le projet théorique proposait des activités de jour extérieures à la structure lors des périodes de vacances, l'organisation mise en œuvre développe, au regard des besoins des adolescents reçus, des séjours temps plein proposant des médiations éducatives et soignantes, séjours thérapeutiques dans le cadre d'accompagnements déjà existants ou séjours à visée d'évaluation répondant à la demande du service demandeur.

	Sexe		Age			Origine géographique			Principales symptomatologies			
	Masc	Fém	12-14 ans	15-17 ans	18 ans	Caen	Caen-la-Mer (hors Caen)	Reste du 14	Refus scolaire anxieux, difficulté de séparation	Troubles comportement et de l'adaptation	Troubles anxio-dépressifs	Troubles réactionnels
Hébergement Thérapeutique 2014	20	17	11	25	1	12	13	12	28%	46%	24%	19%
Hébergement Thérapeutique 2013	27	15	14	25	3	14	9	19	17%	31%	19%	24%

Même si une majorité des adolescents viennent de Caen et de son agglomération (68%), le nombre de jeunes originaires du reste du département est significatif et en augmentation. Notons que pour 2 d'entre eux, le lieu de scolarité a dû être changé, obligeant à contractualiser un accueil sur une durée d'emblée plus longue. Les garçons sont accueillis majoritairement et les adolescents entre 15 à 18 ans (70%). Remarquons que la répartition par âge est plus hétérogène concernant les garçons: les filles reçues sont majoritairement des grandes adolescentes. De même, la durée d'accompagnement concernant les filles est globalement plus longue.

Les principaux motifs de demande sont : travail de séparation et d'individuation d'avec le milieu familial (46%) et évaluation psychopathologique, orientation (43%). Les 3 principales symptomatologies sont les troubles du comportement et de l'adaptation (46%), les troubles anxio-dépressifs (24%) et les troubles réactionnels (19%). L'ensemble des adolescents bénéficie d'une prise en charge associée et dans 86% des situations, elle relève du soin, sanitaire ou médico social de type CMPP. Un accompagnement socio éducatif est parallèlement existant pour 67% des jeunes.

6 adolescents bénéficient d'une notification MDPH, 7 d'une mesure de protection du Juge des Enfants.

Notons que 18 jeunes sont également suivis en interne de la Maison des Adolescents du Calvados, notamment à l'Espace Consultation, mais également à l'Espace de Soins et de Médiation ou dans le cadre du dispositif Marche (2).

L'Espace Hébergement Thérapeutique a un bon niveau d'activités d'accueil de nuit et de journées. Nous l'avons vu les réalités de terrain et de la demande effective contraignent à adapter le projet initial.

La file active est un peu faible : cela s'explique par la difficulté, dans certaines situations, à ce que le contrat soit respecté. En effet des solutions d'accueil et d'accompagnement en aval même si elles engagent les signataires ne sont pas toujours mises en œuvre. L'Espace Hébergement Thérapeutique se voit, dans ce cas, obligé de poursuivre son accompagnement pour ne pas hypothéquer les bénéfices du jeune au décours de sa prise en charge.

Les périodes de vacances scolaires contraignent à un autre type de fonctionnement (accueil continu) et, ce, pour des situations qui supposent des indications spécifiques.

Des enquêtes de satisfaction ont été réalisées dans chaque espace avec un taux de satisfaction important : elle porte sur l'accueil, l'organisation, la relation proposée par les professionnels et l'utilité ressentie de nos actions. Des commentaires libres sont recueillis. Cette année, les enquêtes réalisées se sont également attachées à interroger les services partenaires qui accompagnent également les adolescents présents dans nos différents espaces cliniques. Malgré le développement des temps de synthèses et de bilans, proposés pour chaque situation à l'Espace de Soins et de Médiation et à l'Hébergement Thérapeutique, la mise en place, pour ce dernier, d'une fonction de coordination des projets individualisés, certains partenaires restent demandeurs de liens plus réguliers et proposent des échanges d'information informatisées et des points de référence plus systématiques.

Globalement, le rapport d'activité 2014 de la Maison des Adolescents du Calvados confirme l'intense activité de nos espaces, son rayonnement départemental mais aussi sa forte inscription dans l'offre éducative et de soins départementale. L'Hébergement Thérapeutique, ouvert récemment et sans repérage possible à partir d'expériences similaires, doit encore s'éprouver et adapter l'offre théorique aux besoins des différents partenaires. Il doit également s'articuler avec les différents espaces de la Maison des Adolescents du Calvados, plus expérimentés.

Cette année, la Maison des Adolescents du Calvados a également participé à l'expérimentation du dispositif « Marche », en partenariat avec le Collège Lycée Expérimental d'Hérouville Saint Clair. Ce dispositif tente d'apporter un accompagnement éducatif et pédagogique à des adolescents décrocheurs, accueillis parallèlement dans un des espaces de la Maison des Adolescents du Calvados. Il a concerné 10 adolescents âgés de 15 à 21 ans, scolarisés de la 4^{ème} à la Terminale au 31/12. Leur accompagnement a nécessité 224 rendez vous avec l'éducateur spécialisé affecté à mi temps pour ce dispositif. 6 adolescents bénéficient également d'une prise en charge externe d'ordre éducative dont 4 par un service du Conseil Général.

En 2015, la Maison des Adolescents du Calvados doit s'attacher à développer les liens fonctionnels et cliniques avec le Centre de Guidance puisque depuis cette année, elle a intégré avec ce dernier le Département Prévention Santé du Pôle Santé.

Elle doit également mener une 2^{ème} évaluation interne sur l'ensemble des espaces afin de préparer son dossier de renouvellement d'autorisation.

GLOSSAIRE

AAH	Allocation Adulte Handicapé
ACSEA	Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte
AED	Aide Educative à Domicile
AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert
AER	Action Educative Renforcée
ARPE	Accueil Relais Parents Enfants Département de milieu ouvert
ARS	Agence Régionale de Santé
BAPU	Bureau d'Aide Psychologique Universitaire
CA	Conseil d'Administration
CAFS	Centre d'Accueil Familial Spécialisé
CAMSP	Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CCE	Comité Central d'Entreprise
CCN	Convention Collective Nationale
CD	Conseil de Direction
CDQE	Comité Démarche Qualité et Evaluation
CE	Comité d'Etablissement
CEO	Comité Economique Opérationnel
CIL	Correspondant Informatique et Libertés
CMPP	Centre Médico Psycho-Pédagogique
CNIL	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
COFIL	Comité de Pilotage
CORH	Comité Opérationnel Ressources Humaines
CP	Commission Permanente
CPF	Compte personnel de Formation
CPOMM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens Mutualisés
CSAF	Chef de Service Administratif et Financier
CVS	Conseil de la Vie Sociale
DAF	Directeur Administratif et Financier
DDASS	Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale
DDCS	Direction départementale de la Cohésion Sociale
DGAS	Direction Générale de l'Action Sociale
DG	Directeur Général
DG	Direction Générale
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DP	Délégué du Personnel
DRD	Directeur Recherche et Développement
DRH	Directeur des Ressources Humaines
DUD	Document Unique de Délégation
EAC	Entreprise Adaptée Conchylicole
EAR	Entreprise Adaptée de Restauration
EPSM	Etablissement Public de Santé Mentale
ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ESS	Economie Sociale & Solidaire

FE	Foyers Educatifs
FOA	Foyer Occupationnel pour Adultes
GRH	Gestion des Ressources Humaines
IME	Institut Médico Educatif
IMPro	Institut Médico Professionnel
IRP	Instance Représentative du Personnel
ITEP	Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
MAS	Maison d'Accueil Spécialisée
MASP	Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé
MDA	Maison Des Adolescents
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
NAO	Négociation Annuelle Obligatoire
OETH	Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés
OPCA	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
ORS	Observatoire Régional de la Santé
PEAD	Placement Educatif A Domicile
PEF	Protection Enfance Famille
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PPA	Projet Personnalisé d'Accompagnement
RGE	Réunion Générale de l'Encadrement
RGF	Règlement Général de Fonctionnement
RH	Ressources Humaines
RIA	Règlement Intérieur Associatif
RPS	Risques Psychosociaux
RSI	Responsable des Systèmes d'Informations
SAJD	Service d'Aide aux Jeunes en Difficultés
SAP	Service d'Action Préventive
SATC	Service ATC (tutelle)
SEMO	Service Educatif en Milieu Ouvert
SESSAD	Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile
SIMAP	Service d'Investigations, de Médiation et d'Activités Pénales
SPFS	Service de Placement Familial Spécialisé
SPMO	Service de Placement en Milieu Ouvert
SST	Sauveteur Secouriste du Travail
SYNEAS	Syndicat Employeurs
TCC	Troubles de la Conduite et du Comportement
TH	Travailleur Handicapé
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
UDES	Union des Employeurs de l'économie Sociale & solidaire
UNIFED	Union des fédérations et syndicats nationaux d'employeurs sans but lucratif
UNIOPSS	Union nationale interfédérale des oeuvres et organismes privés sanitaire et social
URIOPSS	Union régionale interfédérale des oeuvres et organismes privés sanitaire et social
URSSAF	Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales
USI	Unité de Soutien à l'Inclusion (scolaire)
VAD	Visite Au Domicile